Prospectus simplifié
Le 28 juin 2024

IG WEALTH MANAGEMENT

Offrant des parts d'organisme de placement collectif des fiducies à participation unitaire d'IG Gestion de Patrimoine*

Fonds de revenu
Portefeuille Pilier IG[iv]
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie (*auparavant* Fonds de revenu IG Mackenzie)
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie[i]
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie (*auparavant* Fonds mondial d'obligations IG Mackenzie)
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie (*auparavant* Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie)
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie[ii]
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO[vii]
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam

Fonds équilibrés
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman[v]
Fonds de dividendes IG Mackenzie[v]
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie[v]
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada[v]
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie[v]
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie

Fonds d'actions canadiennes
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman[vi]
Fonds d'actions canadiennes IG FI
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge (*auparavant* Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett)
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie (*auparavant* Fonds d'actions canadiennes de dividendes et de revenu IG Mackenzie)
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie
Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie (*auparavant* Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie)
Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II)

Fonds d'actions américaines
Fonds d'actions américaines IG Mackenzie
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie (*auparavant* Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie)
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie II)[viii]
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price

Fonds d'actions mondiales et internationales
Fonds d'actions internationales IG BlackRock[vii]
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II[viii]
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie
Fonds mondial IG Mackenzie
Fonds mondial IG Mackenzie II
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie
Fonds européen IG Mackenzie Ivy
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie
Fonds international Pacifique IG Mackenzie
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II[viii]
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie

Fonds sectoriels mondiaux
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie (*auparavant* Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie)
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie II)[viii]
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II[viii]
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie[x]
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie[x]
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie[x]
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie[x]

Portefeuilles fondamentaux IG
Portefeuille fondamental IG – Équilibré[iii]
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance[iii]
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
Portefeuille fondamental IG – Croissance[iii]
Portefeuille fondamental IG – Revenu
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu[iii]
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu[iii]
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus

Portefeuilles à versements gérés IG
Portefeuille à versements gérés IG[iii]
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG[iii]
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG[iii]

Portefeuilles à croissance gérée IG
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre[viii]

Portefeuilles à risque géré IG
Portefeuille équilibré à risque géré IG[v]
Portefeuille accent croissance à risque géré IG[v]
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG[v]
Portefeuille accent revenu à risque géré IG[v]

Portefeuilles Action climat IG
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales[ix]
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions[ix]
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe[ix]
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre[ix]

Portefeuilles d'épargne-études Cible IG
Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG[viii]
Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG[viii]
Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG[viii]
Portefeuille Nouveaux diplômés IG[viii]

Fonds en dollars US IG
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales[viii]
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions[viii]
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe[viii]
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre[viii]

Portefeuilles pour contribuables américains IG
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales[viii]
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions[viii]
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe[viii]
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre[viii]

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts d'organisme de placement collectif et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.
Ni les titres des organismes de placement collectif décrits dans le présent document ni ces Fonds ne sont enregistrés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les titres sont offerts uniquement au Canada, sauf autorisation contraire.

* Les Fonds offrent au détail des parts des séries B, C, F et JSF, à l'exception de ce qui suit :

i) Le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie offre uniquement des parts de série Plus, de série Classique et de série REEI, ainsi que des parts de série I;

ii) Le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie offre uniquement des parts d'organisme de placement collectif;

iii) De plus, le Portefeuille fondamental IG – Accent revenu, le Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu, le Portefeuille fondamental IG – Équilibré, le Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance, le Portefeuille fondamental IG – Croissance, le Portefeuille à versements gérés IG, le Portefeuille à versements gérés et de croissance IG et le Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG offrent également des parts des séries B-REEI, JSF-REEI, ainsi que des parts des séries FT, TSF, TC, et TJSF;

iv) Le Portefeuille Pilier IG offre uniquement des parts d'organisme de placement collectif et de série REEI;

v) Le Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG, le Portefeuille équilibré à risque géré IG, le Portefeuille accent croissance à risque géré IG, le Portefeuille accent revenu à risque géré IG, le Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada, le Fonds de dividendes IG Mackenzie, le Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie, le Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman et le Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie offrent également des parts des séries FT, TSF, TC et TJSF;

vi) Le Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman offre uniquement des parts des séries C, F et JSF. Les parts des séries C et JSF sont offertes seulement pour les échanges faits à partir d'autres séries de ce Fonds;

vii) Le Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO et le Fonds d'actions internationales IG BlackRock offrent des parts de série F;

viii) Offre uniquement des parts de série F;

ix) Le Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales, le Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions, le Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe et le Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre offrent des parts des séries F et FT;

x) Le Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie, le Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie, le Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie et le Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie n'offrent que les séries B, F et JSF.

** En date du 17 mai 2024, les séries A, JFAR, TFAR, TJFAR, A-REEI et JFAR-REEI ont été renommées respectivement B, JSF, TSF, TJSF, B-REEI et JSF-REEI.

Table des matières

Partie A : Renseignements généraux sur les Fonds 5

Introduction 5

Responsabilité de l'administration de l'organisme de placement collectif 6

Gestionnaire..... 6

Conseiller en valeurs 7

Sous-conseiller(s) en valeurs..... 9

Dispositions en matière de courtage 28

Placeurs principaux 29

Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaire..... 29

Dépositaire 29

Auditeur 30

Agent chargé de la tenue des registres 30

Mandataire d'opérations de prêt de titres 30

Autres prestataires de service..... 30

Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds.....31

Comité d'examen indépendant 31

Gouvernance des Fonds 31

Conseil d'administration de la SGIIG..... 31

Entités membres du groupe 33

Politiques et procédures 35

Supervision de la négociation de dérivés et de la vente à découvert 35

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres..... 35

Politiques et procédures applicables au vote par procuration 36

Fonds de fonds 37

Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires 38

Contrats importants 38

Déclaration de fiducie..... 38

Ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs..... 38

Convention de dépôt principale.....39

Ententes de sous-conseiller en valeurs 39

Ententes-cadres de distribution.....40

Procédures juridiques.....40

Amendes et sanctions.....40

Site Web désigné 40

Évaluation des titres en portefeuille.....40

Calcul de la valeur des titres 40

Évaluation des dérivés 41

Évaluation du passif.....42

Autres règles en matière d'évaluation 42

Devises.....42

Suspension de la vente de parts 43

Estimation de la juste valeur des titres 43

Modification des règles en matière d'évaluation 43

Calcul de la valeur liquidative 43

Achats, échanges et rachats 45

Achat de parts des Fonds 45

Options d'achat 46

Placement initial minimal.....50

Échange entre les séries au détail et la série J.....51

Opérations à court terme 51

Vente de parts des Fonds.....53

Échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine 54

Échanges – À partir de la série C (ou TC) ou d'un placement qualifié « C » ou vers la série C (ou TC) ou un placement qualifié « C ».....55

Services facultatifs 56

Régimes enregistrés 56

Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA).....56

Rachats périodiques automatiques 57

Instructions de dépôt.....57

Échanges automatiques 58

Réinvestissement automatique des distributions (toutes les séries sauf celles à distribution fixe) 58
Distributions à partir d'une série à distribution fixe..... 58
Tirage de chèques pour les comptes de fonds de marché monétaire 59
Conversion des devises (Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie ou Fonds en dollars US IG) 59
Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine 59
Frais 61
Frais 61
Frais payables par les Fonds 61
Frais payables directement par vous 77
Remboursement des frais de service (parts des séries C et TC uniquement) 78
Rémunération du courtier 79
Paiements à votre conseiller IG 79
Autres formes d'encouragement 79
Incidences fiscales 79
Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les Fonds 80
Les Fonds 81
Régime fiscal en cas d'investissement dans des fiducies sous-jacentes domiciliées à l'étranger 83
Incidences fiscales pour les investisseurs 84
Si vous détenez les parts des Fonds autrement que dans le cadre d'un régime enregistré 84
Impôt sur le revenu en dollars américains 87
Fonds qui investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie 87
Si vous détenez les parts des Fonds dans le cadre d'un régime enregistré 88
Quels sont vos droits? 89
Dispenses et autorisations 89
Attestation des Fonds, du gestionnaire et du promoteur des Fonds 94
Attestation des placeurs principaux 96
Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document 97
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? 97
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif? 97
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? 97
Aperçu 112
Détail du Fonds 112
Quels types de placements le Fonds fait-il? 113
Objectif et stratégies de placement 113
Règles concernant les OPC 113
Crédits carbone 114
Trésorerie et titres de créance à court terme 114
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et recours aux dérivés 114
Quels sont les risques associés à un placement dans les Fonds? 115
Méthode de classification du risque 116
Description des titres offerts par l'OPC 117
Droits de distribution 117
Règles additionnelles concernant les distributions applicables aux séries assorties d'une distribution à taux fixe 119
Liquidation et autres droits de résiliation 119
Droits de conversion et de rachat 119
Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs 120
Autres changements 120
Désignation, constitution et genèse des Fonds 121
Fonds de revenu 124
Portefeuille Pilier IG **125**
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie (*auparavant* Fonds de revenu IG Mackenzie) **128**
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie **131**
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie **133**
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie **136**

Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie (*auparavant* Fonds mondial d'obligations IG Mackenzie) 139

Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie 142

Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie (*auparavant* Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie) 144

Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie 146

Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO 148

Fonds américain à revenu élevé IG Putnam 151

Fonds équilibrés 153

Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman 154

Fonds de dividendes IG Mackenzie 156

Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie 158

Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada 160

Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie 162

Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie 164

Fonds d'actions canadiennes 167

Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman 168

Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman* 170

Fonds d'actions canadiennes IG FI 172

Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge (*auparavant* Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett) 174

Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld 176

Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie (*auparavant* Fonds d'actions canadiennes de dividendes et de revenu IG Mackenzie) 179

Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie 181

Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie (*auparavant* Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie) 183

Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II)* 186

Fonds d'actions américaines 189

Fonds d'actions américaines IG Mackenzie 190

Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie (*auparavant* Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie) 192

Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie II) 194

Fonds de croissance É.-U. IG Putnam 197

Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price 199

Fonds d'actions mondiales et internationales 201

Fonds d'actions internationales IG BlackRock 202

Fonds de marchés émergents IG JPMorgan 204

Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II 206

Fonds d'actions européennes IG Mackenzie 209

Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie 211

Fonds mondial IG Mackenzie 213

Fonds mondial IG Mackenzie II* 215

Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie 217

Fonds européen IG Mackenzie Ivy 220

Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie 223

Fonds international Pacifique IG Mackenzie 225

Fonds international Pacifique IG Mackenzie II 227

Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie 229

Fonds sectoriels mondiaux 231

Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie 232

Fonds mondial de ressources IG Mackenzie (*auparavant* Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie) 235

Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie II) 238

Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie 241

Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II 244

Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie 247

Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie 249

Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie 251

Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie 253

Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles fondamentaux IG 255

Portefeuille fondamental IG – Équilibré 256
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance 259
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu 262
Portefeuille fondamental IG – Croissance 265
Portefeuille fondamental IG – Revenu 268
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu 271
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu 274
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus 277
Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles à versements gérés IG 280
Portefeuille à versements gérés IG 281
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG 284
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG 287
Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles à croissance gérée IG 290
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes 291
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre 293
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales 296
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions 299
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre 302
Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles à risque géré IG 305
Portefeuille équilibré à risque géré IG 306
Portefeuille accent croissance à risque géré IG 309
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG 312
Portefeuille accent revenu à risque géré IG 315
Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles Action climat IG 318
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales 319
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions 322
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe 325
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre 328
Portefeuilles d'épargne-études Cible IG 331
Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG 332
Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG 335
Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG 338
Portefeuille Nouveaux diplômés IG 341
Fonds en dollars US IG 343
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales 344
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions 346
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe 349
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre 352
Portefeuilles pour contribuables américains IG 355
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales 356
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions 358
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe 361
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre 364
Renseignements supplémentaires 367

Partie A : Renseignements généraux sur les Fonds

Introduction

Le présent document[1] contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il contient des renseignements sur les placements dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine indiqués sur la page couverture du présent prospectus simplifié et sur les risques qui sont habituellement associés aux placements dans des organismes de placement collectif (OPC), ainsi que les noms des sociétés chargées de la gestion des Fonds. Il est divisé en deux parties :

- la première partie (la partie A) contient de l'information générale s'appliquant à tous les Fonds;
- la deuxième partie (la partie B) contient de l'information propre aux Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- le dernier aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire des Fonds déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5;
- en composant sans frais le 1-800-661-4578, ou le 1-888-746-6344 à l'extérieur du Québec; ou
- en vous adressant à votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@ig.ca (pour le service en français) ou contact-e@ig.ca (pour le service en anglais).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant le Fonds :

- sur notre site Web ig.ca/fr; ou
- sur le site www.sedarplus.ca.

Les parts des Fonds ne peuvent être achetées que par l'intermédiaire des Services Financiers Groupe Investors Inc. et des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les « placeurs principaux »). Vous ne pouvez généralement pas acheter les parts des Fonds par l'entremise d'autres courtiers.

Chaque Fonds offre au moins une catégorie de parts pour la vente au détail (appelée série). De nouvelles séries pourraient également être émises à tout moment dans l'avenir, sans préavis. D'autres Fonds peuvent également offrir aux investisseurs admissibles une ou plusieurs autres séries de parts non offertes au détail, qui peuvent être utilisées aux fins de placement par d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine. De plus, certains Fonds offrent d'autres séries non offertes au détail qui peuvent être utilisées aux fins de placement par les fonds distincts IG/CV, les fonds de placement garanti et d'autres fonds distincts offerts par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« **CV** »), ou les sociétés membres de son groupe. Ces séries de parts non offertes au détail pourraient avoir des frais moins élevés et visent à ne pas dupliquer les

[1] Dans le présent prospectus simplifié, « vous », « vos » et « votre » renvoient à la personne qui investit dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine. « Nous », « nos », « notre » et « IG Gestion de patrimoine » désignent le Groupe Investors Inc. et ses filiales, y compris le gestionnaire, les conseillers en valeurs, le fiduciaire ou les placeurs principaux, selon le cas. Les expressions « conseiller IG » et « conseiller » désignent un « représentant d'IG Gestion de patrimoine » au Québec.

frais payables par ces autres investisseurs admissibles. Ces parts ne sont pas offertes aux investisseurs au détail ni vendues aux termes du présent document.

Veuillez vous reporter à la page couverture du présent prospectus simplifié ou à la section « *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* » pour connaître les séries émises par chacun des Fonds aux termes du présent document. Les différentes séries de parts qui sont offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont décrites à la rubrique *Achats, échanges et rachats*.

Responsabilité de l'administration de l'organisme de placement collectif

Gestionnaire

Société de gestion d'investissement, Ltée de Winnipeg (Manitoba) (« **SGIIG** ») est responsable de l'administration quotidienne de tous les Fonds (en tant que gestionnaire).

En tant que gestionnaire des Fonds, nous fournissons le personnel nécessaire pour voir à leur exploitation au quotidien aux termes des modalités de l'Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs décrite à la rubrique *Ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs*. Les services que nous fournissons aux Fonds à titre de gestionnaire comprennent entre autres :

- les services de gestionnaires de portefeuille internes ou l'embauche de sous-conseillers externes chargés de la gestion des portefeuilles des Fonds;
- les services administratifs chargés du traitement des opérations sur les titres en portefeuille et des calculs quotidiens de la valeur des titres du portefeuille des Fonds, de la valeur liquidative des Fonds et de la valeur liquidative par titre pour chaque série des Fonds;
- les services d'un agent chargé de la tenue des registres et d'un agent des transferts pour traiter les ordres de souscription, d'échange et de rachat;
- la promotion des ventes des parts de chaque Fonds par l'intermédiaire de conseillers IG dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada;
- les services du personnel responsable du service à la clientèle pour répondre aux demandes des courtiers et des investisseurs concernant les comptes des investisseurs;
- les services de tout autre personnel de soutien pour que les activités des Fonds soient exercées d'une manière efficace.

Le contrat entre la SGIIG et le fiduciaire pour chacun des Fonds peut être résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours. Pour en savoir plus sur les ententes de gestion, y compris les principales modalités, consultez l'*Ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs*.

De temps à autre, nous retenons les services de parties externes à titre de mandataires pour nous venir en aide dans le cadre de la prestation des services de gestion et d'administration des Fonds. En tant que gestionnaire des Fonds, nous établissons les modalités d'embauche de ces mandataires et déterminons la rémunération qui leur est payée par les Fonds. Nous avons retenu les services de sous-conseillers possédant des compétences dans des secteurs spécialisés ou sur le marché local d'une région du monde donnée; ils offrent des services de gestion de portefeuille et procèdent au choix de titres pour l'ensemble ou une partie du portefeuille d'un Fonds. Dans le cas des sous-conseillers, nous devons verser leur rémunération à même les frais de gestion que nous recevons des Fonds et devons nous assurer qu'ils respectent les objectifs et les stratégies de placement de ces Fonds, mais nous n'approuvons pas au préalable leurs opérations au nom des Fonds. Veuillez consulter la rubrique *Sous-conseiller(s)* en valeurs pour obtenir de plus amples renseignements sur ces sous-conseillers. Nous avons aussi retenu les services de Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et Compagnie Trust CIBC Mellon (« **CIBC Mellon** ») à titre d'administrateur des Fonds. Pour de plus amples renseignements sur CIBC, veuillez consulter la rubrique *Autres prestataires de* service.

Pour de plus amples renseignements sur les procédures de vote associées aux fonds sous-jacents, consultez la rubrique *Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs* sous *Description des titres offerts par l'OPC*. B2B Trustco est le fiduciaire des régimes enregistrés parrainés par nous.

Le siège social de la SGIIG est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5. Vous pouvez communiquer avec la SGIIG en composant sans frais le 1-800-661-4578 (ou le 1-888-746-6344, à l'extérieur du Québec) ou en faisant parvenir un courriel à l'adresse :

- contact-f@ig.ca (pour le service en français); ou
- contact-e@ig.ca (pour le service en anglais).
- Site Web : ig.ca/fr

Les documents que renferme le dossier d'information de chaque Fonds et le registre des investisseurs correspondant sont conservés à nos bureaux de Winnipeg.

Le Tableau 1 présente la liste des administrateurs et des membres de la haute direction de la SGIIG, leur lieu de résidence et leurs fonctions actuelles auprès de la SGIIG.

Tableau 1 : Administrateurs et membres de la haute direction de la SGIIG

Nom et ville de résidence	Fonctions auprès de la SGIIG
Damon Murchison Toronto (Ontario)	Président du conseil, président et administrateur, ainsi que personne désignée responsable de la SGIIG
Annamaria Testani Westmount (Québec)	Administratrice
Patricia Milloy-Alfred Toronto (Ontario)	Administratrice
Herp Lamba Winnipeg (Manitoba)	Administrateur
L'honorable Martin Cauchon, LL.M., C.P. Montréal (Québec)	Administrateur
Robert MacDonald East St. Paul (Manitoba)	Administrateur
Ian Lawrence Winnipeg (Manitoba)	Chef des finances
Gillian Seidler Toronto (Ontario)	Cheffe de la conformité
Florence Narine Toronto (Ontario)	Cheffe, Solutions de placement

Conseiller en valeurs

La SGIIG et MIEL (appelées collectivement les « **conseillers en valeurs** ») fournissent, ou voient à ce qu'un tiers leur fournisse, sur une base quotidienne des services-conseils en placement, y compris quant à la sélection, à l'achat et à la vente des placements des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Les conseillers en valeurs sont chargés de la supervision globale des portefeuilles de placements des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, dans la mesure où ils en sont les conseillers en valeurs, tel que l'indique le prospectus simplifié de chacun des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Les conseillers en valeurs sont des sociétés appartenant, directement ou indirectement, à la Société financière IGM Inc. Le siège social de MIEL est situé à Brooklawn House, Shelbourne Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande. Les contrats de conseils en placement avec la SGIIG et MIEL sont résiliables par l'une ou l'autre des parties sur préavis écrit de 90 jours. Si cela devenait nécessaire, il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre MIEL, car la totalité ou une partie importante de ses avoirs se trouve à l'extérieur du Canada.

Le contrat de conseils en placement entre le Fonds et le conseiller en valeurs (selon le cas) est résiliable par l'une des parties sur préavis écrit de 90 jours.

Dans le cadre de ses services-conseils en placement, le conseiller en valeurs fournit aux Fonds des conseils, des données statistiques et des recommandations concernant ses politiques de placement et le choix des titres achetés ou vendus. Il est également responsable de l'ensemble des opérations d'achat et de vente de titres en portefeuille.

Dans le cadre de ses services-conseils en placement, le conseiller en valeurs agira équitablement et de bonne foi, au mieux des intérêts de chacun des Fonds. Si un conflit surgit lorsque des conseils de placement s'appliquent à deux ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine, le titre sera attribué proportionnellement, ou de la façon que le conseiller en valeurs estime raisonnable et équitable. Au besoin, le placement sera réparti entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine de la manière indiquée par le CEI. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.)

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, Winnipeg (Manitoba)

La SGIIG est le conseiller en valeurs du Portefeuille fondamental IG – Équilibré, du Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance, du Portefeuille fondamental IG – Croissance, du Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu et du Portefeuille fondamental IG – Accent revenu.

Le Tableau 2 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ces Fonds.

Tableau 2 : Conseillers en valeurs de la SGIIG

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Scott Waugh Vice-président, Placements IG	Portefeuille fondamental IG – Équilibré Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance Portefeuille fondamental IG – Croissance Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu Portefeuille fondamental IG – Accent revenu	Gestionnaire de portefeuille principal, responsable de la répartition de l'actif, de la construction des portefeuilles et de la sélection des gestionnaires sous-jacents. Principal décideur de l'équipe.
Catherine Sawatzky Vice-présidente adjointe, Placements IG	Portefeuille fondamental IG – Équilibré Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance Portefeuille fondamental IG – Croissance Portefeuille fondamental IG – Accent revenu Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	Gestionnaire de portefeuille adjointe, responsable de la recherche sur la répartition de l'actif, de la construction des portefeuilles et de l'analyse des gestionnaires sous-jacents.

Mackenzie Investments Europe Limited, Dublin (Irlande)

MIEL, une société affiliée de SGIIG, est le conseiller en valeurs du Fonds d'actions européennes IG Mackenzie, du Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie, du Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie, du Fonds international Pacifique IG Mackenzie II et du Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie. Le Tableau 3 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ces Fonds.

Tableau 3 : Conseillers en valeurs de MIEL

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Bryan Mattei Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie	Membre principal de l'équipe des actions européennes et internationales Macken zie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions. Décideur clé pour le Fonds.
Seamus Kelly Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie	Membre principal de l'équipe des actions européennes et internationales Macken zie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions, principal décideur de l'équipe.
Ryoichi Hayashi Vice-président adjoint, gestionnaire de portefeuille	Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie	Cogestionnaire de l'équipe des actions internationales Macken zie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Nick Scott Vice-président principal, Gestion de placements	Fonds international Pacifique IG Mackenzie Fonds international Pacifique IG Mackenzie II Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie	Prises de décisions de placement par le sous-conseiller MIAL

Sous-conseiller(s) en valeurs

Le conseiller en valeurs peut retenir les services d'autres conseillers en placement (les « **sous-conseillers en valeurs** ») pour l'aider à constituer le portefeuille de placements des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ces sous-conseillers en valeurs :

- prendront la décision d'acheter, de vendre ou de conserver des titres pour le compte du Fonds concerné et formuleront des stratégies de placement pour le Fonds, sous la supervision globale du conseiller en valeurs qui a retenu leurs services; et
- verront à l'exécution de toutes les opérations de portefeuille qu'ils réalisent pour le Fonds.

Le conseiller en valeurs demeure néanmoins seul responsable de la supervision de la gestion des placements au jour le jour des Fonds pour lequel il fournit des services-conseils en placement, ainsi que des recommandations faites par les sous-conseillers en valeurs dont il retient les services concernant la sélection, l'achat et la vente des placements de ces Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Il se peut que l'un ou plusieurs des sous-conseillers en valeurs étrangers que nous engageons ne soient pas inscrits auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières ayant compétence dans les diverses juridictions où les titres des Fonds d'IG Gestion de patrimoine sont offerts en vente, et qu'ils ne satisfassent pas aux exigences des lois applicables en matière de valeurs mobilières de ces juridictions ou n'y soient pas assujettis. Ainsi, les normes de ces conseillers au niveau de la compétence, du capital, des assurances, de la tenue de dossiers, des états de compte et des conflits d'intérêts pourraient ne pas être aussi élevées que les normes requises des sous-conseillers en valeurs qui sont inscrits auprès de telles autorités de réglementation des valeurs mobilières. Le conseiller en valeurs est responsable des décisions en matière de placement prises par les sous-conseillers en valeurs qu'il engage et qui ne sont pas inscrits auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières ayant compétence. Si un sous-conseiller en valeurs n'est pas inscrit au Canada, le conseiller en valeurs :

- sera responsable des décisions de placement du sous-conseiller en valeurs; et
- conviendra par écrit de ne pas se soustraire à cette responsabilité.

Si cela devenait nécessaire, il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre un sous-conseiller en valeurs situé hors du Canada, car la totalité ou une partie importante des avoirs de celui-ci se trouveront vraisemblablement à l'étranger. Vous pouvez obtenir une liste des sous-conseillers en valeurs étrangers qui sont inscrits en vous adressant à l'autorité de réglementation des valeurs mobilières ayant compétence.

Le contrat de conseils en placement conclu avec un sous-conseiller en valeurs est résiliable en tout temps sur préavis de 90 jours, à moins d'indication contraire. À compter de la résiliation, le sous-conseiller en valeurs cessera de fournir des services-conseils en placement. Vous pouvez obtenir une liste à jour des sous-conseillers en valeurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine en communiquant avec le conseiller en valeurs ou votre conseiller IG.

Le sous-conseiller en valeurs fournit des services-conseils en placement à d'autres clients, y compris d'autres OPC. Si l'offre d'un placement donné est limitée et que le sous-conseiller en valeurs souhaite en faire l'acquisition pour deux ou plusieurs clients, y compris un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, le placement sera réparti proportionnellement, ou d'une autre façon équitable déterminée par le sous-conseiller en valeurs, sous la supervision du conseiller en valeurs qui a retenu ses services. Les ententes de sous-conseiller en valeurs que nous avons conclues avec les sous-conseillers sont décrites plus loin à la rubrique *Contrats importants*.

Les sous-conseillers en date du présent document sont énumérés ci-dessous.

Les tableaux ci-après font état du gestionnaire de portefeuille ou des sous-conseillers en valeurs, de l'emplacement de leur établissement principal ainsi que des noms des gestionnaires de portefeuille principaux de chaque Fonds, de leurs titres et de leurs responsabilités dans la prise de décisions de placement.

Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (Toronto, Ontario) (« Beutel Goodman »)

Beutel Goodman, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs des Fonds suivants :

- Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman
- Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman
- Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman

Le Tableau 4 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 4 : Gestionnaires de portefeuille de Beutel Goodman

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Colin Ramkissoon MBA, CFA Vice-président, Actions américaines et internationales	Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman	Membre de l'équipe des actions américaines et internationales Beutel Goodman, président du comité de répartition de l'actif, ainsi que gestionnaire de portefeuille principal du Fonds équilibré Beutel Goodman et cogestionnaire principal du Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman et du Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman. Responsable de la recherche fondamentale sur les actions et de la gestion de portefeuille.
Vim Thasan, MBA, CFA Vice-président, Actions canadiennes	Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman	Membre de l'équipe des actions canadiennes Beutel Goodman et cogestionnaire de portefeuille principal des Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, Fonds d'actions canadiennes fondamentales Beutel Goodman et Fonds concentré d'actions nord-américaines Beutel Goodman. Responsable de la recherche fondamentale sur les actions et de la gestion de portefeuille.
James W. Black, CPA, CA, CFA Vice-président, Actions canadiennes	Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman	Membre de l'équipe des actions canadiennes Beutel Goodman et cogestionnaire de portefeuille principal des Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, Fonds d'actions canadiennes fondamental Beutel Goodman et Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman. Responsable de la recherche fondamentale sur les actions et de la gestion de portefeuille. Directeur de la recherche sur les actions, veille à ce que la recherche sur les actions respecte le processus et les normes de qualité de Beutel Goodman.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Stephen J. Arpin, M.A., CFA Directeur général, Actions canadiennes	Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman	Membre de l'équipe des actions canadiennes Beutel Goodman et cogestionnaire de portefeuille principal du Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman. Responsable de la recherche fondamentale sur les actions et de la gestion de portefeuille. Chef des actions canadiennes et responsable de la gestion de l'équipe des actions canadiennes.
William Otton, CFA Vice-président, Actions canadiennes	Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman	Membre de l'équipe des actions canadiennes Beutel Goodman et cogestionnaire de portefeuille principal du Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman. Responsable de la recherche fondamentale sur les actions et de la gestion de portefeuille.

Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario) (« BlackRock »)

BlackRock, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs des Fonds suivants :

- Fonds d'actions internationales IG BlackRock
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre
- Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG
- Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG
- Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG

Le Tableau 5 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille des Fonds énumérés.

Tableau 5 : Gestionnaires de portefeuille de BlackRock

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Chris Chung Directeur général	Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG	Chef de la répartition de l'actif et des stratégies personnalisées pour LifePath; s'occupe d'établir la trajectoire d'ajustement progressif.
Raffaele Savi Directeur général	Fonds d'actions internationales IG BlackRock	Chef mondial de BlackRock Systematic et chef adjoint des placements et coresponsable, Gestion systématique active des actions. Raffaele Savi est responsable des stratégies mondiales de gestion systématique active des actions de BlackRock. Il a le pouvoir décisionnel ultime et la responsabilité du Fonds.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Philip Green Directeur général	Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre	Chef de l'équipe de répartition tactique de l'actif mondiale de BlackRock; est l'ultime responsable de toutes les décisions de placement des portefeuilles.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Michael Pensky Directeur général	Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre	Gestionnaire de portefeuille pour l'équipe de répartition tactique de l'actif mondiale; se charge de mettre en œuvre les points de vue tactiques concernant la trajectoire d'ajustement progressif et de choisir les gestionnaires pour les portefeuilles.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Ryan Zamani Directeur	Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre	Gestionnaire de portefeuille pour l'équipe de répartition tactique de l'actif mondiale; se charge de mettre en œuvre les points de vue tactiques concernant la trajectoire d'ajustement progressif et de choisir les gestionnaires pour les portefeuilles.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Ted Daverman Directeur	Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre	Gestionnaire de portefeuille pour l'équipe de répartition tactique de l'actif mondiale; se charge de mettre en œuvre les points de vue tactiques concernant la trajectoire d'ajustement progressif et de choisir les gestionnaires pour les portefeuilles.

Fidelity Investments Canada s.r.i. (Toronto, Ontario) (« Fidelity Investments »)

Fidelity Investments, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes IG FI. Le Tableau 6 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce Fonds.

Tableau 6 : Gestionnaire de portefeuille de Fidelity Investments

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Andrew Marchese, B. Sc., M.B.A. Directeur général et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions canadiennes IG FI	Gestionnaire de portefeuille et chef des placements à Fidelity Investments Canada s.r.i., dirige une équipe de gestionnaires de portefeuille et de spécialistes de la recherche sur les actions qui gèrent un certain nombre de stratégies institutionnelles et d'OPC, principalement pour le marché canadien.

ClearBridge est un gestionnaire de placements spécialiste de Société de Placements Franklin Templeton. ClearBridge (« ClearBridge ») est une société membre de Société de Placements Franklin Templeton.

ClearBridge, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge. Le Tableau 7 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce Fonds.

Tableau 7 : Gestionnaire de portefeuille de ClearBridge

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Garey J. Aitken, CFA Chef, Actions canadiennes et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge	Partage avec un autre gestionnaire de portefeuille principal la responsabilité et les pouvoirs discrétionnaires et de décision finale sur tous les aspects du portefeuille de placements, y compris les achats et les ventes de titres individuels, l'évaluation des risques du portefeuille et la gestion des soldes de liquidités quotidiens conformément aux exigences prévues. Possède un pouvoir décisionnel sur les opérations quotidiennes du compte.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Timothy W. Caulfield, CFA Gestionnaire de portefeuille, vice-président et directeur de la recherche sur les actions (actions canadiennes)	Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge	Partage avec un autre gestionnaire de portefeuille principal la responsabilité et les pouvoirs discrétionnaires et de décision finale sur tous les aspects du portefeuille de placements, y compris les achats et les ventes de titres individuels, l'évaluation des risques du portefeuille et la gestion des soldes de liquidités quotidiens conformément aux exigences prévues. Possède un pouvoir décisionnel sur les opérations quotidiennes du compte.

Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc., Vancouver (Colombie-Britannique) (« JPMorgan »)

JPMorgan, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds de marchés émergents IG JPMorgan et du Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II. Le Tableau 8 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille des Fonds énumérés.

Tableau 8 : Gestionnaires de portefeuille de JPMorgan

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Anuj Arora Gestionnaire de portefeuille, directeur général Analyste de produit, Équipe des actions des marchés émergents et de l'Asie-Pacifique (MEAP)	Fonds de marchés émergents IG JPMorgan Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II	Gestionnaire remplaçant du portefeuille axé sur la valeur et chef de l'équipe MEAP
Austin Forey Gestionnaire de portefeuille principal, directeur général Équipe des marchés émergents mondiaux	Fonds de marchés émergents IG JPMorgan Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II	Cogestionnaire de portefeuille et décideur principal du portefeuille axé sur la croissance et chef de l'équipe d'analyse fondamentale des marchés émergents mondiaux.
Leon Eidelman Gestionnaire de portefeuille, Équipe des marchés émergents mondiaux	Fonds de marchés émergents IG JPMorgan Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II	Cogestionnaire du portefeuille axé sur la croissance et membre de l'équipe d'analyse fondamentale des marchés émergents mondiaux.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Joyce Weng Gestionnaire de portefeuille, directrice générale Analyste de produit, Équipe des actions des marchés émergents et de l'Asie-Pacifique (MEAP)	Fonds de marchés émergents IG JPMorgan Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II	Gestionnaire de portefeuille principale et décideuse principale du portefeuille axé sur la valeur.
Harold Yu Analyste de produit, Équipe des actions des marchés émergents et de l'Asie-Pacifique (MEAP)	Fonds de marchés émergents IG JPMorgan Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II	Gestionnaire remplaçant du portefeuille axé sur la valeur. Membre de l'équipe MEAP.

Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong) (« MIAL »)

MIAL, une société affiliée de la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds international Pacifique IG Mackenzie, du Fonds international Pacifique IG Mackenzie II et du Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie.

Le Tableau 9 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille des Fonds énumérés.

Tableau 9 : Gestionnaires de portefeuille de MIAL

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Nick Scott Vice-président principal Gestion de placements	Fonds international Pacifique IG Mackenzie Fonds international Pacifique IG Mackenzie II Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie	Membre principal de l'équipe des actions asiatiques Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions, principal décideur de l'équipe.

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), de Toronto (Ontario)

Mackenzie, une société affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs des Fonds suivants :

- Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre
- Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Revenu plus
- Portefeuille Pilier IG
- Portefeuille Nouveaux diplômés IG
- Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld
- Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie
- Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
- Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie
- Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
- Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie
- Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie II
- Fonds de dividendes IG Mackenzie
- Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
- Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie
- Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie
- Fonds mondial IG Mackenzie
- Fonds mondial IG Mackenzie II
- Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie
- Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie
- Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie
- Fonds mondial de ressources IG Mackenzie
- Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II
- Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie
- Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II
- Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie
- Fonds européen IG Mackenzie Ivy
- Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie
- Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada
- Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie
- Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie
- Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie
- Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie

- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre
- Fonds d'actions américaines IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.
- Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie
- Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II
- Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre
- Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre
- Portefeuille à versements gérés IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance IG
- Portefeuille équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent croissance à risque géré IG
- Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent revenu à risque géré IG

Le Tableau 10 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille des Fonds énumérés.

Tableau 10 : Gestionnaires de portefeuille de Mackenzie

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
William Aldridge Vice-président, Gestion de placements	Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie	Cochef de l'équipe des actions et des titres à revenu nord-américains Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions. Gestionnaire principal pour le Fonds d'actions canadiennes Mackenzie.
David Arpin Vice-président principal, Gestion de placements	Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds d'actions américaines IG Mackenzie	Cochef de l'équipe Bluewater, gestionnaire de portefeuille principal pour les actions américaines et étrangères, et responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse. Fournit des analyses macroéconomiques et est le principal décideur en ce qui a trait aux actions américaines et étrangères

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Nelson Arruda Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille	Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre Portefeuille fondamental IG – Revenu plus Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre Portefeuille à versements gérés IG Portefeuille à versements gérés et de croissance IG Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG	Cochef de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable des décisions de placement et codécideur principal au sein de l'équipe.
Konstantin Boehmer Vice-président, Gestion de placements	Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie Fonds enregistré de dividendes	Chef de l'équipe des placements à revenu fixe et chef de l'équipe Analyses macroéconomiques mondiales et quantitatives. Responsable de la gestion active des mandats à revenu fixe mondiaux, en utilisant des stratégies fondamentales et quantitatives. Leader de l'intégration des facteurs ESG dans les mandats de titres à revenu fixe.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
	américains IG Mackenzie Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.	
Scott Carscallen Vice-président, Gestion de placements	Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie II	Membre de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions. Gestionnaire principal pour le Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie.
Dan Cooper Vice-président, Gestion de placements	Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie	Chef du crédit pour l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la supervision et de la gestion des mandats de crédit à effet de levier activement gérés ainsi que du groupe de recherche.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Arup Datta* Vice-président, Gestion de placements	Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie Fonds d'actions américaines IG Mackenzie	Membre principal de l'équipe d'analyse quantitative d'actions mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative et de l'analyse des portefeuilles d'actions, principal décideur de l'équipe.
Hadiza Djataou Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille	Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la gestion active des mandats à revenu fixe mondiaux, en utilisant des stratégies fondamentales et quantitatives. Participe à l'intégration des facteurs ESG dans les mandats de titres à revenu fixe.
Benoit Gervais Vice-président principal, Gestion de placements	Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie Fonds mondial de ressources IG Mackenzie Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada	Membre principal de l'équipe des ressources Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions, principal décideur de l'équipe.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Les Grober Vice-président principal et chef du Groupe de solutions de portefeuille, Gestion de placements	Portefeuille équilibré à risque géré IG Portefeuille accent croissance à risque géré IG Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG Portefeuille accent revenu à risque géré IG	Membre principal de l'équipe des solutions de portefeuille Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse macroéconomique des portefeuilles multi-actifs, principal décideur de l'équipe.
Mark Hamlin Vice-président, Gestion de placements	Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de l'administration quotidienne des portefeuilles de titres à revenu fixe de premier ordre. Prend part aux décisions en matière de sélection de titres individuels à l'échelle des Fonds.
Tim Johal Vice-président, Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille	Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre	Membre de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions. Gestionnaire principal pour le Fonds de dividendes canadiens Mackenzie. Responsable principale de la composante des actions canadiennes des mandats équilibrés.
Michael Kapler Vice-président, Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable conjointement des décisions de placement à l'échelle des Fonds.
Shah Khan Vice-président, Gestion de placements	Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie	Membre de l'équipe Mackenzie Bluewater, s'occupe principalement des actions canadiennes et est responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse. Prend part aux décisions en matière de sélection de titres individuels à l'échelle des Fonds.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
John Lumbers Vice-président, gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II	Membre de l'équipe de croissance Mackenzie, coresponsable du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie et du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie – devises neutres. Responsabilité conjointe en matière de stratégie, de recherche fondamentale et d'analyse des actions américaines. Prend part aux décisions en matière de sélection de titres individuels à l'échelle des Fonds.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Darren McKiernan Vice-président principal, Gestion de placements	Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie Fonds mondial IG Mackenzie Fonds mondial IG Mackenzie II Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre Fonds d'actions américaines IG Mackenzie	Membre principal de l'équipe des actions et du revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions. Gestionnaire principal pour le Fonds mondial de dividendes Mackenzie. Responsable principal de la composante des actions mondiales des mandats équilibrés.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Movin Mokbel Vice-président, Gestion de placements	Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la recherche, de la sélection et de la gestion des prêts à taux variable et des obligations à rendement élevé. Prend part aux décisions en matière de sélection de titres individuels à l'échelle des Fonds.
Matt Moody Vice-président, Gestion de placements	Fonds européen IG Mackenzie Ivy	Membre de l'équipe Mackenzie Ivy, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions. Depuis le 1er septembre 2022, membre principal de l'équipe Mackenzie Ivy.
Katherine Owen Vice-présidente, Gestion de placements	Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds mondial IG Mackenzie Fonds mondial IG Mackenzie II Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie	Membre de l'équipe des actions et du revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions. Gestionnaire principale pour le Fonds américain de dividendes Mackenzie; cogestionnaire principale pour le Fonds d'actions mondiales à gestion fiscale Mackenzie.
	Fonds d'actions américaines IG Mackenzie	
Onno Rutten Vice-président, Gestion de placements	Fonds mondial de ressources IG Mackenzie Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie	Membre de l'équipe des ressources Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.
Omeonga Saidi Vice-président, Gestion de placements	Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds mondial IG Mackenzie Fonds mondial IG Mackenzie II	Membre de l'équipe des actions et du revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions. Gestionnaire principal pour le Fonds international de dividendes Mackenzie; cogestionnaire principal pour le Fonds d'actions mondiales à gestion fiscale Mackenzie.
Andrew Simpson Vice-président principal, Gestion des placements	Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld	Membre principal de l'équipe Mackenzie Betterworld, responsable de la stratégie ainsi que de l'analyse et de la recherche, principal décideur de l'équipe.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Philip Taller Vice-président principal, Gestion de placements	Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II	Membre principal de l'équipe de croissance Mackenzie, responsabilité conjointe de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions américaines. Prend part aux décisions en matière de sélection de titres individuels à l'échelle des Fonds.
Jenny Wan Vice-présidente adjointe, gestionnaire de portefeuille	Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la supervision de la gestion des portefeuilles de titres à revenu fixe et de l'analyse des obligations pour différents portefeuilles de premier ordre canadiens.
Felix Wong Vice-président, Gestion de placements	Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu Portefeuille fondamental IG – Revenu Portefeuille Pilier IG Portefeuille Nouveaux diplômés IG Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la supervision de la mise en œuvre de la gestion tactique des portefeuilles pour les mandats de fonds à revenu fixe de premier ordre et de fonds équilibrés. Prend part aux décisions en matière de sélection de titres individuels à l'échelle des Fonds.

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
	Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.	

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Dongwei Ye Vice-président, Gestion de placements	Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie II	Membre de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions. Responsable conjointement du Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie.
Ken Yip Vice-président, Gestion de placements	Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la sélection des titres individuels et de la gestion des mandats de crédit à effet de levier activement gérés.
Zi Jian (Richard) Zhu Analyste en placement principal, Stratégies multi-actifs	Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie Fonds de dividendes IG Mackenzie Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.

* Employé de Mackenzie Investment Corporation (Boston, Massachusetts), une filiale en propriété exclusive de la Corporation Financière Mackenzie.

PIMCO Canada Corp., sise à Toronto, en Ontario, et Pacific Investment Management Company LLC, sise à Newport Beach, en Californie (« PIMCO »)

PIMCO, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du fonds sous-jacent, le Fonds en gestion commune d'obligations mondiales PIMCO – IG, dans lequel le Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO investit. Le Tableau 11 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce Fonds.

Tableau 11 : Gestionnaires de portefeuille de PIMCO

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Andrew Balls Chef mondial des placements en titres à revenu fixe, directeur général, gestionnaire de portefeuille, responsable des équipes de placement spécialisées du monde entier, de l'Europe, de l'Asie et des marchés émergents	Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO	Les gestionnaires de portefeuille de PIMCO sont responsables de l'ensemble des achats et des ventes au sein des portefeuilles qui leur sont attribués, mais ils peuvent demander aux gestionnaires de portefeuille spécialisés de les aider dans leur travail.
Sachin Gupta Directeur général, gestionnaire de portefeuille, responsable du pupitre mondial de gestion de portefeuille	Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO	Les gestionnaires de portefeuille de PIMCO sont responsables de l'ensemble des achats et des ventes au sein des portefeuilles qui leur sont attribués, mais ils peuvent demander aux gestionnaires de portefeuille spécialisés de les aider dans leur travail.

Putnam Investments Canada ULC (Toronto, Ontario), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et The Putnam Advisor Company, LLC (Boston, Massachusetts), société membre de son groupe (« Punam »)

Putnam Management est le sous-conseiller en valeurs des fonds suivants :

- Fonds de croissance É.-U. IG Putnam
- Fonds de croissance É.-U. IG Putnam II
- Fonds américain à revenu élevé IG Putnam

Le Tableau 12 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille des Fonds énumérés.

Tableau 12 : Gestionnaires de portefeuille de Putnam Management

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Richard Bodzy Gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance É.-U. IG Putnam Fonds de croissance É.-U. IG Putnam II	Cogestionnaire principal de portefeuille qui travaille aux côtés d'une équipe d'analystes effectuant des analyses fondamentales et utilisant la recherche thématique dans le cadre des décisions de placement des Fonds.
Gregory McCullough Gestionnaire de portefeuille et analyste	Fonds de croissance É.-U. IG Putnam Fonds de croissance É.-U. IG Putnam II	Cogestionnaire principal de portefeuille qui travaille en collaboration avec une équipe d'analystes effectuant des analyses fondamentales et utilisant la recherche thématique dans le cadre des décisions de placement du Fonds.
Norman P. Boucher Gestionnaire de portefeuille	Fonds américain à revenu élevé IG Putnam	Cogestionnaire principal de portefeuille qui effectue des analyses fondamentales avec une équipe d'analystes et qui s'occupe de la construction de portefeuille et de gestion du risque pour le Fonds.
Robert L. Salvin Gestionnaire de portefeuille et cochef, Crédit aux sociétés et crédit exonéré d'impôt	Fonds américain à revenu élevé IG Putnam	Cogestionnaire principal de portefeuille qui effectue des analyses fondamentales avec une équipe d'analystes et qui s'occupe de la construction de portefeuille et de gestion du risque pour le Fonds.

T. Rowe Price (Canada) Inc. (Baltimore, Maryland) (« TRP »)

TRP, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price. Le Tableau 13 indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce Fonds.

Tableau 13 : Gestionnaire de portefeuille de TRP

Nom et titre	Fonds	Responsabilités dans la prise de décisions de placement
Shawn T. Driscoll Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price	La stratégie d'actions de base à grande capitalisation américaines est dirigée par Shawn Driscoll, qui est entièrement responsable de la sélection des titres, de la construction du portefeuille, de la surveillance continue du portefeuille et des décisions de vente de titres. Le gestionnaire de portefeuille reçoit toutefois un soutien important de la part des membres du comité de conseils en placement, des gestionnaires de portefeuille et des analystes, qui fournissent des conseils et proposent des candidats pour le portefeuille.

Dispositions en matière de courtage

Lorsque les placements d'un Fonds (autre que de la trésorerie) sont effectués dans des fonds sous-jacents (par exemple, les placements des Fonds), il n'est pas nécessaire d'avoir recours aux services d'un courtier, et aucune commission n'est exigible sur les placements dans les fonds sous-jacents.

Il n'existe aucune disposition visant à attribuer des services de courtage en proportion ou en lien avec la vente des Fonds par des courtiers, et nous n'avons versé aucune commission de courtage liée à la vente des Fonds.

De façon générale, les services de courtage visant l'achat ou la vente d'un titre sont retenus par le conseiller en valeurs ou le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (s'il y a lieu) en fonction des courtiers qui sont en mesure de répondre le mieux aux besoins de chaque Fonds (ou de chacun des fonds sous-jacents, selon le cas), compte tenu des facteurs suivants, mais sans s'y limiter : le prix, la vitesse et la certitude d'exécution, et le coût total de l'opération.

Lors de la sélection d'un courtier ou d'un tiers pour la prestation de services d'exécution d'ordres ou de recherche, le conseiller en valeurs (ou les sous-conseillers en valeurs, le cas échéant) devra déterminer en toute bonne foi que les Fonds recevront une contrepartie raisonnable compte tenu à la fois des biens et services offerts et du montant des commissions de courtage versées.

Sous réserve des critères de sélection énoncés précédemment, la préférence pourrait être accordée aux maisons de courtage qui, selon le conseiller en valeurs ou le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant), offrent des services de sélection de placements ou les financent.

Une liste des courtiers et des tiers à qui des commissions de courtage concernant les Fonds ont été ou pourraient avoir été versées en contrepartie des biens et services (autres que les services d'exécution d'ordres), y compris des analyses indépendantes, des rapports de recherche et des données concernant les valeurs mobilières, les stratégies de portefeuille, les émetteurs, les secteurs ou encore les facteurs et tendances économiques ou politiques, sera fournie sur demande. Pour obtenir cette liste, vous devez communiquer avec le gestionnaire au numéro de téléphone sans frais ou à l'adresse indiqués sur la couverture arrière du présent document.

Certains de ces services, ou la totalité d'entre eux, peuvent être payés directement au moyen de commissions ou d'opérations de courtage effectuées au nom des Fonds. Ces services comprennent ce qui suit :

(i) des conseils sur la valeur des titres et l'occasion d'effectuer des opérations sur titres;

(ii) des analyses et des rapports concernant les titres, les stratégies à adopter, le rendement, les émetteurs, les secteurs d'activité, les facteurs économiques ou politiques et les tendances du marché; et

(iii) des bases de données et des logiciels conçus principalement en vue d'offrir les services précités en i) et ii).

Durant l'exercice précédant la date du présent document, le conseiller en valeurs et le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant) n'ont pas accordé de mandat de courtage comportant des commissions à un courtier ou à un tiers qui est membre du même groupe que le gestionnaire pour des opérations concernant les Fonds d'IG Gestion de patrimoine en contrepartie de biens et services (autres que les services d'exécution d'ordres) qui auraient été fournis au gestionnaire, au conseiller en valeurs ou au(x) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant).

Dans la sélection des courtiers, le conseiller en valeurs et le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant) peuvent réunir des ordres dans le but de faire des économies dans le cadre d'opérations de plus grande envergure, lorsqu'ils le jugent approprié. Dans certains cas, ce choix peut faire en sorte que le Fonds ne profite pas d'un prix aussi intéressant que si son ordre de placement n'avait pas été mis en commun avec d'autres.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation (le cas échéant), le conseiller en valeurs peut agir en qualité de placeur pour la vente ou l'achat de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ces opérations ne donnent lieu à aucune commission de courtage.

De plus, lorsque le conseiller en valeurs ou le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant) sont inscrits en qualité de courtiers, ils peuvent, directement ou par l'intermédiaire d'une maison de courtage, agir en qualité de courtiers et toucher les commissions usuelles pour l'achat et la vente de titres en portefeuille par les Fonds ou pour leur compte. Ils peuvent également confier des opérations de courtage à des sociétés membres de leur groupe. Dans les deux cas, les commissions (le cas échéant) seront à des

taux au moins aussi favorables pour les Fonds que ceux offerts par d'autres courtiers sans lien de dépendance.

Le gestionnaire, s'il est inscrit en bonne et due forme ou s'il est exempté d'inscription, peut agir en qualité de courtier pour l'achat ou le rachat de parts de n'importe quel Fonds, y compris les parts de séries non offertes au détail (s'il y a lieu).

Placeurs principaux

Les placeurs principaux des Fonds sont les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Les placeurs principaux ont retenu les services de plusieurs conseillers IG par l'intermédiaire desquels quiconque au Canada peut demander l'achat ou le rachat de parts.

- Le siège social des Services Financiers Groupe Investors Inc. est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5. (La Direction générale du Québec est située au 2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000, Montréal (Québec) H3A 2A6.)
- Le siège social des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5. Si votre compte est détenu auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez également transmettre des ordres par l'intermédiaire de ses centres de négociation.

Les Fonds sont assujettis à des ententes de services-conseils en placement distinctes conclues entre le fiduciaire, les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., respectivement. Les contrats intervenus entre les Fonds et les placeurs principaux sont résiliables par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours.

Les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. sont, directement ou indirectement, des filiales entièrement détenues par la Société financière IGM Inc.

Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaire

Nous sommes le fiduciaire des Fonds. Aux termes de la déclaration de fiducie des Fonds, le fiduciaire peut démissionner ou être destitué par le gestionnaire moyennant un préavis de 90 jours. En vertu de la déclaration de ces Fonds, si le fiduciaire démissionne, est destitué ou est incapable de s'acquitter de ses fonctions, le gestionnaire peut nommer un fiduciaire remplaçant. Si nous démissionnons en faveur d'une société membre de notre groupe, il n'est pas nécessaire de donner un préavis écrit ni d'obtenir l'autorisation des investisseurs. Veuillez également vous reporter à la rubrique *Droits de vote et changements soumis à* l'approbation des *investisseurs*. Vous trouverez une liste de nos administrateurs et des membres de la haute direction dans la sous-section *Gestionnaire* de la rubrique *Responsabilité de l'administration de l'organisme de placement collectif*.

Dépositaire

Aux termes d'une convention de dépôt principale (définie ci-après) que nous avons conclue, pour le compte des Fonds, avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **CIBC** ») Toronto (Ontario), la CIBC a convenu d'agir en qualité de dépositaire des Fonds. Nous entretenons une relation de tiers avec la CIBC. Ni le dépositaire ni le sous-dépositaire n'est une société affiliée. La rubrique *Convention de dépôt principale* renferme les détails concernant la convention de dépositaire cadre.

Le dépositaire reçoit et garde toutes les espèces, tous les titres en portefeuille et les autres actifs des Fonds et suivra nos directives à l'égard du placement et du réinvestissement des actifs de chaque Fonds. Aux termes de la convention de dépôt et sous réserve des exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le dépositaire peut désigner un ou plusieurs sous-dépositaires afin de faciliter la conclusion d'opérations sur portefeuille à l'extérieur du Canada.

Lorsqu'un Fonds utilise des dérivés cotés ou hors bourse, il peut déposer des éléments d'actif ou des liquidités à titre de marge à l'égard de ces opérations, ainsi que des contrats de dérivés, auprès d'un courtier ou de la contrepartie à l'opération sur dérivés conformément aux règles.

Dans certains cas, il peut être souhaitable ou nécessaire que les titres en portefeuille soient détenus sous forme d'inscription en compte, en raison de coutumes, lois, moyens ou pratiques locaux. Dans de tels cas, le dépositaire verra à ce que les titres en portefeuille admissibles soient déposés et livrés auprès du dépositaire approprié.

Si un Fonds effectue des placements à l'étranger, ces titres seront détenus par les sous-dépositaires nommés par le dépositaire.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés situés à Winnipeg (Manitoba).

Agent chargé de la tenue des registres

Aux termes de l'Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs, nous sommes l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds. Nous effectuons un suivi à l'égard des porteurs de parts des Fonds, traitons les ordres de souscription, d'échange et de rachat et émettons des états de compte aux investisseurs de même que des renseignements aux fins des déclarations annuelles d'impôt. Le registre de chacune des séries des Fonds est conservé à nos bureaux de Winnipeg (Manitoba).

Mandataire d'opérations de prêt de titres

Le mandataire d'opérations de prêt de titres (le « **mandataire** ») des Fonds est The Bank of New York Mellon (New York, É.-U.). (« **BNY Mellon** »). Le mandataire n'est pas une société membre du groupe du gestionnaire ni une personne qui a des liens avec lui. Le mandataire est autorisé à conclure des opérations de prêt de titres pour le compte des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et ses fonctions comprennent la négociation des ententes relatives à ces opérations, l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, la collecte des frais versés aux Fonds, et l'examen de la garantie pour chaque opération afin de veiller à la conformité avec les règles.

Nous avons, pour le compte des Fonds, conclu avec le mandataire une convention d'autorisation de prêt de titres datée du 1er avril 2005, dans sa version modifiée (la « **convention de prêt de titres** »). Selon la convention de prêt de titres, la garantie reçue par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres doit généralement avoir une valeur marchande correspondant à 105 % de la valeur des titres prêtés, mais jamais moins de 102 % de cette valeur. Aux termes de la convention de prêt de titres, BNY Mellon convient de nous indemniser de certaines pertes qui pourraient découler de tout défaut d'exécution de ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres. Les deux parties peuvent en tout temps résilier la convention de prêt de titres moyennant un préavis de 30 jours à l'autre partie.

Les ententes prévoient que le mandataire indemnisera le fiduciaire, le gestionnaire, chaque administrateur, chaque dirigeant et chaque Fonds d'IG Gestion de patrimoine de tous les dommages, pertes, responsabilités et frais, y compris les frais juridiques raisonnables (à l'exception des dommages indirects) découlant :

a) de l'omission du mandataire de s'acquitter de ses obligations aux termes des ententes;

b) de toute inexactitude dans les représentations ou garanties du mandataire aux termes des ententes; ou

c) d'une fraude, de la mauvaise foi, d'une malveillance ou de l'insouciance à l'égard du devoir de la part du mandataire.

Le mandataire (ou une personne qui a des liens avec lui) remplacera également tout titre qu'un emprunteur omet de lui retourner (ou créditera le compte du Fonds d'IG Gestion de patrimoine visé de la valeur marchande), y compris les intérêts y afférents courus, à compter de la date à laquelle les titres auraient dû être retournés, ainsi que tous les frais, amendes, pénalités ou toute autre charge imputée au Fonds d'IG Gestion de patrimoine à la suite de cette omission de retourner les titres prêtés à temps. De plus, si un emprunteur omet de verser les distributions sur les titres prêtés, le mandataire (ou son associé) créditera le compte du Fonds d'IG Gestion de patrimoine concerné du montant total dans un délai d'un jour ouvrable (pour les distributions versées en espèces), achètera une quantité égale de titres équivalents ou créditera le compte du Fonds concerné de la valeur marchande du montant de la distribution (dans le cas des distributions non versées en espèces).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les fonctions du mandataire et les opérations de prêt de titres à la section *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Autres prestataires de service

Le gestionnaire a retenu les services des Services Financiers Groupe Investors Inc. pour fournir ou voir à ce que soient fournis certains services administratifs. Pour ces services, les Services Financiers Groupe Investors Inc. sont rémunérés par le gestionnaire et non par les Fonds. Les Fonds sont aussi compris dans l'Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs intervenue entre le gestionnaire et CIBC Mellon aux termes de laquelle CIBC Mellon fournit des services de comptabilité, d'évaluation et de transmission de données financières des Fonds. Le bureau principal de CIBC Mellon est situé à Toronto, en Ontario. CIBC Mellon est indépendante de la SGIIG. Nous

entretenons une relation de tiers avec l'administrateur des Fonds; il ne s'agit pas d'une société affiliée ou associée.

Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds

Comité d'examen indépendant

En vertu du Règlement 81-107, les OPC sont tenus de mettre sur pied des comités d'examen indépendants pour examiner, entre autres, les conflits d'intérêts, et formuler des recommandations impartiales en ce qui a trait à ces conflits et faire part de ce jugement à la SGIIG, qui est le gestionnaire des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. La SGIIG a créé le CEI, qui comprend quatre membres : Kelvin Shepherd (président), Daniel Gauvin, Lee Bennett et Wendy Rudd.

Le CEI examine les conflits d'intérêts potentiels qui lui sont soumis par la SGIIG et formule des recommandations sur le caractère juste et raisonnable de la ligne de conduite adoptée pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine concernés et, uniquement si c'est le cas, recommandera à la SGIIG de donner suite à l'opération. Cela inclut les opérations éventuelles et les examens périodiques des politiques et des procédures adoptées par la SGIIG à l'égard des conflits d'intérêts.

De plus, le Règlement 81-107 autorise expressément les OPC à négocier les valeurs mobilières des sociétés associées au gestionnaire des OPC, sous réserve de la supervision du CEI. Le CEI a approuvé les instructions permanentes permettant à certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine d'investir dans de tels titres. Le Règlement 81-107 autorise aussi expressément la SGIIG à soumettre des propositions au CEI pour permettre à un Fonds d'IG Gestion de patrimoine d'acheter ou de vendre directement des titres à un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, sans avoir recours au service d'un courtier.

Les Règlements 81-107 et 81-102 permettent également au CEI, sur demande de la SGIIG, d'étudier des propositions visant à remplacer l'auditeur des Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'approuver certaines fusions entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Dans la plupart des cas, si le CEI approuve ces opérations, les porteurs de parts n'auront pas à voter; ils recevront plutôt un préavis de 60 jours les informant de l'opération. Le CEI rédige un rapport sur ses activités au moins chaque année pour les porteurs de parts et rend ce rapport accessible sur le site Web désigné de la SGIIG à l'adresse ig.ca/fr ou l'envoie sans frais aux porteurs de parts qui en font la demande en communiquant avec IG à l'adresse contact-f@ig.ca (service en français) ou contact-e@ig.ca (service en anglais).

À titre de gestionnaire et de fiduciaire des fiducies à participation unitaire d'IG Gestion de patrimoine, la SGIIG est tenue par la loi de s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts de tous les fonds qu'elle gère, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables.

Le conseil d'administration de la SGIIG (le « **conseil de la SGIIG** ») est chargé de s'assurer que ce devoir de prudence envers chacun des Fonds est respecté.

Gouvernance des Fonds

En notre qualité de gestionnaire des Fonds, nous sommes tenus, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), de nous acquitter de nos fonctions avec honnêteté et bonne foi et au mieux des intérêts de tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine que nous gérons, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que ce devoir de prudence envers les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, prévu par la loi, est respecté.

Conseil d'administration de la SGIIG

Le conseil de la SGIIG comprend actuellement six administrateurs, dont deux sont des membres indépendants de la SGIIG, de ses filiales et des sociétés membres de son groupe, et quatre sont dirigeants. Le conseil de la SGIIG étudie et prend les décisions relativement aux activités de la SGIIG liées aux OPC. Le mandat du conseil se limite essentiellement à la gouvernance des Fonds et à la surveillance de notre travail dans notre rôle en tant que gestionnaire et fiduciaire des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Le conseil s'acquitte de ses fonctions comme suit :

- il approuve les documents de placement des nouveaux fonds;
- il supervise nos activités liées à nos obligations de gestion des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, lesquelles sont encadrées par des lois et règlements, les documents constitutifs des Fonds

d'IG Gestion de patrimoine et les documents d'information continue des Fonds d'IG Gestion de patrimoine (tels les prospectus simplifiés, les aperçus du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds, etc.);

- il se réunit au moins une fois par trimestre afin d'examiner les politiques que nous avons adoptées et fait rapport de notre respect de ces politiques, y compris les politiques relatives aux conflits d'intérêts, tel qu'il est requis aux termes du Règlement 81-107. Les principales politiques ont trait à l'évaluation des titres en portefeuille des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, à l'utilisation par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine de dérivés, et d'opérations de prêt de titres, aux ventes à découvert, aux politiques applicables au vote par procuration, à l'attribution des opérations pour le compte des Fonds d'IG Gestion de patrimoine et aux restrictions imposées sur les opérations personnelles effectuées par des dirigeants et des tiers qui ont accès aux opérations portant sur les Fonds d'IG Gestion de patrimoine (ces restrictions figurent dans le code de conduite et d'éthique). Les restrictions sur les opérations personnelles sont conformes aux normes du secteur des OPC établies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada. La conformité aux politiques susmentionnées est assurée de façon continue par nos équipes des services juridiques et de conformité, qui en rend compte au conseil régulièrement;
- il reçoit les rapports sur la conformité des Fonds d'IG Gestion de patrimoine à leurs objectifs et à leurs stratégies de placement ainsi qu'à la législation en valeurs mobilières;
- il examine le rendement des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. En sa qualité de comité de surveillance, il reçoit des rapports réguliers de la direction qui portent sur le rendement des Fonds d'IG Gestion de patrimoine et il évalue avec elle le rendement de certains gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers. Toutefois, les décisions quant à la nomination ou au remplacement des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers reviennent en dernier ressort à la direction;
- il reçoit des rapports réguliers sur les activités des Fonds d'IG Gestion de patrimoine et les évalue avec la direction. Pour ce faire, il surveille le processus d'évaluation des fonds, la fonction d'agent des transferts et les systèmes d'information utilisés pour soutenir ces activités. Le conseil examine également les services importants fournis par des tiers;
- il revoit toute l'information financière des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, comme les états financiers intermédiaires et annuels ainsi que les rapports de la direction sur le rendement du fonds;
- il rencontre régulièrement l'auditeur des Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour discuter de la présentation de l'information financière des Fonds d'IG Gestion de patrimoine et de questions comptables particulières qui peuvent se présenter et d'événements spécifiques qui peuvent avoir des répercussions sur la situation financière des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Le conseil discute également avec la direction et avec l'auditeur des Fonds d'IG Gestion de patrimoine de l'adoption de conventions comptables particulières;
- il reçoit des rapports de la direction relativement à notre conformité aux lois et aux règlements applicables qui nous régissent à titre de gestionnaire d'OPC et qui pourraient avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière, y compris la législation sur la présentation de l'information financière et fiscale et les obligations qui en découlent;
- il révise les politiques relatives aux risques financiers établies par la direction de Fonds d'IG Gestion de patrimoine et veille au respect de ces dernières; il évalue également la garantie d'assurance que nous maintenons dans la mesure où elle est liée à notre rôle de gérance des Fonds d'IG Gestion de patrimoine;
- il examine régulièrement les contrôles financiers internes avec la direction. Le conseil rencontre notre service d'audit interne, sans la présence de la direction, pour examiner les systèmes de contrôle financier mis en place et pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et efficaces;
- il révise le plan annuel de notre service d'audit interne à l'égard des Fonds d'IG Gestion de patrimoine ainsi que les rapports de ce service;

- il surveille tous les aspects de la relation entre nous et l'auditeur des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Le conseil examine et approuve les modalités du mandat de l'auditeur ainsi que les services liés à l'audit ou non que ce dernier fournit, il fixe la rémunération de l'auditeur, et il examine chaque année ou plus fréquemment le rendement de l'auditeur. Le conseil rencontre régulièrement l'auditeur sans la présence de la direction;
- il révise son mandat régulièrement.

Les membres indépendants du conseil sont rémunérés pour leur participation au conseil; ils reçoivent des honoraires annuels. Les membres du conseil qui sont également membres de la direction ne reçoivent pas de rémunération additionnelle. Au besoin, le conseil retient les services de conseillers juridiques pour l'aider dans l'exécution de ses obligations. Nous acquittons généralement les honoraires demandés par ces conseillers.

Notre conseil n'est pas responsable de la surveillance des activités de nos filiales en propriété exclusive. Nos filiales sont sous la surveillance de leur propre conseil d'administration en vertu des lois sur les sociétés applicables dans leur territoire.

Entités membres du groupe

Veuillez vous reporter au diagramme ci-dessous, qui illustre les liens unissant les sociétés suivantes : la Société financière IGM Inc., le Groupe Investors Inc. et la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (le fiduciaire et le gestionnaire des Fonds, et le conseiller en valeurs pour certains Fonds), MIEL (le conseiller en valeurs pour certains Fonds), MIAL (un sous-conseiller en valeurs pour certains Fonds), les Services Financiers Groupe Investors Inc., les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les placeurs principaux) et la Corporation Financière Mackenzie (un sous-conseiller en valeurs pour certains Fonds).

Le fiduciaire, le gestionnaire, le conseiller en valeurs et les placeurs principaux, par l'intermédiaire du Groupe Investors Inc., sont des filiales entièrement détenues par la Société financière IGM Inc. Corporation Financière Mackenzie est également, directement ou indirectement, une filiale de la Société financière IGM Inc., qui elle est une filiale de la Corporation Financière Power. MIEL et la Corporation Financière Mackenzie sont aussi des filiales, directes ou indirectes, entièrement détenues par la Société financière IGM Inc. MIAL est une filiale entièrement détenue par MIEL. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« **Canada Vie** ») est également une société membre du groupe de la Société financière IGM Inc. Le montant de tous les honoraires versés par un Fonds à l'une de ces sociétés sera divulgué dans les états financiers audités de ce Fonds.

Au 31 mai 2024, Power Corporation du Canada détenait directement 100 % des actions avec droit de vote en circulation de la Corporation Financière Power. À cette date, la Corporation Financière Power détenait directement et indirectement 66,285 % des actions avec droit de vote en circulation de la Société financière IGM Inc., dont 58,171 % directement, et 3,881 % indirectement par l'intermédiaire de la Canada Vie (en excluant 50 540 actions, représentant 0,021 %, des actions détenues par la Canada Vie dans ses fonds distincts ou destinées à des fins similaires) et 3,224 % indirectement par l'intermédiaire d'autres filiales entièrement détenues par la Corporation Financière Power. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, une fiducie établie au profit des membres de la famille de feu M. Paul G. Desmarais, est actionnaire majoritaire, directement ou indirectement, de Power Corporation du Canada.

Tous les honoraires payés par les Fonds au gestionnaire et aux entités membres du groupe du gestionnaire figureront dans les états financiers annuels audités des Fonds. Une liste des dirigeants et des administrateurs du gestionnaire, incluant leurs fonctions auprès du gestionnaire et leur occupation principale et poste auprès des entités membres de son groupe, se trouve à la rubrique *Responsabilité de l'administration de l'organisme de placement collectif*.

Société financière IGM Inc.
Mackenzie Inc.
Groupe Investors Inc.
Corporation Financière Mackenzie
(Toronto, Ontario)
Sous-conseiller en valeurs
Fournit des conseils en placement et aide à la sélection des placements pour certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine.
Mackenzie Investments Europe Limited
(Dublin, Irlande)
Conseiller en valeurs
Sélectionne les placements ou examine la sélection faite par tout sous-conseiller des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.
Mackenzie Investments Asia Limited
(Hong Kong)
Sous-conseiller en valeurs
Fournit des conseils en placement et aide à la sélection des placements pour certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine.Mackenzie Inc.
Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.
(Winnipeg, Manitoba)
Placeur principal
Responsable du placement du Fonds par l'entremise de ses conseillers ou par l'intermédiaire de ses centres de négociation.
Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.
(Winnipeg, Manitoba)
Fiduciaire, gestionnaire, promoteur, agent chargé de la tenue des registres et conseiller en valeurs
Responsable de la surveillance et de la direction générale du Fonds au nom des porteurs de parts.
Gère les activités, fournit des services administratifs, se charge de la tenue des registres des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Sélectionne les placements ou examine la sélection faite par les sous-conseillers (le cas échéant) des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.
Services Financiers Groupe Investors Inc.
(Winnipeg, Manitoba)
Placeur principal
Responsable du placement du Fonds par l'entremise de ses conseillers.

Politiques et procédures

Supervision de la négociation de dérivés et de la vente à découvert

Nous avons adopté diverses politiques écrites et méthodes internes pour effectuer un suivi de l'utilisation de dérivés dans les portefeuilles de nos Fonds. Toutes les politiques et méthodes sont conformes aux règles concernant les dérivés énoncées dans le Règlement 81-102 ou aux modifications apportées à celui-ci par toute dispense accordée à l'égard du Règlement 81-102 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces politiques sont passées en revue au moins une fois par année par les membres de la haute direction. Nous avons élaboré un processus d'approbation relatif à l'utilisation de dérivés avant que les Fonds n'aient recours à de tels instruments pour s'assurer de la conformité au Règlement 81-102 ou à toutes les dispenses au Règlement accordées et pour nous assurer que les dérivés utilisés correspondent aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Nos Services aux Fonds prennent note des opérations sur les dérivés qui figurent aux dossiers du Fonds, les évaluent, en effectuent le suivi et en font rapport. Nous avons établi des exigences minimales quant à la formation et à l'expérience du personnel qui exerce des activités liées à l'évaluation, au suivi, à la déclaration et à la surveillance globale des opérations sur dérivés, afin que de telles opérations soient effectuées avec prudence et de façon efficace.

L'administrateur des Fonds procède à l'inscription de tous les renseignements sur les dérivés et ces renseignements, ainsi que les évaluations, sont revus à ce moment-là par un autre membre compétent du personnel, lequel membre possède le niveau de formation et d'expérience requis. L'évaluation des dérivés est effectuée conformément aux procédures énoncées à la rubrique *Évaluation des titres en portefeuille*.

Le Service de la conformité effectue une surveillance continue des stratégies relatives aux dérivés pour la conformité à la réglementation, conçue pour s'assurer que toutes les stratégies relatives aux dérivés des Fonds d'IG Gestion de patrimoine respectent les exigences réglementaires. Les nouvelles stratégies relatives aux dérivés sont assujetties à un processus d'approbation normalisé.

Aux termes du Règlement 81-102, les OPC peuvent participer à des opérations sur dérivés à la fois dans un but de couverture et à d'autres fins. Lorsque nous retenons les services d'une entreprise de gestion de portefeuille externe et que cette entreprise effectue des opérations sur des dérivés (ou d'autres instruments) pour les Fonds, le Règlement 81-102 nous oblige à nous assurer que toutes les opérations effectuées pour le compte des Fonds par les sous-conseillers sont conformes aux objectifs et aux stratégies des Fonds. Lorsque des dérivés sont utilisés dans un but de couverture, nos politiques internes exigent que les dérivés aient un degré élevé de corrélation négative par rapport à la position faisant l'objet de la couverture, conformément au Règlement 81-102. Les dérivés ne seront pas utilisés pour créer un effet de levier au sein du portefeuille des Fonds, sauf de la manière prévue au Règlement 81-102. Nous n'avons pas recours aux simulations de risque pour mesurer les risques associés à l'utilisation de dérivés par les Fonds.

La cheffe, Solutions de placement désignée surveille la mise en œuvre des politiques sur les dérivés par les sous-conseillers. Le Service de la conformité déclare toute exception aux politiques et aux méthodes régissant les dérivés décrites précédemment qui a été décelée.

La plupart des Fonds peuvent se livrer à la vente à découvert si, pour ce faire, ils respectent la réglementation sur les valeurs mobilières. Nous avons adopté une politique écrite dans laquelle sont énoncées les obligations fiduciaires et réglementaires quant à la vente à découvert. Cette politique (laquelle comprend les contrôles et limites sur les opérations) est établie par notre service de la conformité. Le premier vice-président, Produits et planification est chargé de déterminer si un Fonds peut avoir recours à la vente à découvert. Les opérations de vente à découvert sont sous la supervision de notre service de la conformité. De façon générale, aucune procédure ni aucune simulation n'est utilisée pour mesurer les risques associés au portefeuille dans des conditions difficiles.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les Fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres compatibles avec leurs objectifs de placement et conformes aux règles entourant les OPC. Les Fonds peuvent aussi conclure des mises en pension de titres par l'entremise d'un mandataire, et des prises en pension de titres soit directement, soit par l'entremise d'un mandataire. Le mandataire nommé relativement à ces opérations peut être le dépositaire, mais ce n'est pas

obligatoire. En 2013, la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée a désigné The Bank of New York Mellon comme mandataire des Fonds d'IG Gestion de patrimoine (le « **mandataire** ») pour administrer les opérations de prêt de titres aux termes d'une entente de prêt de titres applicable aux Fonds (l'« **entente** »).

Selon cette entente, le mandataire est autorisé à conclure des opérations de prêt de titres pour le compte des Fonds, et ses fonctions comprennent la négociation des ententes relatives à ces opérations, l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, la collecte des frais versés aux Fonds, et l'examen de la garantie pour chaque opération afin de s'assurer de la conformité avec les règles.

Les risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres sont décrits dans le prospectus simplifié à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC*?. Afin d'aider le gestionnaire à contrôler les risques associés au prêt de titres, le mandataire prépare à son intention des rapports quotidiens, mensuels et trimestriels qui résument les opérations de prêt conclues au nom des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. L'entente prévoit que le mandataire maintiendra des contrôles et des procédures internes et des dossiers adaptés aux opérations de prêt de titres conclues au nom des Fonds d'IG Gestion de patrimoine et conformes aux règles. Il doit entre autres : i) maintenir une liste d'emprunteurs qui respectent certaines normes de solvabilité et critères établis par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine; ii) établir et maintenir des limites de crédit et de plafond d'opération; et iii) établir et appliquer des normes de diversification de la garantie. (Le respect de ces exigences est vérifié par le gestionnaire et le mandataire au moins une fois par année.) De plus, chaque garantie pour les prêts de titres, et leur investissement par le mandataire, doit être conforme aux règles.

L'entente prévoit en outre que le mandataire doit veiller à ce que, chaque jour ouvrable, la valeur marchande de la garantie ne corresponde à jamais moins de 102 % de la valeur marchande des titres prêtés en vertu de chacune des opérations de prêt de titres, et le mandataire est autorisé à prendre les mesures nécessaires (par exemple, exiger une garantie supplémentaire ou mettre fin au prêt) si la valeur de la garantie tombe sous la barre des 102 %. Le mandataire doit aussi veiller à ce que la valeur marchande totale des titres d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine prêtés dans le cadre d'une opération de prêt de titres ne dépasse jamais 50 % de la valeur marchande totale de l'ensemble des éléments d'actif de ce Fonds d'IG Gestion de patrimoine (à l'exclusion de la garantie détenue à l'égard de ces opérations).

Le gestionnaire a adopté des politiques et des procédures écrites qui sont revues au moins une fois par année en ce qui a trait à la surveillance des opérations de prêt de titres, y compris en ce qui concerne l'établissement de limites de crédit et de plafond d'opération et la diversification de la garantie pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Un rapport trimestriel, remis au conseil de la SGIIG, récapitule toutes les opérations de prêt de titres en cours effectuées pour le compte des Fonds d'IG Gestion de patrimoine et fait état de toute dérogation aux règles de conduite notée par le mandataire au cours du trimestre. Pour l'instant, le gestionnaire n'a pas recours à des simulations pour mesurer les risques dans des conditions difficiles relativement aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Toutefois, le mandataire effectue des simulations visant à mesurer le risque associé aux prêts en cours et à la garantie pour chacun des prêteurs et l'ensemble du portefeuille de prêts. Ces procédures et simulations portent sur les titres détenus par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, mais ne sont pas propres à un Fonds d'IG Gestion de patrimoine précis.

Politiques et procédures applicables au vote par procuration

Le vote par procuration joue un rôle important dans le processus décisionnel relatif aux placements. Le gestionnaire a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux procurations aux termes de la déclaration de fiducie. En vertu de la déclaration de fiducie, le gestionnaire doit exercer son droit de vote afférent aux titres en temps opportun et en tenant compte des intérêts fondamentaux des Fonds. En outre, aux termes de la déclaration de fiducie, le gestionnaire doit prendre des mesures raisonnables pour exercer les droits de vote rattachés à toutes les procurations reçues, mais il pourrait s'abstenir de voter lorsqu'il est approprié de le faire, entre autres lorsqu'il serait nettement plus avantageux de ne pas tenir compte des titres prêtés que de les rappeler pour exercer le droit de vote ou de préserver la capacité de négocier les titres.

Si un sous-conseiller en valeurs est désigné pour un Fonds, il est autorisé à prendre toutes les décisions de vote concernant les titres détenus dans les comptes qu'il sous-conseille de façon entièrement discrétionnaire, conformément au contrat de sous-conseils applicable. Les sous-conseillers en valeurs doivent appliquer leurs propres

politiques et procédures en matière de vote par procuration dans le cadre de leurs processus de gestion de placement. Le gestionnaire obtiendra et conservera un exemplaire de ces politiques. De plus, le gestionnaire recevra, au moins une fois l'an, un registre de toutes les décisions de vote des sous-conseillers en valeurs à l'égard des comptes sous-conseillés. Si Placements Mackenzie est le sous-conseiller d'un Fonds, le sous-conseiller votera conformément aux recommandations énoncées dans les lignes directrices de Glass Lewis en matière de vote par procuration concernant les enjeux ESG, lesquelles sont considérée comme servant au mieux les intérêts des investisseurs. Tous les gestionnaires de portefeuille de Mackenzie qui choisissent de ne pas se conformer aux lignes directrices de Glass Lewis doivent consigner les raisons justifiant leur décision.

Chaque porteur de parts des Fonds peut demander qu'on lui envoie sans frais le registre de vote par procuration de chaque Fonds pour la plus récente période de 12 mois close le 30 juin en tout temps après le 31 août de la même année en composant le numéro de téléphone sans frais qui figure sur la couverture arrière; ce registre peut aussi être consulté sur notre site Web ig.ca/fr.

Fonds de fonds

Le gestionnaire peut exercer les droits de vote afférents aux titres de tout fonds sous-jacent détenus par un Fonds, à condition que nous ne gérions pas le fonds sous-jacent en question. Si un Fonds investit directement dans un autre OPC qui est géré par le gestionnaire (ou une société membre du groupe du gestionnaire ou une personne qui a des liens avec lui), le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres de cet autre fonds sous-jacent en rapport avec une assemblée des porteurs de parts de cet autre OPC, mais il peut prendre des dispositions pour que les porteurs de parts du Fonds aient accès à tous les renseignements et l'avis qui ont trait aux assemblées s'il décide qu'il est dans votre intérêt d'exercer ce droit de vote vous-même. En règle générale, nous jugerons que ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Toutefois, si nous décidons du contraire, vous pourrez donner des directives au gestionnaire sur la façon dont vous souhaitez qu'il exerce votre droit de vote à cette assemblée.

Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires

Les Fonds sont des fiducies et n'emploient directement aucun dirigeant et n'ont pas leurs propres administrateurs. Le conseil d'administration du fiduciaire agit à ce titre. La rémunération versée aux dirigeants et aux administrateurs du fiduciaire est à la charge d'IG Gestion de patrimoine et non à celle des Fonds. Les états financiers font état de tous les paiements faits au fiduciaire.

Le fiduciaire est responsable de la supervision et de la direction générale des Fonds et voit à ce que les Fonds soient exploités conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie-cadre en vertu de laquelle ils ont été établis. Le fiduciaire reçoit pour ses services une rémunération annuelle d'au plus 0,05 % de la valeur de l'actif net moyen de chaque Fonds. Cette rémunération est calculée et payable quotidiennement, à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les Fonds paient leur quote-part des frais liés aux activités du CEI (les « **coûts du CEI** »). Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, la rémunération annuelle de 50 000 $ par membre du comité (60 000 $ pour le président), des honoraires pour chacune des assemblées auxquelles ils participent, et le remboursement de frais raisonnables qu'ils doivent engager dans l'exécution de leurs tâches (comme les déplacements et l'hébergement liés aux réunions). Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la rémunération et le remboursement des frais versés à chacun des membres du CEI par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine de 306 070,00 $ se répartissaient comme suit :

Membre du CEI	Rémunération ($)	Frais remboursés ($)
Kelvin Shepherd (président)	79 500,00	0
Lee Bennett	78 535,00	0
Daniel Gauvin	69 500,00	0
Wendy Rudd	78 535,00	0

Contrats importants

On trouvera ci-dessous des renseignements sur les contrats importants conclus par les Fonds en date du présent prospectus simplifié de même qu'une description des conventions de gestion de portefeuille que nous avons conclues avec certaines sociétés à l'égard de certains des Fonds. Les contrats moins importants conclus par les Fonds dans le cours normal de leurs activités ont été exclus.

Vous pouvez consulter des exemplaires des contrats mentionnés ci-après pendant les heures normales d'ouverture à notre bureau de Winnipeg, au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5. Vous pouvez aussi, sur demande, en consulter des exemplaires à un bureau régional des placeurs principaux.

Déclaration de fiducie

La déclaration de fiducie des Fonds datée du 28 juin 2024, dans sa version modifiée au fil du temps et aux termes de laquelle tous les Fonds sont régis, ainsi que les dates de prise d'effet, sont présentées à la rubrique *Désignation, constitution et genèse des Fonds*. La déclaration de fiducie fait état des pouvoirs et des responsabilités du gestionnaire et du fiduciaire des Fonds, des caractéristiques des parts des Fonds, des modalités d'achat, d'échange et de rachat des parts, de tenue de registres et de calcul du revenu des Fonds, ainsi que d'autres formalités administratives. La déclaration de fiducie renferme également des dispositions relatives au choix d'un fiduciaire remplaçant, advenant notre démission, et à la dissolution des Fonds, s'il est impossible de trouver un fiduciaire remplaçant.

Ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs

Conformément aux ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs, le conseiller en valeurs a la tâche d'effectuer ou de superviser toutes les opérations, y compris de conclure des ententes en matière de courtage, de fournir des directives de règlement, de nouer des ententes de garde, de fournir tous les services administratifs ou d'en assurer la prestation, ainsi que de surveiller de manière continue les placements et les portefeuilles.

Les ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs renferment une description des frais et des charges qui sont payables par les Fonds au conseiller en valeurs, y compris le taux des frais de gestion et le taux des frais d'administration lorsqu'ils sont applicables, et l'Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs est modifiée chaque fois qu'un nouveau Fonds ou une nouvelle série d'un Fonds s'y ajoute. Nous

avons signé les ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs pour notre propre compte en qualité de gestionnaire et, pour le compte des Fonds dont nous sommes le fiduciaire, en qualité de fiduciaire.

Les ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs sont, en général, reconduites d'année en année, sauf si elles sont résiliées relativement à un ou plusieurs des Fonds moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours. Les ententes-cadres de services-conseils et de services administratifs peuvent être résiliées sur remise d'un préavis plus court si l'une des parties manque à ses obligations aux termes de l'entente pendant au moins 30 jours sans remédier à ce manquement, si l'autre partie déclare faillite ou si la SGIIG vend en totalité ou en grande partie ses actifs à une entité non liée.

Convention de dépôt principale

En date du 1er avril 2005, nous avons conclu une convention de dépôt principale, dans sa version modifiée, avec la CIBC pour le compte des Fonds, en vue d'obtenir des services de garde pour les actifs des Fonds (la « **convention de dépôt principale** »).

La convention de dépôt principale est conforme aux dispositions pertinentes du Règlement 81-102 concernant les services de garde et, conformément à celle-ci, le dépositaire doit détenir l'actif des Fonds en fidéicommis et désigner séparément les éléments d'actif correspondant à chaque compte des Fonds. La convention renferme un barème qui définit quels Fonds sont régis par cette convention, ainsi que les honoraires devant être versés au dépositaire pour les services qu'il fournit aux Fonds. La convention peut être résiliée par les Fonds ou par le dépositaire moyennant un préavis écrit de 120 jours.

Ententes de sous-conseiller en valeurs

Sauf indication contraire (voir ci-dessous), nous sommes le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds aux termes des modalités de notre Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs conclue avec les Fonds.

Nous avons conclu des ententes de sous-conseiller en valeurs avec BlackRock, Beutel Goodman, Fidelity Investments, Franklin Templeton, JPMorgan, Mackenzie, PIMCO, Putnam et TRP respectivement pour la prestation de services de gestion de portefeuille à plusieurs des Fonds. MIEL a conclu une entente de sous-conseiller en valeurs avec MIAL pour la prestation de services de gestion de portefeuille à plusieurs des Fonds.

Aux termes de son entente de sous-conseiller en valeurs, le sous-conseiller en valeurs assurera la gestion des placements conformément aux objectifs de chaque Fonds, produira des rapports et fournira du soutien administratif périodiquement, notamment en communiquant avec le dépositaire et les courtiers. Le sous-conseiller en valeurs est tenu de respecter les objectifs et stratégies de placement adoptés par le Fonds. Le sous-conseiller en valeurs a convenu de s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables. Nous verserons une rémunération aux sous-conseillers en valeurs à même les frais de gestion que nous recevons de chaque Fonds.

L'entente de sous-conseiller en valeurs de BlackRock datée du 11 avril 2018, dans sa version modifiée, peut être résiliée par BlackRock moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours à la SGIIG, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que par la SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours à BlackRock, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec JPMorgan datée du 12 novembre 2018, dans sa version modifiée, peut être résiliée par JPMorgan sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Beutel, Goodman & Compagnie Ltée datée du 28 juin 2021, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Beutel, Goodman & Compagnie Ltée ou par SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Fidelity Investments Canada s.r.i. datée du 10 juillet 2010, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Fidelity Investments Canada s.r.i. ou par SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Franklin Templeton datée du 1er juillet 2022, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Franklin Templeton sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous

réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec PIMCO Canada Corp. datée du 15 octobre 2018, dans sa version modifiée, peut être résiliée par PIMCO Canada Corp. moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Putnam Investments Canada ULC datée du 7 juillet 2011, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Putnam Investments Canada ULC et par SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec T. Rowe Price datée du 2 mai 2018, dans sa version modifiée, peut être résiliée par T. Rowe Price sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Mackenzie datée du 14 janvier 2013, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Mackenzie ou par SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs intervenue entre MIAL et MIEL datée du 28 juillet 2014, dans sa version modifiée, peut être résiliée par MIAL ou MIEL sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

Ententes-cadres de distribution

Nous avons conclu des ententes-cadres de distribution avec Services Financiers Groupe Investors Inc. et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., datées du 23 juin 2008, dans leur version modifiée, au nom des Fonds pour accorder le droit de vendre les Fonds. Les placeurs sont dûment inscrits et feront la publicité et la promotion des Fonds. Les ententes fournissent des précisions sur la rémunération de Services Financiers Groupe Investors Inc. et de Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Les ententes peuvent être résiliées par toute partie moyennant un préavis écrit de 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

Procédures juridiques

Nous ne sommes au courant d'aucune poursuite judiciaire ou administrative en cours qui est importante pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et à laquelle ceux-ci ou nous sommes parties.

Amendes et sanctions

Nous n'avons pas connaissance de pénalités ou de sanctions imposées par une cour ou un organisme de réglementation des valeurs mobilières à l'égard des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Site Web désigné

Un organisme de placement collectif doit publier certains documents réglementaires sur un site Web prévu à cet effet. Le site Web désigné des Fonds pour ces documents se trouve à l'adresse www.ig.ca/fr.

Évaluation des titres en portefeuille

La valeur de l'actif des Fonds est déterminée selon la méthode approuvée par le fiduciaire. La valeur de l'actif des Fonds est calculée à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

Calcul de la valeur des titres

Pour calculer la valeur de leur actif aux fins d'établissement du prix d'achat et de rachat de leurs parts, les Fonds (y compris les fonds sous-jacents, s'il y a lieu) ont adopté les politiques mentionnées ci-après :

a) La juste valeur d'un titre est calculée sur la base du dernier cours coté à la bourse où le titre est inscrit ou négocié.

- Si un titre n'a fait l'objet d'aucune opération à la bourse un jour donné, la juste valeur correspond à la moyenne de la dernière offre et de la dernière demande inscrites à la bourse ce jour-là.
- Si aucune offre ni aucune demande n'ont été inscrites à la bourse ce jour-là pour le titre considéré, la juste valeur est calculée sur la base du dernier cours coté ou de la moyenne de la dernière offre et de la dernière demande le dernier jour précédent où un cours a été coté à la clôture ou qu'une offre et une demande ont été inscrites à la clôture.

- Dans le cas d'un titre inscrit ou négocié sur plus d'une bourse, la juste valeur est calculée selon les indications de la bourse principale où le titre est inscrit ou négocié selon l'avis du gestionnaire. Dans le cas d'une bourse située à l'extérieur du Canada, les cours sont convertis en dollars canadiens;

b) La valeur de la trésorerie ou des titres du marché monétaire correspond à leur juste valeur. Sauf dans des circonstances inhabituelles, on s'attend à ce que la valeur nominale de l'encaisse, des dépôts ou des prêts sur demande, des comptes débiteurs, des frais payés d'avance et des intérêts courus non encore perçus soit une estimation raisonnable de leur juste valeur;

c) La juste valeur des titres auxquels ne s'applique aucune des méthodes de calcul définies précédemment est établie à l'aide du meilleur cours coté ou de la meilleure méthode disponible qui ont été approuvés par le fiduciaire ou qui sont conformes aux directives du gestionnaire.

- Si l'on ne peut obtenir un cours ni un prix de vente pour un titre ou pour un actif en particulier, ou si le gestionnaire estime que le dernier cours ou le dernier prix de vente disponible ne reflète pas véritablement la valeur d'un titre ou d'un autre actif, la valeur est calculée selon les directives du gestionnaire, sous réserve des politiques et des lignes directrices approuvées d'une manière qui est considérée comme étant juste et raisonnable et dans l'intérêt des investisseurs des Fonds. (Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Estimation de la juste valeur des titres* ci-dessous.)
- Les Fonds peuvent admettre des cours établis sur un marché hors bourse plutôt que les cours cotés sur une bourse lorsqu'il apparaît que les premiers reflètent plus étroitement la juste valeur d'un titre;

d) Si le Fonds investit dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, la valeur des titres de l'autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine sera la dernière valeur liquidative par part ou action pour la série non offerte au détail de cet autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine;

e) Les dividendes déclarés, mais non encore perçus ou les droits relatifs à des titres ex-dividende ou ex-droit sont pris en compte dans le calcul de la valeur des titres qui est effectué par le gestionnaire ou conformément aux directives du gestionnaire;

f) Les métaux précieux (certificats ou lingots) et autres marchandises sont évalués à leur juste valeur marchande, soit habituellement le prix en vigueur sur le marché, c'est-à-dire le prix affiché sur les bourses ou autres marchés;

g) La juste valeur des créances hypothécaires ordinaires (le cas échéant) détenues par le Fonds (ou par un fonds sous-jacent) est calculée de façon uniforme afin d'obtenir un montant en capital donnant un rendement égal à (ou inférieur d'au plus un quart de point de pourcentage) au taux d'intérêt auquel les grandes institutions prêteuses s'engagent à consentir des prêts hypothécaires le jour de l'évaluation[2].

Évaluation des dérivés

La valeur des positions acheteur sur options négociables, des options sur contrats à terme standardisés, des options négociées hors bourse, des titres assimilables à des titres de créance ou des bons de souscription cotés en bourse correspond à leur juste valeur.

Lorsqu'une option négociable, une option sur contrat à terme standardisé ou une option négociée hors bourse couverte est vendue, le prix reçu par le Fonds est considéré comme un crédit reporté dont la valeur correspond à la

[2] Le principal de chaque prêt correspond au montant qui produira le rendement pertinent jusqu'à l'échéance. Tous les prêts hypothécaires acquis auprès du gestionnaire seront évalués conformément aux méthodes autorisées par les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Ces méthodes sont employées pour toutes les créances hypothécaires, y compris les prêts en souffrance, à moins que le fiduciaire (dans le cas d'un Fonds) ne juge nécessaire de procéder à une saisie en réalisation de la garantie ou de procéder à une vente. Si cela devait se produire, la créance hypothécaire sera évaluée à un montant de capital selon sa valeur de réalisation estimative.

juste valeur qui aurait eu pour effet de dénouer la position concernant l'option négociable, l'option sur contrat à terme standardisé ou l'option hors bourse. Toute différence découlant d'une réévaluation sera traitée comme un gain ou une perte de placement latent. Le crédit reporté est déduit dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds.

La valeur d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un contrat à terme standardisé correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé(e) si la position sur le contrat à terme de gré à gré ou sur le contrat à terme standardisé était dénouée, à moins que des « limites journalières » n'entrent en jeu, auquel cas la juste valeur est calculée sur la base de la juste valeur de l'actif sous-jacent. La marge payée ou déposée à l'égard des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré est considérée comme une créance, et la marge comportant des éléments d'actif autres que de la trésorerie est réputée être détenue au titre de marge.

Évaluation du passif

Le passif des Fonds doit être comptabilisé à la juste valeur et comprendre ce qui suit :

- les traites, les billets et les comptes fournisseurs;
- les frais engagés ou à payer par le Fonds (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de gestion, les honoraires du fiduciaire et tous les autres frais payables au fiduciaire, au gestionnaire, aux placeurs principaux, au conseiller en valeurs, au dépositaire, aux agents des transferts ou à l'agent chargé de la tenue des registres, selon le cas);
- les obligations contractuelles relatives à des paiements sous la forme de trésorerie ou d'autres biens, y compris toute distribution déclarée mais non versée aux porteurs de parts inscrits du Fonds avant le moment où la valeur liquidative du Fonds est calculée;
- les provisions autorisées ou approuvées par le fiduciaire pour le paiement d'impôts (s'il y a lieu) ou pour éventualités; et
- les autres éléments de passif d'un Fonds, quelle que soit leur nature, à l'exception des éléments de passif qui correspondent aux parts de circulation du Fonds (le cas échéant).

Autres règles en matière d'évaluation

En plus des méthodes d'évaluation décrites précédemment, les Fonds ont adopté les règles suivantes :

Devises

La valeur des titres libellés ou cotés en devises est convertie en dollars canadiens sur la base du taux de change fourni par le dépositaire ou par tout autre cambiste désigné par le gestionnaire. Dans le cas du Fonds de

marché monétaire É.-U. IG Mackenzie et des Fonds en dollars US IG, la valeur des titres libellés ou cotés dans une devise autre que le dollar américain est convertie en dollars américains.

Suspension de la vente de parts

Si la vente des parts émises par le Fonds est interrompue, le fiduciaire peut, à sa discrétion, soustraire de la valeur de l'actif du Fonds une somme correspondant aux commissions de courtage, aux taxes de transfert et à tous les autres frais, le cas échéant, qui devraient être acquittés à la vente de l'actif si celui-ci devait être vendu.

Estimation de la juste valeur des titres

Si l'on ne peut obtenir un cours ni un prix de vente pour un titre ou pour un autre élément d'actif, ou si le gestionnaire estime que le dernier cours ou le dernier prix de vente vérifiable ne reflète pas véritablement la valeur d'un titre ou d'un autre élément d'actif, la valeur est calculée selon les directives du gestionnaire, sous réserve des politiques et des lignes directrices approuvées, d'une manière qui est considérée comme étant juste et raisonnable et dans l'intérêt des investisseurs des Fonds touchés. Dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire d'une estimation de la juste valeur, le gestionnaire applique des principes sûrs et généralement admis. Ce faisant, le gestionnaire pourrait prendre connaissance de communiqués de presse ainsi que de récents avis ou annonces concernant le titre ou l'actif et consulter d'autres gestionnaires de portefeuille, des analystes, l'Institut des fonds d'investissement du Canada (« **IFIC** ») ou d'autres sources du secteur pour établir une juste valeur.

Pour déterminer la valeur de titres étrangers cotés ou négociés sur une bourse autre que nord-américaine, les Fonds prendront en compte la valeur d'autres titres qui sont indicatifs de la juste valeur de tels titres étrangers, valeur qui tient compte des répercussions estimatives possibles d'événements qui pourraient survenir après la fermeture des marchés étrangers sur lesquels ces titres sont négociés, mais avant la fermeture des marchés en Amérique du Nord.

Au cours des trois (3) dernières années, nous n'avons pas exercé notre pouvoir discrétionnaire pour déroger aux pratiques d'évaluation des Fonds décrites précédemment relativement à aucun Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Modification des règles en matière d'évaluation

Si le Règlement ou les prescriptions d'un organisme de réglementation imposent une modification des méthodes d'évaluation décrites précédemment, les Fonds se conformeront à ces règles ou prescriptions. Une telle modification pourrait avoir des conséquences sur le calcul du prix des parts (selon le cas) au moment où vous les achetez ou vous en demandez le rachat.

Calcul de la valeur liquidative

Le prix des parts d'une série d'un Fonds (aussi appelé « valeur liquidative par part » de cette série) est calculé en additionnant l'actif de ce Fonds (évalué suivant la méthode décrite à la rubrique *Évaluation des titres en portefeuille*) et en soustrayant son passif (tel qu'il est décrit à la rubrique *Évaluation du passif*), selon l'actif et le passif attribuables à cette série, et en divisant le montant obtenu par le nombre de parts détenues par les investisseurs de cette série de ce Fonds ce jour-là. Par exemple, si les liquidités et les placements d'un fonds attribuables à une série (déduction faite de son passif) totalisent 1 million de dollars, et que les investisseurs détiennent 100 000 parts de cette série ce jour-là, le prix sera de 10 $ par part de cette série.

Chaque série d'un Fonds assumera, en tant que série distincte, les frais qui pourront lui être attribués expressément. Les frais qui se rapportent uniquement à une série donnée ne seront attribués qu'à cette série. Les charges du fonds et les autres frais communs du Fonds non couverts par les frais d'administration, et qui ne sont pas attribuables à une série particulière du Fonds, seront répartis entre toutes les séries du Fonds de la façon que le gestionnaire considérera la plus appropriée, en fonction de la nature des frais.

Une valeur liquidative par part sera donc calculée pour chacune des séries de parts du Fonds, étant donné que les frais et charges d'exploitation pourraient différer pour chaque série. Toutefois, les frais de chaque série continuent de faire partie du passif de l'ensemble du Fonds. Par conséquent, le rendement de placement, les frais et le passif d'une série du Fonds pourraient avoir une incidence sur la valeur des parts d'une autre série du Fonds.

Le prix d'une série est établi à la fermeture des principales bourses nord-américaines chaque jour ouvrable (habituellement à 15 h HC) ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire (par exemple, si la Bourse de Toronto ferme

plus tôt pendant un jour ouvrable) (l'« **heure de clôture** »). Tous les ordres d'achat, de rachat et d'échange entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine reçus par un Fonds avant l'heure de clôture sont exécutés au prix établi à la fermeture des bureaux le jour où l'ordre d'achat, de rachat ou d'échange est donné.

N'oubliez pas que tout ordre d'achat, de rachat ou d'échange doit être soumis par l'intermédiaire de votre conseiller IG ou d'un centre de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Nous avons l'intention de maintenir un prix stable pour toutes les séries du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie et du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie en attribuant le revenu quotidiennement aux investisseurs, mais il n'y a pas de garantie que ce prix sera toujours stable dans l'avenir. En temps normal, le prix sera de :

- 1 $ par part pour la série Classique et la série REEI, 10 $ par part pour la série Plus et 10 $ par part pour la série I du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie;
- 10 $ (US) par part du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.

Vous pouvez obtenir sans frais les renseignements sur la valeur liquidative de chaque Fonds ainsi que sur la valeur liquidative par part de chaque série de chaque Fonds offert aux termes du présent document sur notre site Web ig.ca/fr ou en communiquant avec votre conseiller IG.

Achats, échanges et rachats

Le prix unitaire est le prix payé lors de l'achat ou le montant reçu lors de la vente d'une part du Fonds. Chaque série a ses propres frais et, par conséquent, son prix unitaire. Pour déterminer le prix unitaire de chaque série, nous soustrayons de l'actif total du Fonds attribuable à cette série le passif attribuable à cette même série, puis nous divisons ce montant par le nombre de parts détenues par les investisseurs du Fonds dans cette série. Nous tenterons de maintenir constante la valeur de chaque série de parts des Fonds de marché monétaire. Les séries offertes par chaque Fonds aux termes du présent prospectus simplifié sont précisées à la page couverture et à la *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document*. Le placement minimal et les critères d'admissibilité pour l'achat de parts de séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont présentés en détail ci-après. Il est possible que nous offrions d'autres séries de parts des Fonds à l'avenir, sans en aviser les investisseurs et sans avoir à obtenir leur approbation.

Nous établissons le prix unitaire à la fin de chaque jour ouvrable. Si un Fonds reçoit des directives complètes d'achat ou de vente de parts du Fonds avant 15 h, heure du Centre, ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire (par exemple, si la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable) (l'« **heure de clôture** »), nous traitons votre demande en utilisant le prix unitaire calculé à la fin du jour en question. Autrement, nous exécutons votre ordre le jour ouvrable suivant, en utilisant le prix calculé à la fin de ce jour-là. Les directives d'achat ou de vente de parts des Fonds doivent être généralement transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

Nous n'acceptons aucun ordre d'achat ou de vente lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire. En vertu des règles, nous pouvons suspendre le calcul du prix unitaire pour les raisons suivantes :

- les opérations normales sont suspendues sur une bourse où sont négociés les valeurs mobilières ou les dérivés détenus par un Fonds, si ces valeurs ou dérivés représentent plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif, et si ces titres ou dérivés ne sont pas négociés sur une autre bourse raisonnablement accessible;
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous a autorisés à le faire; ou
- nous sommes tenus de le faire par la loi.

De plus, nous pourrions refuser tout ordre d'achat ou de vente visant un Fonds lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire d'un fonds sous-jacent dans lequel ce Fonds investit ou lorsque le droit de demander le rachat des parts d'un fonds sous-jacent est suspendu.

Achat de parts des Fonds

Vous pouvez acheter des parts au détail des Fonds par l'entremise d'un conseiller IG inscrit auprès d'un des placeurs principaux ou à l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. En règle générale, vous ne pouvez pas acheter des parts par l'entremise d'autres courtiers, sauf si vous faites un placement en effectuant un échange entre Fonds ou séries d'IG Gestion de patrimoine. Vous ne pouvez pas non plus transférer les parts de n'importe quel Fonds dans un compte chez un autre courtier si votre placement est détenu dans un REEE ou un REEI. Vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte. Si vous désirez transférer votre placement chez un autre courtier, vous pourriez devoir en demander le rachat. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Vente de parts des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.)

Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds, vous devez habituellement nous fournir des directives complètes par écrit et inclure avec votre demande le paiement total des parts que vous achetez dans la devise de votre compte, à moins que votre compte ne soit détenu à titre de prête-nom, auquel cas votre achat doit être réglé à l'intérieur d'un jour ouvrable.

Si vous achetez des parts de Fonds de marché monétaire détenus à titre de prête-nom, le paiement ne sera pas réputé avoir été reçu avant que le Fonds n'ait reçu le paiement total en espèces, au plus tard à l'heure de clôture, à moins qu'il y ait suffisamment de liquidités dans votre compte pour couvrir le montant de votre placement dans le Fonds de marché monétaire. Si le Fonds de marché monétaire reçoit l'argent après l'heure de clôture, le Fonds de marché monétaire pourrait n'accepter votre achat que le jour ouvrable suivant.

Si vous achetez des actions pour 1 million de dollars ou plus, votre demande est réputée ne pas avoir été reçue avant que nous ayons reçu le paiement en espèces, au plus tard à 10 h, heure du Centre. Si nous recevons l'argent après 10 h, le Fonds pourrait n'accepter votre ordre que le jour ouvrable suivant.

Vous pouvez également nous donner des directives pour acheter des parts par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis, à condition de conclure des arrangements avec votre conseiller IG à cet effet au préalable, et que des arrangements à l'égard des paiements aient été pris. Si vous détenez votre compte auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez faire une demande d'opération en communiquant directement avec l'un de ses centres de négociation.

Lorsque vous achetez des parts du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie, vous devez les payer en dollars américains. Si vous voulez payer vos parts en dollars canadiens, nous convertirons le montant en dollars américains en utilisant notre taux de change en vigueur. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.) Veuillez noter que le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie n'est pas accepté aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Les parts du Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie ne peuvent être détenues que dans un compte admissible, soit un régime enregistré (autre qu'un REEI, un REEE ou un CELI) dont les titulaires sont résidents du Canada ou des États-Unis aux fins de l'impôt, ou des comptes d'autres investisseurs, que nous pouvons autoriser de temps à autre. IG Gestion de patrimoine prendra des mesures raisonnables pour repérer et rejeter les ordres de tout titulaire de compte que nous jugeons comme n'étant pas un compte admissible.

Si votre chèque est refusé pour insuffisance de fonds dans votre compte bancaire, ou pour toute autre raison, nous vendrons dès le jour ouvrable suivant les parts que vous avez achetées. Si la vente rapporte plus que ce que vous avez payé, le Fonds conserve la différence. Si le produit du rachat est inférieur au montant que vous avez payé, nous débiterons le solde de votre compte, plus les frais et les intérêts.

Nous pouvons refuser un ordre d'achat de parts dans un délai d'un jour ouvrable après la réception de cet ordre. Si nous refusons votre ordre, nous vous remettons sans délai votre argent, mais nous ne vous versons aucun intérêt sur ce montant.

Dans l'entente qu'il a conclue avec vous, votre courtier peut prévoir une disposition qui vous oblige à l'indemniser des pertes qu'il a subies en raison de l'échec du règlement d'un achat de parts d'un Fonds que vous avez provoqué.

Options d'achat

De façon générale, les parts des Fonds sont offertes dans les séries suivantes. Les séries offertes par chaque Fonds aux termes du présent prospectus simplifié sont précisées à la page couverture et à la *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document*. Le placement minimal et les critères d'admissibilité pour l'achat de parts de séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont présentés en détail ci-après. Toutes les séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié ne le sont que selon un mode sans frais d'acquisition.

Nom du Fonds	B	C	JSF	TSF	TC	TJSF	F	FT	I	B-REEI ET JSF-REEI
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman	✓	✓	✓				✓			
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman[i]		✓	✓				✓			
Fonds d'actions internationales IG BlackRock							✓			
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales							✓	✓		
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions							✓	✓		
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe							✓	✓		
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre							✓	✓		
Portefeuille fondamental IG – Équilibré	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille fondamental IG – Croissance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓

Nom du Fonds	B	C	JSF	TSF	TC	TJSF	F	FT	I	B-REEI ET JSF-REEI
Portefeuille fondamental IG – Revenu	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille Pilier IG				Série unique						Parts de série REEI
Fonds d'actions canadiennes IG FI	✓	✓	✓				✓			
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille Nouveaux diplômés IG							✓			
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan	✓		✓				✓			
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II							✓			
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld	✓	✓	✓				✓			
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie			Séries Classique et Plus						✓	Parts de série REEI
Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II[ii]	✓	✓	✓				✓			
Fonds de dividendes IG Mackenzie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie	✓		✓				✓			
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds mondial IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds mondial IG Mackenzie II[ii]	✓	✓	✓				✓			
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie	✓		✓				✓			
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie	✓		✓				✓			
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II							✓			
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie	✓		✓				✓			
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II							✓			
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie	✓		✓				✓			

Nom du Fonds	B	C	JSF	TSF	TC	TJSF	F	FT	I	B-REEI ET JSF-REEI
Fonds européen IG Mackenzie Ivy	✓	✓	✓				✓			
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds international Pacifique IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II							✓			
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales							✓			
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions							✓			
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe							✓			
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre							✓			
Fonds d'actions américaines IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.						Série unique				
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie	✓	✓	✓				✓			
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II							✓			
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre							✓			
Portefeuille à versements gérés IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Portefeuille équilibré à risque géré IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Portefeuille accent croissance à risque géré IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Portefeuille accent revenu à risque géré IG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO							✓			
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam	✓	✓	✓				✓			
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam	✓	✓	✓				✓			
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price	✓	✓	✓				✓			
Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG							✓			
Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG							✓			

Nom du Fonds	B	C	JSF	TSF	TC	TJSF	F	FT	I	B-REEI ET JSF-REEI
Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG							✓			
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales							✓			
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions							✓			
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe							✓			
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre							✓			

i) Depuis le 1er avril 2002, le Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman permet uniquement le réinvestissement des distributions, les placements effectués dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques et les échanges à partir d'autres séries du Fonds par les porteurs de parts actuels, selon le cas. À compter du 1er novembre 2023, les parts de série F seront disponibles pour de nouveaux achats.

ii) Depuis le 9 avril 2020, le Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie II et, depuis le 8 juin 2020, le Fonds mondial IG Mackenzie II sont offerts uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de ces Fonds par les porteurs de parts actuels.

Parts de série B

Les parts de série B sont offertes pour tous les Fonds, à l'exception des fonds du marché monétaire et du Portefeuille Pilier IG.

Séries Classique et Plus

Les parts des séries Classique et Plus sont offertes uniquement pour le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie.

Série unique

Les parts de la série unique ne sont offertes que pour le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie et le Portefeuille Pilier IG.

Parts de série F

- Séries F et FT

En règle générale, les parts des séries F et FT sont offertes à certains porteurs de parts[3] qui ont conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts. Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique

[3] Veuillez communiquer avec votre conseiller IG afin de déterminer si votre conjoint, vos parents (y compris les conjoints des parents), vos enfants (y compris les conjoints des enfants) ou les enfants de votre conjoint sont également admissibles pour investir dans la série F ou FT.

Frais. Vous devrez payer des frais de conseil distincts au placeur principal selon le niveau des placements de votre ménage, comme il est expliqué à la rubrique

Frais directement par vous. Des frais pour opérations à court terme inappropriées et d'autres frais pourraient s'appliquer. Les parts de série FT sont des parts de séries à distribution fixe que vous devriez acheter si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables de votre placement. La série FT n'est pas offerte pour les placements détenus dans un régime enregistré.

Parts de série I

En règle générale, les parts de série I sont offertes dans le cadre du programme Profil, un service de répartition de l'actif pour les investisseurs à valeur nette élevée, à certains porteurs de parts qui ont conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts.

Placements effectués avant le 28 juillet 2003

– Parts des séries C et TC ou parts qualifiées « C »

Les parts des séries C et TC des Fonds sont offertes si vous avez pris des arrangements de placement avant le 28 juillet 2003 ou pour les échanges de placements à partir d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine achetés avant le 28 juillet 2003 ou qui ont fait l'objet d'arrangements pris avant cette date. Pour de plus amples renseignements sur les PPA, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)*. De plus, ces parts seront admissibles au remboursement des frais de service, comme il est indiqué à la rubrique *Remboursement des frais de service*.

Les Fonds de marché monétaire et le Portefeuille Pilier IG n'offrent pas de parts de série C (ou TC), mais acceptent les parts de série C provenant d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou de placements pour lesquels des arrangements ont été pris avant le 28 juillet 2003, sous réserve des règles relatives au montant du placement minimal qui s'appliquent à une série. Ces parts sont habituellement qualifiées « C » sur votre relevé[4] (pour un complément d'information, voir la rubrique *Échanges – À partir de la série C (ou TC) ou d'un placement qualifié « C » ou vers la série C (ou TC) ou un placement qualifié* « C »).

Parts de série J

– Séries JSF et TJSF

Les parts de série J sont offertes lorsque les placements de votre ménage[5] s'élèvent généralement à au moins 500 000 $. Pour un même Fonds, les frais de gestion annuels de la série J sont généralement inférieurs à ceux de la plupart des autres séries (à l'exception de la série F). Les parts de série TJSF sont des parts de séries à distribution fixe que vous devriez acheter si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables de votre placement. Elles ne sont pas offertes pour les placements détenus dans un régime enregistré.

Parts de série REEI

– B-REEI et JSF-REEI;

– Série REEI des fonds de revenu REEI

Les parts de série REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un compte REEI et elles ne sont pas offertes pour les placements faits dans les autres régimes enregistrés, y compris les REER, les FERR ou les CELI. Chacun des fonds de série REEI (autres que les fonds de revenu REEI) offre deux séries de parts REEI vendues au détail : les parts de série B-REEI et JSF-REEI. Les fonds de revenu REEI offrent une série de parts REEI au détail. (Pour en savoir plus sur la série JSF-REEI, voir la rubrique *Parts de série J*.)

Option d'achat des séries à distribution fixe

– Parts de séries FT, TSF, TC et TJSF

Les distributions des séries à distribution fixe sont établies à l'avance par le gestionnaire, alors que les distributions d'autres séries ne le sont pas. Les parts de série TC sont réservées aux placements effectués avant le 28 juillet 2003 dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui sont échangés contre des parts de ces Fonds. (Veuillez consulter la rubrique *Parts de série F* pour obtenir de plus amples renseignements sur les parts de série FT et à la rubrique *Parts de série J* pour obtenir de plus amples renseignements sur les parts de série TJSF.)

Vous ne devriez acheter des parts de séries à distribution fixe que si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables de votre placement. Ces distributions

[4] Cela comprend les parts qualifiées « C » dans chacune des séries Classique et Plus du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie.

[5] Veuillez communiquer avec votre conseiller IG afin de déterminer si votre conjoint, vos parents (y compris les conjoints des parents), vos enfants (y compris les conjoints des enfants) ou les enfants de votre conjoint sont également admissibles pour investir dans les séries JSF ou TJSF.

seront constituées du revenu net et/ou d'un remboursement de capital. Pour en savoir plus, veuillez consulter les *Règles additionnelles concernant les distributions applicables aux séries assorties d'une distribution à taux fixe,* sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document.*

Veuillez noter que tout montant retiré des parts de série FT pour payer les frais de conseil aura pour effet de réduire les distributions mensuelles futures de ces parts de série FT respectivement.

Les régimes enregistrés ne peuvent investir dans les parts de séries à distribution fixe d'un Fonds.

IG Gestion de patrimoine peut modifier en tout temps les modalités d'admissibilité pour les investisseurs potentiels d'une série.

Placement initial minimal

Vous pourriez devoir respecter un seuil minimal de placements pour votre ménage pour investir dans un Fonds ou une série[6]. Pour déterminer si vous répondez aux exigences quant au montant de placement minimal en ce qui concerne un Fonds ou une série, nous prenons en compte le montant de votre achat, combiné aux autres placements que vous et d'autres membres de votre ménage immédiat avez faits (et détenez toujours) dans les Fonds et d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Lorsque vous remplissez les conditions pour investir directement dans un Fonds ou une série, vous devez faire un placement initial d'au moins 50 $ (en dollars américains dans le cas du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie) dans ce Fonds ou cette série. Toutefois, si vous ouvrez un FERR ou un régime enregistré similaire, un placement minimal de 5 000 $ est exigé.

Aucun placement minimal n'est exigé pour investir dans un Fonds ou une série si vous participez à un régime collectif.

Pour les parts de série I, vous pourriez être admissible au programme Profil si vous avez conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts et que vous investissez, au total, le montant minimum prescrit (généralement 250 000 $, à la discrétion du placeur principal) dans le cadre du programme Profil. Une fois que vous avez commencé à investir dans le programme Profil, si vous désirez acheter des titres additionnels d'un Portefeuille privé Profil, vous devez faire un placement d'au moins 200 $, sauf dans le cas de distributions réinvesties, lesquelles peuvent être de n'importe quel montant.

Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour déterminer si vous remplissez les conditions pour investir dans un Fonds en particulier ou une série d'un Fonds.

Nous pourrions racheter votre placement dans n'importe quel Fonds et vous rembourser l'argent (moins les retenues d'impôt, le cas échéant) si le montant investi dans votre compte est inférieur à 1 000 $ (dans la devise du compte). Les placements subséquents doivent être d'au moins 50 $ parmi tous vos Fonds d'IG Gestion de patrimoine (en dollars américains dans le cas du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie et des Fonds en dollars US IG) pour chacun de vos placements, mais aucun montant minimal n'est requis dans le cas des distributions réinvesties (ou des remboursements de frais de service réinvestis dans le cas des parts de série C, comme il est expliqué ci-après). Ces montants minimums ne s'appliquent pas aux placements dans le cadre d'un PPA.

Nous nous réservons le droit d'échanger vos parts de série J contre des parts de la série au détail applicable si vous ne satisfaites pas aux critères d'admissibilité au moment d'acheter vos parts de série J.

Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes découlant, le cas échéant, du rachat de parts d'un Fonds dans la mesure où celles-ci résultent de l'exercice de notre droit d'échange ou de rachat de vos parts.

Échange entre les séries au détail et la série J

Nous transférerons automatiquement vos parts des séries B, B-REEI, C, TC et TSF, ainsi que les parts de toute série au détail applicable future des Fonds (les « **séries au détail** ») dans les séries applicables JSF, JSF-REEI ou TJSF, ou dans toute série à valeur nette élevée applicable future des Fonds (« **série J** ») une fois que les placements de votre ménage seront d'au moins 500 000 $ (les « **critères d'admissibilité** »), sous réserve de certaines exceptions décrites ci-dessous (« **échanges automatiques** »). Ces échanges automatiques seront effectués pour que vos placements se trouvent dans la série J qui est assortie des

[6] Un placement initial minimal de 25 000 $ est exigé pour investir dans la série Plus du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie.

frais de gestion et des frais d'administration combinés les plus bas auxquels vous êtes admissible.

Lorsque vous répondrez aux critères d'admissibilité, à la suite d'un achat, d'une substitution ou d'un mouvement de marché positif (ce qui sera déterminé le dernier jour ouvrable de chaque mois), nous transférerons automatiquement vos parts admissibles dans la série J applicable du ou des mêmes fonds, vers le 10e jour ouvrable du mois suivant.

Seront exclus des échanges automatiques les séries et les Fonds suivants :

- les titres de série C si les frais de gestion, d'administration et de service combinés facturés par la série C d'un fonds, après déduction de toute réduction sur les frais applicable, sont inférieurs à ceux de la série J;
- les Fonds dont une série n'a pas de série J correspondante.

Lorsque vos parts auront été transférées dans la série J, elles y demeureront même si vous ne répondez plus aux critères d'admissibilité.

Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Opérations à court terme

IG Gestion de patrimoine a adopté des politiques et des procédures pour détecter et prévenir les opérations à court terme inappropriées et excessives dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Par opération à court terme inappropriée, nous entendons la souscription et le rachat de titres (y compris l'échange de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Nous définissons les opérations à court terme excessives comme les achats et les rachats de titres (y compris les échanges de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Les opérations à court terme inappropriées d'investisseurs qui ont recours à une pratique de synchronisation du marché peuvent nuire aux investisseurs d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui n'ont pas recours à une telle pratique en réduisant la valeur liquidative de leurs parts de ce Fonds. Les opérations à court terme inappropriées et excessives peuvent faire en sorte qu'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine maintienne un niveau anormalement élevé de trésorerie ou que son taux de rotation des titres en portefeuille soit anormalement élevé, ce qui, dans les deux cas, est susceptible de réduire le rendement de ce Fonds.

Nos procédures prévoient le suivi des opérations dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine afin de détecter une stratégie d'opérations à court terme inappropriées, ainsi que l'examen de toute opération à court terme susceptible de constituer une opération inappropriée et la prise rapide de mesures correctives. Pour déterminer si une opération en particulier est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de tous les facteurs pertinents, y compris :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature de l'OPC visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- les circonstances inhabituelles sévissant sur le marché;
- l'évaluation des incidences négatives sur l'OPC; et
- l'objectif/la nature de l'opération;

et des discussions pourraient s'ensuivre entre nous et l'investisseur ou son conseiller IG au sujet de l'opération.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés si le rachat (ou l'échange) :

- est fait à partir d'un fonds de marché monétaire ou de Fonds d'IG Gestion de patrimoine semblables;
- est effectué dans le cadre d'un programme d'achats ou de retraits systématiques;
- porte sur des titres d'un fonds sous-jacent et est demandé par un Fonds dans le cadre d'un programme de fonds de fonds ou de tout autre programme analogue;
- vise des titres reçus dans le cadre d'un réinvestissement de revenu ou d'autres distributions reçues de l'OPC concerné;

- est déclenché par une obligation de payer des frais liés à l'OPC;
- ne devrait pas nuire à l'OPC, selon toutes les attentes raisonnables.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 2 %. Ces frais seront payés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine en question et seront imputés, dans la monnaie du compte, en sus de tous les autres frais de rachat. Reportez-vous au tableau de la rubrique

Frais pour obtenir de plus amples renseignements.

Si nous décelons une habitude d'opérations à court terme inappropriées ou excessives dans un compte après avoir pris des mesures de dissuasion, dont l'envoi d'avertissements et l'imposition de frais pour opérations à court terme, nous imposerons un gel sur les parts du Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le compte, limitant ainsi les opérations futures, durant au moins 90 jours.

De plus, nous pourrions prendre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répéteront pas. Ces mesures pourraient comprendre l'envoi d'un avis à l'investisseur, l'inscription du nom d'un investisseur sur une liste de surveillance, de même que le rejet des demandes si l'investisseur tente encore d'effectuer de telles opérations, et pourraient aller jusqu'à la fermeture du compte.

Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes subies, s'il en est, associées au rachat de parts d'un Fonds, dans la mesure où elles découlent de l'exercice de notre droit de fermer votre compte.

À la date du présent prospectus simplifié, le gestionnaire n'a, à sa connaissance, été avisé de l'existence d'aucune entente, officielle ou non, avec quelque personne ou société que ce soit en vue de permettre des opérations à court terme à l'égard des parts des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, autres que celles effectuées dans le cadre d'un rééquilibrage et des opérations visant les séries non offertes au détail détenues à l'occasion par les Fonds dans leurs fonds sous-jacents respectifs, ou par certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, ou visant des séries non offertes au détail détenues par les fonds distincts IG/CV, les fonds de placement garanti et d'autres fonds distincts offerts par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (ou les sociétés membres de son groupe) ou par le régime de retraite à cotisations déterminées des employés du Groupe Investors. Ces opérations sont exemptes de ces frais puisque de telles opérations seront faites conformément aux politiques permanentes approuvées par le CEI.

Nous pouvons restreindre, rejeter ou annuler, sans préavis, tout ordre d'achat ou d'échange, y compris toute opération à court terme que nous jugeons inappropriée ou excessive.

Nous avons conclu des ententes de distribution avec les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., pour accorder le droit de vendre les Fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Ententes-cadres de distribution* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Vente de parts des Fonds

Si vous voulez vendre vos parts, vous devez nous faire parvenir vos directives complètes par écrit, à moins que vous n'ayez pris des arrangements avec votre conseiller IG pour nous donner des directives visant à vendre des parts par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis. Si vous détenez votre compte auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez faire une demande d'opération en communiquant directement avec l'un de ses centres de négociation. Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos parts, ou encore en vendre pour une certaine somme. Si vous rachetez des parts d'une valeur inférieure à 100 $, nous pourrions vous demander de racheter des parts d'une valeur de 100 $ de tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans votre compte (en dollars américains dans le cas des Fonds en dollars US IG).

Lorsque vous vendez vos parts, nous les rachetons et vous versons le produit du rachat à l'intérieur d'un jour ouvrable suivant la vente, sauf si :

- nous n'avons pas reçu des directives complètes de votre part; ou
- nous n'avons pas reçu tous les documents; ou
- vous ne nous avez pas remis la totalité des certificats de parts établis à l'égard des parts dont vous demandez le rachat; ou
- d'autres restrictions sont inscrites dans nos dossiers; ou
- le processus de compensation bancaire de votre paiement pour l'achat des parts vendues n'est pas encore réglé dans votre compte bancaire; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous autorise à ne pas traiter votre demande de rachat, pour toute autre raison.

Si l'une des conditions précédentes s'applique, nous rachèterons les parts vendues conformément à votre demande ou nous ne donnerons pas suite à votre demande. Si nous avons déjà traité votre ordre, nous achèterons de nouveau les parts qui ont été vendues dans le cadre de votre demande initiale. Si le produit du rachat initial est supérieur à celui du deuxième achat, le Fonds conservera la différence. Si le produit du rachat initial est

inférieur à celui du deuxième achat, nous paierons la différence et vous devrez nous rembourser cette somme et nos frais, y compris les intérêts.

De plus, des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (à l'exception d'un CELI). Reportez-vous au tableau de la rubrique

Frais pour obtenir de plus amples renseignements.

Si votre placement est détenu à titre de prête-nom, le produit du rachat sera versé dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

Le produit de la vente de vos parts du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie est en principe versé en dollars américains. Veuillez consulter la rubrique *Services facultatifs* si vous désirez que nous convertissions le montant en dollars canadiens en utilisant notre taux de change en vigueur. Dans les deux cas, nous vous verserons le produit du rachat uniquement par chèque pour ce Fonds.

En tout temps, vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte détenu auprès des placeurs principaux. En règle générale, vous ne pouvez pas détenir vos parts des Fonds dans un compte auprès d'un courtier autre que les placeurs principaux si votre placement est détenu dans un REEE ou un REEI. Si vous transférez votre placement à un autre courtier, vous pourriez devoir demander le rachat de vos parts. Votre placement sera assujetti aux retenues d'impôt applicables.

Dans l'entente qu'il a conclue avec vous, votre courtier peut prévoir une disposition qui vous oblige à l'indemniser des pertes qu'il a subies en raison de votre défaut de satisfaire aux exigences d'un Fonds ou de la réglementation en valeurs mobilières concernant un rachat de parts d'un Fonds.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous détenez des parts du Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie dans un compte que nous jugeons comme n'étant pas un compte admissible, nous transférerons votre placement dans le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie ou un autre fonds de marché monétaire dans les meilleurs délais. Si, pour une raison quelconque, nous ne pouvons pas transférer votre placement, nous le rachèterons (et le produit du rachat sera assujetti aux retenues d'impôt qui pourraient s'appliquer). Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes découlant, le cas échéant, du rachat de parts d'un Fonds dans la mesure où celles-ci résultent de l'exercice de notre droit d'échange ou de rachat de vos parts.

Échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine[7]

Lorsque vous faites un échange, vous vendez des parts d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine (ou d'une série d'un Fonds) pour acheter des parts d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Lorsque vous effectuez un placement par suite d'un échange entre Fonds ou séries d'IG Gestion de patrimoine, l'échange est assujetti aux exigences d'admissibilité et aux règles relatives au montant du placement minimal qui s'appliquent généralement à ces achats, sauf que vous pouvez effectuer :

- un échange de placements, peu importe le montant, d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine à un autre dans un régime collectif; et
- un échange de placements à partir d'un régime collectif, peu importe le montant, à un autre placement enregistré si vous n'êtes plus admissible au régime collectif.

Lorsque vous échangez des placements entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, vous devez habituellement effectuer l'échange au sein de la même série. Par exemple, vous pouvez vendre un placement dans la série B d'un Fonds pour acheter un placement dans la série B d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Échanges automatiques* sous *Services facultatifs*.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales fédérales canadiennes qui peuvent découler d'un échange entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

[7] Dans le présent prospectus simplifié, toute référence aux parts des séries B, C, F et J et aux parts de série REEI où il est question d'échanges entre les Fonds désigne également les séries FT, JSF, TSF, TJSF, TC et B-REEI ainsi que les parts de série REEI, selon le cas.

Bien que certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine n'offrent pas de parts de série REEI, vous pouvez échanger des placements dans ces Fonds d'IG Gestion de patrimoine contre des placements dans des Fonds de série REEI. Vous devriez consulter un conseiller fiscal au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à un REEI étant donné qu'un rachat peut entraîner l'obligation de rembourser les subventions ou les bons gouvernementaux.

Échanges – À partir du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie ou vers le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie

Le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui est offert aux termes d'un prospectus distinct.

Contrairement aux autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui sont évalués tous les jours ouvrables, le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est évalué uniquement deux fois par mois (les « **jours d'évaluation** »). Si vous désirez échanger votre placement dans un Fonds contre un placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie un jour autre qu'un jour d'évaluation, l'échange aura lieu uniquement le prochain jour d'évaluation. Dans l'intervalle, vous pourriez choisir d'échanger votre placement contre un placement dans le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie (ou tout autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine), sous réserve du respect des règles relatives au montant du placement minimal de ce Fonds d'IG Gestion de patrimoine, jusqu'à ce que vous puissiez effectuer votre placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Échanges – À partir de la série C (ou TC) ou d'un placement qualifié « C » ou vers la série C (ou TC) ou un placement qualifié « C »

Vous pouvez échanger un placement de série C ou TC (y compris des parts qualifiées « C » d'un Fonds de marché monétaire ou du Portefeuille Pilier IG) d'un Fonds contre :

a) un placement de série C ou TC du même Fonds ou d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine;

b) des parts d'OPC d'un Fonds de marché monétaire et/ou du Portefeuille Pilier IG (auquel cas les parts acquises de ces Fonds seront des parts qualifiées « C »); [8]

c) des placements des séries F, FT, I, JSF ou TJSF, (selon le cas), pourvu que vous respectiez les exigences habituelles respectives relatives au placement minimal pour ces séries;

d) un placement de n'importe quelle série d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui n'offre pas de placements de série C ou TC (ou de parts qualifiées « C »), sous réserve du respect des exigences d'admissibilité et aux règles relatives au montant du placement minimal pour cette série. Toutefois, lorsque vous échangez vos placements de série C ou TC (ou vos parts qualifiées « C »), vous ne pourrez plus par la suite échanger vos placements contre des placements de série C ou TC d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Cette restriction ne s'applique pas aux échanges de placements de série C vers les Fonds de marché monétaire ou le Portefeuille Pilier IG.

Il y a également une exception pour les échanges de parts de série C (ou TC) contre des titres d'autres séries de fonds admissibles qui feront l'objet d'un don dans le cadre du Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine.

Toutefois, vous ne pouvez pas échanger votre placement d'une série autre que la série C (ou vos parts qualifiées « C ») ou TC d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine contre un placement de série C (ou des parts qualifiées « C ») ou TC offert par ce même Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Par exemple, les placements dans la série F (ou FT) ne peuvent faire l'objet d'un échange en vue d'acquérir des parts de série C (ou des parts qualifiées « C ») ou TC.

[8] Certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine offerts aux termes d'un prospectus distinct ou d'une notice d'offre n'offrent pas de série C (ou TC). Les voici :

- Fonds de la famille Profil;
- Portefeuilles Profil;
- Les Fonds d'investissement privés d'IG Gestion de patrimoine.

Vous pouvez échanger vos titres de n'importe quelle série d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine contre des titres d'un Fonds de la famille Profil (pourvu que le placement minimum prescrit dans le cadre du programme Profil soit respecté), mais vous ne pouvez pas échanger vos titres d'un Fonds de la famille Profil contre des titres de série C (y compris ceux qualifiés « C ») ou TC d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales fédérales canadiennes qui peuvent découler d'un échange entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou séries du même Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Services facultatifs

IG Gestion de patrimoine offre un éventail de services facultatifs aux clients.

Régimes enregistrés

Nous offrons un certain nombre de régimes enregistrés[9], y compris, mais sans s'y limiter, les régimes enregistrés suivants :

- régime enregistré d'épargne-études (REEE)[10];
- régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- fonds de revenu viager (FRV);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- fonds de revenu viager restreint (FRVR);
- REER immobilisé;
- FERR immobilisé (FRRI);
- compte de retraite immobilisé (CRI);
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI);
- REER collectif; [10]
- CELI collectif; et[10]
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)[10].

Habituellement, les employeurs, les syndicats et les associations organisées regroupant au moins cinq participants peuvent aussi établir un REER collectif ou un CELI collectif (un « **régime collectif** ») avec nous. Si vous participez à un régime collectif dont votre employeur est le promoteur, il est entendu que votre employeur n'est nullement responsable du rendement des différents Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui composent le régime collectif. Par conséquent, la décision d'acheter des parts des Fonds doit être fondée sur votre évaluation de leur rendement et d'autres renseignements qui sont mis à votre disposition.

Si vous investissez dans des parts d'un Fonds au moyen d'un régime enregistré, vous devriez consulter un conseiller fiscal pour savoir si les parts constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré dans votre cas particulier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)

Les programmes de prélèvements automatiques (« **PPA** ») vous permettent de faire des placements automatiques sur une base régulière (également appelés placements échelonnés) sans avoir à faire de chèque ou à faire parvenir de demande écrite. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour effectuer des retraits de votre compte, auprès d'une banque, d'une société de fiducie ou une caisse de crédit, en vue de faire des placements sur une base annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même hebdomadaire. Toutefois, vous devez investir au moins 50 $ (dans la devise du compte) dans vos Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour chaque placement (ou au moins 50 $ pour chaque placement dans votre compte REEI). Vous pouvez augmenter ou réduire vos placements périodiques faits au moyen d'un PPA et faire des versements additionnels forfaitaires en tout temps, pourvu que vous respectiez les exigences relatives au placement minimal.

Un PPA ne peut être établi pour acquérir des parts :

- du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie, mais on peut en établir un pour acquérir des parts du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie.

Si vous avez déjà établi un PPA dans la série C (ou TC) ou dans un placement qualifié « C » d'un Fonds de marché

[9] Le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie n'accepte pas les placements qui sont détenus dans un régime enregistré. De plus, vous pouvez uniquement acheter des parts du Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie au moyen d'un compte admissible. Les REEE, les CELI, les CELI collectifs et les REEI sont exclus des régimes enregistrés qualifiés de compte admissible, vous ne pouvez donc pas détenir votre placement dans ce Fonds au moyen de ces régimes enregistrés.

[10] Les séries F et FT ne sont pas offertes pour les régimes collectifs ou les REEI. Les parts de série FT des Fonds IG Gestion de patrimoine ne peuvent pas être détenues dans un REEE.

monétaire ou du Portefeuille Pilier IG, vous pouvez transférer votre PPA visant des parts de série C (y compris les parts qualifiées « C ») ou TC, en tout ou en partie, pour acheter des parts de série C (ou TC) d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine même si vous ne détenez pas encore de parts de série C (ou TC) de ce Fonds d'IG Gestion de patrimoine, pourvu que le montant total investi dans l'ensemble des Fonds d'IG Gestion de patrimoine au moyen de vos PPA dans la série C (y compris les parts qualifiées « C ») ou TC ne soit pas majoré.

Rachats périodiques automatiques

Vous pourriez faire racheter des parts des Fonds grâce aux rachats périodiques automatiques, également appelés programme de retraits systématiques (« **PRS** »), ou au moyen d'une vente planifiée. Dans le cadre d'un PRS, des parts des Fonds sont vendues, et le produit est versé dans votre compte bancaire. Dans le cadre d'une vente planifiée, des parts des Fonds sont vendues, et le produit est versé dans le volet au comptant de votre compte. Habituellement, vous pouvez demander la vente périodique de parts de tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans un même compte pour un montant minimal de 50 $ (dans la monnaie du compte). Vous pouvez vendre vos parts en ayant recours à ce service chaque semaine ou chaque année si vous le voulez. Vous pouvez également faire racheter des parts en tout autre temps en nous faisant parvenir une demande à cet effet. Cependant, veuillez prendre note que les retraits automatiques épuiseront tôt ou tard votre placement.

Vous ne pouvez pas établir un PRS :

- pour le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie ou le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie, à moins d'avoir au moins 10 000 $ (en dollars américains dans le cas du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie ou des Fonds en dollars US IG) dans la série applicable de ces Fonds;
- pour le Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie (dont le placement est détenu dans un compte admissible); ou
- pour des Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit :
  - (i) d'un REEI;
  - (ii) d'un FERR ou d'un régime de revenu enregistré similaire, dans n'importe quel Fonds; ou
  - (iii) d'un CELI détenu par les courtiers autres que les placeurs principaux.

Vous pouvez aussi demander la mise en place d'un PRS pour le rachat automatique de parts d'un FERR (ou d'un régime de revenu enregistré semblable), dont le produit sera versé dans la position de trésorerie d'un compte non enregistré ou d'un CELI. Vous pouvez également demander la mise en place d'un PRS pour le rachat automatique de parts d'un compte non enregistré ou d'un CELI, dont le produit sera versé dans la position de trésorerie d'un compte non enregistré, d'un CELI ou d'un REER. Une vente planifiée peut être établie sur un placement détenu dans un régime enregistré ou un compte non enregistré.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'un PRS, nous déposons le produit (dans la monnaie du compte) dans votre compte bancaire dans les deux jours ouvrables suivant la vente des parts ou dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait. Dans les deux cas, un chèque peut vous être envoyé si vous en faites la demande. Dans le cas du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie, le produit du rachat vous sera remis sous forme de chèque en dollars américains. (Veuillez consulter la rubrique *Conversion des devises* si vous désirez que le produit soit converti en dollars canadiens.)

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'une vente planifiée, nous déposerons le produit (dans la monnaie du compte) le jour ouvrable suivant la vente des parts.

Vous n'aurez pas à payer des frais pour effectuer des rachats réguliers si vous vendez dans le cadre d'un PRS ou d'une vente planifiée.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Il peut également y avoir des incidences fiscales à l'égard d'un PRS visant des régimes enregistrés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal pour obtenir des renseignements supplémentaires sur votre situation particulière. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Instructions de dépôt

Vous pouvez également établir des instructions de dépôt dans la position de trésorerie de votre compte non enregistré ou CELI, instructions qui viseront des achats automatiques dans un ou plusieurs fonds. Ces instructions seront utilisées lorsque le produit d'un PSR est reçu en espèces, auquel cas celui-ci sera automatiquement investi dans le ou les fonds.

Échanges automatiques

Vous pouvez échanger des parts des Fonds grâce aux échanges automatiques, également appelés échanges planifiés. Si vous détenez un compte auprès des Services Financiers Groupe Investors Inc., vous pouvez généralement échanger automatiquement des parts des Fonds contre un placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, pourvu que vous respectiez les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal. Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables.

Vous pouvez échanger vos parts chaque semaine si vous le voulez, mais vous devez le faire au moins une fois par année. Des demandes d'échange de parts additionnelles sont aussi possibles en tout autre temps. Comme il est mentionné à la rubrique

Frais, vous ne payez habituellement pas de frais pour des échanges entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Vous pouvez établir un programme de transferts systématiques (PTS) visant un REEI au nom du client pour échanger automatiquement des parts de série REEI entre Fonds REEI.

Les échanges planifiés permettent d'échanger automatiquement des parts au sein du même compte et ne sont pas pris en compte dans le calcul du montant des rachats annuels sans frais de 12 %.

Réinvestissement automatique des distributions (toutes les séries sauf celles à distribution fixe)

Les Fonds peuvent toucher des dividendes, des intérêts ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Les distributions peuvent vous être versées périodiquement.

Nous utilisons le prix par part pour la série le jour où nous réinvestissons les distributions.

Les distributions de gains en capital doivent être réinvesties dans la même série du Fonds. À compter du 1er décembre 2023, les distributions de revenu doivent être réinvesties dans la même série du Fonds (autre que les distributions de revenu des Fonds Accent revenu et autre que les distributions de parts de séries à distribution fixe des Fonds – voir ci-dessous). Nous utilisons le prix par part pour la série du jour où nous réinvestissons les distributions.

Pour les Fonds Accent revenu, nous réinvestirons automatiquement vos distributions de revenu, à moins que vous choisissiez de recevoir les distributions en espèces. Lorsque nous vous versons des distributions en espèces (dans la monnaie du compte), nous verserons les fonds dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

De plus, tous les remboursements de frais de service doivent être réinvestis dans la même série. Si les distributions en espèces vous sont versées directement, l'argent sera déposé dans la position de trésorerie de votre compte détenu à titre de prête-nom (y compris votre compte en dollars américains), d'où vous pourrez par la suite faire un retrait que vous déposerez dans votre compte bancaire. Toutefois, si votre placement est détenu dans le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie ou le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie, il doit être évalué à au moins 10 000 $ (en dollars américains pour le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie et les Fonds en dollars US IG) pour que des distributions vous soient versées. Dans le cas du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie détenu auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., les distributions sont versées (en supposant que vous ayez le montant minimal de placement) uniquement par chèque.

Vous pouvez nous demander d'utiliser vos distributions pour acheter des parts d'une série autorisée ou de la même option d'achat d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Nous pouvons vous verser directement ces distributions en espèces. Si vous ne réinvestissez pas les distributions, la valeur de votre placement pourrait en être réduite.

Les parts acquises au moyen des distributions réinvesties seront assujetties aux mêmes frais qui s'appliquent aux autres parts assorties de la même option d'achat.

Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Incidences fiscales*.

Distributions à partir d'une série à distribution fixe

Les séries à distribution fixe vous permettent de recevoir une distribution mensuelle fixe de votre placement, qui inclut généralement un remboursement de capital. Ces distributions mensuelles seront automatiquement versées dans la position de trésorerie de votre compte, à moins que :

- vous nous demandez qu'elles soient réinvesties dans des parts additionnelles de la série à distribution fixe applicable;
- vous déteniez un placement dans une série à distribution fixe de ce Fonds le ou vers le 31 octobre 2015 et que vous n'avez pas demandé que les distributions vous soient versées; ou
- vous transférez un placement d'une série à distribution fixe que vous déteniez le ou vers le 31 octobre 2015 (et que vous n'avez pas demandé que les distributions vous soient versées) dans une série à distribution fixe d'un autre Fonds qui a été établi par suite de ce transfert, y compris tout placement subséquent dans cette série à distribution fixe.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux *Règles additionnelles concernant les distributions applicables aux séries assorties d'une distribution à taux fixe,* sous

Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document.

Veuillez noter que les distributions de gains en capital d'une série à distribution fixe doivent être réinvesties dans la même série de ce Fonds. De plus, tous les remboursements de frais de service doivent être réinvestis dans la même série.

Un remboursement de capital non réinvesti réduit la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Fonds de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

Tirage de chèques pour les comptes de fonds de marché monétaire

Vous pouvez tirer des chèques sur votre placement dans la série Classique ou Plus (mais pas de la série I ou REEI) du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie, et vous pouvez tirer des chèques sur votre placement dans le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie, en concluant une entente en ce sens avec le fiduciaire. Pour vous prévaloir de cet avantage, vous devez prendre des arrangements avec nous au préalable, et satisfaire aux critères suivants :

- la valeur totale de vos placements à IG Gestion de patrimoine (y compris les OPC et les autres produits comme les certificats de placement garanti) doit être d'au moins 10 000 $ (actifs en dollars américains dans le cas du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie); et
- votre placement dans ces Fonds ne doit pas être détenu dans un régime enregistré.

Lorsque vous tirez un chèque, nous vendons des parts du Fonds pour couvrir le montant du chèque. En général, si le nombre de parts détenues dans la série applicable de votre Fonds de marché monétaire d'où le chèque est tiré est insuffisant, nous retournerons le chèque et nous pourrions vous imputer des frais. Nous vendrons une partie de vos placements pour payer ces frais. Dans certains cas, nous pourrions racheter d'autres parts dans votre Fonds de marché monétaire ou vos placements dans d'autres Fonds qui ne sont pas détenus dans un régime enregistré,

(Veuillez noter que les chèques tirés sur votre placement dans le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie et les Fonds en dollars US IG sont libellés en dollars américains et ne sont encaissables qu'au Canada.)

Conversion des devises (Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie ou Fonds en dollars US IG)

Les parts du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie et des Fonds en dollars US IG sont acquises et rachetées en dollars américains. Si vous le désirez, vous pouvez nous demander de convertir en dollars américains le montant de votre achat effectué en dollars canadiens et de convertir en dollars canadiens le produit du rachat reçu en dollars américains en utilisant notre taux de change en vigueur. Nos taux de change sont établis en fonction des cours des devises pratiqués par notre banque et d'autres cambistes et peuvent être plus ou moins élevés que d'autres taux de change qui pourraient vous être offerts ailleurs. Nous retiendrons tout gain ou profit sur ces opérations de change (ou nous absorberons toute perte qui pourrait en découler). Des frais supplémentaires, qui pourraient être imputés à l'occasion, peuvent s'appliquer pour ce service.

Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine

Le Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine (le « **programme** ») est un programme à vocation arrêtée par le donateur élaboré par IG Gestion de patrimoine en collaboration avec la Fondation de philanthropie stratégique (la « **Fondation** »), un organisme de bienfaisance sans but lucratif enregistré comme fondation publique auprès de l'ARC et de Revenu Québec. Votre conseiller IG peut vous fournir de plus amples renseignements sur le programme, y compris sur le don d'un placement dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine à la Fondation, et vous fournir la liste à jour des Fonds admissibles, comme il est mentionné ci-après.

Le programme vous permet de verser à la Fondation des dons irrévocables et d'ouvrir un compte philanthropique (le « **compte** ») dans le cadre du programme pour détenir le produit de vos dons. La Fondation investit le produit dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine admissible (un « **Fonds admissible** ») et verse, sur une période donnée, des subventions à des organismes de bienfaisance canadiens ou à d'autres organismes admissibles, tels qu'ils sont définis dans la Loi de l'impôt (les « **organismes de bienfaisance admissibles** »). À tout moment, l'actif du compte ne peut être investi que dans un seul Fonds admissible.

Votre don initial dans le cadre du programme doit être d'au moins 10 000 $ (comprenant des espèces, des titres, des

polices d'assurance et/ou des dons d'assurance vie d'une personne vivante). Les dons subséquents doivent s'élever à au moins 500 $ (bien que vous puissiez faire des dons subséquents inférieurs à ce montant pour payer les primes afférentes à une police d'assurance vie donnée). Les donateurs ont habituellement droit à un reçu officiel correspondant à la valeur marchande de leur don établie le jour où il est accepté par la Fondation.

Bien que la Fondation soit le propriétaire de l'actif de votre don, elle suivra en général vos recommandations (ou celles des personnes que vous aurez désignées) quant au choix du Fonds admissible et des organismes de bienfaisance admissibles qui recevront des subventions annuelles, et quant à la façon dont le compte sera géré après votre décès.

Le programme vise à encourager la philanthropie et offre aux donateurs des avantages similaires à ceux qu'offre une fondation privée, mais sans les frais administratifs et les responsabilités liés à l'établissement d'une telle fondation. Des frais d'administration annuels d'activités de bienfaisance s'appliquent à l'actif détenu dans un compte, à l'exception des dons de polices d'assurance vie dont le produit n'a pas encore été versé. De plus, chaque compte du programme paie une quote-part des charges d'exploitation annuelles de la Fondation, incluant les frais de traitement des subventions pour chacun des comptes. Ces frais sont automatiquement déduits du compte sur une base semestrielle. La Fondation se réserve le droit de modifier les frais afférents au programme en tout temps, sur préavis.

Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des incidences et des avantages fiscaux associés à un don à la Fondation. Vous trouverez plus de renseignements au sujet du programme sur notre site Web (https://www.ig.ca/fr / https://www.ig.ca/en).

Frais

Frais

Certains frais sont associés aux placements dans les Fonds, y compris les taxes de vente applicables à ces frais. Les tableaux suivants décrivent les frais que vous pouvez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Les Fonds paient certains de ces frais, ce qui réduit la valeur de votre placement. Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion, des honoraires de fiduciaire ou des frais d'administration à la suite d'un placement par un Fonds dans un fonds sous-jacent, et aucuns frais de rachat ne seront imposés à un Fonds lorsque son placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine sera racheté. D'autres frais qui pourraient ne pas être associés directement à votre placement dans un Fonds vous sont directement imputés, y compris des frais d'administration ou d'opérations de compte payables aux placeurs principaux.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion

Les Fonds paient des frais de gestion qui servent à payer les coûts liés aux conseils en placement et aux services de gestion de placements qui leur sont fournis, et, en partie, aux services liés à la distribution, y compris les coûts des services de planification financière, les commissions et les primes des conseillers IG, ainsi que les coûts relatifs à la commercialisation, aux autres activités promotionnelles des Fonds et aux conférences éducatives. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour les frais de gestion payables à chaque série de chaque Fonds. Les frais de gestion incluent les frais payables au gestionnaire du Fonds et aux conseillers en valeurs.

Veuillez prendre note que lorsque plusieurs Fonds sont groupés dans la même rangée d'un tableau, le fait qu'un taux de frais de gestion soit attribué à une série précise ne signifie pas que tous les Fonds de ce groupe offrent la série en question. Veuillez vous reporter à la page couverture ou à la *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour en savoir plus sur les séries offertes par chaque Fonds.

Frais de gestion (en %)

Fonds	B/TSF/ B-REEI	C/TC	Plus	Classique /Unique/ REEI	JSF/TJSF/ JSF-REEI	F/FT	I
Fonds de revenu							
Portefeuille Pilier IG	–	–	–	1,095	–	–	
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie	1,50	1,50	–	–	1,25	0,15	
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie	1,55	1,55	–	–	1,30	0,20	
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie	–	–	0,55	1,00	–	–	Jusqu'à 0,25
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie	1,60	1,60	–	–	1,35	0,25	
Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie	1,80	1,80	–	–	1,55	0,45	
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie	1,55	1,55	–	–	1,30	0,20	
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie	1,75	1,75	–	–	1,50	0,40	
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie	–	–	–	1,00	–		
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO	–	–	–	–	–	0,55	
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam	1,75	1,75	–	–	1,50	0,40	
Fonds équilibrés							
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman	1,75	1,95	–	–	1,50	0,65	
Fonds de dividendes IG Mackenzie	1,70	1,90	–	–	1,45	0,60	
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie	1,85	2,00	–	–	1,60	0,75	
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada	1,70	1,90	–	–	1,45	0,60	
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie	1,75	1,95	–	–	1,50	0,65	
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie	1,70	1,90	–	–	1,45	0,60	

Frais de gestion (en %)

Fonds	B/TSF/ B-REEI	C/TC	Plus	Classique /Unique/ REEI	JSF/TJSF/ JSF-REEI	F/FT	I
Fonds d'actions canadiennes							
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman	1,85	2,05	–	–	1,60	0,75	
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman	–	1,90	–	–	1,65	0,80	
Fonds d'actions canadiennes IG FI	1,70	1,85	–	–	1,45	0,60	
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge							
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld	1,85	2,00	–	–	1,60	0,75	
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie	1,70	1,90	–	–	1,45	0,60	
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie	1,70	1,85	–	–	1,45	0,60	
Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie	1,80	1,80	–	–	1,55	0,70	
Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II							
Fonds d'actions américaines							
Fonds d'actions américaines IG Mackenzie	1,84	2,00	-	-	1,59	0,74	
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie	1,85	2,00	-	-	1,60	0,75	
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II							
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam	1,85	1,90	-	-	1,60	0,75	
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price	1,80	2,00	-	-	1,55	0,70	
Fonds d'actions mondiales et internationales							
Fonds d'actions internationales IG BlackRock	–	–	–	–	–	0,75	
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan	2,00	–	–	–	1,75	0,90	
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II							
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie	1,90	1,95	–	–	1,65	0,80	
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie							
Fonds mondial IG Mackenzie							
Fonds mondial IG Mackenzie II							
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie	1,85	–	–	–	1,60	0,75	

Frais de gestion (en %)

Fonds	B/TSF/ B-REEI	C/TC	Plus	Classique /Unique/ REEI	JSF/TJSF/ JSF-REEI	F/FT	I
Fonds européen IG Mackenzie Ivy	1,90	1,95	–	–	1,65	0,80	
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie	1,85	2,00	–	–	1,60	0,75	
Fonds international Pacifique IG Mackenzie	1,95	2,00	–	–	1,70	0,85	
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II							
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie	1,95	2,00	–	–	1,70	0,85	
Fonds sectoriels mondiaux							
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie	1,95	1,95	–	–	1,70	0,85	
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie	1,85	1,85	–	–	1,60	0,75	
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II	–	–	–	–	–	0,75	
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie	1,95	1,95	–	–	1,70	0,85	
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II							
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie	1,95	–	–	–	1,70	0,85	
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie	1,95	–	–	–	1,70	0,85	
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie	2,00	–	–	–	1,75	0,90	
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie	1,85	–	–	–	1,60	0,75	
Portefeuilles fondamentaux IG							
Portefeuille fondamental IG – Équilibré	1,7925	1,793	–	–	1,5425	0,6335	
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance	1,823	1,823	–	–	1,573	0,691	
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu	1,650	1,650	–	–	1,400	0,300	
Portefeuille fondamental IG – Croissance	1,770	1,770	–	–	1,520	0,670	
Portefeuille fondamental IG – Revenu	1,450	1,450	–	–	1,200	0,100	
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	1,730	1,730	–	–	1,480	0,530	
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu	1,695	1,695	–	–	1,445	0,454	
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus	1,645	1,645	–	–	1,395	0,431	
Portefeuilles à versements gérés IG							
Portefeuille à versements gérés IG	1,702	1,702	–	–	1,452	0,469	
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG	1,734	1,734	–	–	1,484	0,572	

Frais de gestion (en %)

Fonds	B/TSF/ B-REEI	C/TC	Plus	Classique /Unique/ REEI	JSF/TJSF/ JSF-REEI	F/FT	I
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG	1,717	1,717	–	–	1,467	0,528	
Portefeuilles à croissance gérée IG							
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes	1,770	1,770	–	–	1,520	0,670	
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre	1,722	1,722	–	–	1,472	0,536	
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales	1,790	1,790	–	–	1,540	0,690	
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions	1,797	1,797	–	–	1,547	0,638	
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre	–	–	–	–	–	0,600	
Portefeuilles à risque géré IG							
Portefeuille équilibré à risque géré IG	1,900	1,950	–	–	1,650	0,748	
Portefeuille accent croissance à risque géré IG	1,950	2,000	–	–	1,700	0,818	
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	1,850	1,900	–	–	1,600	0,670	
Portefeuille accent revenu à risque géré IG	1,800	1,850	–	–	1,550	0,530	
Portefeuilles Action climat IG							
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales	–	–	–	–	–	0,750	
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions	–	–	–	–	–	0,700	
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe	–	–	–	–	–	0,600	
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre	–	–	–	–	–	0,650	

Frais de gestion (en %)

Fonds	B/TSF/ B-REEI	C/TC	Plus	Classique /Unique/ REEI	JSF/TJSF/ JSF-REEI	F/FT	I
Portefeuilles d'épargne-études Cible IG							
Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,55 %	
Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,58 %	
Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,60 %	
Portefeuille Nouveaux diplômés IG	–	–	–	–	–	0,15 %	
Fonds en dollars US IG							
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,80 %	
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,75 %	
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,65 %	
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,70 %	
Portefeuilles pour contribuables américains IG							
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,66 %	
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,63 %	
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,54 %	
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre	–	–	–	–	–	Jusqu'à 0,58 %	

Charges d'exploitation

Frais d'administration

Chaque Fonds paie des frais d'administration représentant un pourcentage annuel (comptabilisé et payable tous les jours) de la valeur liquidative de chaque série de chaque Fonds, sauf certaines séries non offertes au détail (le cas échéant), comme il est mentionné dans le tableau ci-dessous. En échange de ces frais, le gestionnaire paiera les frais associés à l'exploitation des Fonds, y compris les honoraires de l'auditeur, des comptables et des agents des transferts, les frais juridiques et les frais liés à la tenue des registres et au dépôt du prospectus auprès des organismes de réglementation (incluant toute partie des droits d'inscription du gestionnaire attribuables aux Fonds), sauf comme indiqué ci-dessous à la rubrique *Charges du fonds*, ainsi que les frais de garde des titres qui, autrement, ne seraient pas inclus dans les frais de gestion, à l'exception des charges du fonds, comme il est expliqué ci-après.

Charges d'exploitation
Charges d'exploitation (suite)

Taux des frais d'administration par série (%)

Fonds	Toutes les séries (sauf la série I)	Série I
Fonds de revenu		
Portefeuille Pilier IG	0,09	
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie	0,05	
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie	0,01	Jusqu'à 0,25
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie	0,11	
Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie	0,08	
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie	0,01	
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO	0,08	
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam	0,11	
Fonds équilibrés		
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman	0,17	
Fonds de dividendes IG Mackenzie	0,15	
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie	0,19	
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie	0,17	
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie	0,15	

Charges d'exploitation
Charges d'exploitation (suite)

Taux des frais d'administration par série (%)

Fonds	Toutes les séries (sauf la série I)	Série I
Fonds d'actions canadiennes		
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman		
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman		
Fonds d'actions canadiennes IG FI		
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge		
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld	0,17	
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie		
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie		
Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie		
Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie II		
Fonds d'actions américaines		
Fonds d'actions américaines IG Mackenzie		
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie		
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II	0,18	
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam		
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price		
Fonds d'actions mondiales et internationales		
Fonds d'actions internationales IG BlackRock		
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan		
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II		
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie		
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie	0,18	
Fonds mondial IG Mackenzie		
Fonds mondial IG Mackenzie II		
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie		
Fonds européen IG Mackenzie Ivy		
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie	0,17	
Fonds international Pacifique IG Mackenzie		
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II	0,18	
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie		

Charges d'exploitation
Charges d'exploitation (suite)

Taux des frais d'administration par série (%)

Fonds	Toutes les séries (sauf la série I)	Série I
Fonds sectoriels mondiaux		
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie		
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie		
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II		
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie		
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II	0,18	
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie		
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie		
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie		
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie		
Portefeuilles fondamentaux IG		
Portefeuille fondamental IG – Équilibré	0,16	
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance	0,17	
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu	0,08	
Portefeuille fondamental IG – Croissance	0,17	
Portefeuille fondamental IG – Revenu	0,05	
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	0,16	
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu Portefeuille fondamental IG – Revenu plus	0,15	
Portefeuilles à versements gérés IG		
Portefeuille à versements gérés IG	0,15	
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG Portefeuille à versements gérés et de croissance IG	0,16	
Portefeuilles à croissance gérée IG		
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes	0,17	
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre	0,15	
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales	0,17	
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions	0,16	
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre	0,13	
Portefeuilles à risque géré IG		
Portefeuille équilibré à risque géré IG	0,16	
Portefeuille accent croissance à risque géré IG	0,17	
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	0,16	
Portefeuille accent revenu à risque géré IG	0,15	

Charges d'exploitation
Charges d'exploitation (suite)

Taux des frais d'administration par série (%)

Fonds	Toutes les séries (sauf la série I)	Série I
Portefeuilles Action climat IG		
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales	0,18	
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions	0,15	
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe	0,09	
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre	0,13	
Portefeuilles d'épargne-études Cible IG		
Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG	Jusqu'à 0,15 %	
Portefeuille Nouveaux diplômés IG	0,05 %	
Fonds en dollars US IG		
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales	Jusqu'à 0,18 %	
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions	Jusqu'à 0,15 %	
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe	Jusqu'à 0,09 %	
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre	Jusqu'à 0,13 %	
Portefeuilles pour contribuables américains IG		
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales	Jusqu'à 0,18 %	
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions	Jusqu'à 0,15 %	
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe	Jusqu'à 0,09 %	
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre	Jusqu'à 0,13 %	

Charges d'exploitation
Charges d'exploitation (suite)

Charges du fonds

Chaque Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou série des Fonds d'IG Gestion de patrimoine paie des charges du fonds, lesquelles comprennent les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt, les courtages et les frais d'opérations connexes, les taxes et les impôts (notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le revenu), toute la rémunération et toutes les dépenses du CEI des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, les coûts liés à la conformité aux exigences de la réglementation visant la préparation des aperçus du fonds, les frais payés aux fournisseurs de services externes afférents aux recouvrements ou aux remboursements d'impôt ou à la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte des Fonds, les nouveaux frais liés aux services externes qui n'étaient pas habituellement facturés au sein de l'industrie canadienne des organismes de placement collectif et imposés après le 28 juin 2024, et les frais engagés afin de respecter toute nouvelle exigence réglementaire, y compris les nouveaux frais imposés après le 28 juin 2024. Les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt ainsi que les taxes et impôts seront directement facturés à chaque série, conformément à l'usage. Les frais liés à la conformité à toute nouvelle réglementation seront évalués en fonction de la portée et de la nature de cette nouvelle réglementation. Les charges du fonds restantes seront réparties entre toutes les séries de chaque Fonds en fonction de leur actif net par rapport à l'actif net de toutes les séries des Fonds. Nous pouvons répartir les charges du fonds entre chacune des séries d'un Fonds en fonction de toute autre méthode de répartition que nous jugeons juste et raisonnable pour le Fonds en question.

Nous pouvons décider, à notre discrétion, d'acquitter certaines de ces charges du fonds par ailleurs payables par un Fonds, plutôt que de laisser au Fonds le soin d'engager ces charges du fonds. Nous n'avons pas l'obligation de le faire et, si nous décidons d'acquitter des charges du fonds, nous pouvons mettre fin à une telle pratique en tout temps.

Les charges du fonds sont imputées à chaque série séparément des frais de gestion et des frais d'administration.

Fonds sous-jacent(s) Mackenzie – Coût des crédits carbone pour les Portefeuilles Action climat IG

La quantité de crédits carbone devant être acquis (et retirés du marché) par le ou les fonds sous-jacents Mackenzie est assujettie au coût maximum annuel des crédits carbone des Portefeuilles Action climat IG établi ci-dessous (le « **coût maximum annuel** ») :

Portefeuilles Action climat IG	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par tranche de 1 M$ US	Coût maximum annuel des crédits carbone*
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales	31	0,06 %
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions	31	0,07 %
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe	25	0,07 %
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre	31	0,07 %

* Basé sur un prix moyen par crédit carbone de 20 $ US la tonne de carbone, au 31 mai 2024.

À la date du présent prospectus simplifié, le coût maximum annuel des crédits carbone correspond au coût estimatif des crédits de carbone du gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie qui seraient nécessaires pour neutraliser la quasi-totalité de l'empreinte carbone de chacun des Portefeuilles. Toutefois, le coût réel de l'acquisition (et du retrait du marché) de crédits carbone pour neutraliser la quasi-totalité de l'empreinte carbone de chacun des Portefeuilles pourrait ultimement être plus élevé que le coût estimé (et que le coût maximum annuel), ce qui n'entraînerait qu'une compensation partielle de l'empreinte carbone d'un Portefeuille.

Veuillez consulter les rubrique *Risque lié aux crédits carbone* et *Quels types de placements le Fonds fait-il? – Crédits carbone* pour plus d'information sur l'acquisition et le retrait du marché de crédits carbone par le ou les fonds sous-jacents Mackenzie.

Coûts du CEI

Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, des honoraires annuels de 50 000 $ par membre (60 000 $ pour le président), les honoraires versés pour la participation à chacune des réunions, le remboursement de frais raisonnables engagés par les membres du CEI dans le cadre de leurs fonctions (comme les frais de transport et d'hébergement), les cotisations au RPC/RRQ au nom des membres du CEI, l'assurance responsabilité et les frais payés directement à un fournisseur de services pour les services qu'il a fournis aux membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les coûts du CEI pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se sont élevés à environ 306 070,00 $. Le gestionnaire ne prévoit pas rembourser les coûts du CEI aux Fonds. Pour de plus amples renseignements sur le CEI, consultez la rubrique *Gouvernance des Fonds*.

Honoraires de fiduciaire

Les Fonds paient au fiduciaire des honoraires de fiduciaire annuels correspondant à 0,05 % de leur actif net moyen pour les services de supervision et de gestion globale des Fonds au nom des investisseurs qui investissent dans les Fonds, excepté pour :

- le Portefeuille fondamental IG – Équilibré, dont les honoraires de fiduciaire annuels s'élèvent à 0,0475 %;
- le Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance, dont les honoraires de fiduciaire annuels s'élèvent à 0,046 %; et
- le Portefeuille fondamental IG – Croissance, dont les honoraires de fiduciaire annuels s'élèvent à 0,040 %.

Frais de placement

Les Portefeuilles Patrimoine IG (à l'exception des Portefeuilles à risque géré IG, des Portefeuilles Action climat IG, des Portefeuilles pour contribuables américains IG et des Portefeuilles d'épargne-études Cible IG) paient des frais de placement annuels d'au plus 0,10 % (0,05 % pour le Portefeuille Pilier IG, le Portefeuille fondamental IG – Revenu et le Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu) de leur actif net pour avoir mis les Portefeuilles Patrimoine IG à la disposition de tous les clients d'IG Gestion de patrimoine, y compris ceux dont les placements du ménage ne respectent pas les exigences quant au placement minimal.

Charges d'exploitation
Charges d'exploitation (suite)

Frais de service

De plus, les Fonds (à l'exception des fonds de revenu ou de la série F [et FT] ou de la série I d'un Fonds) paient des frais de service. Le barème des frais de service diffère pour chacune des séries. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour les frais de service payables par chaque série de chaque Fonds.

Les frais de service sont destinés à rémunérer les placeurs principaux pour les services fournis aux Fonds, y compris l'émission, l'octroi, l'attribution, l'acceptation, l'endossement, le renouvellement, le traitement, la variation, le transfert de propriété ou le rachat des parts. En ce qui a trait aux parts de série C et TC, vous pourriez avoir droit à un remboursement total ou partiel des frais de votre Fonds. Ce remboursement servira à acheter des parts additionnelles de cette série dans votre Fonds. Pour plus de détails, voir *Remboursement des frais de service*.

Taux des frais de service annuels par série (en %)

Fonds	Toutes les séries à l'exception des séries C/TC/F/FT/I	C/TC*
Fonds équilibrés		
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman		
Fonds de dividendes IG Mackenzie		
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie		
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada	0,30	0,50
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie		
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie		
Fonds d'actions canadiennes		
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman		
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman		
Fonds d'actions canadiennes IG FI		
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge		
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld	0,30	0,50
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie		
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie		
Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie		
Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie II		
Fonds d'actions américaines		
Fonds d'actions américaines IG Mackenzie		
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie		
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II	0,30	0,50
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam		
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price		
Fonds d'actions mondiales et internationales		
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan		
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II	0,30	–
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie		

Charges d'exploitation
Charges d'exploitation (suite)

Taux des frais de service annuels par série (en %) (suite)

Fonds	Toutes les séries à l'exception des séries C/TC/F/FT	C/TC*
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie		
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie		
Fonds mondial IG Mackenzie		
Fonds mondial IG Mackenzie II		
Fonds européen IG Mackenzie Ivy	0,30	0,50
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie		
Fonds international Pacifique IG Mackenzie		
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II		
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie		
Fonds sectoriels mondiaux		
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie		
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie		
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II	0,30	0,50
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie		
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II		
Organismes de placement collectif sectoriels IG		
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie		
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie	0,30	
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie		
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie		
Portefeuilles fondamentaux IG		
Portefeuille fondamental IG – Équilibré	0,210	0,350
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance	0,240	0,400
Portefeuille fondamental IG – Croissance	0,300	0,500
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	0,165	0,275
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu	0,120	0,200
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus	0,150	0,250
Portefeuilles à versements gérés IG		
Portefeuille à versements gérés IG	0,129	0,215
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG	0,207	0,345
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG	0,177	0,295

Charges d'exploitation
Charges d'exploitation (suite)

Taux des frais de service annuels par série (en %) (suite)

Fonds	Toutes les séries à l'exception des séries C/TC/F/FT	C/TC*
Portefeuilles à croissance gérée IG		
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes	0,300	0,500
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre	0,180	0,300
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales	0,300	0,500
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions	0,210	0,350
Portefeuilles à risque géré IG		
Portefeuille équilibré à risque géré IG	0,2175	0,3625
Portefeuille accent croissance à risque géré IG	0,240	0,400
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	0,1875	0,3125
Portefeuille accent revenu à risque géré IG	0,105	0,174

* Sous réserve d'un remboursement complet ou partiel

Réduction des frais de gestion

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion et/ou d'autres charges d'exploitation qui sont imputés aux Fonds à l'égard de tout placement effectué par un porteur de parts dans un Fonds. Cette réduction est habituellement offerte aux porteurs de parts dont les placements du ménage s'élèvent à au moins 1 000 000 $, ou dans des cas particuliers tels que les placements effectués par les caisses de retraite, les assureurs et d'autres investisseurs admissibles. La réduction est habituellement calculée en fonction des placements du ménage du porteur de parts, du type de placement et du niveau de service exigé de la part d'IG Gestion de patrimoine. Le gestionnaire peut mettre fin à ces réductions au moyen d'un avis écrit au porteur. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG si vous voulez savoir si une réduction des frais de gestion ou des charges est possible compte tenu de votre situation.

Placements sous-jacents	Pour atteindre son objectif de placement, un Fonds d'IG Gestion de patrimoine peut investir dans des fonds négociés en bourse (« **FNB** »), dont les propres frais en réduisent la valeur. En général, le gestionnaire a déterminé que les frais payés par un FNB constitué de parts indicielles en gestion passive ne doublent pas les frais payés par le Fonds d'IG Gestion de patrimoine et qu'il s'agit de coûts indirects supplémentaires des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Cependant, si la Corporation Financière Mackenzie (« **Mackenzie** ») est le gestionnaire de ces FNB, tous les frais de gestion payés pendant au moins un an à compter de la date du présent document seront remboursés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine, conformément à une entente que nous avons conclue avec Mackenzie. Cet arrangement pourrait changer par la suite. En ce qui concerne les Portefeuilles d'épargne-études Cible IG, en plus des honoraires que verse directement le gestionnaire à BlackRock pour ses services de sous-conseiller en valeurs, BlackRock perçoit des frais de gestion intégrés sur ses FNB sous-jacents où elle choisit d'investir l'actif des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ces frais sont payés indirectement par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Les frais de gestion moyens pondérés maximaux de tous les FNB de chacun des FNB BlackRock correspondent à 0,50 % de la valeur liquidative par année. En ce qui concerne les Portefeuilles pour contribuables américains IG, le gestionnaire ne verse pas directement d'honoraires à BlackRock pour ses services de sous-conseiller en valeurs. BlackRock perçoit plutôt des frais de gestion intégrés sur ses FNB sous-jacents où elle choisit d'investir l'actif des Portefeuilles pour contribuables américains IG. Ces frais, ainsi que les frais de gestion imputés par tout autre fournisseur tiers de FNB, sont indirectement assumés par les Portefeuilles pour contribuables américains IG. Les frais de gestion moyens pondérés maximaux de tous les FNB de chaque Portefeuille pour contribuables américains IG correspondent à 0,30 % de la valeur liquidative par année.

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition initiaux (payables à l'achat)	Aucuns
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats de titres d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les autres investisseurs du Fonds d'IG Gestion de patrimoine, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais correspondant à 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables à un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.
Frais pour opérations à court terme excessives	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges entre des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables à un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.
Frais de régime enregistré	Aucuns
Frais de tirage de chèques	Vous pourriez avoir à payer des frais additionnels si vous vous prévalez du service de tirage de chèques pour les comptes de marché monétaire. Ces frais sont en dollars américains en ce qui concerne le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie et les Fonds en dollars US IG. Nous pouvons modifier ces frais ou y

pour les comptes de marché monétaire	renoncer sur préavis. Reportez-vous à l'entente de tirage de chèques pour les comptes de Fonds de marché monétaire pour de plus amples renseignements.
Frais de conseil (séries F et FT)	Vous payez des frais de conseil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs si vos placements sont détenus auprès d'eux. Les frais de conseil seront indiqués dans votre convention de frais conclue avec les placeurs principaux, qui peuvent vous offrir une réduction de frais. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller IG.
Frais de conseil Profil (série I)	Vous payez des frais de conseil Profil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs si vos placements sont détenus auprès d'eux. Les frais de conseil Profil seront indiqués dans votre convention de frais conclue avec les placeurs principaux, qui peuvent vous offrir une réduction de frais. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements.

Remboursement des frais de service (parts des séries C et TC uniquement)

Les parts des séries C et TC des Fonds pourraient payer aux placeurs principaux des frais de service trimestriels, comme il est décrit à la rubrique

Frais, le ou vers le dernier jour ouvrable de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

Les Fonds rembourseront une partie des frais de service (appelée « **remboursement de frais de service** » ou « **remboursement** ») si :

- vous investissez dans la série C (ou TC) d'un Fonds qui paie des frais de service; et
- la valeur totale des placements de votre ménage est d'au moins 500 000 $, auquel cas vous recevrez un remboursement complet, et ce, quel que soit le montant de vos placements dans la série C (y compris les parts qualifiées « C ») ou TC; ou
- la valeur totale des placements de votre ménage dans la série C est d'au moins 150 000 $, auquel cas vous recevrez un remboursement complet; ou
- la valeur totale des placements de votre ménage dans la série C est inférieure à 150 000 $, auquel cas vous recevrez un remboursement correspondant à 80 % des frais de service; ou
- vous avez fait un placement dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine avant le 1er octobre 1994 et vous transférez ce placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui impute des frais de service, auquel cas vous recevrez un remboursement complet des frais de service qui ont été payés à l'égard de ce placement.

Le tableau suivant indique le montant de votre remboursement pour vos placements dans les séries C (et TC) si la valeur totale des placements de votre ménage est inférieure à 500 000 $:

Valeur totale des placements dans la série C[11]	**Montant du remboursement**[12]
150 000 $ et plus	Remboursement complet des frais de service
Moins de 150 000 $	Remboursement de 80 % des frais de service

Par exemple, si les placements de votre ménage sont inférieurs à 150 000 $ et que vos placements dans la série C (y compris les parts qualifiées « C ») ou TC des Fonds totalisent 100 000 $ et que tous les Fonds paient des frais de service de 0,50 %, ils paieront en règle générale des frais de service d'environ 500 $ (100 000 $ x 0,50 %) par année en fonction de la valeur de vos placements à ce moment-là, et vous aurez droit à un remboursement d'environ 400 $ (80 %).

Le remboursement est affecté à l'achat de parts de série C (ou TC) supplémentaires pour le même Fonds, ou si les Fonds d'IG Gestion de patrimoine sont détenus dans le même régime enregistré (y compris votre CELI), le remboursement peut être réinvesti dans la série C (ou TC) du Fonds d'IG Gestion de patrimoine de votre compte qui verse le remboursement le plus élevé.

Pour réduire au minimum le coût de traitement des opérations, nous pourrions consolider ultérieurement les remboursements de tous vos placements dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus dans un même régime non enregistré d'IG Gestion de patrimoine. De plus, nous pourrions choisir d'imputer des charges d'exploitation minimums pour le traitement des remboursements; le cas échéant, nous vous en aviserons.

Rémunération du courtier

Les placeurs principaux ont affecté environ 24 % des frais de gestion tirés des Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2023 au paiement des commissions, des primes de croissance, des frais de marketing et des autres frais de promotion des placeurs principaux, et des frais de participation à des conférences de nature éducative.

[11] Afin de déterminer votre remboursement, vos placements dans la série C et la série TC (y compris les parts qualifiées C) détenus par vous et les membres de votre ménage comprennent : i) les parts de séries C et TC de tous Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

[12] Si votre placement a initialement été effectué dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine avant le 1er octobre 1994, vous recevrez un remboursement complet de tous les frais de service connexes versés, peu importe la valeur totale des placements de votre ménage.

Paiements à votre conseiller IG

Dans le cas des séries B, B-REEI, C, TC, JSF, TJSF, JSF-REEI, TSF, Classique, REEI et Plus ainsi que de la série unique, votre conseiller IG reçoit une rémunération du gestionnaire pour la vente des Fonds, comme suit :

- votre conseiller IG pourrait recevoir une prime de croissance pouvant représenter jusqu'à 2,75 % de votre placement;
- Si votre conseiller IG a été nommé avant le 1er octobre 2023 et est associé à IG Gestion de patrimoine depuis moins de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement additionnel pouvant atteindre 40 % de ses revenus, afin de l'aider à établir sa pratique. Les conseillers nommés après le 30 septembre 2023 ne recevront pas de paiement additionnel.
- si votre conseiller est associé à IG Gestion de patrimoine depuis plus de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement annuel additionnel pouvant atteindre 0,09 % de votre placement. À compter du 16 juillet 2024, votre conseiller IG ne recevra plus ce paiement annuel supplémentaire pouvant atteindre 0,09 %;
- votre conseiller recevra une commission de suivi annuelle pouvant atteindre 0,70 % de votre placement (ou jusqu'à 0,07 % de votre placement dans les fonds de marché monétaire et le Portefeuille Pilier IG).

Le gestionnaire ne verse pas de commission de suivi ni de prime de croissance aux placeurs principaux sur vos parts de séries F, FT ou de série I. Pour les parts des séries F, FT et I, les placeurs principaux négocient directement avec vous des frais pour les services qu'ils fournissent, comme il est décrit sous *Frais de conseil* (séries F et FT)et *Frais de conseil Profil* (série I)

Autres formes d'encouragement

Les placeurs principaux peuvent à l'occasion rembourser à votre conseiller IG une partie ou la totalité de ses frais de marketing, y compris de publicité. Les placeurs principaux pourraient également acquitter une partie ou la totalité des coûts liés à la participation de votre conseiller IG à des cours ou à des conférences qu'ils parrainent, y compris les congrès d'affaires annuels. Les placeurs principaux peuvent également lui remettre des prix ou des primes de rendement, ou lui accorder des crédits qui peuvent être payés en argent ou être utilisés pour ses dépenses d'entreprise, ses avantages sociaux et sa formation, en fonction du montant en dollars des différents produits et placements qu'il a vendus ou dont il a assuré le service durant l'année. Votre conseiller IG pourrait également recevoir des primes pour ses réalisations en carrière, comme l'obtention d'un diplôme ou d'un permis, ou parce qu'il a terminé un programme. De plus, votre conseiller IG peut détenir, directement ou indirectement, des actions de la Société financière IGM Inc.

Incidences fiscales

Le texte qui suit est un sommaire des principales incidences fiscales fédérales canadiennes aux termes de la Loi de l'impôt et des règlements qui sont applicables aux Fonds et qui vous sont applicables à titre d'investisseur dans les Fonds. Le présent sommaire pose comme hypothèse que vous êtes un particulier (à l'exception d'une fiducie) qui résidez au Canada, que vous détenez vos titres directement à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré, et que vous n'avez pas de lien de dépendance avec le Fonds. **Il ne faut pas y voir un avis juridique ou fiscal. Nous avons essayé de rendre ces explications les plus claires possibles. Par conséquent, nous avons évité les aspects trop techniques et n'avons pu aborder toutes les incidences fiscales possibles qui s'appliquent à votre situation. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité en ce qui concerne votre situation personnelle si vous envisagez la souscription, l'échange ou le rachat de parts d'un Fonds.**

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application, toutes les propositions de modifications précises de la Loi de l'impôt ou des règlements qui ont été annoncés publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), ainsi que sur notre compréhension des pratiques administratives et des politiques en matière de cotisation actuellement publiées de l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** »). Sauf pour ce qui précède, ce résumé ne tient compte par ailleurs d'aucune modification au droit ni n'en prévoit, que ce soit par mesure législative, réglementaire, administrative ou judiciaire. Par ailleurs, le résumé ne tient pas compte non plus de la législation et des incidences fiscales des lois provinciales, territoriales ou étrangères.

Le présent résumé est également fondé sur les hypothèses suivantes : i) aucun des émetteurs de titres détenus par un fonds n'est une société étrangère affiliée du Fonds ou des porteurs de parts, ii) aucun des titres détenus par le Fonds n'est un « abri fiscal déterminé » au sens de l'article 143.2 de la Loi de l'impôt; iii) aucun des titres détenus par le Fonds ne constituera une participation dans une fiducie (ou une société de personnes qui détient cette participation) qui ferait en sorte que le Fonds (ou la société de personnes) serait tenu de déclarer des sommes importantes de revenu liées à cette participation aux termes des règles prévues aux articles 94.1 ou 94.2 de la Loi de l'impôt, ni une participation dans une fiducie non-résidente autre qu'une « fiducie étrangère exempte » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt; et iv) aucun Fonds ne conclura d'arrangement donnant lieu à un mécanisme de transfert de dividendes aux fins de la Loi de l'impôt.

Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les Fonds

Les paragraphes suivants décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou du revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens même s'il a été gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté (« **PBR** »). Ils peuvent également subir une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son PBR. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.
- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en ayant recours à des dérivés ou en effectuant des ventes à découvert. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés au revenu d'un OPC ou soustraits de celui-ci. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes liés à ces dérivés constitueront alors généralement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres canadiens sont traités comme du capital, et les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres étrangers sont traités comme du revenu. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme de la Loi de l'impôt (les « **règles relatives aux CDT** ») ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme les « **contrats dérivés à terme** ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital du rendement des placements qui aurait été considéré comme un revenu ordinaire, et ce, grâce à l'utilisation de contrats dérivés. Les règles relatives aux CDT ne s'appliqueront généralement pas aux instruments dérivés utilisés pour couvrir étroitement des gains ou des pertes liés aux fluctuations de change sur des investissements en capital sous-jacents d'un Fonds. Si une couverture, outre une couverture de change visant des investissements en capital sous-jacents, cherche à réduire l'impôt à payer en convertissant en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, les rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire, ces rendements seront traités comme du revenu aux termes des règles relatives aux CDT.
- Les primes reçues pour les options d'achat couvertes et les options de vente couvertes en espèces vendues par un Fonds qui ne sont pas exercées avant la fin de l'année constitueront des gains en capital du Fonds pour l'année où elles sont reçues, à moins que ces primes ne soient reçues par le Fonds à titre de revenu tiré d'une entreprise d'achat et de vente de titres ou le Fonds a effectué une ou plusieurs opérations considérées comme un risque de caractère commercial. Chacun de ces Fonds achète des titres pour son portefeuille dans le but d'en tirer des dividendes pendant la durée de vie du Fonds, souscrit des options d'achat couvertes dans le but d'accroître le

rendement du portefeuille au-delà des dividendes reçus et négocie des options de vente couvertes en espèces afin d'accroître les rendements et de réduire le coût net de l'achat de titres au moment de l'exercice des options de vente. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède et conformément aux politiques administratives publiées de l'ARC, les opérations effectuées par les Fonds à l'égard des actions et des options sur ces actions sont traitées et déclarées par les Fonds comme découlant du compte de capital.

- Les primes reçues par un Fonds sur les options d'achat couvertes (ou les options de vente couvertes en espèces) qui sont exercées par la suite seront ajoutées au calcul du produit de disposition (ou déduites dans le calcul du PBR) du Fonds des titres cédés (ou acquis) par le Fonds au moment de l'exercice de ces options d'achat ou de vente. De plus, lorsque la prime était à l'égard d'une option accordée au cours d'une année précédente de sorte qu'elle constituait un gain en capital du Fonds au cours de l'année précédente, ce gain en capital peut être renversé.
- Les gains ou les pertes réalisés lors de la négociation de métaux précieux et de lingots seront traités comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, un Fonds peut être assujetti aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par un Fonds ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, le Fonds ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt), acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique, et continue de posséder ce bien à la fin de la période.

Si un Fonds investit dans un autre fonds qui est une fiducie résidente canadienne (un « **Fonds canadien sous-jacent** »), autre qu'une fiducie intermédiaire de placement déterminée, le Fonds canadien sous-jacent peut désigner au Fonds une partie des montants distribués qui peut raisonnablement être considérée comme étant i) les dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) reçus par le Fonds canadien sous-jacent sur des actions de sociétés canadiennes imposables; et ii) les gains en capital nets imposables réalisés par le Fonds canadien sous-jacent. Tout montant désigné sera réputé, aux fins de l'impôt, avoir été reçu ou réalisé par le Fonds à titre de dividende imposable ou de gain en capital imposable, respectivement. Un Fonds canadien sous-jacent qui paie de l'impôt étranger retenu à la source peut faire des désignations de sorte qu'un Fonds puisse être considéré comme ayant payé sa part de cet impôt étranger aux fins des règles relatives au crédit pour impôt étranger dans la Loi de l'impôt.

Les Fonds

Chaque Fonds calcule son revenu ou ses pertes séparément. Toutes les dépenses déductibles du Fonds, y compris les frais de gestion, sont déduites du calcul de son revenu chaque année d'imposition. Le Fonds sera assujetti à l'impôt sur son revenu net, y compris ses gains en capital nets imposables, qui n'a pas été versé ou qui n'est pas payable à ses investisseurs pour l'année d'imposition, déduction faite de tous les reports de pertes en avant et des remboursements de gains en capital. Chaque Fonds entend verser chaque année d'imposition aux investisseurs suffisamment de son revenu et de ses gains en capital de sorte à ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les pertes d'un Fonds peuvent faire l'objet d'une restriction si une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds (ce qui se produit généralement lorsqu'elle détient des parts qui représentent plus de 50 % de la valeur liquidative du Fonds), à moins que le Fonds ne soit une « fiducie de placement déterminée » parce qu'il respecte certaines conditions, dont des conditions concernant la diversification des placements.

Chaque Fonds aura le droit, pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement, de réduire (ou de recevoir un remboursement à l'égard de) son passif, le cas échéant, à l'égard de l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés d'un montant déterminé en vertu de la *Loi de l'impôt* en fonction des rachats de ses parts au cours de l'année (« **remboursement des gains en capital** »). Le gestionnaire peut, à son gré, utiliser le mécanisme de remboursement des gains en capital d'un Fonds au cours d'une année donnée. Le remboursement des gains en capital au cours d'une année d'imposition donnée peut ne pas compenser entièrement l'impôt à payer par le Fonds pour cette année d'imposition qui peut survenir à la vente de ses placements dans le cadre du rachat de parts.

Un Fonds est tenu de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens aux fins fiscales. Les placements étrangers d'un Fonds peuvent donc donner lieu à des gains et à des pertes sur change qui devront être pris en compte lors du calcul du revenu du Fonds aux fins fiscales.

À l'égard des Portefeuilles Action climat IG, le cas échéant, chaque fonds sous-jacent détenu par un Portefeuille Action climat IG entend adopter la position selon laquelle le coût d'acquisition et de retrait du marché des crédits carbone n'est pas une dépense qui peut être déduite dans le calcul de son revenu. Ce coût ne sera pas non plus pris en compte dans le coût des titres de son portefeuille ni ne réduira d'une autre façon le gain en capital du fonds sous-jacent à la disposition de tout titre de son portefeuille.

De façon générale, le revenu de source étrangère est assujetti à une retenue à la source d'impôts étrangers; toutefois, le Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie est exonéré d'une retenue d'impôt américain sur le revenu de dividendes et d'intérêts de source américaine.

Fonds qui ne sont pas admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement »

Le Fonds qui n'est pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt pendant l'ensemble de son année d'imposition n'est admissible à aucun remboursement au titre des gains en capital et pourrait être assujetti à un impôt minimum de remplacement pour l'année en question, en vertu de la Partie X.2 de la Loi de l'impôt, en plus d'autres impôts prévus dans la Loi de l'impôt. De plus, si une ou plusieurs « **institutions financières** », au sens de la Loi de l'impôt, détiennent plus de la moitié de la juste valeur marchande des parts de ce Fonds, celui-ci constituera une « **institution financière** » aux fins de l'impôt sur le revenu et sera en conséquence assujetti à certaines règles fiscales d'« **évaluation à la valeur du marché** ». Dans ce cas, la plupart des placements du Fonds constitueraient alors des biens évalués à la valeur du marché et, en conséquence :

- il sera réputé avoir disposé de ses biens évalués à la valeur du marché et les avoir rachetés à la fin de chacune des années d'imposition et au moment où il devient, ou cesse d'être, une institution financière;
- les gains et les pertes découlant de ces dispositions réputées seront comptabilisés dans le compte de revenu et non dans le compte de capital.

Pour chaque année au cours de laquelle les Fonds ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt, les Fonds pourraient être assujettis à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. La partie XII.2 de la Loi de l'impôt prévoit que certaines fiducies (à l'exclusion des fiducies de fonds commun de placement) qui ont un investisseur qui est un « bénéficiaire désigné » (aux termes de la Loi de l'impôt) à un moment donné durant l'année d'imposition sont assujetties à un impôt spécial aux termes de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt sur le « revenu désigné » de la fiducie en vertu de la Loi de l'impôt. Les « bénéficiaires désignés » comprennent généralement les personnes non-résidentes, les sociétés de placements qui sont la propriété de non-résidents, certaines fiducies, certaines sociétés en nom collectif et certaines personnes exonérées d'impôt dans certaines circonstances lorsque la personne exonérée d'impôt acquiert des parts d'un autre bénéficiaire. Généralement, un « revenu désigné » comprend un revenu tiré d'une entreprise exploitée au Canada et du gain en capital imposable provenant de la disposition de propriétés canadiennes imposables. Lorsqu'un Fonds est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2, des dispositions de la Loi de l'impôt veillent à ce que les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires désignés reçoivent un crédit d'impôt remboursable approprié.

Les Fonds ci-après ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement. Par conséquent, ils pourraient être assujettis aux régimes d'imposition qui précèdent et qui s'appliquent aux fiducies de fonds qui ne sont pas des OPC :

- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales;
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions;
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe; et
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre.

Ces fiducies seront gérées de sorte à ne pas avoir à payer l'impôt de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt et à éviter l'application des règles fiscales d'« évaluation à la valeur du marché ». De plus, quelques fonds sous-jacents dans lesquels investissent les Portefeuilles Patrimoine IG ne sont également pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement et ne devraient pas l'être à l'avenir.

Régime fiscal en cas d'investissement dans des fiducies sous-jacentes domiciliées à l'étranger

Article 94.1

Un Fonds peut être assujetti à l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'il détient ou a une participation dans un « bien d'un fonds de placement non-résident » au sens de la Loi de l'impôt. Pour que l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'applique à ce Fonds, la valeur des intérêts doit raisonnablement être considérée comme provenant, directement ou indirectement, principalement des placements en portefeuille du bien d'un fonds de placement non-résident. S'il y a lieu, ces règles peuvent faire en sorte que le Fonds inclue un montant dans son revenu en fonction du coût de son bien d'un fonds de placement non-résident multiplié par un taux d'intérêt prescrit. Ces règles s'appliqueraient à un Fonds au cours d'une année d'imposition si l'on pouvait raisonnablement conclure, compte tenu de toutes les circonstances, que l'une des principales raisons pour lesquelles le Fonds acquiert, détient ou détient le placement dans l'entité qui est un bien d'un fonds de placement non-résident doit bénéficier des placements en portefeuille de l'entité de façon à ce que l'impôt sur le revenu, les profits et les gains qui en découlent pour une année donnée soit nettement inférieur à l'impôt qui aurait été applicable si ce revenu, les bénéfices et les gains avaient été réalisés directement par un Fonds. Le gestionnaire a indiqué qu'aucune des raisons pour lesquelles un Fonds acquiert une participation dans un bien d'un fonds de placement non-résident ne peut raisonnablement être considérée comme étant ce qui est indiqué ci-dessus.

Article 94.2

Un Fonds peut également investir dans des fonds d'investissement sous-jacents domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « **Fonds étrangers sous-jacents** ») aux fins des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt.

Si la juste valeur marchande totale, à un moment donné, de l'ensemble des participations fixes d'une catégorie donnée du Fonds étranger sous-jacent détenues par le Fonds, des personnes ou des sociétés de personnes ayant un lien de dépendance avec le Fonds ou par des personnes ou des sociétés de personnes ayant acquis leurs participations dans le Fonds étranger sous-jacent en échange d'une contrepartie donnée par le Fonds étranger sous-jacent, correspond à au moins 10 % de la juste valeur marchande totale, à ce moment, de l'ensemble des participations fixes de la catégorie donnée du Fonds étranger sous-jacent, le Fonds étranger sous-jacent constituera une « société étrangère affiliée » du Fonds et sera réputé, aux termes de l'article 94.2 de la Loi de l'impôt, constituer à ce moment une société étrangère affiliée contrôlée du Fonds.

Si le Fonds étranger sous-jacent est réputé être une société étrangère affiliée contrôlée du Fonds à la fin d'une année d'imposition donnée du Fonds étranger sous-jacent et qu'il touche un revenu qui est défini comme un « **revenu étranger accumulé, tiré de biens** » au sens de la Loi de l'impôt au cours de cette année d'imposition du Fonds étranger sous-jacent, la quote-part du Fonds du revenu étranger accumulé, tiré de biens (sous réserve de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger accumulé » comme il est indiqué ci-après) doit être incluse dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien pour l'année d'imposition du Fonds au cours de laquelle l'année d'imposition du Fonds étranger sous-jacent prend fin, que le Fonds reçoive ou non dans les faits une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. Il est prévu que la totalité du revenu, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, attribuée ou distribuée à un Fonds étranger sous-jacent par les émetteurs dont il détient des titres sera un revenu étranger accumulé, tiré de biens. Ce revenu étranger accumulé, tiré de biens, comprendra également tout gain en capital imposable réalisé net, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, du Fonds étranger sous-jacent tiré de la disposition de ces titres.

Si un montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, devait être inclus dans le calcul du revenu d'un Fonds aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, un montant majoré peut être déductible au titre de l'« **impôt étranger accumulé** » au sens de la Loi de l'impôt, s'il y a lieu, applicable au revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens inclus dans le revenu (déduction faite du montant de toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé) augmentera le PBR pour le Fonds de ses parts du Fonds étranger sous-jacent à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens a été inclus.

Incidences fiscales pour les investisseurs

L'imposition de votre placement dans les Fonds dépend de la manière dont votre placement est détenu, soit dans le cadre d'un régime enregistré, soit hors de ce cadre.

Si vous détenez les parts des Fonds autrement que dans le cadre d'un régime enregistré

Distributions

Vous devez inclure dans votre revenu pour une année d'imposition, aux fins de l'impôt sur le revenu, la partie imposable de toutes les distributions (y compris les Remboursements des frais de service) qui vous ont été versées ou qui doivent vous être versées (collectivement, « **versées** ») par un Fonds au cours de l'année, calculées en dollars canadiens, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres titres. Le montant des distributions réinvesties s'ajoute au PBR de vos parts afin de réduire votre gain en capital ou d'augmenter votre perte en capital lorsque vous faites racheter les parts ultérieurement. Ainsi, vous n'aurez aucun impôt à payer de nouveau sur le montant par la suite.

En ce qui a trait aux réductions des frais de gestion et des charges d'exploitation, les distributions seront d'abord versées à même le revenu et les gains en capital d'un Fonds, puis, si nécessaire, sous forme de remboursement du capital.

Les distributions versées par un Fonds pourraient se composer de gains en capital, de dividendes ordinaires imposables, de revenus de source étrangère, d'autres revenus et/ou de remboursement de capital. Les dividendes imposables ordinaires sont inclus dans votre revenu et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables. Les distributions de gains en capital seront traitées comme des gains en capital, dont la moitié devra généralement être comprise dans le calcul de votre revenu, à titre de gains en capital imposables. Toutefois, reportez-vous à la rubrique *Imposition des gains et des pertes en* capital ci-dessous concernant les propositions fiscales du 10 juin, qui peuvent avoir une incidence sur le montant des distributions de gains en capital, y compris le calcul de votre revenu à titre de gain en capital imposable. Un Fonds peut effectuer des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère de sorte que vous pourriez être en mesure de demander tous les crédits pour impôts étrangers qu'il vous attribue.

Votre Fonds peut vous verser un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas immédiatement imposable, mais il réduit le PBR de vos parts de ce Fonds (à moins que la distribution soit réinvestie), de sorte que lorsque vous ferez racheter vos parts, vous réaliserez un gain en capital plus important (ou une perte en capital moins importante) que si vous n'aviez pas touché de remboursement de capital. Si le PBR de vos parts est inférieur à zéro, il sera réputé avoir augmenté à zéro et vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalant au montant de cette augmentation.

Plus le taux de rotation d'un Fonds au cours d'un exercice est élevé, plus il est probable qu'un porteur recevra des distributions de gains en capital au cours de l'exercice. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Lorsque des parts d'un Fonds sont acquises au moyen de l'achat ou de la substitution de titres de ce Fonds, une partie du prix d'acquisition peut représenter le revenu et les gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Par conséquent, les porteurs de parts qui acquièrent des parts d'un Fonds avant une date de distribution, y compris en fin d'exercice, peuvent être tenus d'inclure dans leur revenu des montants distribués par le Fonds même si ces montants ont été gagnés par le Fonds avant que le porteur de parts acquière les parts et ont été inclus dans le prix des parts.

Frais de conseil

De façon générale, les frais de conseil payés pour les parts des séries F (et FT) détenues hors d'un régime enregistré seront déductibles aux termes de la Loi de l'impôt. Les frais de conseil payés pour les parts de ces séries détenues dans un régime enregistré ne le sont pas. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité sur la façon dont la déductibilité des frais de conseil que vous versez s'applique à votre situation personnelle.

Les frais de conseil Profil payés pour les parts de série I détenues hors d'un régime enregistré seront déductibles aux fins de la Loi de l'impôt. Les frais de conseil Profil payés pour les parts de cette série détenues dans un régime enregistré ne le seront pas. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité sur la façon dont la déductibilité des frais de conseil que vous versez s'applique à votre situation personnelle.

Échanges

Vous ne réaliserez ni gain en capital ni perte en capital si vous échangez des titres entre différentes séries du même Fonds. Le coût des parts dont vous faites ainsi l'acquisition correspondra au PBR des parts dont vous venez de vous départir.

D'autres échanges comportent un rachat des parts échangées et un achat des parts acquises au moment de l'échange.

Rachats

Si vous demandez un rachat de parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré (y compris dans le cadre d'échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine), le Fonds peut vous distribuer des gains en capital à titre de paiement partiel du prix de rachat. La partie imposable du gain en capital ainsi attribué doit être incluse dans votre revenu (à titre de gains en capital imposables) et peut être déductible par le Fonds dans le calcul de son revenu, sous réserve du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt. Aux termes du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt, une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt ne peut déduire le gain en capital d'une « fiducie de fonds commun de placement » attribué à un porteur de parts au rachat de parts, que lorsque l'attribution est portée en déduction du produit de la disposition, jusqu'à concurrence du montant du gain accumulé du porteur sur ces parts. Il est conseillé aux porteurs qui font racheter des parts de consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Vous réaliserez un gain en capital (ou une perte en capital) si des parts que vous détenez dans un Fonds sont rachetées. En général, si la valeur liquidative des parts est supérieure à leur PBR, vous réaliserez un gain en capital. Si leur valeur liquidative est inférieure au PBR, vous subirez une perte en capital.

Imposition des gains et des pertes en capital

Conformément aux propositions fiscales du 10 juin abordées ci-dessous, généralement la moitié de tout gain en capital réalisé par un porteur de parts et le montant de tout gain en capital net imposable réalisé ou considéré comme réalisé par un Fonds et attribué par ce Fonds au porteur de parts sont inclus dans le revenu du porteur de parts à titre de gains en capital imposables. La moitié d'une perte en capital peut être déduite des gains en capital imposables, selon les règles détaillées de la Loi de l'impôt. Aux termes des propositions fiscales annoncées le 10 juin 2024 (les « **propositions fiscales du 10 juin** »), ce taux d'inclusion et de déduction passera généralement de la moitié aux deux tiers pour un porteur de parts qui est une société ou une fiducie, et de la moitié aux deux tiers pour un porteur de parts qui est un particulier (autre que la plupart des types de fiducies) réalisant des gains en capital nets supérieurs au seuil de 250 000 $, et ce, pour tous les gains en capital réalisés à compter du 25 juin 2024.

Selon les propositions fiscales du 10 juin, deux taux d'inclusion et de déduction différents s'appliqueraient pour les années d'imposition commençant avant le 25 juin 2024 et se terminant à cette date ou après cette date (l'« **année transitoire** »). Par conséquent, pour l'année transitoire, un porteur de parts serait tenu de déterminer et de séparer les gains et les pertes en capital réalisés avant le 25 juin 2024 (la « **période 1** ») et ceux réalisés le 25 juin 2024 ou après cette date (la « **période 2** » et, avec la période 1, les « **périodes** »). Les gains et les pertes en capital de la même période seraient d'abord déduits les uns des autres. Un gain en capital net (ou une perte en capital nette) serait réalisé si les gains en capital (ou les pertes en capital) d'une période donnée dépassent les pertes en capital (ou les gains en capital) de la même période. Un porteur de parts serait assujetti au taux d'inclusion et de déduction plus élevé de deux tiers à l'égard de ses gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) réalisés au cours de la période 2 si ces gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) dépassent toutes les pertes en capital nettes (ou gains en capital nets) réalisées au cours de la période 1. À l'inverse, un porteur de parts serait assujetti au taux d'inclusion et de déduction moins élevé de la moitié à l'égard de ses gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) réalisés au cours de la période 1 si ces gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) dépassent toutes les pertes en capital nettes (ou gains en capital nets) réalisées au cours de la période 2.

Le seuil annuel de 250 000 $ pour un porteur de parts qui est un particulier (autre que la plupart des types de fiducies) serait entièrement disponible en 2024 sans répartition proportionnelle et ne s'appliquerait qu'à l'égard des gains en capital nets réalisés au cours de la période 2 moins toute perte en capital nette de la période 1.

Les propositions fiscales du 10 juin prévoient également des rajustements concernant les pertes en capital admissibles reportées prospectivement ou rétrospectivement afin de tenir compte des changements apportés aux taux d'inclusion et de déduction.

Si les propositions fiscales du 10 juin sont adoptées telles qu'elles sont proposées, le montant des gains en capital nets imposables réalisés au cours de l'année transitoire d'un Fonds attribué à un porteur de parts par ce Fonds sera majoré (c.-à-d. doublé dans les faits pour les gains en capital nets imposables de la période 1 ou multiplié par 3/2 pour les gains en capital nets imposables de la période 2), et le montant majoré sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts (le « **gain en capital réputé** »). La mesure dans laquelle le gain en capital réputé sera réparti entre la période 1 et la période 2 de l'année

transitoire du porteur de parts dépend de la méthode de répartition choisie par le Fonds pour son année transitoire :

a) si un Fonds déclare à un porteur de parts la partie du gain en capital réputé du porteur de parts qui se rapporte à des dispositions d'immobilisations ayant eu lieu au cours de la période 1 ou de la période 2 de l'année transitoire du Fonds (la « **déclaration relative à l'année transitoire** »), le Fonds peut répartir le gain en capital réputé entre les deux périodes :

   i) selon la période au cours de laquelle les dispositions pertinentes d'immobilisations ont réellement eu lieu; ou

   ii) en choisissant de réaliser le gain en capital réputé de façon proportionnelle au cours des deux périodes en fonction du nombre de jours au cours de chaque période;

b) si un Fonds ne fournit pas au porteur de parts la déclaration relative à l'année transitoire, la totalité du gain en capital réputé sera réputée provenir de dispositions d'immobilisations ayant eu lieu au cours de la période 2.Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte en capital que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital que vous subissez au rachat de parts sera réputée être nulle si, durant la période qui débute 30 jours avant le jour du rachat et se termine 30 jours après celui-ci, vous avez acquis des biens identiques (y compris au moyen du réinvestissement des distributions ou des distributions sur les frais qui vous sont versées) et que vous les détenez toujours à la fin de la période. Dans un tel cas, le montant de la perte en capital refusée devra être ajouté au PBR de vos parts. Cette règle s'applique aussi lorsque les parts identiques sont acquises et détenues par une personne affiliée (au sens de la Loi de l'impôt).

Calcul du PBR

Le PBR doit être calculé distinctement pour chaque série de parts dont vous êtes propriétaire dans chaque Fonds et être calculé en dollars canadiens. Le PBR total des parts d'une série donnée d'un Fonds correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin de souscrire ces parts;

plus

- le PBR de toutes les parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds qui ont été échangées avec report d'imposition contre des parts de la série visée;

plus

- le montant de toutes les distributions réinvesties dans cette série;

moins

- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital à l'égard de la série;

moins

- le PBR des parts d'une série qui ont été converties avec imposition reportée en parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds;

moins

- le PBR de l'ensemble des parts de cette série que vous avez fait racheter.

Le PBR d'un seul titre correspond à la moyenne du PBR total. Lorsque vous échangez des parts entre des séries du même Fonds, le coût des nouvelles parts acquises en échange correspondra généralement au PBR des anciennes parts échangées.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 parts d'une série particulière d'un Fonds ayant un PBR unitaire de 10 $ (soit un total de 5 000 $). Supposons ensuite que vous souscrivez 100 parts supplémentaires de la même série du Fonds moyennant 1 200 $. Votre PBR total s'élève à 6 200 $ pour 600 parts et votre nouveau PBR à l'égard de chaque part de série du Fonds correspond à 6 200 $ divisé par 600 parts, soit 10,33 $ la part.

Impôt sur le revenu en dollars américains

L'ARC exige que le revenu ainsi que tout gain ou toute perte en capital soient déclarés en dollars canadiens. En conséquence, si vous recevez une distribution du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie ou des Fonds en dollars US IG, nous vous fournirons l'information requise pour remplir le feuillet fiscal T3 destiné à l'ARC en dollars canadiens au moyen du taux de change publié à la clôture des marchés nord-américains le jour de bourse en question.

En outre, si vous demandez le rachat de parts du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie ou des Fonds en

dollars US IG, vous devez calculer le gain ou la perte en vous fondant sur la valeur en dollars canadiens des parts du Fonds le jour où ils ont été souscrits et le jour où ils ont été rachetés.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité concernant les conséquences fiscales découlant de la réception d'un revenu et d'un produit de rachat en dollars américains.

Fonds qui investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie

Étant donné que le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est un fonds sous-jacent de certains Fonds, le montant du revenu reçu par ces Fonds (et distribué aux porteurs de parts) peut être supérieur au montant imposable pour les Fonds en raison de la déduction pour amortissement demandée par le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. La portion de la distribution de ces Fonds qui est liée à la déduction pour amortissement demandée par le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est traitée comme un remboursement de capital, lequel vient réduire le PBR de vos parts. Si un Fonds demande par la suite le rachat de son placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, ou si vous demandez par la suite le rachat de votre placement dans un Fonds qui détient des parts du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, votre quote-part de la déduction pour amortissement, qui a antérieurement été traitée comme un remboursement de capital, sera traitée comme un revenu pour vous aux fins de l'impôt. Cela donnera aussi lieu à une augmentation correspondante du PBR de vos parts immédiatement avant le rachat.

Relevés d'impôt et déclarations

S'il y a lieu, nous vous enverrons chaque année des relevés d'impôt faisant état de la partie imposable de l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital ainsi que du produit du rachat qui vous ont été versés chaque année. Des relevés d'impôt ne vous seront pas envoyés si vous n'avez pas reçu de distributions ou de produit de rachat, ou encore si vos parts sont détenues dans votre régime enregistré. Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition, des distributions et du produit de rachat qui vous sont applicables afin d'être en mesure de calculer le PBR de vos parts. Vous pourriez consulter un conseiller fiscal afin d'obtenir de l'aide pour faire ces calculs.

En règle générale, vous devrez transmettre à votre conseiller financier des renseignements sur votre citoyenneté ou votre résidence à des fins fiscales et, s'il y a lieu, votre numéro d'identification de contribuable aux fins de l'impôt étranger. Si vous (ou les personnes détenant le contrôle) : i) êtes identifié comme une personne des États-Unis (y compris un citoyen américain qui réside au Canada ou dans un autre pays que les États-Unis); ii) êtes identifié comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournissez pas les renseignements requis et que des indices de statut américain ou non canadien sont présents, des détails supplémentaires sur vous ou sur votre placement seront communiqués à l'ARC à moins que les parts soient détenues dans un régime enregistré (autre qu'un CELIAPP). Selon les propositions visant à modifier la Loi de l'impôt et la pratique administrative publiée par l'ARC, les CELIAPP devraient être traités de la même façon que les autres régimes enregistrés. L'ARC transmettra les renseignements aux autorités fiscales étrangères visées par des traités en matière d'échange de renseignements.

Si vous détenez les parts des Fonds dans le cadre d'un régime enregistré

Si les parts d'un Fonds sont détenues dans votre régime enregistré, en général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions reçues du Fonds ni sur les gains en capital réalisés à la disposition des parts du Fonds, pourvu que les parts correspondent à un placement admissible et non à un placement interdit pour le régime enregistré. Cependant, un retrait d'un régime enregistré peut être assujetti à l'impôt.

Les parts de chaque Fonds, exception faite des Fonds en dollars US IG, devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps.

Malgré ce qui précède, si le titulaire d'un CELI, d'un CELIAPP ou d'un REEI, le souscripteur d'un REEE ou le rentier d'un REER ou d'un FERR (une « **personne détenant le contrôle** ») détient une « participation importante » dans un Fonds, ou si cette personne détenant le contrôle a un lien de dépendance avec un Fonds aux fins de la Loi de l'impôt, les parts de ce Fonds constitueront un « placement interdit » pour ce CELI, CELIAPP, REER, REEE, REEI ou FERR. Si les parts d'un Fonds constituent un « placement interdit » pour un CELI, CELIAPP, REER, REEE, REEI ou FERR qui acquiert ces parts, la personne détenant le contrôle sera assujettie à une pénalité, comme il est indiqué dans la Loi de l'impôt.

En règle générale, une personne détenant le contrôle n'est pas considérée comme ayant une « participation importante » dans un Fonds, à moins qu'elle ne détienne 10 % ou plus de la valeur des parts en circulation du Fonds en question, seule ou avec des personnes et des partenariats avec lesquels la personne détenant le contrôle a un lien de dépendance. Si votre régime enregistré détient un placement interdit, vous devenez assujetti à un impôt de 50 % éventuellement remboursable sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition de ce placement.

En vertu de dispositions d'exonération pour les nouveaux fonds communs de placement, les parts de ces Fonds ne constitueront pas un placement interdit pour votre régime enregistré à quelque moment que ce soit au cours des 24 premiers mois de l'existence du Fonds, à la condition que le Fonds soit une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt pendant cette période et qu'il respecte essentiellement le Règlement 81-102 ou applique une politique raisonnable de diversification des placements

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, y compris si une part en particulier d'un Fonds pourrait constituer un placement interdit pour votre régime enregistré. Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales, sur vous et votre régime enregistré, de l'établissement du régime enregistré et des placements de ce régime dans les Fonds. Ni nous ni les Fonds n'assumons aucune responsabilité envers vous du fait que les Fonds et/ou les séries sont offerts aux fins de placement dans des régimes enregistrés.

Quels sont vos droits?

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de parts d'un OPC (le « **droit de résolution** »), que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées aux termes d'un prospectus simplifié, d'un aperçu du fonds ou d'états financiers contenant de l'information fausse ou trompeuse sur l'OPC (le « **droit d'annulation pour cause de fausse représentation** »). Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Si vous établissez un PPA pour votre Fonds, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour vos achats, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous demandiez de recevoir chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds de votre série du Fonds, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez votre conseiller juridique.

Dispenses et autorisations

Tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se conforment aux règles, à moins qu'ils n'aient obtenu des autorités en valeurs mobilières l'autorisation de déroger aux règles.

Les dispenses ou approbations additionnelles suivantes ont été obtenues en vertu du Règlement ou de la loi sur les valeurs mobilières applicable à l'un ou à plusieurs des Fonds :

Dispense d'application du Règlement 81-102

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation en valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, qui visent entre autres à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer les Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de nous en écarter. Le texte qui suit est une description des dispenses que certains Fonds ont reçues leur permettant de déroger à l'application des dispositions du Règlement 81-102.

DISPENSE RELATIVE À LA COUVERTURE POUR CERTAINS DÉRIVÉS

Les Fonds, sauf les Fonds de marché monétaire, ont obtenu une dispense leur permettant d'utiliser, comme couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap lorsque :

- le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou
- le Fonds conclut ou maintient une position de swap, et au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap.

La dispense sera assujettie aux conditions suivantes :

- lorsque le Fonds conclut ou maintient une position de swap au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
    - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
    - un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant total des obligations du fonds aux termes du swap, moins les obligations du Fonds aux termes du swap de compensation;
    - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est

suffisante pour permettre au Fonds de faire face à ses obligations relatives au swap;

- lorsque le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
  - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
  - un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la marge sur compte pour la position, est au moins égale au montant, le cas échéant, dont le prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré, est en excédent du prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
  - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds de faire face à ses obligations relatives au contrat à terme standardisé ou au contrat à terme de gré à gré;
- le Fonds s'abstiendra :
  - d'acheter un titre assimilable à un titre de créance assorti d'une composante d'option ou d'une option;
  - d'acheter ou de vendre une option afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102 si, immédiatement après l'achat ou la vente d'une telle option, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, prendrait la forme : i) de titres assimilables à des titres de créance achetés qui sont dotés d'une composante d'option ou d'options achetées détenus, dans chaque cas, par le Fonds à des fins autres que de couverture; ou ii) d'options utilisées afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102.

INVESTISSEMENTS DANS LES INSTRUMENTS PRIVÉS

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds une dispense qui leur permet d'investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans des instruments privés offerts par Northleaf ou Sagard, malgré le fait que Great-West Lifeco Inc., notre société affiliée, peut être un investisseur important dans un instrument de placement privé offert par Northleaf (un « **instrument privé de Northleaf** ») ou un instrument de placement privé offert par Sagard (un « **instrument privé de Sagard** »). Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- l'achat ou la détention de titres d'un instrument privé de Northleaf ou d'un instrument privé de Sagard est conforme aux objectifs et stratégies de placement du Fonds, ou nécessaire pour les atteindre;
- au moment de conclure un engagement de capitaux à l'égard d'un instrument privé de Northleaf ou de Sagard, selon le cas, le CEI du Fonds a approuvé l'opération.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds une dispense qui leur permet de détenir des titres représentant plus de 10 % des titres de participation ou actions avec droit de vote en circulation d'un instrument privé de Northleaf qui n'est pas un fonds d'investissement en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Manitoba. Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- le Fonds, conjointement avec tous les autres Fonds offerts par la SGIIG, ne peut détenir plus de 20 % des titres de participation en circulation ou des actions avec droit de vote de cet instrument privé de Northleaf;
- aucun Fonds ne participera activement aux activités d'un instrument privé de Northleaf;
- chaque Fonds sera traité comme un investisseur sans lien de dépendance avec chaque instrument privé de Northleaf dans lequel il investit;

- aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne sont payés dans le cadre du placement dans l'instrument privé de Northleaf;

aucuns frais de gestion ni aucune prime incitative ne sont payables par le Fonds qui, de l'avis d'une personne raisonnable, ferait en sorte que les frais payables par un instrument privé de Northleaf seraient comptabilisés en double pour le même service.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds une dispense qui leur permet d'investir dans un instrument privé de Northleaf qui est un fonds de placement non remboursable non régi par le Règlement 81-102. Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- aucun Fonds ne participera activement aux activités d'un instrument privé de Northleaf;
- chaque Fonds sera traité comme un investisseur sans lien de dépendance avec chaque instrument privé de Northleaf dans lequel il investit;
- sans compter ce dont traitent les articles visés par la dispense, les Fonds se conformeront à l'article 2.5 du Règlement 81-102 à l'égard de tout placement dans un instrument privé de Northleaf.

FONDS D'IG GESTION DE PATRIMOINE QUI INVESTISSENT DANS LE FONDS DE BIENS IMMOBILIERS IG MACKENZIE

Les Fonds qui investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie ont reçu l'autorisation réglementaire d'investir jusqu'à 10 % de leur actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés.

FONDS D'OBLIGATIONS TACTIQUE MONDIAL IG MACKENZIE, FONDS EUROPÉEN IG MACKENZIE IVY

Jusqu'à 20 % de l'actif net de ce Fonds peut être investi, directement et au moyen de dérivés, dans des titres émis ou garantis par des gouvernements ou des émetteurs supranationaux (telle la Banque mondiale) notés « AA » ou mieux par les agences de notation agréées par les autorités de réglementation en valeurs mobilières, et jusqu'à 35 % dans ce type de titres, s'ils sont notés « AAA » ou mieux.

FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE IG MACKENZIE

Ce Fonds a obtenu l'autorisation réglementaire d'investir jusqu'à 20 % de la portion de son actif net investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance émis ou garantis par un gouvernement qui se sont vu attribuer une note d'au moins AA, et jusqu'à 35 % de la portion de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance émis ou garantis par un gouvernement qui se sont vu attribuer une note d'au moins AAA.

FONDS HYPOTHÉCAIRE ET DE REVENU À COURT TERME IG MACKENZIE

Ce Fonds peut investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels dont l'échéance se situe entre 5 et 10 ans, dans certaines circonstances. De plus, il a été autorisé à réviser sa structure de frais en 2006 à la suite de la promesse du gestionnaire d'absorber suffisamment de frais pour que la nouvelle structure de frais ne donne pas lieu à une augmentation des frais payables par ce Fonds au gestionnaire (en pourcentage de l'actif net).

En 2008, ce Fonds a obtenu l'autorisation des organismes de réglementation relativement à une dispense en vue d'acquérir des créances hypothécaires d'entités reliées et en ce qui a trait aux exigences de présentation mensuelle de l'information relative aux créances hypothécaires acquises du gestionnaire ou de tout autre prêteur qui y est lié.

FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES IG MACKENZIE

En 2011, ce Fonds a obtenu l'autorisation des organismes de réglementation relativement à une dispense en vue d'acquérir des créances hypothécaires d'entités reliées et en ce qui a trait aux exigences de présentation mensuelle de l'information relative aux créances hypothécaires acquises du gestionnaire ou de tout autre prêteur qui y est lié.

FONDS MONDIAL DE RESSOURCES IG MACKENZIE

En 1996, lors de son lancement, ce Fonds a obtenu une dispense d'application lui permettant d'investir jusqu'à 20 % de son actif total dans certaines marchandises, comme l'or (et les certificats d'or), l'argent et le gaz naturel.

FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES IG PIMCO

Le Fonds a obtenu une dispense de la législation en valeurs mobilières applicable lui permettant d'investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de créance, y compris des titres adossés à des créances hypothécaires, émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« **Fannie Mae** ») ou la Federal Home Loan

Mortgage Corporation (« **Freddie Mac** ») (les « **titres émis par Fannie et Freddie** »), pourvu que les titres émis par Fannie et Freddie aient une note de crédit attribuée par Standard & Poor's Rating Services (Canada), ou une note de crédit équivalente attribuée par une ou plusieurs autres agences de notation désignées, qui n'est pas inférieure i) à la note de crédit attribuée par l'une des agences de notation désignées à la dette du gouvernement des États-Unis assortie d'une durée correspondant approximativement à la durée jusqu'à l'échéance des titres émis par Fannie et Freddie, et libellée dans la même devise que ces titres, et ii) à une note de crédit de BBB- attribuée par Standard & Poor's Rating Service ou à une note de crédit équivalente attribuée par une ou plusieurs des autres agences de notation désignées.

FONDS QUI INVESTISSENT DANS DES FNB AURIFÈRES/ARGENTIFÈRES

Compte tenu de l'inclusion des OPC alternatifs dans le Règlement 81-102, la dispense décrite ci-après ne s'applique qu'aux fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine. En 2011, les Fonds d'IG Gestion de patrimoine ont été autorisés par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de leur actif net, au total, selon la valeur marchande au moment de l'achat, dans certains fonds négociés en bourse (FNB) aurifères/argentifères qui se négocient sans facteur d'endettement. Les FNB aurifères/argentifères sont des fonds qui cherchent à reproduire le rendement de l'or et/ou de l'argent, ou d'un indice qui cherche à reproduire le rendement de l'or et/ou de l'argent. Les FNB aurifères/argentifères peuvent investir directement ou indirectement dans l'or, l'argent et des dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent.

FONDS MONDIAL MÉTAUX PRÉCIEUX IG MACKENZIE

Le Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie a obtenu l'autorisation réglementaire d'investir jusqu'à 50 % de son actif net dans l'or, l'argent, le platine, le palladium et le rhodium, et dans les certificats relatifs à ces métaux précieux. Il peut aussi acheter et vendre des marchandises qui consistent en des métaux précieux, pourvu que : i) les certificats d'or, d'argent, de platine, de palladium et de rhodium soient émis par un émetteur approuvé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières (aux fins de cette autorisation, toute banque figurant aux annexes I, II ou III de la Loi sur les banques [Canada] est considérée comme un émetteur approuvé de ces certificats); et ii) le Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie n'achète pas de certificats d'un émetteur si, à la suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de cette acquisition, est investi dans des titres de cet émetteur.

CAPITAL DE DÉPART, RENDEMENT ANTÉRIEUR ET ALLÈGEMENT DES DONNÉES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la liquidation des fonds de la Société de fonds Groupe Investors Inc. (la « **SFGI** ») et de la fusion de certains fonds de la SFGI (chacun un « **Fonds de la SFGI** ») avec la série correspondante de chacun des Fonds Fiducies jumelées et des Fonds sectoriels mondiaux IG, les autorités canadiennes en valeurs mobilières nous ont accordé un allègement réglementaire pour : a) inclure dans les communications de vente et les rapports aux porteurs de parts les données de rendement des Fonds de la SFGI; b) calculer leur niveau de risque de placement à partir de l'historique de rendement des Fonds de la SFGI; c) divulguer les dates de début des séries applicables des Fonds de la SFGI dans le document Aperçu du fonds des Fonds pour chacun des Fonds Fiducies jumelées et des Fonds sectoriels mondiaux IG; d) divulguer les positions des Fonds de la SFGI dans les tableaux sur les 10 principaux placements et la répartition des placements dans le document Aperçu du fonds initial de chacun des Fonds Fiducies jumelées et des Fonds sectoriels mondiaux IG; e) utiliser le ratio des frais de gestion, le ratio des frais de négociation et les charges des Fonds de la SFGI dans les documents Aperçu du fonds de chacun des Fonds Fiducies jumelées et des Fonds sectoriels mondiaux IG; f) utiliser les données de rendement des séries applicables des Fonds de la SFGI, comme le rendement moyen, les rendements annuels et les meilleur et pire rendements sur trois mois dans le document Aperçu du fonds de chacun des Fonds Fiducies jumelées et des Fonds sectoriels mondiaux IG; g) inclure dans les rapports de gestion annuels et intérimaires sur le rendement des Fonds les données sur le rendement et les renseignements tirés des états financiers et d'autres renseignements financiers du Fonds de la SFGI correspondant; h) permettre le dépôt du prospectus simplifié des Fonds Fiducies jumelées et des Fonds sectoriels mondiaux IG, nonobstant le fait que le placement du capital de départ requis à l'égard des Fonds n'a pas été effectué.

DISPENSE À TROIS NIVEAUX POUR LES FONDS DONT LE SOUS-CONSEILLER EN VALEURS EST BLACKROCK

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds dont le sous-conseiller en valeurs est BlackRock une dispense qui leur permet d'investir dans certains fonds négociés en bourse domiciliés aux États-

Unis et gérés par BlackRock Fund Advisors (« **FNB iShares américains** ») qui investissent plus de 10 % de leur valeur liquidative dans des fonds du marché monétaire américain. Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- le placement d'un Fonds dans un FNB iShares américain est conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds;
- le FNB iShares américain est un fonds négocié en bourse assujetti à l'Investment Company Act des États-Unis et en règle auprès de la Securities and Exchange Commission;
- le FNB iShares américain, au moment de l'acquisition, n'aura pas plus de 10 % de sa valeur liquidative investie dans d'autres fonds d'investissement, exception faite de Fonds de marché monétaire américains ou de fonds d'investissement qui émettent des parts indicielles.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

Le prospectus simplifié daté du 28 juin 2024 ainsi que les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les renseignements importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, conformément à la loi sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Datée du 28 juin 2024

Fonds de revenu

Portefeuille Pilier IG
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie (*auparavant* Fonds de revenu IG Mackenzie)
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie (*auparavant* Fonds mondial d'obligations IG Mackenzie)
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie (*auparavant* Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie)
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam

Fonds équilibrés

Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman
Fonds de dividendes IG Mackenzie
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie

Fonds d'actions canadiennes

Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman
Fonds d'actions canadiennes IG FI
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge (*auparavant* Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett)
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie (*auparavant* Fonds d'actions canadiennes de dividendes et de revenu IG Mackenzie)
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie
Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie (*auparavant* Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie)
Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II)

Fonds d'actions américaines

Fonds d'actions américaines IG Mackenzie
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie (*auparavant* Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie)
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie II)
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price

Fonds d'actions mondiales et internationales

Fonds d'actions internationales IG BlackRock
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie
Fonds mondial IG Mackenzie
Fonds mondial IG Mackenzie II
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie
Fonds européen IG Mackenzie Ivy
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie
Fonds international Pacifique IG Mackenzie
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie

Fonds sectoriels mondiaux

Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie (*auparavant* Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie)
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie II)
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie

Portefeuilles fondamentaux IG

Portefeuille fondamental IG – Équilibré
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
Portefeuille fondamental IG – Croissance
Portefeuille fondamental IG – Revenu
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus

Portefeuilles à versements gérés IG

Portefeuille à versements gérés IG
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG

Portefeuilles à croissance gérée IG
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre

Portefeuilles à risque géré IG
Portefeuille équilibré à risque géré IG
Portefeuille accent croissance à risque géré IG
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG
Portefeuille accent revenu à risque géré IG

Portefeuilles Action climat IG
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre

Portefeuilles d'épargne-études Cible IG
Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG
Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG
Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG
Portefeuille Nouveaux diplômés IG

Fonds en dollars US IG
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre

Portefeuilles pour contribuables américains IG
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

(collectivement, les « **Fonds** »)

« Damon Murchison »

Damon Murchison
Président du conseil et président
(à titre de chef de la direction)
Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

« Ian Lawrence »

Ian Lawrence
Chef des finances

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ DE GESTION D'INVESTISSEMENT, I.G. LTÉE
EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE, DE PROMOTEUR ET DE FIDUCIAIRE DES FONDS

« L'honorable Martin Cauchon »

L'honorable Martin Cauchon
Administrateur

« Herp Lamba »

Herp Lamba
Administrateur

ATTESTATION DES PLACEURS PRINCIPAUX

À notre connaissance, ce prospectus simplifié daté du 28 juin 2024 ainsi que les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les renseignements importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, conformément à la loi sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Datée du 28 juin 2024

AU NOM DU PLACEUR PRINCIPAL
SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.

« Mark Kinzel »
Mark Kinzel
Président du conseil et président

« Sonya Reiss »
Sonya Reiss
Secrétaire

AU NOM DU PLACEUR PRINCIPAL
VALEURS MOBILIÈRES GROUPE INVESTORS INC.

« Mark Kinzel »
Mark Kinzel
Président du conseil et président

« Sonya Reiss »
Sonya Reiss
Secrétaire

Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (OPC) constitue un moyen pratique de regrouper l'argent de personnes ayant des objectifs de placement similaires. L'OPC utilise cet argent pour acheter différents types de placements au nom de l'ensemble des investisseurs. Il sélectionne les placements en fonction de son objectif et de ses stratégies de placement. Les investisseurs partagent entre eux les gains et les pertes de l'OPC. Vous trouverez des renseignements sur l'objectif et les stratégies de placement des Fonds dans l'information propre à chacun des Fonds plus loin dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?

Les OPC détiennent différents types de placements, en fonction de leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de la situation des entreprises. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez souscrit.

Le montant total de votre placement initial dans tout Fonds d'IG Gestion de patrimoine n'est pas garanti. Contrairement aux comptes de banque ou aux certificats de placement garantis, les parts d'un OPC ne sont pas garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la rubrique *Achats, échanges et rachats* pour obtenir de plus amples renseignements.

Les placements dans des OPC offrent beaucoup d'avantages potentiels, mais ils comportent aussi plusieurs risques que vous devriez connaître.

Une des façons d'évaluer le risque que présente un OPC est de calculer l'écart entre ses rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »).

Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité d'un OPC, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un OPC en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un OPC ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un investisseur ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble de son portefeuille de placements.

Les Fonds peuvent investir de temps à autre dans des fonds sous-jacents et dans d'autres fonds de placement (y compris des fonds négociés en bourse). Les fonds sous-jacents investissent dans des placements (comme des actions et des obligations) émis par des entreprises ou des gouvernements ou, dans le cas du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, dans des biens immobiliers (selon le cas). La valeur de ces placements fluctue, ce qui a une incidence sur la valeur des fonds sous-jacents et, par le fait même, sur la valeur d'un Fonds qui y investit. Les risques dont il est question dans le présent document s'appliquent aux fonds sous-jacents dans lesquels un fonds principal investit et pourraient, par conséquent, avoir également une incidence sur la valeur du fonds principal. Vous trouverez ci-après la liste des risques généraux associés à un placement dans tous les OPC, y compris les Fonds.

RISQUE LIÉ AUX CRÉDITS CARBONE

Les risques suivants s'appliquent aux Portefeuilles Action climat IG en lien avec la mesure de leur empreinte carbone et leurs crédits carbone.

Disponibilité et prix d'achat des crédits carbone

Le ou les fonds sous-jacents Mackenzie, dans lesquels un Portefeuille investit, procéderont périodiquement à l'acquisition et au retrait du marché de crédits carbone en vue de neutraliser une partie ou la quasi-totalité de l'empreinte carbone d'un Portefeuille (qui est calculée au moins une fois par année), sous réserve du coût maximum des crédits carbone décrit à la rubrique *Frais payables par les Fonds* du présent prospectus simplifié. Le calcul de

l'empreinte carbone du Portefeuille et du nombre de crédits carbone acquis sera basé sur les données fournies par MSCI ESG Research et mesuré conformément à la méthodologie de calcul décrite ci-après.

Dans le cas où le nombre de crédits carbone requis pour neutraliser une partie ou la quasi-totalité de l'empreinte carbone d'un Portefeuille dépasse le coût maximum des crédits carbone (décrit à la rubrique *Frais payables par les Fonds*), il n'y aurait qu'une compensation partielle de l'empreinte carbone d'un Portefeuille.

Les coûts réels liés à l'acquisition de crédits carbone viendront réduire les rendements du ou des fonds sous-jacents Mackenzie de même que ceux des Portefeuilles Action climat IG. Voir les rubriques

Frais et *Quels types de placements le Fonds fait-il?* sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent* document.

Risques liés à la mesure de l'empreinte carbone

Le calcul de l'empreinte carbone des Portefeuilles Action climat IG tiendra compte des titres détenus par ces Portefeuilles Action climat IG et comprendra une évaluation des émissions de gaz à effet de serre de portées 1 et 2, établie suivant la valeur d'entreprise ou la capitalisation boursière, selon le plus élevé de ces deux montants, dans le cas des titres de participation et des obligations de sociétés. La valeur d'entreprise comprend la capitalisation boursière, mais aussi les dettes à court et à long terme et exclut les liquidités au bilan. Le calcul de l'empreinte carbone repose sur les données de MSCI ESG Research. Dans le cas de données incomplètes sur les titres sous-jacents des Portefeuilles Action climat IG, l'empreinte carbone des Portefeuilles Action climat IG sera mesurée à l'aide des données disponibles et extrapolée pour l'ensemble des Portefeuilles Action climat IG.

Rien ne garantit que les émissions de gaz à effet de serre produites par les Portefeuilles Action climat IG seront maintenues à des niveaux historiques ou qu'elles n'augmenteront pas considérablement d'une année à l'autre. L'ampleur réelle de l'empreinte carbone des Portefeuilles Action climat IG (et le nombre de crédits carbone que le gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie décide d'acquérir et de retirer du marché) peut changer de temps à autre, ce qui pourrait nuire au rendement financier du ou des fonds sous-jacents Mackenzie et des Portefeuilles Action climat IG. L'empreinte carbone des Portefeuilles Action climat IG est calculée par le gestionnaire des fonds sous-jacents Mackenzie (en consultation avec le gestionnaire) au moins tous les ans, mais peut ne pas représenter l'empreinte carbone réelle des Portefeuilles Action climat IG à un moment donné. Voir les rubriques

Frais et Quels types de placements le Fonds fait-il? sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent* document.

Dépendance aux participants à l'écosystème des crédits carbone

Les crédits carbone ne sont émis qu'après l'approbation et la ratification par des registres particuliers des rapports de vérification ou des relevés attestant l'exactitude des réductions d'émissions déclarées. La vérification joue un rôle essentiel dans le maintien de l'intégrité et de la qualité des données communiquées dans le cadre des programmes obligatoires et volontaires liés aux gaz à effet de serre (GES) à l'échelle mondiale. Les programmes de vérification fournissent aux organismes accrédités une approche normalisée de la vérification indépendante et rigoureuse des réductions et des éliminations d'émissions de GES déclarées par les promoteurs de projets. Les Portefeuilles Action climat IG, le gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie et le gestionnaire dépendent entièrement des processus de vérification et de certification largement reconnus pour s'assurer que les projets sont réels, vérifiables et exécutoires, réduire au minimum le risque que soient comptabilisés à tort ou en double des crédits carbone, veiller à ce que les projets respectent les exigences minimales normalisées en matière d'admissibilité, assurer une méthode juste et raisonnable de normalisation et de reconnaissance, et voir à ce que les projets respectent les protocoles applicables. Les Portefeuilles Action climat IG, le gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie et le gestionnaire se fient également à ces registres et à ces relevés de vérification pour attester de la légitimité des crédits carbone acquis et retirés du marché par le fonds sous-jacent Mackenzie. Bien que ce soient généralement les organismes de vérification qui sont tenus responsables de la qualité, de l'indépendance et de l'exactitude de leurs rapports aux registres, les Portefeuilles IG, le gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie et le gestionnaire peuvent faire l'objet de recours limités en cas de négligence, de mauvaise foi ou de déclaration trompeuse de la part de ces participants, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les entités de compensation, les organismes de vérification et les promoteurs de projets.

RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHANDISES

Un OPC peut investir dans les marchandises ou dans les sociétés exerçant des activités dans des industries axées sur les marchandises et il peut s'exposer aux marchandises au moyen de dérivés ou en investissant dans des fonds négociés en bourse dont les éléments sous-jacents sont les marchandises. Le prix des marchandises peut varier de façon importante durant de courtes périodes, ce qui aura une incidence directe ou indirecte sur la valeur d'un tel OPC.

RISQUE DE CONCENTRATION

Un OPC peut investir une partie importante de son actif net dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs, dans un seul secteur d'activité de l'économie ou dans une seule région du monde, ou encore adopter un style de placement qui lui est propre; par exemple, il pourrait privilégier les titres axés sur la valeur ou les titres axés sur la croissance. La concentration relativement élevée de l'actif d'un OPC dans les titres d'un seul émetteur, ou une grande exposition à ceux-ci, ou bien la concentration relativement élevée de l'actif d'un OPC dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs, nuit à la diversification d'un portefeuille et peut accroître la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC en question. La concentration de l'OPC dans un émetteur peut également nuire à la liquidité de son portefeuille lorsque seul un petit nombre d'acheteurs souhaitent acquérir les titres de cet émetteur.

Un OPC adopte un style de placement qui lui est propre ou concentre ses placements dans un secteur de l'économie parce qu'il souhaite offrir aux investisseurs davantage de certitude quant à la façon dont son actif sera investi ou sur le style adopté, ou encore parce qu'un gestionnaire de portefeuille estime que la spécialisation augmente la possibilité d'obtenir de bons rendements. Si l'émetteur, le secteur d'activité ou la région est aux prises avec une conjoncture économique difficile ou si le style ou la stratégie de placement choisi par l'OPC n'est plus prisé, l'OPC perdra probablement davantage que s'il avait diversifié ses placements ou son style. Si un OPC est obligé de concentrer ses placements en raison de ses objectifs ou de ses stratégies de placement, il pourrait obtenir de mauvais rendements pendant une période prolongée.

RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES CONVERTIBLES

Les titres convertibles sont des titres à revenu fixe, des actions privilégiées ou d'autres titres qui sont convertibles en actions ordinaires ou en d'autres titres. La valeur marchande des titres convertibles a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent et, à l'inverse, à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent. Toutefois, la valeur marchande d'un titre convertible a tendance à refléter le cours du marché des actions ordinaires de la société émettrice lorsque ce cours s'approche du « prix de conversion » du titre convertible ou dépasse celui-ci. Le

prix de conversion peut être défini comme le prix prédéterminé auquel le titre convertible peut être échangé contre l'action connexe. Lorsque le cours du marché de l'action ordinaire baisse, le prix du titre convertible a tendance à être davantage tributaire du rendement du titre convertible. Par conséquent, son prix peut ne pas baisser dans la même mesure que celui de l'action ordinaire.

Dans le cas où la société émettrice est liquidée, les porteurs de titres convertibles prennent rang avant les porteurs d'actions ordinaires de la société, mais après les porteurs de titres de créance de premier rang de la société. Par conséquent, un placement dans les titres convertibles d'un émetteur présente généralement moins de risque qu'un placement dans ses actions ordinaires, mais plus de risque qu'un placement dans ses titres de créance de premier rang.

RISQUE DE CRÉDIT

Un émetteur d'obligations ou d'autres titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances mobilières, peut ne pas être en mesure de verser les intérêts sur le placement ou d'en rembourser le capital à la date d'échéance. Ce risque de non-respect du paiement correspond au risque de crédit. Certains émetteurs comportent plus de risque de crédit que d'autres. Les émetteurs dont le risque de crédit est plus élevé paient habituellement des taux d'intérêt plus importants que les émetteurs dont le risque est moins élevé, car les sociétés dont le risque de crédit est plus élevé exposent les investisseurs à un plus grand risque de perte. Ce risque peut augmenter ou diminuer au cours de la durée du placement à revenu fixe.

Les sociétés, les gouvernements et les autres entités, y compris les instruments à vocation spéciale qui contractent des emprunts, ainsi que les titres de créance qu'ils émettent, se voient attribuer des notes de solvabilité par des agences de notation spécialisées, comme Dominion Bond Rating Service Limited (« **DBRS** ») et Standard & Poor's Corporation (« **S&P** »). Les notes constituent des mesures du risque de crédit et tiennent compte de plusieurs facteurs, dont la valeur de la garantie sous-jacente à un placement à revenu fixe. Les émetteurs dont les notes sont faibles ou qui ne sont pas notés offrent généralement un rendement plus intéressant, mais ils peuvent exposer les investisseurs à des pertes plus importantes. Les notes de solvabilité sont l'un des critères utilisés par les gestionnaires de portefeuille des OPC lorsqu'ils prennent des décisions en matière de placement. Une note peut s'avérer mal établie, ce qui peut entraîner des pertes imprévues sur les placements à revenu fixe. Si les investisseurs considèrent que la note attribuée est trop élevée, la valeur des placements peut diminuer de façon importante. Une baisse de la note attribuée à un émetteur ou toute autre nouvelle défavorable à l'égard d'un émetteur peut entraîner la diminution de la valeur marchande du titre de celui-ci. De plus, la valeur de certains placements (y compris les titres adossés à des créances mobilières et les titres adossés à des créances hypothécaires) peut être influencée par la perception qu'ont les marchés de la solvabilité de l'émetteur de ces titres, des parties ayant participé à la structure du placement ou de la valeur de l'actif sous-jacent, le cas échéant. Le risque de crédit pourrait également s'appliquer à certains dérivés. Veuillez consulter la rubrique *Risque associé aux dérivés* ci-dessous.

L'écart de taux correspond à l'écart entre les taux d'intérêt de deux obligations, l'une émise par une société, l'autre par le gouvernement, qui sont identiques à tous les égards, mais dont les notes diffèrent. L'écart de taux s'agrandit lorsque le marché établit qu'un rendement plus élevé est nécessaire afin de contrebalancer la hausse des risques que comporte un placement à revenu fixe donné. Toute hausse de l'écart de taux après l'achat d'un placement à revenu fixe réduira la valeur de celui-ci.

RISQUE ASSOCIÉ À LA CYBERSÉCURITÉ

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les OPC sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un OPC perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales ou celles d'un OPC, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité de l'OPC à calculer sa valeur liquidative, ou encore nous exposer, ou exposer un OPC, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un OPC (p. ex. au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en

vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes. D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un OPC (p. ex. les administrateurs, agents de transfert, dépositaires et sous-conseillers en valeurs) ou des émetteurs dans lesquels un OPC investit peuvent également exposer un OPC à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Nous n'avons aucun droit de regard sur les plans et les systèmes en matière de cybersécurité des fournisseurs de services tiers des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les Fonds d'IG Gestion de patrimoine investissent ou d'autres parties dont les activités pourraient se répercuter sur les Fonds ou leurs porteurs de parts. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité et maintenir notre protection d'assurance contre les cyberrisques. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit et que les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et leurs porteurs de parts ne subiront pas de conséquences négatives.

RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

Tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine (sauf les Fonds de marché monétaire) peuvent généralement utiliser des dérivés, mais seulement comme le prévoient les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada. Par exemple, un OPC peut utiliser des dérivés :

- pour se protéger des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, des marchés boursiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres risques;
- comme solution de rechange à des placements directs dans des actions et des obligations. Cette mesure contribue à réduire les frais d'opérations, à accroître la liquidité, à augmenter ou à réduire les risques associés à certains marchés de capitaux ou à faciliter les modifications à la composition des placements d'un OPC;
- pour réduire le risque en acceptant un rendement moins élevé plutôt qu'un rendement plus élevé, mais moins sûr;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe, le cas échéant, compris dans les placements de l'OPC;
- pour se positionner de façon à profiter des marchés à la baisse; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés donnera les résultats escomptés. Voici certains des risques les plus courants :

- rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains dérivés, ce qui pourrait empêcher l'OPC de les vendre ou de s'en retirer avant la date d'échéance du contrat. Par conséquent, cela peut réduire la capacité de l'OPC à réaliser ses bénéfices ou à limiter ses pertes;
- il est possible que l'autre partie à un contrat sur dérivés (« **contrepartie** ») ne parvienne pas à honorer les obligations qui lui incombent aux termes du contrat, entraînant ainsi une perte pour l'OPC;
- l'OPC peut être tenu d'effectuer un dépôt de garantie ou de donner un bien en garantie à la contrepartie au contrat. Si la contrepartie devient insolvable, l'OPC pourrait perdre son dépôt de garantie ou son bien donné en garantie ou devoir engager des frais pour les recouvrer;
- les OPC peuvent utiliser des dérivés pour réduire certains risques associés à des placements sur des marchés étrangers, dans des devises ou dans des titres particuliers. On appelle cela une opération de couverture. L'opération de couverture peut ne pas parvenir à empêcher les pertes. De plus, elle peut réduire les possibilités de gains si la valeur du placement couvert varie à la hausse, parce que le dérivé pourrait subir une perte équivalente. Elle pourrait s'avérer coûteuse ou sa mise en œuvre pourrait être difficile;
- les bourses de valeurs mobilières et de marchandises peuvent imposer des limites quotidiennes sur les options et les contrats à terme standardisés. Une telle modification des règles pourrait empêcher l'OPC de réaliser une opération sur un contrat à terme standardisé ou une option, suscitant une perte pour l'OPC parce qu'il ne pourrait pas couvrir convenablement une perte ou la limiter;

- si un OPC détient une position acheteur ou vendeur sur un contrat à terme standardisé dont l'élément sous-jacent est une marchandise, l'OPC cherchera toujours à liquider sa position en concluant un contrat à terme standardisé de compensation avant la première date à laquelle l'OPC pourrait être tenu de livrer ou de réceptionner la marchandise aux termes du contrat à terme standardisé. Toutefois, rien ne garantit que l'OPC en question sera en mesure de conclure un tel contrat. Il se pourrait que l'OPC soit contraint de livrer ou de réceptionner la marchandise;
- un dérivé peut ne pas toujours donner les mêmes résultats que par le passé;
- les conditions du marché ou d'autres facteurs pourraient empêcher un OPC d'acheter ou de vendre un dérivé en vue de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- les dérivés n'empêchent pas les fluctuations de la valeur marchande des placements d'un OPC ni ne préviennent les pertes découlant de la chute de la valeur marchande des placements;
- les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent comporter des risques de défaillance plus élevés et être plus difficiles à vendre que les instruments équivalents négociés en Amérique du Nord;
- l'OPC pourrait être dans l'incapacité d'acheter des dérivés lorsque d'autres investisseurs anticipent les mêmes fluctuations touchant entre autres les taux d'intérêt, les cours boursiers ou les taux de change;
- la Loi de l'impôt ou son interprétation peuvent changer le traitement fiscal des dérivés.

RISQUE LIÉ AUX DISTRIBUTIONS

Certains Fonds offrent des parts donnant droit à une distribution mensuelle fixe qui représente un pourcentage de la valeur liquidative unitaire des parts en date du 31 décembre de l'année précédente. À la fin de chaque année, le gestionnaire établira les distributions pour la nouvelle année. Le gestionnaire peut aussi rajuster le pourcentage de ces distributions à tout moment au cours d'une année donnée s'il juge qu'il est dans l'intérêt d'un ou de plusieurs Fonds de le faire. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, le pourcentage de ces distributions pourrait être moins (ou plus) élevé qu'à la date de votre placement.

Lorsque nous remboursons votre capital, il en résulte une réduction du montant de votre placement initial et possiblement son remboursement intégral. Un remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du Fonds à générer un revenu plus tard. Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du Fonds. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis.

RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHÉS ÉMERGENTS

Les marchés émergents comportent les mêmes risques que ceux associés aux devises et aux placements étrangers. En outre, les marchés émergents sont plus susceptibles d'être touchés par l'instabilité politique, économique et sociale, et peuvent être marqués par la corruption ou adopter des normes moins sévères en matière de pratiques commerciales. L'instabilité pourrait se traduire par une expropriation des actifs ou une restriction à l'égard du paiement des dividendes, du revenu ou du produit de la vente des titres d'un OPC. De plus, les normes et les pratiques en matière de comptabilité et d'audit peuvent être moins rigoureuses que celles des pays développés; la disponibilité des renseignements sur les placements d'un OPC pourrait donc être limitée. En outre, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces marchés émergents peuvent être moins élaborés, ce qui pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires en ce qui concerne l'exécution des opérations sur les titres.

RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION

Les placements dans des titres de participation, comme les actions et les placements dans des fiducies, comportent plusieurs risques propres à la société qui émet les titres. Différents facteurs peuvent entraîner une baisse du cours de ces placements. Il peut s'agir entre autres d'événements particuliers liés à une société, de la conjoncture du marché sur lequel ces placements sont négociés, ainsi que des conjonctures économique, financière et politique générales dans les pays où la société exerce ses activités. Si de mauvaises nouvelles ou des rumeurs circulent au sujet d'une société dans laquelle un OPC investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit l'orientation du marché. La valeur des titres de participation

d'une société peut également être touchée par les conjonctures financière, politique et économique dans lesquelles la société évolue. De plus, la liquidité peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Bien que ces facteurs aient une incidence sur tous les titres émis par une société, la valeur des titres de capitaux propres varie généralement plus fréquemment et dans une plus grande mesure que celle des titres à revenu fixe. Étant donné que la valeur liquidative d'un OPC est établie en fonction de la valeur de ses titres en portefeuille, une baisse générale de la valeur des titres en portefeuille qu'il détient entraînera une baisse de la valeur de cet OPC et, par conséquent, une baisse de la valeur de votre placement.

RISQUE ESG

Certains Fonds utilisent les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de placement. L'application des critères ESG au processus de placement peut limiter le nombre et le type d'occasions de placement; par conséquent, un Fonds axé sur les facteurs ESG peut afficher un rendement différent de celui de fonds semblables qui ne sont pas axés sur ces facteurs ni n'appliquent ces critères. Les Fonds qui appliquent les critères ESG à leur processus de placement peuvent renoncer à des achats de titres qui pourraient s'avérer avantageux sur le plan économique, ou procéder à des ventes de titres qui pourraient s'avérer désavantageuses sur le plan économique. De plus, les critères ESG font l'objet d'une application floue, discrétionnaire et subjective. Chaque équipe de gestion de portefeuille peut avoir sa propre façon de déterminer quels critères ESG appliquer et d'évaluer les caractéristiques ESG d'une société ou d'un secteur d'activité. Par conséquent, les titres sélectionnés par une équipe de gestion de portefeuille peuvent ne pas toujours refléter les valeurs ou les principes d'un investisseur en particulier.

RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB

Un OPC peut investir dans un autre OPC dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux fins de négociation (un « **fonds négocié en bourse** » ou « **FNB** »). Les placements que font les FNB peuvent comprendre les actions, les obligations, les marchandises ou d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts indicielles, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts indicielles. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, y compris le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur valeur liquidative ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice;
- il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu; et
- rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à l'achat ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres de FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la valeur liquidative de ces titres.

RISQUE ASSOCIÉ AUX PERTURBATIONS EXTRÊMES DU MARCHÉ

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, la guerre, les troubles civils, les attaques terroristes et les crises de santé publique telles que les épidémies, les pandémies ou les éclosions de nouveaux virus ou de nouvelles maladies infectieuses (y compris, plus récemment, le nouveau coronavirus [COVID-19]) peuvent avoir des effets négatifs importants sur les activités, la situation financière, les liquidités ou les résultats d'exploitation d'un OPC. Il est difficile de prévoir de quelle manière un OPC pourrait être touché si une pandémie comme celle de la COVID-19 persiste sur une longue période. De même, il est impossible de prévoir les effets d'actes terroristes (ou de menaces de ces actes), d'actions militaires ou d'événements perturbateurs inattendus semblables sur les économies et les marchés des valeurs mobilières de certains pays. Les catastrophes naturelles, la guerre et les troubles civils peuvent également avoir une incidence défavorable importante sur

les entreprises économiques des pays touchés. Tous ces événements extrêmes peuvent avoir des répercussions sur le rendement des Fonds. En outre, les crises de santé publique, comme la COVID-19, peuvent exacerber d'autres risques politiques, sociaux, et économiques préexistants dans certains pays ou à l'échelle mondiale. Toute éclosion d'une maladie infectieuse susceptible de survenir dans le futur pourrait avoir des conséquences inattendues similaires ou autres.

RISQUE ASSOCIÉ À FANNIE MAE ET FREDDIE MAC

Le Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de son actif dans des titres émis par la Federal National Mortgage Association (« **Fannie Mae** ») et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« **Freddie Mac** ») (les « **titres émis par Fannie et Freddie** »). Fannie Mae et Freddie Mac sont des entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis qui fournissent des liquidités au marché hypothécaire résidentiel américain en émettant des titres et en utilisant le produit de la vente de ceux-ci pour acheter des créances hypothécaires auprès d'institutions financières. Les titres émis par Fannie et Freddie ne sont pas expressément garantis par le gouvernement américain, mais de l'avis général, ils sont réputés l'être implicitement par ce dernier et affichent la même note de crédit que lui. Si Fannie Mae ou Freddie Mac ne respectent pas leurs obligations, il est possible que le gouvernement des États-Unis n'assure pas le paiement de ces obligations. Tout Fonds détenant des titres émis par Fannie et Freddie comporte un risque de crédit. Le risque est plus important pour un Fonds qui investit plus de 10 % de son actif dans des titres émis par Fannie Mae et Freddie Mac étant donné que l'actif du Fonds est concentré dans ces titres.

RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

En plus du risque de crédit et du risque associé aux taux d'intérêt, les placements en titres à revenu fixe comportent certains risques généraux (voir les rubriques *Risque de* crédit et *Risque associé aux taux d'intérêt*). La valeur des placements à revenu fixe pourrait être touchée par des événements relatifs à l'émetteur et aux conjonctures financière, politique et économique (en plus des variations du niveau général des taux d'intérêt), ainsi que par les conditions des marchés à revenu fixe. Si un OPC achète des placements qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (comme des créances hypothécaires dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires) et que des changements surviennent dans la perception qu'ont les marchés des émetteurs de ces placements (ou de la valeur de l'actif sous-jacent), la valeur de ces placements pourrait alors baisser.

La capacité d'un OPC à vendre un titre à revenu fixe donné à sa juste valeur peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). L'OPC pourrait être ainsi dans l'impossibilité de vendre le titre à revenu fixe en question, ou être forcé de le vendre à prix réduit.

De plus, étant donné que la plupart des titres à revenu fixe ont une date d'échéance préétablie, un OPC pourrait devoir réinvestir le capital échu à un taux inférieur au taux d'intérêt du titre qu'il doit remplacer. Certains titres à revenu fixe (tels que les titres adossés à des actifs) pourraient aussi être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

RISQUE DE CHANGE

La valeur liquidative de la plupart des OPC est établie en dollars canadiens. Les placements étrangers sont habituellement achetés dans une devise et non en dollars canadiens. Dans un tel cas, la valeur de ces placements étrangers variera selon la fluctuation du cours du dollar canadien par rapport à celui de la devise. Si le cours du dollar canadien augmente par rapport à la valeur de la devise, mais que la valeur du placement étranger demeure par ailleurs constante, la valeur du placement en dollars canadiens baissera. De même, si le cours du dollar canadien baisse par rapport à celui de la devise, le placement de l'OPC vaudra davantage.

Certains OPC peuvent avoir recours à des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres dérivés sur mesure, aux fins de couverture contre les fluctuations des taux de change. Veuillez vous reporter à la section *Stratégies de placement* de chaque Fonds dans les renseignements propres à chacun des Fonds plus loin dans le présent prospectus simplifié.

Dans le cas de ces Fonds, la plupart des placements dans des émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis (y compris les émetteurs canadiens) seront achetés dans une devise autre que le dollar américain. Lorsque les placements

autres qu'américains sont achetés dans une devise autre que le dollar américain, la valeur de ces placements variera selon le cours du dollar américain par rapport à celui de l'autre devise. Si le cours du dollar américain augmente par rapport à la valeur de l'autre devise, mais que la valeur du placement autre qu'américain demeure autrement constante, la valeur du placement en dollars américains baissera. De même, si le cours du dollar américain baisse par rapport à celui de l'autre devise, le placement du Fonds en dollars américains vaudra davantage.

RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS

Les OPC qui détiennent des placements étrangers peuvent être exposés aux risques suivants :

- les changements dans la conjoncture économique d'un pays en particulier peuvent avoir une incidence négative sur l'OPC;
- la réglementation en vigueur dans certains pays peut être moins rigoureuse qu'au Canada, y compris en ce qui a trait aux exigences en matière de présentation de l'information financière et juridique. Par ailleurs, les systèmes juridiques de certains pays étrangers peuvent ne pas adéquatement protéger les investisseurs. Il y a souvent moins d'information disponible sur les sociétés ou les gouvernements étrangers et bon nombre de ces sociétés et gouvernements observent des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière différentes de celles que l'on observe au Canada;
- certains marchés boursiers étrangers ont un volume plus faible d'opérations, ce qui rend l'achat et la vente de placements plus difficiles, ou pourrait occasionner des fluctuations plus importantes des prix;
- un pays étranger peut exiger des retenues d'impôt ou d'autres impôts qui pourraient réduire le rendement du placement, ou avoir adopté des lois sur les placements étrangers ou le contrôle des devises qui peuvent nuire à la vente d'un placement; et
- l'instabilité politique ou sociale et des incidents diplomatiques peuvent nuire aux placements détenus par l'OPC.

RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À RENDEMENT ÉLEVÉ

Les Fonds qui investissent dans des titres à rendement élevé sont exposés au risque associé aux titres à rendement élevé. Le risque associé aux titres à rendement élevé est le risque que les titres qui n'ont pas obtenu une note de qualité (une note inférieure à « BBB- » accordée par S&P ou Fitch Rating Service Inc. ou inférieure à la note « Baa3 » accordée par Moody's[MD] Investor's Services, Inc.) ou qui n'ont aucune note au moment de l'achat soient plus volatils que des titres ayant une échéance semblable dont la note est supérieure. Les titres à rendement élevé peuvent également être exposés à des niveaux de risque de crédit ou de risque de défaut supérieurs à ceux des titres à note plus élevée. La valeur des titres à rendement élevé peut être touchée défavorablement par la conjoncture économique générale, comme un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt, et les titres à rendement élevé peuvent être moins liquides et plus difficiles à vendre à un moment propice ou à un prix avantageux, ou à évaluer par rapport aux titres à note plus élevée. Plus particulièrement, les titres à rendement élevé sont souvent émis par des sociétés plus petites ou moins solvables ou par des entreprises fortement endettées, qui sont généralement moins aptes que les entreprises financièrement stables à respecter l'échéancier de versement de l'intérêt et de remboursement de capital.

RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêt ont des répercussions sur toute une gamme de placements. Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût d'emprunt des gouvernements, des sociétés et des particuliers, qui se répercute sur l'activité économique générale. Les taux d'intérêt peuvent augmenter au cours de la durée d'un placement à revenu fixe. De façon générale, s'ils montent, la valeur du placement baissera. Au contraire, si les taux d'intérêt baissent, la valeur du placement augmentera. En général, les obligations à long terme et les obligations à coupons détachés sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ne le sont les autres types de titres. Les flux de trésorerie tirés des titres de créance à taux variable peuvent varier au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuent.

La fluctuation des taux d'intérêt peut également influer indirectement sur le cours des titres de capitaux propres. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il peut en coûter davantage à une société pour financer ses activités ou réduire sa dette existante. Cette situation peut nuire à la rentabilité de la société et à son potentiel de croissance des bénéfices et, par ricochet, avoir un effet négatif sur le cours de ses actions. À l'inverse, des taux d'intérêt plus bas peuvent rendre le financement moins onéreux pour une société, ce qui peut possiblement accroître son potentiel de

croissance des bénéfices. Les taux d'intérêt peuvent également influer sur la demande de biens et de services qu'une société fournit en ayant une incidence sur l'activité économique générale, comme il est décrit précédemment.

Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt varient, des OPC, en particulier les fonds de revenu et les fonds équilibrés, peuvent être touchés et la valeur de leurs placements peut fluctuer.

RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS IMPORTANTES

Les titres de certains OPC sont souscrits par : a) d'autres OPC, des fonds de placement ou des fonds distincts, y compris les Fonds d'IG Gestion de patrimoine; b) les institutions financières en lien avec d'autres placements de titres; ou c) des investisseurs qui sont inscrits à un programme de répartition de l'actif ou à un programme de portefeuille modèle. Les tiers, individuellement ou collectivement, peuvent à l'occasion souscrire, vendre ou faire racheter une quantité importante de titres d'un OPC.

Tout achat important de titres d'un OPC créera une position de trésorerie relativement importante dans le portefeuille de l'OPC. Cette position de trésorerie pourrait nuire au rendement de l'OPC, et son affectation à des placements pourrait entraîner des frais d'opérations relativement supérieurs, lesquels sont pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC.

Au contraire, un rachat massif de titres d'un OPC pourrait obliger l'OPC à liquider certains placements afin de disposer des sommes nécessaires au paiement du produit du rachat. Cette opération pourrait avoir une incidence sur la valeur marchande de ces placements en portefeuille et se traduire par des frais d'opérations considérablement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC, et elle pourrait accélérer ou accroître le versement des distributions sur les gains en capital à ces investisseurs.

RISQUE ASSOCIÉ AUX LOIS

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités fiscales ou d'autres autorités apportent des modifications aux lois, aux règlements et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un OPC. Elles peuvent également avoir une incidence sur notre capacité à procéder aux fusions à imposition différée décrites dans les stratégies de placement de certains Portefeuilles.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Un OPC peut détenir jusqu'à 15 % ou plus de son actif net dans des titres non liquides. Un titre est non liquide lorsqu'il ne peut pas être vendu à un montant équivalant au moins au prix auquel il est évalué. Cela peut se produire : a) lorsque des restrictions s'appliquent à la vente des titres; b) si les titres ne peuvent pas se négocier sur les marchés normaux; c) s'il y a tout simplement une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres; ou d) pour toute autre raison. Sur des marchés très volatils, comme dans des périodes de changements soudains des taux d'intérêt ou de graves perturbations boursières, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent devenir non liquides soudainement et de manière imprévue. Il est plus difficile de vendre des titres non liquides, et un OPC peut être forcé d'accepter un prix réduit.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable et prêts à taux variable, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. En outre, la liquidité de titres particuliers peut varier grandement au fil du temps. La non-liquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre et les acheteurs sont prêts à acheter un titre donné). La non-liquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations ou la livraison de titres. Dans certains cas de non-liquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

La liquidité des titres particuliers peut varier grandement au fil du temps et les titres qui étaient auparavant liquides peuvent soudainement et de manière inattendue devenir non liquides. Les conditions économiques et politiques générales peuvent avoir une incidence sur la liquidité des titres, qui peut entre autres se manifester par des fluctuations soudaines des taux d'intérêt ou des perturbations importantes des marchés, ainsi que par des facteurs propres à un titre individuel, comme des changements dans la direction, l'orientation stratégique, la concurrence, les fusions et acquisitions et d'autres événements. Ces incidences peuvent affecter le rendement des OPC et des titres dans lesquels ils investissent, et elles

peuvent entraîner une augmentation des rachats que connaissent les OPC (y compris les rachats par de grands investisseurs [voir Risque associé aux opérations importantes]).

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine peuvent, de temps à autre, investir dans des instruments qui, à leur tour, investissent dans un portefeuille d'actifs privés et non liquides (les « **instruments privés** »). Au nombre de ces instruments, qui sont destinés aux investisseurs à long terme, figurent le crédit privé, le capital-investissement et les actifs immobiliers. En raison de la nature non liquide de leurs actifs sous-jacents, les instruments privés s'accompagnent souvent de restrictions partielles ou complètes quant au retrait de capitaux par les investisseurs sur une période déterminée, qui peut être de 10 ans ou plus. Il pourrait ne pas être possible pour un fonds de vendre ses placements à un tiers avant la fin de la durée, et ces types de placements sont généralement très peu liquides au cours de leur vie.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe comportent généralement des risques. La valeur marchande des placements d'un OPC fluctuera en fonction d'événements particuliers liés à une société et de l'état des marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, en général. La valeur marchande variera également en fonction de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

RISQUE ASSOCIÉ AU GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs. Un fonds équilibré ou un fonds de répartition de l'actif dépend également de son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs, lequel détermine la proportion des actifs d'un OPC à investir dans chaque catégorie d'actif. Si les titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC risque d'être inférieur à celui de son indice de référence ou des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues.

RISQUE ASSOCIÉ AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres créances, confèrent à l'émetteur le droit de les rembourser avant l'échéance. En cas de remboursement inattendu ou précipité, ces titres à revenu fixe peuvent générer un revenu moins intéressant et leur valeur peut diminuer. De plus, comme les émetteurs décident habituellement de rembourser le capital par anticipation lorsque les taux d'intérêt sont bas, l'OPC pourrait avoir à réinvestir ces sommes d'argent dans des titres assortis de taux d'intérêt moins élevés.

RISQUE ASSOCIÉ AUX FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

Un placement dans des fiducies de placement immobilier (« **FPI** ») est également assujetti aux risques généraux associés aux placements immobiliers. La valeur d'un bien immobilier et des améliorations qui y sont apportées peut également dépendre de la solvabilité et de la stabilité financière des locataires. Par exemple, le revenu d'une FPI et les fonds disponibles aux fins de distribution aux investisseurs pourraient être moindres si un nombre important de locataires étaient dans l'impossibilité d'honorer leurs obligations aux termes de la FPI ou si la FPI était incapable de louer un nombre important de locaux dans ses propriétés selon des modalités de location économiquement favorables.

Les FPI se négocient sur les marchés boursiers et sont nettement plus liquides que les biens immobiliers. En outre, comme les FPI se comportent davantage comme des actions, leur valeur fluctue habituellement beaucoup plus que celle d'un bien immobilier. En période de récession ou de repli général du marché, la valeur des FPI devrait diminuer dans une plus large mesure que celle des actifs immobiliers.

RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS

Certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine investissent une partie de leur actif dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie investit directement dans des biens immobiliers en vertu d'une dispense accordée par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Tous les placements immobiliers comportent un certain degré de risque; ils sont influencés par les conditions économiques générales, les marchés immobiliers locaux, l'offre et la demande pour des locaux loués, l'attrait des immeubles pour les locataires, la concurrence liée à d'autres locaux disponibles et la capacité du propriétaire à entretenir adéquatement les immeubles à un prix concurrentiel, ainsi que par divers autres facteurs. De plus, les placements immobiliers sont relativement peu liquides. Cette caractéristique tend à réduire la capacité du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie de réagir rapidement à la

conjoncture économique ou aux conditions de placement et peut aussi restreindre sa capacité de donner suite aux demandes de rachat de ses parts. Par conséquent, ces Fonds d'IG Gestion de patrimoine pourraient devoir observer un délai semblable avant de pouvoir donner suite à des demandes de rachat, si les rachats doivent être financés par la vente de parts qu'ils détiennent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Ce risque s'applique également aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui investissent dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui eux-mêmes investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ DE VENDRE VOTRE PLACEMENT

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions refuser votre ordre de vente de parts d'un Fonds. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la rubrique *Achats, échanges et rachats*.

RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Dans le cadre d'une opération de prêt de titres, l'OPC prête ses titres, par l'entremise d'un mandataire autorisé, à une autre partie (la « contrepartie »), moyennant une rémunération et une garantie d'une forme acceptable. À l'occasion d'une mise en pension de titres, l'OPC vend ses titres contre des espèces, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, tout en prenant l'engagement de les racheter avec des espèces (habituellement à un prix moindre) à une date ultérieure. À l'occasion d'une prise en pension de titres, l'OPC achète des titres avec des espèces et prend l'engagement de les revendre contre des espèces (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après quelques-uns des risques généraux associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres :

- lorsqu'il effectue des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, l'OPC s'expose à un risque de crédit, c'est-à-dire que la contrepartie peut faire faillite ou manquer à son engagement, ce qui forcerait l'OPC à faire une réclamation pour recouvrer son placement;
- lorsqu'il récupère son placement en cas de manquement, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (au cours d'une opération de prêt de titres) ou vendus (dans le cadre d'une mise en pension de titres) a augmenté par rapport à la valeur de la garantie qui lui a été donnée;
- de la même manière, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés (à l'occasion d'une prise en pension de titres) diminue par rapport à la somme qu'il a versée à la contrepartie, plus les intérêts.
- Les OPC prennent les mesures suivantes pour atténuer ce risque :
- les contreparties doivent avoir une note désignée;
- les contreparties doivent offrir à l'OPC une garantie dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres qui leur sont prêtés (dans le cas d'une opération de prêt de titres), ou qu'elles ont accepté de revendre (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- la valeur de la garantie est vérifiée et rajustée chaque jour;
- dans le cas d'une opération de prêt de titres, la garantie peut inclure de la trésorerie et les « titres admissibles » suivants :

  (i) des instruments à revenu fixe et du marché monétaire émis ou garantis par :

  - le gouvernement du Canada, ou le gouvernement d'une province du Canada;
  - le gouvernement des États-Unis, le gouvernement d'un État américain, un gouvernement d'un pays étranger ou une agence supranationale si, dans chacun des cas, ils ont obtenu une note désignée; ou
  - un établissement financier qui n'est pas la contrepartie ni une société membre de son groupe ayant obtenu une note désignée; ou

  (ii) du papier commercial, dont l'échéance est inférieure à 365 jours, d'une entreprise ayant obtenu une note désignée;

  - de plus, dans le cas des opérations de prêt de titres, la garantie peut aussi être du crédit documentaire irrévocable émis par un établissement financier canadien autre que la contrepartie ou une société membre de son groupe ayant obtenu une note désignée;

- pour une mise en pension de titres, la garantie doit être de la trésorerie pour un montant qui correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus par l'OPC;
- dans le cas d'une prise en pension de titres, les titres achetés par l'OPC doivent avoir une valeur marchande correspondant à au moins 102 % du montant en trésorerie versé pour en faire l'acquisition, et ces titres doivent être des « titres admissibles », comme il est décrit précédemment;
- chaque opération de prêt de titres ne peut excéder une période de 90 jours, mais l'OPC peut mettre fin à l'entente en tout temps et exiger les titres ayant fait l'objet du prêt;
- chaque mise en pension et prise en pension de titres ne peut dépasser une période de 30 jours; et
- la valeur de toutes les mises en pension et opérations de prêt de titres ne peut excéder 50 % de l'actif net de l'OPC, sans compter la valeur de la garantie pour les titres prêtés ou les liquidités provenant des titres vendus.

RISQUE ASSOCIÉ AUX PRÊTS DE PREMIER RANG

Les risques liés aux prêts de premier rang sont semblables aux risques liés aux obligations à rendement élevé, même si de tels prêts sont habituellement de premier rang et garantis, alors que les obligations à rendement élevé sont souvent subordonnées et non garanties. Les placements en prêts de premier rang ne sont habituellement pas assortis de notes de bonne qualité et sont considérés comme des placements spéculatifs en raison du risque de crédit que présentent leurs émetteurs.

Par le passé, ces sociétés ont été plus susceptibles d'être en défaut, en ce qui a trait au paiement des intérêts et du capital dus, que les sociétés qui émettent des titres de bonne qualité, et de tels défauts pourraient réduire la valeur liquidative et les distributions mensuelles de revenu des fonds qui investissent dans ces sociétés. Ces risques peuvent être plus importants advenant un repli économique. Selon la conjoncture des marchés, la demande de prêts de premier rang peut diminuer, ce qui peut réduire leurs cours. Il se pourrait qu'aucun marché n'existe pour la négociation de certains prêts de premier rang, ce qui peut limiter la possibilité pour un porteur de prêt de premier rang d'en réaliser la pleine valeur s'il a besoin de liquider un tel actif. Une conjoncture défavorable sur les marchés peut réduire la liquidité de certains prêts de premier rang qui font l'objet d'une négociation active. Même si ces prêts comportent en général une garantie précise, rien ne permet d'assurer que la garantie sera disponible, que la réalisation d'une telle garantie suffira à satisfaire aux obligations de l'emprunteur en cas de défaut de paiement des intérêts ou du capital prévus ou que la garantie pourra être réalisée rapidement. En conséquence, le porteur d'un prêt pourrait ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit.

Les prêts de premier rang peuvent également être exposés à certains risques parce que leur période de règlement est plus longue que celle d'autres titres. Le règlement des opérations visant la plupart des titres a lieu un jour suivant la date de l'opération; c'est le règlement « T+1 ». Par opposition, les opérations sur des prêts de premier rang peuvent comporter des périodes de règlement plus longues, qui dépassent T+1. Contrairement aux opérations visant des titres de capitaux propres, les opérations sur prêts ne font pas intervenir de chambre de compensation centrale, et le marché des prêts n'a pas établi de normes de règlement exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement. Cette période de règlement possiblement plus longue peut entraîner des décalages entre le moment du règlement d'un prêt de premier rang et le moment auquel un fonds d'investissement qui détient le prêt de premier rang doit régler les demandes de rachat émanant de ses investisseurs.

RISQUE ASSOCIÉ AUX SÉRIES

Un OPC peut offrir plus d'une série, dont des séries qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts. Si une série d'un OPC n'est pas en mesure de prendre en charge ses propres frais ou d'acquitter ses propres dettes, les actifs des autres séries de cet OPC serviront à les acquitter, ce qui pourrait réduire le rendement des autres séries.

De plus, si un Fonds investit dans une série émise par un fonds sous-jacent, il est possible que les frais de toute autre série émise par ce fonds sous-jacent aient une incidence sur la valeur de ces parts détenues par le fonds principal.

RISQUE ASSOCIÉ AUX VENTES À DÉCOUVERT

Certains OPC ont l'autorisation de participer à un nombre limité de ventes à découvert. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC

doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés.

LES VENTES À DÉCOUVERT COMPORTENT CERTAINS RISQUES :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera suffisamment pendant la période de vente à découvert pour contrebalancer la rémunération versée au prêteur. Au contraire, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter.
- Un OPC pourrait avoir de la difficulté à acheter les titres empruntés et à les retourner au prêteur s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci à ce moment-là.
- Un prêteur peut demander à un OPC de retourner les titres empruntés à tout moment. Ainsi, l'OPC pourrait devoir acheter ces titres sur le marché libre à un moment inopportun.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté des titres ou le courtier utilisé pour faciliter la vente à découvert peut devenir insolvable et l'OPC peut perdre les biens donnés en garantie au prêteur et/ou au courtier.

RISQUE ASSOCIÉ AUX SOCIÉTÉS À PETITE CAPITALISATION

Un OPC peut effectuer des placements dans des titres de capitaux propres et parfois dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés à petite capitalisation. Pour différentes raisons, ces placements sont généralement plus risqués que les placements dans les grandes sociétés. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et leurs résultats antérieurs ne s'étendent pas sur une longue période. Il est donc difficile pour le marché de déterminer précisément la valeur de ces sociétés. Certaines de ces sociétés disposent de ressources financières limitées et, pour cette raison, sont incapables de réagir aux événements de manière optimale. En outre, les titres des petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie qu'il y a peu de demandes sur le marché pour ces titres à un cours que les vendeurs jugent raisonnable.

RISQUE ASSOCIÉ AUX FONDS DE TAILLE MODESTE OU AUX NOUVEAUX FONDS

Le rendement d'un nouvel OPC ou d'un OPC de taille modeste pourrait ne pas être représentatif du rendement à long terme que l'OPC devrait ou pourrait afficher une fois son actif accru et/ou ses stratégies de placement entièrement mises en œuvre. Autant pour les nouveaux OPC que pour les OPC de taille modeste, les positions de placement peuvent avoir un effet disproportionné, positif ou négatif, sur le rendement de l'OPC. Les nouveaux OPC et les OPC de taille modeste peuvent également avoir besoin d'un certain temps pour investir la totalité de leur actif dans un portefeuille représentatif qui respecte leurs objectifs et stratégies de placement. Le rendement d'un OPC pourrait être plus volatil pendant cette période de « croissance » qu'il ne le serait une fois l'OPC entièrement investi. De même, un nouvel OPC ou un OPC de taille modeste peut prendre un certain temps avant de produire des rendements représentatifs de sa stratégie de placement. Les nouveaux OPC ont de courts historiques de rendement qui limitent la capacité des investisseurs à les évaluer; ils pourraient ne pas attirer suffisamment d'actifs pour optimiser l'efficience des placements et des négociations. Le rendement d'un nouvel OPC ou d'un OPC de taille modeste qui ne peut mettre en œuvre avec succès ses objectifs et stratégies de placement pourrait être limité, et les rachats subséquents pourraient faire augmenter les frais d'opérations de l'OPC et/ou les incidences fiscales pour les investisseurs.

RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPÔT

Il est attendu de chaque Fonds, exception faite des Fonds en dollars US IG, qu'il soit admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » à tout moment important. Si un Fonds n'est pas admissible à ce titre ou cesse de l'être, les incidences fiscales fédérales canadiennes décrites à la rubrique *Incidences fiscales* pourraient être considérablement et défavorablement différentes à certains égards. Par exemple, si un Fonds n'est pas admissible ou cesse d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (et n'est pas un placement enregistré), les parts du Fonds ne seront pas des placements admissibles aux régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt prévoit des pénalités pour les rentiers de REER ou de FERR, les titulaires de CELI, de CELIAPP ou de REEI et les souscripteurs de REEE quant à l'acquisition ou à la détention de placements non admissibles.

Rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un Fonds dans sa déclaration fiscale. L'ARC pourrait soumettre le Fonds à une nouvelle cotisation entraînant un impôt payable par celle-ci ou une hausse de la partie imposable des distributions réputées versées aux porteurs de parts. Suivant une nouvelle cotisation de

l'ARC, le Fonds pourrait être tenu responsable de toute retenue d'impôt du gouvernement du Canada qui n'a pas été versée sur les distributions antérieures aux porteurs de parts non-résidents. Ce passif peut réduire la valeur liquidative des titres du Fonds.

Pour déterminer son revenu aux fins de l'impôt, un Fonds qui se livre à la vente d'options traitera les primes d'options reçues à la vente d'options d'achat couvertes et d'options de vente couvertes en espèces ainsi que les pertes subies à la clôture de ces options, comme les gains en capital et les pertes en capital, selon le cas, conformément à sa compréhension de la politique administrative publiée de l'ARC. Les gains ou les pertes découlant de la disposition d'actions, y compris la disposition d'actions détenues dans le portefeuille d'un tel Fonds au moment de l'exercice d'une option d'achat, seront traités comme des gains ou des pertes en capital. L'ARC n'a pas pour pratique d'accorder une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu relativement à la caractérisation d'éléments comme des gains en capital ou comme revenu, et aucune décision anticipée n'a été demandée ou obtenue.

Si le Fonds réalise des gains en capital par suite d'un transfert ou d'une disposition de ses biens entrepris pour permettre un échange ou un rachat de parts par un porteur de parts, la répartition des gains en capital au niveau du Fonds sera faite conformément à la déclaration de fiducie. La partie imposable du gain en capital ainsi attribué doit être incluse dans le revenu du porteur de parts demandant le rachat (à titre de gains en capital imposables) et peut être déductible par le Fonds dans le calcul de son revenu, sous réserve du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt. Aux termes du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt, une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt ne peut déduire le gain en capital d'une « fiducie de fonds commun de placement » attribué à un porteur de parts au rachat de parts, que lorsque l'attribution est portée en déduction du produit de la disposition, jusqu'à concurrence du montant du gain accumulé du porteur sur ces parts. La tranche des gains en capital qui n'est pas déductible pour le Fonds aux termes du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt pourrait être payable aux porteurs de parts qui ne demandent pas le rachat de sorte que le Fonds ne soit pas tenu de payer un impôt sur le revenu non remboursable à cet égard. Par conséquent, les montants et les éléments imposables des distributions aux porteurs de parts qui ne demandent pas le rachat du Fonds pourraient être supérieurs à ce qu'ils auraient été en l'absence du paragraphe 132(5.3).

Aux termes de la Loi de l'impôt, les règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (les « règles de RDEIF ») ont pour effet d'empêcher la déductibilité des dépenses nettes d'intérêts et de financement dans certaines circonstances, y compris dans le calcul du revenu imposable d'une fiducie. Les règles de RDEIF et leur application sont très complexes et rien ne garantit que les règles RDEIF n'auront pas de conséquences défavorables sur le Fonds ou ses porteurs de parts. En particulier, si ces règles devaient s'appliquer pour restreindre les déductions qui seraient autrement possibles pour le Fonds, la composante imposable des distributions versées par le Fonds aux porteurs de parts pourrait être augmentée, ce qui pourrait réduire le rendement après impôt associé à un placement dans des parts.

Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales ou provinciales du Canada ou d'autres politiques administratives ou pratiques d'évaluation de l'ARC en matière de traitement des OPC ne seront changées d'une manière qui nuit aux Fonds ou aux porteurs de parts.

RISQUE ASSOCIÉ À LA REPRODUCTION D'UNE RÉFÉRENCE

Certains OPC peuvent investir la quasi-totalité de leurs actifs dans un ou plusieurs autres Fonds. Le rendement d'un OPC qui investit dans un fonds sous-jacent peut différer du rendement du ou des fonds dans lesquels il investit pour les raisons suivantes :

- les frais et charges de l'OPC peuvent différer des frais et charges du ou des fonds dans lesquels il investit;
- il peut y avoir un délai entre la date à laquelle l'OPC émet les titres à ses investisseurs et la date à laquelle l'OPC investit dans d'autres fonds;
- plutôt que d'investir dans d'autres fonds, l'OPC peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de répondre à des demandes de rachat anticipé.

Aperçu

Cette partie du prospectus simplifié contient des renseignements propres à chacun des Fonds. La description de chaque Fonds est présentée en sections pour faciliter sa comparaison avec d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Voici un aperçu de l'information que vous retrouverez dans chaque section.

Détail du Fonds

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque Fonds peut offrir aux acheteurs au détail des séries de parts distinctes, et pourrait offrir, maintenant ou plus tard, des séries non offertes au détail, sans préavis. Les frais de chacune des séries sont comptabilisés séparément et un prix différent est calculé pour chacune des séries. Chaque part représente donc une participation indivise égale à la portion de l'actif net d'un Fonds attribuable à cette série. Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique précédente

Frais du présent prospectus simplifié.

Cette section donne un aperçu du Fonds. Elle précise :

- le type d'OPC;
- la date de lancement de chacune des séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié;
- l'admissibilité du Fonds aux régimes enregistrés. Tous les Fonds sont des placements admissibles aux fins des régimes enregistrés, à l'exception des séries à distribution fixe et du Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie qui n'acceptent aucun achat aux fins d'un régime enregistré, ainsi que de la série F (et FT) et la série I qui n'accepte aucun achat aux fins des régimes collectifs, des REEE ou des REEI. Les parts de série F peuvent être détenues dans des REEE. Le Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie n'accepte que les placements détenus dans un compte admissible. Les parts de série REEI sont uniquement admissibles aux achats effectués dans un compte REEI;
- les frais du Fonds, qui peuvent être différents pour chacune des séries. Ces frais incluent les frais de gestion, les frais de service (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Voir également la rubrique « *Frais payables par les Fonds* » sous «

- Frais »;
- le nom du conseiller en valeurs. pour de plus amples renseignements sur le ou les conseillers en valeurs, consultez la rubrique *Responsabilité de l'administration de l'organisme de placement collectif*; et
- le nom des sous-conseillers en valeurs (le cas échéant) embauchés pour sélectionner les placements.

Le sous-conseiller en valeurs suivant sélectionne les placements pour le ou les Fonds ou le ou les fonds sous-jacents, ou participe à cette sélection :

Sous-conseiller en valeurs	Fonds qu'il conseille
Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (Toronto, Ontario)	• Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman • Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman • Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman
Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario) (« **BlackRock** »)	• Fonds d'actions internationales IG BlackRock • Portefeuilles d'épargne-études Cible IG • Portefeuilles pour contribuables américains IG
ClearBridge est un gestionnaire spécialiste en placement de Société de Placements Franklin Templeton. ClearBridge est une société membre de Société de Placements Franklin Templeton (Calgary, Alberta).	• Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge
Fidelity Investments Canada s.r.i. (Toronto, Ontario)	• Fonds d'actions canadiennes IG FI
Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc. (Vancouver, Colombie-Britannique)	• Fonds de marchés émergents IG JPMorgan • Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II
Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario) (« **Mackenzie** »)	• Fonds IG Mackenzie
Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong) (« **MIAL** »)	• Fonds international Pacifique IG Mackenzie • Fonds international Pacifique IG Mackenzie II • Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie
Sous-conseiller en valeurs pour le fonds sous-jacent PIMCO Canada Corp. (Toronto, Ontario), et Pacific Investment Management Company LLC (Newport Beach, Californie)	• Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO
Putnam Investments Canada ULC (Toronto, Ontario), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et The Putnam Advisory Company, LLC (Boston, Massachusetts), une société membre de son groupe	• Fonds américain à revenu élevé IG Putnam • Fonds de croissance É.-U. IG Putnam • Fonds de croissance É.-U. IG Putnam II
T. Rowe Price (Canada), Inc. (Baltimore, Maryland)	• Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price

Chaque sous-conseiller est un signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif et stratégies de placement

Cette section vous donne de l'information sur l'objectif et les stratégies de placement du Fonds. L'information sur l'objectif de placement décrit le but fondamental du Fonds et les catégories de titres dans lesquels le Fonds peut principalement investir. Les objectifs de placement d'un Fonds peuvent être modifiés uniquement avec le consentement des investisseurs de ce Fonds obtenu à une assemblée spécialement convoquée à cette fin. Les stratégies de placement indiquent comment le Fonds entend atteindre son objectif de placement. À titre de gestionnaire des Fonds, nous pouvons modifier les stratégies de placement à l'occasion; nous vous aviserons toutefois de notre intention, au moyen d'un communiqué, s'il s'agit d'un changement important au sens du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** »). Selon le Règlement 81-106, « changement important » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'un Fonds qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit acheter des titres du Fonds ou les conserver.

Règles concernant les OPC

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se conforment aux règles de placement habituelles concernant les OPC (les « **règles** »), sauf si les autorités en valeurs mobilières leur donnent l'autorisation d'y déroger. Nous mentionnerons également dans cette section si les Fonds ont obtenu l'autorisation de déroger aux règles. Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Dispenses et autorisations*.

La plupart du temps, les règles permettent aussi aux OPC d'investir dans d'autres OPC. Ainsi, les Fonds peuvent aussi investir dans d'autres OPC, y compris d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine et les OPC gérés par des sociétés membres du groupe du gestionnaire (tels que les fonds gérés par la Corporation Financière Mackenzie et toute société membre de la Corporation Financière Mackenzie).

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine sont autorisés à acheter, à vendre et à détenir des titres émis par certaines sociétés qui ont un lien direct ou indirect avec le gestionnaire (y compris, mais sans s'y limiter, Power Corporation du Canada, la Corporation Financière Power, Canada Lifeco Inc., La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Fiducie de capital Canada-Vie et leurs filiales), sous réserve de la supervision du comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine (le « **CEI** »). Le CEI a approuvé les instructions permanentes visant ces placements. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Crédits carbone

Le ou les fonds sous-jacents Mackenzie, dans lesquels un Portefeuille Action climat IG investit, procéderont à l'acquisition et au retrait du marché de crédits carbone en vue de neutraliser essentiellement la totalité de l'empreinte carbone de leurs Portefeuilles Action climat IG respectifs (la divulgation se trouvant dans *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document*), sous réserve du coût maximum des crédits carbone décrit à la rubrique *Frais payables par les Fonds*.

On s'attend à ce que les crédits carbone soient acquis et retirés sur une base annuelle, ou plus fréquemment selon certains facteurs. Le montant de crédits carbone à acquérir varie en fonction du nombre de crédits carbone nécessaires pour compenser les émissions de gaz à effet de serre d'un Portefeuille Action climat IG (en fonction de sa composition, des émissions associées aux placements sous-jacents et des valeurs d'entreprise correspondantes) afin de neutraliser une partie ou la quasi-totalité de l'empreinte carbone. Pour calculer l'empreinte carbone des Portefeuilles Action climat IG, le gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie se fie aux données de MSCI ESG Research.

Le gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie (en consultation avec le gestionnaire) cherchera à acquérir des crédits carbone qui satisfont aux normes de vérification des programmes de compensation volontaires largement reconnus, incluant la Gold Standard, l'American Carbon Registry, la Climate Action Reserve, la Verified Carbon Standard (Verra), le Plan Vivo System et les registres du Groupe CSA, ou d'autres programmes que le gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie (en consultation avec le gestionnaire) peut juger appropriés.

L'ampleur de l'empreinte carbone des Portefeuilles Action climat IG, le nombre de crédits carbone applicable devant être acquis par le ou les fonds sous-jacents Mackenzie et les montants disponibles pour acquérir et retirer du marché des crédits carbone devraient varier selon le niveau réel de

gaz à effet de serre émis par les Portefeuilles Action climat IG de temps à autre dans le portefeuille et le coût des crédits carbone offerts sur le marché. Le coût lié à l'acquisition et au retrait du marché de crédits carbone peut augmenter ou diminuer suivant divers autres facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les développements réglementaires influant sur le prix ou la disponibilité des crédits carbone, l'offre et la demande, et le type de projets choisis pour générer des crédits carbone, ainsi que d'autres facteurs indépendants de la volonté du gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie ou du gestionnaire.

Les crédits carbone acquis (et retirés du marché) à l'occasion, qui sont payés par le ou les fonds sous-jacents Mackenzie, ne deviennent pas des actifs de ces fonds, car ils sont retirés du marché immédiatement au moment de l'acquisition. Comme le ou les fonds sous-jacents Mackenzie paieront le coût total des crédits carbone (qui seront immédiatement retirés du marché), les coûts réels liés à l'acquisition et au retrait du marché de crédits carbone viendront réduire les rendements du ou des fonds sous-jacents Mackenzie de même que ceux des Portefeuilles Action climat IG. Veuillez consulter les rubriques *Frais payables par les Fonds* et *Risque lié aux crédits carbone* pour obtenir de plus amples renseignements.

Trésorerie et titres de créance à court terme

Conformément aux règles, les Fonds peuvent détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comme des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire, dans une plus ou moins grande proportion. Les Fonds peuvent également détenir des liquidités pour payer les parts rachetées et effectuer des placements. Le montant détenu dans ces titres de créance à court terme et en liquidités sera déterminé au mieux des intérêts du Fonds en fonction de la conjoncture des marchés, des occasions de placement disponibles et des besoins en liquidités en prévision des placements faits par le Fonds. Il n'existe aucune limite quant au montant de ces instruments et des liquidités qu'un Fonds peut détenir. Les Fonds peuvent au besoin s'écarter temporairement de leurs objectifs et stratégies de placement et investir dans de tels titres de créance à court terme et dans de la trésorerie.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et recours aux dérivés

Les Fonds peuvent également s'engager dans des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Ils peuvent aussi avoir recours aux dérivés en plus de leurs autres stratégies de placement, dans les limites permises par les règles, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.* Les dérivés peuvent être utilisés :

- pour se protéger des pertes pouvant découler des variations des prix des titres, des marchés, des taux d'intérêt ou de change et d'autres risques;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe de leur portefeuille;
- pour remplacer les opérations visant à vendre ou à acheter des titres de créance auxquels les dérivés sont liés. Ces opérations permettent à un Fonds de prendre ou de réduire des positions sur certains marchés, devises ou titres, sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises;
- pour mieux gérer les risques associés à l'un ou à plusieurs de leurs placements; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Certains Portefeuilles n'ont pas l'intention d'avoir directement recours aux dérivés, mais pourraient y être exposés par l'intermédiaire de leur placement dans des fonds sous-jacents.

Pour le moment, la plupart des Portefeuilles ne prévoient pas effectuer des opérations de prêt, des mises en pension ou des prises en pension de titres, mais leurs fonds sous-jacents pourraient le faire. De même, le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie et le Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie ne prévoient pas effectuer pour le moment des opérations de prêt, des mises en pension ou des prises en pension de titres. Vous recevrez un avis si la situation devait changer.

Quels sont les risques associés à un placement dans les Fonds?

Nous fournissons une liste des risques associés à un placement dans des OPC à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* du présent document. Les risques particuliers associés à chacun des Fonds sont indiqués à la sous-section *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* de chaque Fonds plus loin dans le présent prospectus simplifié. Ces risques particuliers sont fondés sur les placements prévus et les pratiques de placement d'un Fonds, et sont liés aux risques importants associés à un

placement dans celui-ci dans des conditions normales, lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble des avoirs du portefeuille du Fonds et non de chacun de ces avoirs séparément.

Nous avons classé chaque risque applicable dans l'une des trois catégories suivantes, soit « risque principal », « risque secondaire » ou « risque faible ou pas un risque ». Les risques principaux sont les risques qui, selon nous, sont les plus importants à l'égard d'un Fonds donné, car ils se réalisent plus souvent ou que, s'ils se réalisent, ils auront une incidence plus importante sur la valeur du Fonds. Les risques secondaires sont les risques qui, selon nous, sont relativement moins importants en raison du fait qu'ils se réalisent moins souvent ou que, s'ils se réalisent, leur incidence sur la valeur du Fonds sera moins importante. Les risques classés dans la catégorie « risque faible ou pas un risque » sont les risques qui, selon nous, ont très peu ou pas de chances de se réaliser. **Vous devez comprendre tous les risques applicables et devriez en discuter avec votre conseiller avant d'investir dans un Fonds.**

Si, au cours des 12 derniers mois, un Fonds d'IG Gestion de patrimoine a investi plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un seul émetteur, à l'exception des titres de gouvernement et de chambre de compensation, le « risque de concentration » figurera dans cette section en tant que « risque principal », de même que le nom de l'émetteur et le pourcentage maximum de l'actif du Fonds qui a été investi dans des titres de cet émetteur au cours des 12 derniers mois. Toutefois, veuillez noter que nous ne qualifions pas le risque de concentration de risque principal lorsqu'un Fonds investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un risque de concentration à titre de risque principal.

De même, si plus de 10 % des parts d'un Fonds sont détenues par un porteur de parts (autre que le gestionnaire) de ce Fonds (y compris un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine, fonds de placement garanti et fonds distincts IG/CV), ce risque figurera dans cette section en tant que « risque associé aux opérations importantes ». Toutefois, veuillez noter que nous n'indiquons pas le risque de concentration lorsqu'un Fonds investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un risque de concentration. De plus, lorsqu'un fonds sous-jacent comporte un risque associé aux opérations importantes, le rendement du fonds principal peut également être touché si un investisseur fait une demande de rachat important de titres du fonds sous-jacent. Ainsi, ce risque sera précisé dans les renseignements propres au fonds principal même si aucun porteur de parts individuel ne détient plus de 10 % du fonds principal. De même, toutefois, étant donné que tout Fonds d'IG Gestion de patrimoine peut investir dans n'importe quel Fonds après la date du présent prospectus simplifié, ce risque pourrait s'appliquer à tout moment, et ce, même si ce risque n'est pas explicitement mentionné pour le Fonds.

Vous trouverez plus de renseignements sur les risques à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.*

Méthode de classification du risque

Les niveaux de risque dont il est question dans la présente section vous aident à choisir le ou les Fonds qui vous conviennent le mieux. Toutefois, ces renseignements ne sont donnés qu'à titre indicatif seulement. Une des façons d'évaluer le risque que présente un placement dans des OPC est de calculer l'écart entre leurs rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »). Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité d'un OPC, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un OPC en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un OPC ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un investisseur ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble de son portefeuille de placements.

Le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Fonds doit être établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui est fondée sur la volatilité historique du Fonds, mesurée par l'écart-type de ses rendements au cours des 10 dernières années. L'écart-type sert à mesurer la variation historique des rendements par rapport au rendement moyen sur une période de 10 ans. Dans ce contexte, l'écart-type peut indiquer une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type du Fonds est élevé, plus sa fourchette de rendements antérieurs est large. En règle générale, plus la fourchette des rendements est large, plus le risque est élevé.

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future, d'autant plus que le niveau de risque est fondé sur l'écart-type des 10 dernières années.

Pour un Fonds qui est nouveau, ou un Fonds qui a un historique de rendement de moins de 10 ans, nous complétons l'historique de rendement à l'aide d'un indice de référence (un « **indice de référence** ») qui se rapproche raisonnablement ou, pour un Fonds nouvellement établi, qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du Fonds. Si un Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans et qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans que nous gérons et qui est étroitement semblable au Fonds (un « **fonds de référence** »), nous calculons le niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du fonds de référence plutôt qu'avec l'indice de référence. Pour les Fonds qui ont un historique de rendement de 10 ans, la méthode servira à calculer l'écart-type du Fonds à l'aide de l'historique de rendement du Fonds plutôt qu'avec l'indice de référence. Dans chaque cas, les Fonds se voient attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

- **Faible** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds de marché monétaire et/ou certains fonds de titres à revenu fixe présentant un risque faible;
- **Faible à moyen** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds équilibrés et certains fonds de titres à revenu fixe présentant un risque plus élevé;
- **Moyen** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements en actions répartis entre des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou internationales à grande capitalisation;
- **Moyen à élevé** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements en actions susceptibles de favoriser des titres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier;
- **Élevé** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier et comportant un grand risque de perte (comme les ressources ou les métaux précieux).

Nous pouvons, à notre discrétion, attribuer à un Fonds un niveau de risque plus élevé que ce qu'indique l'écart-type sur 10 ans si nous croyons que le Fonds pourrait être exposé à d'autres risques prévisibles que ne reflète pas l'écart-type sur 10 ans.

Il est possible que cette méthode donne un résultat qui ne correspond pas au risque rattaché à un fonds en raison d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, il est possible qu'un Fonds soit placé dans une catégorie de risque supérieure, mais nous ne placerons jamais un Fonds dans une catégorie de risque inférieure.

On peut obtenir, sur demande et sans frais, une explication plus détaillée de la méthode de classification du risque servant à établir les cotes de risque des Fonds en appelant aux numéros sans frais 1-800-661-4578 (au Québec) ou 1-888-746-6344 (service en anglais), ou encore en écrivant à la SGIIG à l'adresse 447 Portage Avenue, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5.

Description des titres offerts par l'OPC

Droits de distribution

On prévoit que chacun des Fonds versera suffisamment de distributions de revenu net et de gains en capital nets annuellement à ses investisseurs pour qu'il ne soit pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Il peut également verser des remboursements de capital. Un Fonds peut également verser des distributions de revenu net, de gains en capital nets et/ou des remboursements de capital, à tout moment que nous pouvons, en qualité de gestionnaire, déterminer à notre appréciation.

Les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année

De plus, les séries à distribution variables suivantes de certains Fonds peuvent verser des distributions de revenu trimestrielles ou mensuelles, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Les distributions peuvent être rajustées ou on peut mettre fin à ces distributions à notre

appréciation. En outre, elles ne sont pas fixées à l'avance par le gestionnaire et, par conséquent, peuvent fluctuer au cours de l'année.

Nom du Fonds et série applicable	**Fréquence des distributions (trimestrielle/mensuelle)**
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada (séries B, C, F, J et JSF)	Trimestrielle
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Fonds de dividendes IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Trimestrielle
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie (séries I, Classique, Plus et REEI)	Mensuelle
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman (séries B, C, F, J et JSF)	Trimestrielle
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie (parts d'OPC)	Mensuelle
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Trimestrielle

Nom du Fonds et série applicable	**Fréquence des distributions (trimestrielle/mensuelle)**
Portefeuille à versements gérés IG (séries B, C, F, J, JSF, B-REEI, JSF-REEI)	Mensuelle
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG (séries B, C, F, J, JSF, B-REEI, JSF-REEI)	Mensuelle
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG (séries B, C, F, J, JSF, B-REEI, JSF-REEI)	Mensuelle
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Trimestrielle
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Trimestrielle
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Portefeuille Pilier IG (série REEI et parts d'OPC)	Mensuelle
Portefeuille fondamental IG – Revenu (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Trimestrielle
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie (séries B, C, F, J et JSF)	Mensuelle

Nom du Fonds et série applicable	Fréquence des distributions (trimestrielle/mensuelle)
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO (série F)	Mensuelle
Portefeuille Nouveaux diplômés IG (série F)	Mensuelle

Le revenu net et les gains en capital nets d'un Fonds seront premièrement distribués aux investisseurs qui ont droit à une réduction des frais de gestion en vue de payer toute distribution sur de tels frais. Veuillez vous reporter à la rubrique *Réduction des frais de gestion* pour obtenir de plus amples renseignements.

Un Fonds constitué en fiducie d'organisme de placement collectif aux fins de la Loi de l'impôt peut attribuer des gains en capital nets sous forme de distribution de rachat à un investisseur qui fait racheter des parts de ce Fonds, y compris à un investisseur qui fait racheter de telles parts dans le cadre d'un échange visant l'obtention de parts d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, à la condition que le gain en capital ainsi attribué ne soit pas plus élevé que le gain accumulé par l'investisseur sur les parts rachetées. Tout solde du revenu net ou des gains en capital nets d'un Fonds devant être distribué sera réparti entre les séries de parts du Fonds, en fonction de la valeur liquidative relative des séries et des frais de chaque série disponibles pour compenser le revenu net ou les gains en capital nets, au plus tard à la date de référence aux fins de distributions et sera distribué proportionnellement aux investisseurs dans chaque série à la date de paiement des distributions. Une telle distribution aura lieu autour du jour ouvrable suivant la date ou les dates de clôture des registres pour les distributions, à notre gré.

Pour en savoir plus sur le réinvestissement des distributions, consultez les rubriques « *Réinvestissement automatique des distributions (toutes les séries sauf celles à distribution fixe)* » et « *Distributions à partir d'une série* à *distribution fixe* ».

Règles additionnelles concernant les distributions applicables aux séries assorties d'une distribution à taux fixe

Le montant de la distribution mensuelle de chacune des séries assorties d'une distribution à taux fixe diffère pour chaque Fonds qui l'offre et est établi à la fin de chaque année le ou vers le 31 décembre pour l'année suivante. Le montant de la distribution mensuelle correspondra à la valeur liquidative par part de la série en question le dernier jour de l'année civile précédente (ou à la date de création de la série, si la série a été créée pendant l'année civile en cours), multipliée par le taux de distribution applicable de la série et divisée par 12. Par exemple, si la valeur liquidative par part de série à distribution fixe est de 10 $ à la fin de l'année précédente et que le niveau des distributions mensuelles pour l'année qui suit est établi

à 5 %, alors les distributions mensuelles effectuées durant cette année correspondront à 0,50 $ par part (en supposant que vous gardez votre placement pendant toute l'année), et ce, quelle que soit la fluctuation du prix unitaire pendant l'année. Le montant de la distribution mensuelle peut être rajusté, ou on peut mettre fin à cette distribution pendant l'année s'il est jugé approprié de le faire.

Veuillez demander à votre conseiller IG le niveau actuel des distributions mensuelles pour les séries à distribution fixe des Fonds, le cas échéant. Le taux de distribution peut être rajusté à l'occasion à notre appréciation. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement du Fonds ou au rendement de son portefeuille.

Chaque distribution mensuelle consistera en du revenu net, dans la mesure de l'attribution de revenu net à la série par le Fonds pour le mois en question, et la partie de la distribution qui est supérieure au revenu net attribué à la série consistera en un remboursement de capital. Un remboursement de capital pourrait, au fil du temps, se traduire par le remboursement du montant intégral de votre placement initial. Vous ne devriez pas confondre cette distribution à taux fixe avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.

Un remboursement de capital non réinvesti réduit la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Fonds de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* pour connaître les incidences fiscales.

Liquidation et autres droits de résiliation

Si un Fonds ou une série donnée de parts d'un Fonds venait à être dissous, chaque part que vous possédez donnerait droit à parts égales, avec chaque autre part de la même série, à l'actif du Fonds attribuable à cette série, après que toutes les dettes du Fonds (ou celles qui ont été attribuées à la série de parts à laquelle il est mis fin) auront été réglées ou que des sommes auront été mises de côté à cet égard.

Droits de conversion et de rachat

Les parts de la plupart des Fonds peuvent être échangées contre d'autres parts du même Fonds ou d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine (un « **échange** »), comme il est décrit à la rubrique *Échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine*, et peuvent faire l'objet d'un rachat, tel qu'il est décrit à la rubrique *Vente de parts des Fonds*.

Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs

Vous êtes autorisé à exercer un vote pour chaque part que vous détenez à toute assemblée des investisseurs de votre Fonds et à toute assemblée convoquée uniquement pour les investisseurs de cette série de parts. Nous sommes tenus de convoquer une assemblée des investisseurs d'un Fonds afin que soient étudiés et approuvés, par au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée (en personne ou par voie de procuration), les changements importants suivants, s'ils sont proposés :

- un changement au calcul des frais de gestion ou des autres frais qui sont imputés au Fonds ou à vous qui pourrait entraîner une augmentation des charges payables par le Fonds ou par vous, à moins : i) que le contrat ne soit négocié sans lien de dépendance avec une partie autre que nous ou une des personnes avec qui nous avons un lien ou encore avec l'un des membres de notre groupe, et se rapporte à des services liés à l'exploitation du Fonds; et ii) que vous receviez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement proposé; ou à moins : i) que l'OPC ne puisse être décrit comme un OPC « sans frais »; et ii) que les investisseurs reçoivent un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date prise d'effet du changement proposé. Dans le même ordre d'idées, l'instauration par nous de certains nouveaux frais pour le Fonds qui pourraient être payables par le Fonds ou par les investisseurs du Fonds nécessiterait également l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des investisseurs du Fonds;
- un changement de gestionnaire d'un Fonds (sauf s'il s'agit d'un membre de notre groupe);
- un changement des objectifs de placement d'un Fonds;
- une diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative pour chaque série de parts;
- certaines restructurations importantes d'un Fonds; et
- toute autre question qui doit être soumise au vote des investisseurs d'un Fonds en vertu des

documents constitutifs du Fonds, des lois applicables au Fonds ou d'un contrat quelconque.

Si les règles relatives aux questions exigeant l'approbation des porteurs de parts devaient être modifiées, nous pourrions modifier la déclaration de fiducie pour rendre compte de ce changement sans demander l'approbation des porteurs de parts. Cependant, les porteurs seront avisés de cette modification si le fiduciaire ou le gestionnaire le juge nécessaire. Reportez-vous à la section *Comité d'examen indépendant* de la rubrique *Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements sur les règles permettant d'apporter certaines modifications sans les faire approuver par les porteurs de parts.

Autres changements

Vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'égard de ce qui suit :

- un changement d'auditeur d'un Fonds; et
- un Fonds entreprend une restructuration avec un autre OPC ou lui cède son actif, si un Fonds cesse d'exister par suite de la restructuration ou de la cession de son actif et que vous deveniez porteur de parts d'un autre Fonds (autrement un vote des investisseurs sera requis).

Pour la majorité des Fonds, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après, nous vous remettons un préavis d'au moins 30 jours (à moins qu'un préavis plus long ne soit exigé aux termes de la législation en valeurs mobilières) pour modifier la déclaration de fiducie applicable dans les circonstances suivantes :

- lorsque la législation en valeurs mobilières exige qu'un préavis écrit vous soit remis avant l'entrée en vigueur du changement;
- lorsque la modification serait autorisée aux termes de la législation en valeurs mobilières, mais que nous croyons raisonnablement que la modification proposée est susceptible de porter atteinte à vos intérêts financiers ou à vos droits, de sorte qu'il est équitable de vous donner un préavis sur la modification proposée.

Pour la majorité des Fonds, en règle générale, nous pouvons également modifier la déclaration de fiducie applicable sans vous envoyer de préavis et sans obtenir votre approbation, si nous croyons que la modification proposée n'est pas raisonnablement susceptible de vous porter atteinte ou :

- afin d'assurer la conformité aux lois, aux règlements ou aux politiques qui s'appliquent;
- afin d'assurer votre protection;
- afin de supprimer les conflits ou les incohérences entre la déclaration de fiducie et toute loi, tout règlement ou toute politique applicable au Fonds, au fiduciaire ou à ses mandataires;
- afin de corriger les erreurs typographiques, les erreurs d'écriture ou autres; ou
- afin de faciliter l'administration du Fonds ou de tenir compte des modifications de la Loi de l'impôt qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur le régime fiscal d'un Fonds ou le vôtre, si aucun changement n'est apporté.

Désignation, constitution et genèse des Fonds

Le principal établissement des Fonds est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5.

Tous les Fonds sont des fiducies établies aux termes d'une déclaration de fiducie (ou établies avant cette déclaration et maintenues en vertu de celle-ci) datée du 28 juin 2024 (telle qu'elle est modifiée et mise à jour) en vertu des lois de la province du Manitoba.

Fonds	Date de création
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman	30 avril 1996
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman	30 avril 1996
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman	30 avril 1996
Fonds d'actions internationales IG BlackRock	6 janvier 2020
Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales	15 octobre 2021
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions	15 octobre 2021
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe	15 octobre 2021
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre	15 octobre 2021

Fonds	Date de création
Portefeuille fondamental IG – Équilibré	5 janvier 2001
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance	5 janvier 2001
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu	16 juillet 2014
Portefeuille fondamental IG – Croissance	5 janvier 2001
Portefeuille fondamental IG – Revenu	20 décembre 2010
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu	5 janvier 2001
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu	5 janvier 2001
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus	15 août 1988
Portefeuille Pilier IG	30 juin 2009
Fonds d'actions canadiennes IG FI	16 novembre 2000
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge	6 août 2004
Portefeuille Nouveaux diplômés IG	22 janvier 2023
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan	12 novembre 2018
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II***	15 octobre 2002
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld	17 octobre 1986*
Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie	9 août 1999
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie	3 février 2011
Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie	1er octobre 2004
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie	9 août 1999
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie	15 avril 1985
Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie	28 octobre 1997
Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie II	9 août 1999

Fonds	Date de création
Fonds de dividendes IG Mackenzie	9 novembre 1961*
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie	1er juin 1990
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie	1er mai 2000
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie	16 juillet 2014
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie	15 octobre 2002
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie	4 janvier 2006
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie	5 janvier 2001
Fonds mondial IG Mackenzie	30 juin 1986*
Fonds mondial IG Mackenzie II**	20 février 1996
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie	15 octobre 2002
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie	15 octobre 2002
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie	14 juillet 2008
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie	30 avril 1996
Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II***	15 octobre 2002
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie	22 juillet 1998
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II***	15 octobre 2002
Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie	30 avril 1992
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie	12 novembre 2018
Fonds européen IG Mackenzie Ivy	9 août 1999
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie	3 août 1973
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada	25 octobre 1948*
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie	30 avril 1996

Fonds	Date de création
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie	10 septembre 1957*
Fonds international Pacifique IG Mackenzie	1er juin 1990
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II***	15 octobre 2002
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie	5 janvier 2001
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie	14 janvier 2013
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie	19 janvier 2015
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales	25 mars 2022
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions	25 mars 2022
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe	25 mars 2022
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre	25 mars 2022
Fonds d'actions américaines IG Mackenzie	18 novembre 2011
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie	7 février 1997
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie	30 avril 1996
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II***	15 octobre 2002
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes	15 août 1988
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre	15 août 1988
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales	15 août 1988
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions	15 août 1988
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre	11 juillet 2022
Portefeuille à versements gérés IG	1er octobre 2004

Fonds	Date de création
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG	1er octobre 2004
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG	1er octobre 2004
Portefeuille équilibré à risque géré IG	6 juillet 2015
Portefeuille accent croissance à risque géré IG	6 juillet 2015
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG	6 juillet 2015
Portefeuille accent revenu à risque géré IG	12 novembre 2018
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO	3 juillet 2019
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam	18 novembre 2011
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam	23 juin 2008
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price	28 avril 2010
Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG	23 janvier 2023
Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG	23 janvier 2023
Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG	23 janvier 2023
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales	25 mars 2022
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions	25 mars 2022
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe	25 mars 2022
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre	25 mars 2022

* Ces Fonds avaient à l'origine été constitués en sociétés aux dates indiquées. Ils ont été convertis en fiducies sans personnalité morale à la fin de 1994.

** À compter du 9 octobre 2001, le gestionnaire de ces Fonds, la Société financière Stratégie Globale Inc., est remplacé par la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

*** Ces fonds ont été créés à l'origine sous le nom de Fonds de catégorie de société IG Inc. (la « **SFGI** »), et les séries respectives des Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes des Fonds le 19 mai 2023. Les Fonds ont bénéficié d'un allègement de la part des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada dans le cadre de l'opération de réorganisation de fonds pour approuver les dates de début à utiliser par les Fonds.

Fonds de revenu

Portefeuille Pilier IG

Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie

Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie

Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie

Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie

Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie

Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie

Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie

Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie

Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO

Fonds américain à revenu élevé IG Putnam

FONDS DE REVENU

Portefeuille Pilier IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts d'OPC Parts de série REEI*
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

* Les parts de série REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer des niveaux élevés de stabilité du capital et de revenu régulier en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent surtout dans les catégories d'actif suivantes : marché monétaire et revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres à revenu fixe/immobiliers et des titres du marché monétaire, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Le Portefeuille n'a pas lui-même l'intention d'avoir recours aux dérivés, mais ceux-ci pourraient être utilisés par les fonds sous-jacents, de concert avec leurs stratégies de placement et de la manière la plus apte à leur permettre d'atteindre leur objectif de placement général et d'améliorer leurs rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un*

placement dans un OPC? dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change			●
Risque associé aux placements étrangers			●
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation			●
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs.

Date d'entrée en vigueur	Événement
14 septembre 2018	Le Portefeuille Pilier I Investors et le Portefeuille Pilier III Investors ont fusionné avec le Portefeuille Pilier II Investors, respectivement, et le nom du Portefeuille Pilier II Investors a été modifié pour Portefeuille Pilier Investors.
22 septembre 2022	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille Pilier Investors à Portefeuille Pilier IG et la Corporation Financière Mackenzie a été ajoutée à titre de sous-conseiller en valeurs du Portefeuille Pilier IG.

FONDS DE REVENU

Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie (*auparavant* Fonds de revenu IG Mackenzie)

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à maximiser le revenu en investissant principalement dans des titres de créance de gouvernements et de sociétés.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds choisit une combinaison qui peut inclure les placements suivants :

- des obligations;
- des débentures;
- des billets;
- des créances hypothécaires; et
- d'autres titres productifs de revenus.

La stratégie fondamentale repose sur la méthode descendante, soit en gérant la duration du Fonds par rapport aux taux d'intérêt prévus à long terme. Le Fonds maintient un portefeuille de placements de bonne qualité.

Les placements du Fonds devraient habituellement être assortis d'une note d'évaluation moyenne et pondérée de « AA(F) » selon DBRS ou d'une note équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue. Le Fonds n'effectue aucun placement dans des titres dont la note attribuée par DBRS est inférieure à « BBB- » au moment de l'achat. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la note d'évaluation moyenne pondérée.

Le Fonds pratique une stratégie de placement axée sur la valeur. Pour les obligations du gouvernement de haute qualité, une analyse des facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaire et budgétaire, est effectuée afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du Fonds en fonction des différentes phases du cycle économique. Pour les titres ayant une qualité de crédit moindre, comme les obligations de sociétés, une analyse est plutôt effectuée selon une approche ascendante afin d'établir leur valeur. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des obligations.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert

avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d’autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d’entrée en vigueur	Événement
8 février 2019	Le Fonds d’obligations canadiennes Investors a été fusionné avec le Fonds.
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds de revenu IG Mackenzie à Fonds canadien d’obligations IG Mackenzie.

FONDS DE REVENU

Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes de bonne qualité. Les placements du Fonds dans des titres de créance à rendement élevé ayant une note inférieure à BBB ou à son équivalent (ou les placements non notés, autres que les créances hypothécaires) ne dépasseront généralement pas 25 % de son actif, y compris un placement d'au plus 10 % de son actif dans le Fonds américain à revenu élevé IG Putnam. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif dans des créances hypothécaires et d'autres éléments d'actif de moindre liquidité. Ces créances hypothécaires peuvent avoir une durée supérieure à cinq ans, mais le Fonds entend habituellement investir dans des créances hypothécaires dont la durée est inférieure à cinq ans.

De plus, le Fonds peut détenir des actions acquises par la conversion de ses titres de créance et investir une partie de son actif dans d'autres titres qui versent des dividendes ou d'autres revenus.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédit carbones			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Investors à Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie.

FONDS DE REVENU

Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Marché monétaire
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série Classique Parts de série Plus Parts de série I Parts de série REEI*
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

* Les parts de série REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à fournir un revenu régulier sûr, la stabilité du capital et la liquidité en investissant principalement dans des instruments à court terme de grande qualité du marché monétaire canadien.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne des placements incluant :

- les titres de créance à court terme émis ou garantis par des administrations municipales ou les gouvernements provinciaux et fédéral, y compris les bons du Trésor;
- les billets à ordre;
- les obligations non gouvernementales émises par des banques à charte, y compris les dépôts à terme, les billets à taux variable et les titres adossés à des actifs; et
- le papier commercial émis par des sociétés, y compris les billets à taux variable et les titres adossés à des actifs.

Le Fonds investit dans des titres du marché monétaire ayant une durée de vie résiduelle de 365 jours ou moins, et la durée de vie résiduelle moyenne pondérée en fonction de la valeur du portefeuille du Fonds sera d'au plus 90 jours (d'après la date de rajustement du taux d'intérêt pour les billets à court terme), et d'au plus 180 jours (d'après la date d'échéance réelle des billets à court terme). Au moins 95 % de l'actif du Fonds consiste en des placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie (en dollars canadiens). De plus, le Fonds doit conserver au moins 5 % de son actif dans de la trésorerie ou des titres liquides facilement convertibles en trésorerie dans un délai de un jour, et 15 % de son actif dans de la trésorerie ou des titres liquides facilement convertibles en trésorerie dans un délai d'une semaine.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres après avoir fourni un préavis de 60 jours. Ce préavis n'a pas été fourni en date du présent prospectus simplifié. Si un tel préavis est fourni, ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises			●
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés			●
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation			●
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB			●
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à Revenu fixe	●		
Risque de change			●
Risque associé aux placements étrangers			●
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité			●
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert			●
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation			●
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
5 février 2015	Les parts de série Plus (y compris les parts qualifiées « C » de cette série) ont été créées dans le Fonds. Cette série est offerte aux investisseurs au détail depuis le ou vers le 15 mai 2015.
8 mai 2015	Le Fonds a remplacé le placement dans le Fonds de marché monétaire Plus Investors comme fonds sous-jacent dans le Portefeuille Flex à revenu fixe Investors et le Portefeuille Pilier Investors.
15 mai 2015	Le Fonds de marché monétaire Plus Investors a été fusionné avec la série Plus du Fonds de marché monétaire canadien Investors.
1er novembre 2017	La Corporation Financière Mackenzie (une société affiliée à Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée) a été nommée sous-conseiller pour le Fonds.

Date d'entrée en vigueur	Événement
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds de marché monétaire canadien Investors à Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie du marché monétaire canadien IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie.

FONDS DE REVENU

Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des titres de créance à taux variable et des instruments de créance à taux variable d'émetteurs situés partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de créance à taux variable et d'instruments de créance à taux variable d'émetteurs situés n'importe où dans le monde. Ces placements portent intérêt à des taux variables ou à des taux qui sont rajustés périodiquement par rapport à un taux d'emprunt de base.

Le Fonds prévoit investir dans des titres de créance de sociétés dont la note est inférieure à BBB (c'est-à-dire inférieure à celle qualifiant généralement un placement de premier ordre). Ces instruments peuvent comprendre des prêts de premier rang qui sont prioritaires dans la structure d'une société par rapport aux prêts généralement garantis par les actifs de la société émettrice ou d'autres biens donnés en garantie. Les prêts de premier rang sont habituellement consentis par l'intermédiaire d'une banque commerciale ou d'investissement qui agit comme chef de file et syndiqués auprès d'autres banques et d'investisseurs qui ne sont pas des banques. Le Fonds peut aussi investir dans des instruments de créance de premier ordre. La méthode de placement consiste à utiliser l'analyse fondamentale pour choisir les placements du Fonds et à examiner régulièrement la valeur des placements du Fonds, en accordant une attention particulière à la qualité du crédit.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé	●		
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang	●		
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds peut investir dans des titres de créance ayant une faible note.

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 11,38 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total Morningstar/LSTA US Leveraged Loan (couvert en CAD).

L'indice de rendement total Morningstar LSTA US Leveraged Loan (couvert en CAD) est un indice général qui vise à refléter le rendement des facilités de crédit en dollars américains sur le marché des prêts à effet de levier. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification* du risque de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de

précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

FONDS DE REVENU

Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie (*auparavant* Fonds mondial d'obligations IG Mackenzie)

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu d'intérêts et un potentiel de croissance du capital en investissant principalement dans des obligations et des débentures d'émetteurs non canadiens.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds achète principalement des placements à revenu fixe émis par :

- des gouvernements et organismes d'État étrangers;
- des organismes supranationaux comme la Banque mondiale; et
- des sociétés étrangères.

Lorsqu'il choisit les placements, le Fonds se fonde sur :

- les prévisions quant au taux de change;
- leur valeur par rapport à celle de titres semblables;
- le développement des marchés des capitaux dans le pays;
- le rapport qualité-prix des titres; et
- la prime de rendement nécessaire pour les placements moins liquides.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance à rendement élevé, assortis d'une note d'évaluation plus faible. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance émis par les gouvernements de pays émergents, à condition que le Fonds n'achète aucun titre de créance ayant reçu une note inférieure à BB (ou une note équivalente) d'une agence de notation du crédit reconnue et qu'il maintienne à A (ou une note équivalente), ou à une note plus élevée, la moyenne pondérée générale de son portefeuille.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AA ou une note plus élevée. En ce qui concerne le Japon, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, le Fonds peut quand même investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des titres de créance de ces pays, et ce, quelle que soit la note. Le Fonds peut investir jusqu'à la

totalité de son actif dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements du Canada et des États-Unis.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
23 octobre 2017	Putnam Investments Canada ULC a cess d'être un sous-conseiller du Fonds.

Date d’entrée en vigueur	Événement
23 octobre 2017	I.G. International Management Limited a été remplacée au titre de conseiller en valeurs par la Société de gestion d’investissement, I.G. Ltée pour une partie ou la totalité de l’actif du Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé son nom, passant de Fonds global d’obligations Investors à Fonds mondial d’obligations IG Mackenzie.
28 juin 2024	Le Fonds a changé son nom, passant de Fonds mondial d’obligations IG Mackenzie à Fonds d’obligations tactique mondial IG Mackenzie.

FONDS DE REVENU

Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu régulier stable en investissant principalement dans des titres de créance à court terme et des créances hypothécaires sur des biens immobiliers réaménagés situés au Canada.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds diversifiera son portefeuille en investissant principalement dans des titres de créance liquides à échéance déterminée, y compris des titres de créance émis (ou garantis) tant par des sociétés que des gouvernements, ainsi que dans des Obligations hypothécaires du Canada, des titres adossés à des créances hypothécaires et des créances hypothécaires. À long terme, le volet hypothécaire du portefeuille du Fonds ne dépassera généralement pas 50 % de son actif. Dans certains cas, le Fonds peut détenir plus de 50 % de son actif dans des créances hypothécaires, selon par exemple les fluctuations des marchés et/ou le nombre de rachats effectués par les clients. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des créances hypothécaires résidentielles d'une durée supérieure à cinq ans, mais le Fonds entend habituellement investir dans des créances hypothécaires d'une durée inférieure à cinq ans.

Les organismes de réglementation ont accordé au Fonds le droit d'investir dans des créances hypothécaires acquises du gestionnaire (et des sociétés membres de son groupe) ainsi que dans des créances hypothécaires dont le ratio prêt-valeur peut atteindre 80 %.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres de participation.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Au 31 mai 2024, deux porteurs de titres détenaient respectivement 29,17 % et 21,37 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors à Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie.

FONDS DE REVENU

Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie (*auparavant* Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie)

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu régulier élevé tout en offrant la possibilité d'une appréciation modérée du capital en investissant principalement dans des instruments à rendement élevé.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne comme principaux placements des titres de créance de sociétés ayant une note inférieure à BBB (c'est-à-dire inférieure à celle qualifiant généralement un bon placement) ainsi que d'autres titres de créance de grande qualité. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses avoirs en titres à revenu fixe dans un seul secteur et a la souplesse nécessaire pour investir dans une vaste gamme d'actifs peu importe leur provenance dans le monde, y compris des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés (de qualité supérieure ou inférieure), des actions privilégiées et des prêts. Le Fonds peut aussi investir dans des titres adossés à des créances mobilières ou à des créances hypothécaires, des titres convertibles, des titres de créance à taux variable ainsi que d'autres titres à taux variable. La méthode de placement privilégie des analyses macroéconomiques et fondamentales pour sélectionner les placements du Fonds, par lesquelles la valeur des placements du Fonds est constamment réévaluée et l'accent est mis sur la qualité du crédit et le risque associé aux taux d'intérêt. Le Fonds peut investir son actif dans des titres libellés en devises autres que le dollar canadien.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Fonds n'est assujetti à aucune restriction d'exposition aux titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé	●		
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité	●		
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds investit dans des titres de créance ayant une faible note.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
23 octobre 2017	Putnam Investments Canada ULC a cess d'être un sous-conseiller du Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2021	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds canadien à revenu élevé IG Mackenzie à Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie.
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie à Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie.

FONDS DE REVENU

Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Marché monétaire américain
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à fournir un revenu régulier stable, la sécurité du capital et la liquidité en investissant principalement dans des instruments à court terme de grande qualité du marché monétaire, libellés en dollars américains, mais émis par des émetteurs canadiens.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne des placements incluant :

- les titres de créance à court terme émis ou garantis par des administrations municipales ou les gouvernements provinciaux et fédéral, y compris les bons du Trésor;
- les billets à ordre;
- les obligations non gouvernementales émises par des banques à charte, y compris les dépôts à terme, les dépôts convertibles en devises, les billets à taux variable et les titres adossés à des actifs; et
- le papier commercial émis par des sociétés, y compris les billets à taux variable et les titres adossés à des actifs.

Le Fonds investit dans des titres du marché monétaire ayant une durée de vie résiduelle de 365 jours ou moins, et la durée de vie résiduelle moyenne pondérée en fonction de la valeur du portefeuille du Fonds sera d'au plus 90 jours (d'après la date de rajustement du taux d'intérêt pour les billets à court terme), et d'au plus 180 jours (d'après la date d'échéance réelle des billets à court terme). Au moins 95 % de l'actif du Fonds consiste en des placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie (en dollars américains). De plus, le Fonds doit conserver au moins 5 % de son actif dans de la trésorerie ou des titres liquides facilement convertibles en trésorerie dans un délai de un jour, et 15 % de son actif dans de la trésorerie ou des titres liquides facilement convertibles en trésorerie dans un délai d'une semaine.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres après avoir fourni un préavis de 60 jours. Ce préavis n'a pas été fourni en date du présent prospectus simplifié. Si un tel préavis est fourni, ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises			●
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés			●
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation			●
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB			●
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité			●
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert			●
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation			●
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds compte maintenir un prix constant, mais rien ne garantit qu'il n'y aura ni hausse ni baisse.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds de marché monétaire É.-U. Investors à Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.

FONDS DE REVENU

Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs pour le fonds sous-jacent	PIMCO Canada Corp., sise à Toronto, en Ontario, et Pacific Investment Management Company LLC, sise à Newport Beach, en Californie

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu d'intérêts en prenant des positions principalement dans des obligations et des débentures d'émetteurs non canadiens. Le Fonds compte prendre ses positions en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des placements à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les OPC dans lesquels le Fonds investit peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux investisseurs, dans la mesure où le placement permet de réaliser l'objectif de placement du Fonds.

En date du présent prospectus simplifié, le Fonds en gestion commune d'obligations internationales PIMCO – IG (le « **Fonds en gestion commune** ») est un fonds sous-jacent du Fonds. Le Fonds devrait investir tout son actif dans le Fonds en gestion commune.

Le Fonds en gestion commune vise à procurer un revenu d'intérêts en investissant principalement dans des obligations et des débentures d'émetteurs non canadiens. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds en gestion commune investit principalement dans des placements à revenu fixe émis par :

- des gouvernements et organismes d'État étrangers;
- des organismes supranationaux comme la Banque mondiale; et
- des sociétés étrangères.

Le Fonds en gestion commune peut investir une partie de son actif dans des titres de créance à rendement élevé, assortis d'une note d'évaluation plus faible.

Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AA ou une note plus élevée. Le Fonds en gestion commune peut également investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements du Canada ou des États-Unis.

Le Fonds en gestion commune peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds en gestion commune de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut aussi investir directement dans des placements à revenu fixe ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand le Fonds investit directement dans des placements à revenu fixe, il prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds en gestion commune.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un

contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap.

Le Fonds a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de créance, y compris des titres adossés à des créances hypothécaires, émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« **Fannie Mae** ») et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« **Freddie Mac** ») (les « **titres émis par Fannie et Freddie** »), sous réserve de certaines conditions. Cette dispense n'impose aucune limite quant à la somme que le Fonds peut investir dans des titres émis par Fannie Mae ou Freddie Mac; par conséquent, le Fonds pourrait investir la totalité ou la quasi-totalité de son actif net dans des titres émis par Fannie et Freddie à tout moment.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés	●		
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac	●		
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la

volatilité historique du Fonds, telle qu’elle est mesurée par l’écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l’indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD).

L’**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L’exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification* du risque de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent* document pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

FONDS DE REVENU

Fonds américain à revenu élevé IG Putnam

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Putnam Investments Canada ULC (Toronto, Ontario), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et The Putnam Advisory Company, LLC (Boston, Massachusetts), une société membre de son groupe

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu régulier élevé tout en offrant la possibilité d'une appréciation modérée du capital en investissant principalement dans des titres à rendement élevé américains.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres à rendement élevé américains (y compris, mais sans s'y limiter, des obligations de nature spéculative, des débentures, des titres convertibles, des titres adossés à des actifs et des billets). Le Fonds cherche à diversifier son actif en fonction des secteurs d'activité et des entreprises et peut également investir dans des titres d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds prévoit limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés	●		
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac	●		
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé	●		
Risque associé aux fiducies de placement immobilier			●
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – la capacité du Fonds à vendre ses placements en titres à rendement élevé sera influencée par les conditions de marché.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
8 février 2019	Le Fonds de revenu Marchés émergents IG Putnam a été fusionné avec le Fonds.

Fonds équilibrés

Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman

Fonds de dividendes IG Mackenzie

Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie

Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada

Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie

Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, Toronto (Ontario)

* Les parts de séries à distribution fixe du Fonds ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu et la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire canadiens.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes : 60 %-90 % en actions et 10 %-40 % en titres à revenu fixe.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation	●		
Entreprises à moyenne capitalisation	●		
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds de dividendes IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

* Les parts de séries à distribution fixe du Fonds ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise les trois principaux objectifs suivants :

- procurer un revenu de placement supérieur à la moyenne;
- préserver la valeur des placements; et
- procurer la croissance à long terme du capital tout en respectant les deux premiers objectifs.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne des placements diversifiés, comme des actions et des titres à revenu fixe, qui procurent un revenu régulier de même qu'un potentiel de gains en capital. En règle générale, le portefeuille du Fonds sera géré de façon à ce qu'à long terme, son rendement en revenu soit supérieur à celui du fonds médian de son groupe de comparaison.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation	●		
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds de dividendes Investors à Fonds de dividendes IG Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie de dividendes IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds de dividendes IG Mackenzie.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

* Les parts de séries à distribution fixe du Fonds ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise les trois principaux objectifs suivants :

- procurer un revenu de placement supérieur à la moyenne;
- préserver la valeur des placements; et
- procurer la croissance à long terme du capital tout en respectant les deux premiers objectifs.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sera activement géré pour tirer pleinement parti des fluctuations des marchés. Le Fonds investira principalement dans des actions ordinaires productives de dividendes de sociétés de n'importe où dans le monde. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres placements, comme des fiducies de revenu, des obligations, des débentures convertibles et des actions privilégiées, et ce, sans restriction d'ordre géographique.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles		●	
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
23 octobre 2017	I.G. International Management Limited a été remplacée au titre de conseiller en valeurs par la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée pour une partie ou la totalité de l'actif.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds de dividendes IG Mackenzie (connu alors sous le nom de Fonds mondial de dividendes Investors).
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds mondial de dividendes Investors à Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

* Les parts de séries à distribution fixe du Fonds ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu supérieur à la moyenne et la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des placements en actions et des titres de créance de sociétés canadiennes de divers secteurs d'activité.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds maintient une répartition assez stable de son actif entre les actions et les placements à revenu fixe, selon des critères préétablis, mais il n'existe aucune restriction quant à la pondération à attribuer à un type de placement en particulier.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.* Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Le Fonds canadien équilibré Investors a été fusionné avec le Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
8 février 2019	Le Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy a été fusionné avec le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds mutuel Investors du Canada à Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada.
18 juin 2021	Le Fonds canadien équilibré IG CI a été fusionné avec le Fonds.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TSF Parts de série TJSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

* Les parts de séries à distribution fixe du Fonds ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise un revenu assorti d'un potentiel de croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe ou des titres qui versent des dividendes ou d'autres types de revenus.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds applique une stratégie souple à l'égard de ses placements dans les catégories d'actif de titres à revenu fixe ou d'actions de partout dans le monde. À l'heure actuelle, il investit principalement en Amérique du Nord. Le Fonds investira généralement de 30 % à 70 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée, mais il pourra investir de 0 % à 100 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée. La répartition entre les catégories d'actif dépend de la conjoncture économique et/ou de l'évaluation par les gestionnaires de portefeuille des valeurs relatives.

Les placements dans les titres à revenu fixe peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des obligations de sociétés (de première qualité ou non), des obligations convertibles ou des obligations d'État. Les placements du Fonds dans les obligations de sociétés libellées en dollars canadiens ou américains devraient, habituellement, être assortis d'une note d'évaluation du crédit moyenne et pondérée d'au moins BB selon la société Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente.

Le Fonds peut investir dans des titres de créance d'un seul émetteur qui sont émis et garantis par une agence supranationale ou un gouvernement d'un pays étranger :

- jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, qui se sont vu attribuer une note d'au moins AA; et
- jusqu'à 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, qui se sont vu attribuer une note d'au moins AAA;

pourvu que ces titres soient négociés sur un marché liquide parvenu à maturité. Toutefois, le Fonds ne peut combiner ses avoirs dans ces deux catégories d'un seul émetteur. Le portefeuille du Fonds pourrait donc à l'occasion être plus fortement concentré puisque le Fonds investit auprès d'un nombre restreint d'émetteurs. (Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces risques à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un* OPC?.

Au moment de la sélection des titres, le Fonds procède à une analyse fondamentale afin de repérer et de sélectionner les placements et d'en assurer le suivi. Le Fonds effectue l'analyse de secteurs d'activité et de sociétés données, y compris leurs états financiers et d'autres facteurs pertinents.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles		●	
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu et une croissance à long terme du capital en investissant principalement dans une combinaison de titres de participation américains qui procurent des dividendes ou d'autres types de placements productifs de revenus.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sera activement géré pour tirer pleinement parti des fluctuations des marchés. Lors de la sélection des titres de participation, le Fonds mettra l'accent sur les titres de sociétés américaines qui offrent ou qui devraient ultérieurement offrir des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne. Pour déterminer ce qu'est un rendement des dividendes supérieur à la moyenne, le Fonds utilise comme jalon le rendement des dividendes qui pourrait être obtenu avec un large échantillon d'actions ordinaires, par exemple celles de l'indice S&P 500.
Le Fonds pourrait également investir dans d'autres placements productifs de revenus, y compris, mais sans s'y limiter, des fiducies de placement immobilier, des obligations (bien notées ou moins bien notées), des sociétés en commandite principales, des débentures convertibles et des actions privilégiées.

Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition à des titres de participation américains et à d'autres placements productifs de revenus en investissant dans d'autres fonds de placement, y compris les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Le Fonds pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier	●		
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
23 octobre 2017	I.G. International Investment Limited a été remplacé comme conseiller en valeurs par Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée pour le Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds enregistré de dividendes américains Investors à Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (25 %) et de l'indice de rendement total S&P 500 (CAD) (75 %).

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure. L'**indice de rendement total S&P 500 (CAD)** est une mesure générale du rendement des marchés boursiers aux États-Unis.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Fonds d’actions canadiennes

Fonds d’actions canadiennes IG Beutel Goodman

Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman

Fonds d’actions canadiennes IG FI

Fonds d’actions canadiennes IG Franklin ClearBridge

Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld

Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie

Fonds d’actions canadiennes IG Mackenzie

Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie

Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital au moyen de placements dans différents secteurs d'activité, principalement dans des sociétés canadiennes.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes suivant une approche qui :

- fait une analyse ascendante pour chaque action prise individuellement;
- recherche des sociétés au bilan solide dont le titre est sous-évalué;
- fait usage de critères stricts de croissance, de rentabilité et d'évaluation; et
- favorise la concentration du portefeuille.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation	●		
Entreprises à moyenne capitalisation	●		
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
19 mai 2023	La Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman a été fusionnée avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman*

* Depuis le 1er avril 2002, les parts de séries C, F et JSF ne peuvent plus faire l'objet de nouveaux investissements, mais i) les parts de série C permettent le réinvestissement des distributions et les placements dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques, et ii) les parts de séries JSF permettent le réinvestissement des distributions, les échanges à partir d'autres séries du Fonds et les placements dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques si l'échange est fait à partir de parts de série C. À compter du 1er novembre 2023, les parts de série F seront disponibles pour de nouveaux achats.

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés canadiennes à petite capitalisation.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds choisit principalement des actions ordinaires :

- des sociétés canadiennes qui ont une plus petite capitalisation boursière au moment du placement, diversifiées par région et par secteur d'activité. Cette capitalisation rajustée sera modifiée pour refléter les changements en ce qui a trait à la capitalisation boursière des marchés canadiens; et
- des sociétés en position de croissance dont le bilan est solide et dont le titre se négocie à un cours inférieur à sa valeur réelle.

Le Fonds peut détenir des titres de sociétés dont la capitalisation boursière dépasse ultérieurement le seuil fixé au moment du placement.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation	•		

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			•

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité	●		
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	●		
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite ses placements principalement aux sociétés à petite et à moyenne capitalisation.

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds d'actions canadiennes IG FI

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Fidelity Investments Canada s.r.i., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds entend investir généralement dans les mêmes secteurs, et environ dans les mêmes proportions, que l'indice composé plafonné S&P/TSX, sauf que le secteur immobilier sera présumé faire partie d'un groupe sous-sectoriel au sein du secteur des services financiers. Ces placements peuvent faire partie ou non de cet indice. L'indice composé plafonné S&P/TSX est composé des plus grandes sociétés dont les titres sont les plus activement négociés à la Bourse de Toronto, et qui sont actuellement réparties en 11 secteurs, comme l'énergie ou les services financiers. Si une société représente au-delà de 10 % de la valeur de l'indice, elle est « plafonnée » à 10 %. Si un placement ne fait pas partie de l'indice, le Fonds peut décider du secteur auquel il appartient. Le Fonds examinera régulièrement la répartition de ses placements entre les secteurs en fonction de la répartition sectorielle de l'indice et procédera à un rééquilibrage au besoin.

Le Fonds peut investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice investissant dans des produits de base.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			•
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration		•	
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 12,36 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
18 juin 2021	Le Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité IG Mackenzie a été fusionné avec le Fonds.
19 mai 2023	La Catégorie Actions canadiennes IG FI et la Catégorie Actions canadiennes IG FI II ont été fusionnées avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds d'actions canadiennes IG Franklin ClearBridge (*auparavant* Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett)

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	ClearBridge est un gestionnaire spécialiste en placement de Société de Placements Franklin Templeton. ClearBridge est une société membre de Société de Placements Franklin Templeton (Calgary, Alberta).

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à obtenir la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes à moyenne et à grande capitalisation.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une méthode ascendante pour repérer les sociétés qui ont connu par le passé une croissance soutenue et répétée. Grâce à cette méthode, le Fonds :

- investit principalement dans des titres de participation de sociétés à moyenne et à grande capitalisation axées sur la croissance, et qui sont offerts à des prix raisonnables. Ce montant sera rajusté pour refléter l'évolution de la capitalisation boursière des marchés au fil du temps;
- peut investir dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur marchande dans des OPC gérés par le sous-conseiller en valeurs; et
- peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités, de titres du marché monétaire ou de fonds de marché monétaire tout en cherchant des occasions de placement, ou pour se protéger.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d’intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l’impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l’impôt		●	
Risque associé à la reproduction d’une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d’autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d’entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Le Fonds d’actions canadiennes de base Investors a été fusionné avec le Fonds.
19 mai 2023	La Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett et la Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II ont été fusionnées avec le Fonds.
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d’actions canadiennes Franklin Bissett IG à Fonds d’actions canadiennes IG Franklin ClearBridge.

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld

Détail du Fonds

Type de fonds	Investissement socialement responsable (ISR)
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu modéré et la croissance à long terme du capital en faisant des placements socialement responsables qui respectent des critères éthiques, principalement sur les marchés boursiers canadiens.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie une analyse fondamentale des placements afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi. Le Fonds intégrera une analyse ascendante des titres ainsi qu'une analyse ESG exclusive pour la prise de décisions de placement, tout en utilisant des mesures financières traditionnelles.

Le Fonds adopte une approche de placement durable et met l'accent sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») en tirant parti d'approches durables, comme le filtrage négatif, et le choix de sociétés qui sont des chefs de file en matière de facteurs ESG et de gérance des facteurs ESG. Grâce à une approche de premier ordre, le sous-conseiller est en mesure de repérer des titres de sociétés dont les pratiques sont plus progressistes que celles de leurs homologues. Le sous-conseiller analyse les facteurs ESG propres aux sociétés dans lesquelles le Fonds investit ou à leurs parties prenantes, comme les clients, les collectivités, les employés, l'environnement, les actionnaires et les fournisseurs. Ces facteurs ESG comprennent, sans s'y limiter, les pratiques de vente durables, les investissements dans les collectivités, les cibles de zéro émission nette (carboneutralité), la diversité des conseils d'administration et les violations des droits de la personne.

Par exemple, des pratiques de vente durables visent à informer et à sensibiliser les clients. Elles sont évaluées au moyen de recherches exclusives qui tiennent compte des commentaires des clients et des controverses signalées. Les investissements dans les collectivités comprennent les dons de bienfaisance et les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et le logement abordable. Ils sont évalués à l'aide des rapports sociétaux annuels et sur la durabilité. Les cibles de zéro émission nette englobent aussi l'évaluation des mesures prises pour réduire les émissions de carbone ainsi que les investissements réalisés dans ce but. Ces données figurent habituellement dans les rapports sociétaux annuels ou sur la durabilité. La diversité des conseils d'administration tient compte de la diversité de genre, de la diversité ethnique et de la diversité des compétences au sein du conseil d'administration d'une société. L'équipe examine les documents publics des sociétés, leurs politiques, leurs cibles et leur progrès. Ces données figurent habituellement dans les rapports sociétaux annuels ou sur la durabilité. Les violations des droits de la personne prennent en compte les efforts déployés par les sociétés pour protéger les droits de la personne et les normes du travail. L'équipe participe à des groupes de collaboration sectoriels, certains suivant les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, afin de déterminer si ses placements sont exposés à des violations des droits de la personne et des normes du travail.

Une surveillance quotidienne et un filtrage régulier des sociétés sont des composantes essentielles de cette approche de gestion active. Des examens ESG en profondeur sont menés à l'achat et tous les deux ans, tandis que des examens en profondeur ponctuels sont effectués, au besoin, en fonction de l'évolution des sociétés, y compris, sans s'y limiter, lorsqu'il y a des risques

nouveaux ou accrus, une controverse, un changement dans la propriété ou un changement important dans les activités des sociétés. Une surveillance active et quotidienne de l'actualité est assurée afin de repérer les risques émergents touchant les sociétés qui peuvent exiger la prise de mesures rapides pour préserver la valeur des investisseurs.

Le sous-conseiller met également en œuvre un programme d'intendance pour aborder d'importants risques et occasions ESG ayant trait à des titres particuliers qui sont considérés afin d'accroître la valeur globale pour les investisseurs. Au moyen d'un dialogue direct avec les chefs d'entreprise, d'un appui aux propositions des actionnaires et du vote par procuration, le sous-conseiller participera, de manière continue, à l'avancement des facteurs ESG au sein des sociétés.

Le programme de gérance du sous-conseiller vise : a) à favoriser la transparence et la responsabilité des sociétés quant aux enjeux ESG clés; b) à promouvoir une responsabilité accrue des sociétés en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance; c) à optimiser la création de valeur pour les actionnaires et l'amélioration de la valeur pour les actionnaires; et d) à accélérer les répercussions positives sur les principaux thèmes de l'investissement responsable afin d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le sous-conseiller communiquera avec les sociétés en fonction des éléments suivants : a) principaux risques déterminés par les analyses sous-sectorielles et sectorielles; b) importance des facteurs ESG dans la performance opérationnelle ou financière des sociétés; c) qualité ESG des sociétés, y compris des évaluations internes et des documents publics (accent mis sur les sociétés présentant des risques ESG); et d) principaux domaines à promouvoir en fonction des thèmes et des valeurs du sous-conseiller.

Le processus de mise en place du programme d'intendance des gestionnaires comprend : i) l'établissement d'une thèse de mobilisation, qui inclut un plan pour l'élaboration de stratégies, le développement et des interventions par paliers; ii) la transmission par écrit d'informations aux sociétés, y compris des renseignements sur les placements du Fonds dans ces dernières et les objectifs détaillés dans le cadre la mobilisation; iii) la surveillance et l'évaluation des progrès réalisés dans les trois mois suivant la prise de contact initiale afin de déterminer l'état d'avancement vers l'atteinte des objectifs. Si une société ne fournit aucune réponse, des solutions de rechange, comme une communication avec le chef de la direction, la mise sur pied d'initiatives sectorielles et le dépôt de propositions aux actionnaires, seront envisagées; et iv) l'évaluation de la performance, qui inclut un examen des interactions avec les sociétés. Si les objectifs sont atteints, les investisseurs en seront informés. Si les objectifs ne sont pas atteints, le placement sera liquidé, une résolution des actionnaires sera déposée ou une initiative sectorielle de plus grande envergure sera mise en œuvre.

Le Fonds n'investit pas dans des sociétés dont les revenus sont principalement tirés d'activités liées à l'alcool, au cannabis, au tabac, au jeu, à la pornographie ou aux systèmes d'armements critiques.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG	●		
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
7 mars 2022	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds ISR Summa IG Mackenzie à Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld.
19 mai 2023	La Catégorie ISR IG Mackenzie Betterworld a été fusionnée avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie (*auparavant* Fonds d'actions canadiennes de dividendes et de revenu IG Mackenzie)

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu tout en offrant la possibilité d'une appréciation modérée du capital en investissant principalement dans des titres canadiens qui procurent des dividendes.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investira principalement dans des actions ordinaires qui procurent des dividendes de sociétés canadiennes, et peut aussi investir dans des actions privilégiées, des fiducies de placement immobilier, des fiducies de revenu, des fiducies de redevances et d'autres titres qui devraient procéder à des distributions de revenu. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance, y compris des débentures convertibles qui offrent des revenus attrayants.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles		●	
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier	●		
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2021	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds de revenu d'actions canadiennes IG Mackenzie à Fonds d'actions canadiennes de dividendes et de revenu IG Mackenzie.
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d'actions canadiennes de dividendes et de revenu IG Mackenzie à Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie.

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu régulier et une croissance du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires et privilégiées.
Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds fait appel à un processus de sélection rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement et un potentiel de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.

Le Fonds investit dans des actions canadiennes qui procurent des dividendes, de même que dans des actions axées sur la croissance du capital qui ne versent pas régulièrement des dividendes, dans des fiducies de revenu et dans des débentures convertibles.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles		●	
Risque de crédit		●	
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d’intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l’impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l’impôt		●	
Risque associé à la reproduction d’une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d’autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d’entrée en vigueur	Événement
28 juin 2021	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds de dividendes et de croissance IG Mackenzie à Fonds d’actions canadiennes IG Mackenzie.
20 mai 2022	Le Fonds d’entreprises québécoises IG Mackenzie a été fusionné avec le Fonds.
19 mai 2023	La Catégorie Actions canadiennes IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie (*auparavant* Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie)

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle;
- des sociétés présentant de bonnes variables fondamentales, un solide bilan et une évaluation attrayante;
- des sociétés ayant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne;
- des sociétés qui sont dotées d'une équipe de direction solide, sont des chefs de file et servent des marchés spécialisés à fort potentiel;
- en ayant recours à un style de placement axé sur la croissance au moyen d'actions de croissance qui répondent aux critères de placement selon une analyse fondamentale.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés à plus grande capitalisation si la situation du marché le justifie; et
- sélectionner des placements dans des sociétés qui atteindront plus tard une capitalisation accrue.

Le gestionnaire entend recourir à l'analyse fondamentale dans la sélection et l'évaluation des titres.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG afin d'atténuer le risque et de relever les occasions en matière d'alpha. Les enjeux ESG jugés importants sont intégrés au processus d'évaluation ascendante. Les fournisseurs externes de données ESG sont utilisés dans notre analyse pour examiner les placements potentiels et pour évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille, y compris la gouvernance, la composition du conseil d'administration et les risques climatiques. Le Fonds noue avec les sociétés détenues un dialogue visant à encourager l'évolution du comportement des sociétés en mettant l'accent sur la diversité, la gouvernance et les risques climatiques.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité	●		
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	●		
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds investit principalement dans des sociétés à petite et à moyenne capitalisation.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
4 décembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds canadien Croissance petite capitalisation Investors à Fonds canadien petite et moyenne capitalisation Investors. L'objectif de placement du Fonds, qui mettait auparavant l'accent sur les petites capitalisations, cible maintenant les petites et moyennes capitalisations.
8 février 2019	Le Fonds canadien petite capitalisation Investors a été fusionné avec le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds canadien petite et moyenne capitalisation Investors à Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie et la Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II ont été fusionnées avec le Fonds.
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie à Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total S&P/TSX petite capitalisation (50 %) et de l'indice de rendement total complémentaire S&P/TSX (50 %).

L'**indice de rendement total S&P/TSX petite capitalisation** est un indice investissable pour le segment des titres à petite capitalisation du marché boursier canadien. Rajusté en fonction du flottant et pondéré en fonction de la capitalisation boursière, l'indice a été développé avec la participation du secteur d'activité comme étant l'indice de référence idéal pour ceux qui investissent dans des actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

L'**indice de rendement total complémentaire S&P/TSX** contient les titres de participation qui, selon la capitalisation boursière, sont émis par des entreprises à petite et à moyenne capitalisation inscrites à la Bourse de Toronto, et sélectionnés par S&P en tenant compte de sa classification sectorielle et des lignes directrices pour l'évaluation de la capitalisation de l'émetteur, des liquidités et des paramètres fondamentaux. L'indice est composé de tous les constituants de l'indice composé S&P/TSX qui ne font pas partie de l'indice S&P/TSX 60.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II)*

* Depuis le 9 avril 2020, ce Fonds est offert uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de ce Fonds par les porteurs de parts actuels.

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement relatif élevé en investissant principalement dans des sociétés canadiennes de croissance de petite et de moyenne taille.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle;
- des sociétés présentant de bonnes variables fondamentales, un solide bilan et une évaluation attrayante;
- des sociétés ayant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne;
- des sociétés qui sont dotées d'une équipe de direction solide, sont des chefs de file et servent des marchés spécialisés à fort potentiel;
- en ayant recours à un style de placement axé sur la croissance au moyen d'actions de croissance qui répondent aux critères de placement selon une analyse fondamentale.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés à plus grande capitalisation si la situation du marché le justifie; et
- sélectionner des placements dans des sociétés qui atteindront plus tard une capitalisation accrue.

Le gestionnaire entend recourir à l'analyse fondamentale dans la sélection et l'évaluation des titres.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG afin d'atténuer le risque et de relever les occasions en matière d'alpha. Les enjeux ESG jugés importants sont intégrés au processus d'évaluation ascendante. Les fournisseurs externes de données ESG sont utilisés dans notre analyse pour examiner les placements potentiels et pour évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille, y compris la gouvernance, la composition du conseil d'administration et les risques climatiques. Le Fonds noue avec les sociétés détenues un dialogue visant à encourager l'évolution du comportement des sociétés en mettant l'accent sur la diversité, la gouvernance et les risques climatiques.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité	●		
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	●		
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds investit principalement dans des sociétés à petite et à moyenne capitalisation.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
9 avril 2020	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds canadien petite capitalisation IG Fiera à Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie. Corporation Fiera Capital a été remplacée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds par Corporation Financière Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie III a été fusionnée avec le Fonds.
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II à Fonds de petites capitalisations canadiennes IG Mackenzie II.

Fonds d’actions américaines

Fonds d’actions américaines IG Mackenzie

Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie

Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II

Fonds de croissance É.-U. IG Putnam

Fonds d’actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds d'actions américaines IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit investir dans des actions ordinaires de sociétés établies aux États-Unis, selon une diversification par secteurs, styles de placement et capitalisations boursières. Le Fonds est composé de mandats axés sur la valeur et la croissance ainsi que d'un mandat de base qui ne privilégie aucun style de placement précis. Le Fonds peut utiliser des approches de placement fondamentales et quantitatives dans l'atteinte de son objectif.

Le Fonds investit surtout dans des sociétés américaines à grande capitalisation. Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés à moyenne capitalisation et/ou des sociétés établies à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
18 juillet 2014	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d'actions américaines Investors à Fonds d'actions américaines de base Investors (aujourd'hui le Fonds d'actions américaines IG Mackenzie).
20 octobre 2017	Allianz Global Investors U.S. LLC a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds d'actions américaines IG Mackenzie (connu alors sous le nom de Fonds d'actions américaines de base Investors).
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds d'actions américaines IG Mackenzie (connu alors sous le nom de Fonds d'actions américaines de base Investors).
8 février 2019	Le Fonds de croissance de dividendes américains Investors, le Fonds Valeur grande capitalisation É.-U. Investors et le Fonds d'actions américaines à faible volatilité IG Putnam ont été fusionnés avec le Fonds d'actions américaines IG Mackenzie (connu alors sous le nom de Fonds d'actions américaines de base Investors).
28 juin 2021	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d'actions américaines de base IG Mackenzie à Fonds d'actions américaines IG Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie Actions américaines IG Mackenzie, la Catégorie Actions américaines IG Mackenzie II et la Catégorie Actions américaines IG Mackenzie III ont été fusionnées avec le Fonds d'actions américaines IG Mackenzie.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie (*auparavant* Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie)

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés américaines de taille moyenne.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds recherche des sociétés qui présentent de bonnes caractéristiques de croissance, de rentabilité et d'évaluation.

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés, en recherchant celles qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. L'accent est aussi placé sur le paiement d'un prix raisonnable en regard de la croissance que les entreprises composant le portefeuille sont censées connaître.

Le Fonds investira principalement dans des sociétés à petite et à moyenne capitalisation. Il peut détenir des titres à revenu fixe, comme des bons du Trésor, des obligations d'un gouvernement ou des obligations de sociétés, au lieu de conserver des liquidités lorsque les évaluations sont jugées trop élevées.

Une partie de l'actif du Fonds peut également être placée dans des sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle il vise à investir dans des secteurs d'activité et des sociétés en mesure de connaître du succès dans un avenir de normes ESG renforcées. Les facteurs ESG importants comme les droits des travailleurs et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement sont intégrés au processus d'évaluation des titres.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation			•
Entreprises à petite capitalisation			•

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 31,79 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds Découverte É.-U. Investors à Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie.
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie à Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie II)

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Conseiller en valeurs du fonds sous-jacent	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs du fonds sous-jacent	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Depuis le 19 mai 2023 environ, toutes les séries du Fonds sont fermées aux nouveaux placements.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés américaines de taille moyenne. Le Fonds vise à atteindre cet objectif en investissant principalement dans d'autres OPC d'IG Gestion de patrimoine ou directement dans des titres.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. À l'heure actuelle, le Fonds investit dans des parts du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie. Les fonds sous-jacents peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux porteurs de parts, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie.

Le Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie recherche des sociétés qui présentent de bonnes caractéristiques de croissance, de rentabilité et de valorisation.

La stratégie de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés, en recherchant celles qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. L'accent est aussi placé sur le paiement d'un prix raisonnable en regard de la croissance que les entreprises composant le portefeuille sont censées connaître.

Le Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie investira principalement dans des sociétés à petite et à moyenne capitalisation. Il peut détenir des titres à revenu fixe, comme des bons du Trésor, des obligations d'un gouvernement ou des obligations de sociétés, au lieu de conserver des liquidités lorsque les évaluations sont jugées trop élevées.

Une partie de l'actif du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie peut également être placée dans des sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle il vise à investir dans des secteurs d'activité et des sociétés en mesure de connaître du succès dans un avenir de normes ESG renforcées. Les facteurs ESG importants comme les droits des travailleurs et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement sont intégrés au processus d'évaluation des titres.

Le Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses

rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation			●
Entreprises à petite capitalisation			●

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite ses placements principalement aux sociétés à moyenne capitalisation.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 décembre 2016	Les frais annuels pour les placements assortis de l'option d'achat SF ont été réduits pour la Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie et la Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour la Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie
Mai 2018	Le niveau de risque de volatilité pour la Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie a été ramené de « Moyen à élevé » à « Moyen »
1er juin 2021	Certains frais annuels payables par la Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II (connue alors sous le nom de Catégorie petite capitalisation É.-U. IG Aristotle) ont été ramenés aux taux suivants : Frais de gestion modifiés : • 1,85 % (séries A et B) • 1,60 % (série TJSF) • 0,75 % (série F)
3 juin 2021	Les actionnaires ont approuvé les modifications à l'objectif de placement et aux stratégies de placement de la Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II (connue alors sous le nom Catégorie petite capitalisation É.-U. IG Aristotle) le ou vers le 14 juin 2021.
14 juin 2021	Le niveau de risque de volatilité de la Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II a été ramené de « Moyen à élevé » à « Moyen »
19 mai 2023*	La Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie II a été fusionnée avec le Fonds.
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie II à Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour les Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds de croissance É.-U. IG Putnam

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Putnam Investments Canada ULC (Toronto, Ontario), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et The Putnam Advisory Company, LLC (Boston, Massachusetts), une société membre de son groupe

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation américains.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investira principalement dans des titres de participation de grandes sociétés américaines qui :

- sont dotées d'une équipe de direction solide et présentent une situation financière robuste;
- ont démontré une croissance intéressante et durable des ventes, des bénéfices et des flux de trésorerie; et ont des perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			●
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds a détenu jusqu'à 10,69 % de son actif net dans des titres de NVIDIA durant la période de 12 mois close le 31 mai 2024.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
18 juin 2021	Le Fonds de croissance É.-U. IG Putnam II a été fusionné avec le Fonds de croissance É.-U. IG Putnam.
19 mai 2023	La Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam et la Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam II ont été fusionnées avec le Fonds de croissance É.-U. IG Putnam.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	T. Rowe Price (Canada), Inc., Baltimore (Maryland)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés américaines.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds a surtout recours à une démarche de placement fondamentale ascendante axée sur une sélection active de titres et des secteurs d'activité. Le Fonds a recours à une démarche fondamentale en matière de sélection de titres, qui s'appuie sur les styles de placement de valeur et de croissance. Le Fonds entend maintenir une répartition sectorielle très semblable à celle de l'indice S&P 500. Si un placement ne fait pas partie de l'indice, il est donc possible que le Fonds investisse à l'extérieur de son indice de référence. Le Fonds investira dans des sociétés dont la gestion, la situation financière et le potentiel de croissance des bénéfices à long terme ont été scrupuleusement examinés.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
Avril 2018	T. Rowe Price and Associates Inc. a été nommé le sous-conseiller en valeurs du Fonds, et ce Fonds a été renommé Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price.
19 mai 2023	La Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price a été fusionnée avec le Fonds.

Fonds d’actions mondiales et internationales

Fonds d’actions internationales IG BlackRock

Fonds de marchés émergents IG JPMorgan

Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II

Fonds d’actions européennes IG Mackenzie

Fonds d’actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie

Fonds mondial IG Mackenzie

Fonds mondial IG Mackenzie II

Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie

Fonds européen IG Mackenzie Ivy

Fonds d’actions nord-américaines IG Mackenzie

Fonds international Pacifique IG Mackenzie

Fonds international Pacifique IG Mackenzie II

Fonds d’actions panasiatiques IG Mackenzie

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds d'actions internationales IG BlackRock

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance à long terme du capital au moyen de placements dans des actions de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Le Fonds compte prendre ces positions en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des actions.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit jusqu'à la totalité de son actif net dans un ou plusieurs OPC pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les OPC dans lesquels le Fonds investit peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux investisseurs, dans la mesure où le placement permet de réaliser l'objectif de placement du Fonds.

En date du présent prospectus simplifié, le Fonds en gestion commune d'actions internationales BlackRock – IG (le « **Fonds en gestion commune** ») est un fonds sous-jacent du Fonds pour lequel le sous-conseiller en valeurs offre ses conseils. Le Fonds devrait investir tout son actif dans le Fonds en gestion commune.

Le Fonds en gestion commune investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient. Dans la sélection des titres, on tient compte des évaluations favorables et d'autres paramètres fondamentaux comme l'humeur générale des marchés et les facteurs macroéconomiques.

Le Fonds en gestion commune peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand le Fonds investit directement dans des titres de participation ou des dérivés, le conseiller en valeurs exigera que le sous-conseiller en valeurs adopte les mêmes stratégies de placement que le Fonds en gestion commune.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI EAEO (net, CAD).

L'**indice de rendement total MSCI EAEO (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 21 pays des marchés développés du monde entier, excluant les États-Unis et le Canada.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds de marchés émergents IG JPMorgan

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de marchés émergents de partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds concentre surtout ses placements dans des actions de sociétés œuvrant sur les marchés émergents du monde entier. Par marchés émergents, on entend les pays dont le revenu par habitant est inférieur à celui des pays développés, comme le Canada.

Le Fonds peut également investir dans les marchés émergents par l'intermédiaire d'autres sociétés de placement ou fonds d'investissement. L'approche par sélection des titres combine les environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale. Aucune restriction ne s'applique au montant de l'actif du Fonds pouvant être placé dans un pays ou une région en particulier.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents	●		
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité	●		
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements aux marchés émergents et peut investir dans des titres de créance ayant une faible note.

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 13,67 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
28 juin 2022	Le Fonds de marchés émergents IG JPMorgan a modifié ses stratégies de placement.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Marchés émergents (net, CAD).

L'**indice de rendement total MSCI Marchés émergents (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 24 pays des marchés émergents.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc.

Depuis le 19 mai 2023 environ, toutes les séries du Fonds sont fermées aux nouveaux placements.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de marchés émergents de partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds concentre surtout ses placements dans des actions de sociétés œuvrant sur les marchés émergents du monde entier. Par marchés émergents, on entend les pays dont le revenu par habitant est inférieur à celui des pays développés, comme le Canada.

Le Fonds peut également investir dans les marchés émergents par l'intermédiaire d'autres sociétés de placement ou fonds d'investissement. L'approche par sélection des titres combine les environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale. Aucune restriction ne s'applique au montant de l'actif du Fonds pouvant être placé dans un pays ou une région en particulier.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents	●		
Risque associé aux titres de participation	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité	●		
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds a détenu jusqu'à 11,91 % de son actif net dans des titres de Taiwan Semiconductor durant l'exercice clos le 31 mai 2024.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2016	Les frais de gestions annuels ont été réduits de 0,20 % pour la Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan (connue alors sous le nom Catégorie Marchés émergents IG Mackenzie).
31 décembre 2016	Les frais annuels payables par la Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan (connue alors sous le nom Catégorie Marchés émergents IG Mackenzie) ont été réduits
30 juin 2018	Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc. a remplacé Corporation Financière Mackenzie comme sous-conseiller en valeurs de la Catégorie Marchés émergents IG Mackenzie et le nom de la Catégorie a été changé pour Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan.
28 juin 2022	Le Fonds a modifié ses objectifs de placement

Date d'entrée en vigueur	Événement
19 mai 2023*	La Catégorie marchés émergents IG JPMorgan a été fusionnée avec le Fonds.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour les Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds d'actions européennes IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à obtenir la croissance à long terme du capital en investissant principalement sur les marchés boursiers européens.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés européennes d'après les critères suivants :

- perspectives touchant la croissance économique, l'inflation, les taux d'intérêt, la force de la devise, les bénéfices des entreprises et le niveau des cours boursiers pour chaque pays; et
- perspectives concernant la croissance des bénéfices et le niveau des cours boursiers pour des secteurs précis.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d’intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l’impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l’impôt		●	
Risque associé à la reproduction d’une référence			●

Au 31 mai 2024, quatre porteurs de titres détenaient respectivement 21,52 %, 14,85 %, 12,28 % et 10,66 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d’autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d’entrée en vigueur	Événement
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d’actions européennes Investors à Fonds d’actions européennes IG Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie Actions européennes IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés européennes ayant une capitalisation boursière moyenne.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés européennes à moyenne capitalisation qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. Le Fonds prend ses décisions de placement à partir d'une évaluation des critères suivants :

- les bénéfices;
- les flux de trésorerie;
- la solidité financière de la société;
- la qualité de la gestion; et
- la dynamique du secteur d'activité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d’intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l’impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l’impôt		●	
Risque associé à la reproduction d’une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements aux sociétés européennes à moyenne capitalisation.

Au 31 mai 2024, trois porteurs de titres détenaient respectivement 12,83 %, 11,10 % et 10,32 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d’autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d’entrée en vigueur	Événement
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d’actions européennes moyenne capitalisation Investors à Fonds d’actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds mondial IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne des placements de sociétés de grande qualité du monde entier qui offrent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Il combine une évaluation descendante des environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale des titres. Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, le Fonds adopte une perspective stratégique à long terme alors que pour la sélection de titres, il met davantage l'accent sur des paramètres tels que le rendement des capitaux propres, la génération de flux de trésorerie disponibles et le ratio cours/valeur comptable.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle il évalue les facteurs ESG importants, y compris les émissions de carbone, l'impact sociétal, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil d'administration, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique, et intègre ces considérations aux facteurs financiers traditionnels dans les évaluations des flux de trésorerie actualisés et la construction du portefeuille.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 11,42 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
23 octobre 2017	I.G. International Management Limited a été remplacée au titre de conseiller en valeurs par la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée pour une partie ou la totalité de l'actif du Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
8 février 2019	Le Fonds mondial Valeur IG Mackenzie Cundill et le Fonds immobilier mondial Investors ont été fusionnés avec le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds global Investors à Fonds mondial IG Mackenzie.
18 juin 2021	Le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité IG Irish Life a été fusionné avec le Fonds.
19 mai 2023	La Catégorie mondiale IG Mackenzie, la Catégorie mondiale IG Mackenzie II, la Catégorie mondiale IG Mackenzie III et la Catégorie mondiale IG Mackenzie IV ont été fusionnées avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds mondial IG Mackenzie II*

* Depuis le 8 juin 2020, ce Fonds est offert uniquement aux fins du réinvestissement des distributions et des placements effectués dans le cadre de programmes de prélèvements automatiques existants, et pour les échanges faits à partir d'autres séries de ce Fonds par les porteurs de titres actuels.

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement sur les marchés boursiers étrangers.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne des placements de sociétés de grande qualité du monde entier qui offrent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Il combine une évaluation descendante des environnements macroéconomique et sectoriels et une analyse fondamentale des titres. Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, le Fonds adopte une perspective stratégique à long terme alors que pour la sélection de titres, il met davantage l'accent sur des paramètres tels que le rendement des capitaux propres, la génération de flux de trésorerie disponibles et le ratio cours/valeur comptable.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle il évalue les facteurs ESG importants, y compris les émissions de carbone, l'impact sociétal, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil d'administration, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique, et intègre ces considérations aux facteurs financiers traditionnels dans les évaluations des flux de trésorerie actualisés et la construction du portefeuille.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation	●	●	●
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un* OPC?. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
8 juin 2020	Le Fonds d'actions mondiales IG AGF a changé de nom pour le Fonds mondial IG Mackenzie II. Le Fonds a aussi changé de sous-conseiller en valeurs, passant de Placements AGF Inc. à Corporation Financière Mackenzie.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit :

- investir principalement dans des sociétés à petite capitalisation sélectionnées en fonction d'une diversification géographique et sectorielle sur tous les marchés, sauf au Canada et aux États-Unis;
- investir dans des sociétés qui offrent des produits et services innovateurs et rentables et qui sont bien positionnées pour connaître une croissance future importante; et
- favoriser les sociétés qui ont une valeur attrayante et offrent un avantage concurrentiel (part de marché intéressante, portée mondiale, coûts peu élevés) et qui sont dotées de dirigeants ou de propriétaires très expérimentés.

Le Fonds peut également détenir des titres dans des sociétés qui atteindront plus tard une capitalisation accrue.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			
Entreprises à moyenne capitalisation			
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un* OPC?. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité	●		
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation	●		
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements aux sociétés à petite capitalisation situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 48,14 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
27 mai 2022	MIAL a cessé d'être le sous-conseiller en valeurs du Fonds.
19 mai 2023	La Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI EAEO des petites capitalisations (net, CAD).

L'**indice de rendement total MSCI EAEO des petites capitalisations (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à petite capitalisation dans l'ensemble des pays des marchés développés, exclusion faite des États-Unis et du Canada.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de

précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds européen IG Mackenzie Ivy

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à obtenir la croissance à long terme du capital en investissant principalement sur les marchés boursiers européens.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds,

- l'équipe de gestion observe un style de placement mixte axé sur la croissance et la valeur. Bien que l'équipe cible les sociétés qui semblent présenter des perspectives de croissance supérieure et relativement soutenue à long terme, elle fonde principalement ses décisions de placement sur une évaluation de la valeur réelle d'une société par rapport au cours de ses actions. Son travail d'analyse rigoureux porte sur la position concurrentielle de la société, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société;
- l'équipe de gestion effectue des placements principalement sur des marchés européens bien établis, mais elle peut aussi investir dans des marchés européens émergents; et
- une fois que le placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme, ce qui donne habituellement lieu à une faible rotation des titres en portefeuille, à de faibles charges d'exploitation et à la réalisation reportée des gains en capital.

Le Fonds peut également placer une partie de son actif dans des titres à revenu fixe.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance à court terme (ayant habituellement une échéance inférieure à 365 jours) émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements étrangers ayant reçu la note AA ou une note plus élevée, pourvu que le total de la dette souveraine détenue par le Fonds dans ces pays n'excède pas ces limites. Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements du Canada et des États-Unis.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle il utilise un système exclusif de notation des facteurs ESG pour déterminer les risques et les occasions qui peuvent avoir une incidence sur le rendement à long terme d'une société. La notation de durabilité obtenue est intégrée à la note de qualité globale de la société. Cette mesure permet de déterminer si un placement est effectué ou le poids de la répartition.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières. Le Fonds ne prévoit pas avoir recours aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres pour le moment.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds peut investir dans des titres de créance ayant une faible note.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et

stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
8 septembre 2017	Le Fonds d'actions internationales IG Templeton et le Fonds d'actions internationales Investors ont été fusionnés avec le Fonds.
19 mai 2023	La Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy, la Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II et la Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III ont été fusionnées avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital ainsi que la préservation du capital en investissant principalement sur les marchés nord-américains.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés diversifiées par secteur d'activité et par région en se basant sur :

- une analyse des finances de l'entreprise;
- les prévisions économiques pour l'entreprise et son secteur d'activité; et
- une évaluation des perspectives de croissance de l'entreprise pour déterminer si elles sont supérieures à la moyenne.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d’intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l’impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l’impôt		●	
Risque associé à la reproduction d’une référence			●

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d’autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d’entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a cessé d’agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
8 février 2019	Le Fonds d’actions canadiennes Investors, le Fonds de croissance d’actions canadiennes IG Mackenzie, le Fonds de croissance canadien Investors et le Fonds canadien Valeur grande capitalisation Investors ont été fusionnés avec le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d’actions nord-américaines Investors à Fonds d’actions nord-américaines IG Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie, la Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II, la Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III, la Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV et la Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V ont été fusionnées avec le Fonds.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds international Pacifique IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande)
Sous-conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement sur les marchés boursiers d'Asie et des pays riverains du Pacifique.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies en Asie, sauf au Japon, en se basant sur les éléments suivants :

- un examen complet des revenus passés et prospectifs de l'entreprise;
- la qualité de l'équipe de direction et sa feuille de route; et
- la qualité du bilan financier et l'évaluation de l'entreprise.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements aux marchés de la région Asie-Pacifique.

Le Fonds peut aussi être exposé au risque de concentration – le Fonds a détenu jusqu'à 10,02 % de son actif net dans Taiwan Semiconductor durant l'exercice clos le 31 mai 2024.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
Mai 2018	Le niveau de risque de volatilité du Fonds a été changé, de « Élevé » à « Moyen à élevé».
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds international Pacifique Investors à Fonds international Pacifique IG Mackenzie.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds international Pacifique IG Mackenzie II

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande)
Sous-conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong)

Depuis le 19 mai 2023 environ, toutes les séries du Fonds sont fermées aux nouveaux placements.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement sur les marchés boursiers d'Asie et des pays riverains du Pacifique.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies en Asie, sauf au Japon, en se basant sur les éléments suivants :

- un examen complet des revenus passés et prospectifs de l'entreprise;
- la qualité de l'équipe de direction et sa feuille de route; et
- la qualité du bilan financier et l'évaluation de l'entreprise.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation			

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements aux marchés de la région Asie-Pacifique.

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds a détenu jusqu'à 10,06 % de son actif net dans des titres de Taiwan Semiconductor durant l'exercice clos le 31 mai 2024.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 décembre 2016	Les frais annuels payables par la Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie ont été réduits.
Mai 2018	Le niveau de risque de volatilité du Fonds a été changé, de « Élevé » à « Moyen à élevé ».
19 mai 2023*	La Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour le Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales et internationales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande)
Sous-conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés asiatiques de secteurs en croissance, y compris des sociétés japonaises.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit investir principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies en Asie, y compris le Japon, en adoptant un style de gestion fondé sur la sélection descendante des secteurs et la sélection ascendante des actions.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d’intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l’impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l’impôt		●	
Risque associé à la reproduction d’une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements aux marchés de la région Asie-Pacifique.

Au 31 mai 2024, cinq porteurs de titres détenaient respectivement 22,82 %, 15,46 %, 12,24 %, 10,01 % et 10,01 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d’autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d’entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Le Fonds Chine élargie Investors a été fusionné avec le Fonds.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds d’actions panasiatiques Investors à Fonds d’actions panasiatiques IG Mackenzie.
19 mai 2023	La Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie et la Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II ont été fusionnées avec le Fonds.

Fonds sectoriels mondiaux

Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie

Fonds mondial de ressources IG Mackenzie

Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II

Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie

Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II

Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie

Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie

Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie

Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital et du revenu par l'intermédiaire de dividendes, en investissant principalement dans les chefs de file mondiaux du secteur des services financiers et dans les sociétés qui leur fournissent de la technologie et des services. Le Fonds peut également investir une partie de son actif dans des sociétés de services financiers à moyenne ou petite capitalisation ou des sociétés de services de soutien ou de services financiers par Internet ou de services d'accès en ligne.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit investir principalement dans des actions ordinaires de sociétés des secteurs des services bancaires, de l'assurance, de la gestion de l'actif et du courtage d'actions n'importe où dans le monde. Il devrait viser les sociétés les meilleures de leur secteur tout en mettant l'accent sur les sociétés à grande capitalisation. L'équipe de gestion du Fonds utilise un mélange de style de gestion valeur et croissance, cherchant à investir dans des sociétés de grande qualité, qui sont sous-évaluées et qui présentent des perspectives de croissance intéressantes.

Le Fonds a recours à une approche quantitative pour la sélection des titres, la constitution des portefeuilles et l'évaluation des coûts liés aux opérations. Le Fonds applique des idées fondamentales dans un contexte de prudence et de prévention des risques.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG en utilisant une modélisation quantitative qui relève les caractéristiques ESG jugées les plus importantes pour le rendement financier et qui peuvent mener à de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque. Ces facteurs sont systématiquement intégrés dans les modèles de sélection de titres du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation		•	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier	●		
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds investit principalement dans le secteur des services financiers.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	La Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée a été remplacée au titre de conseiller en valeurs du Fonds par I.G. International Management Limited.
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds global Services financiers Investors à Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie.

Date d'entrée en vigueur	Événement
30 janvier 2023	Le conseiller en valeurs du Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie, Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande), a été remplacé par Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée et le sous-conseiller en valeurs, Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong), a été remplacé par Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario). Des modifications connexes des stratégies de placement ont été apportées.

Date d'entrée en vigueur	Événement
19 mai 2023	La Catégorie mondiale Services financiers IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial de ressources IG Mackenzie (*auparavant* Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie)

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série C Parts de série B Parts de série JSF Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans les titres émis par des sociétés du monde entier actives dans les secteurs des ressources naturelles, ou qui fournissent des biens et services à ces secteurs.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds

- investit principalement dans les secteurs de l'énergie et des matériaux, qui comprennent les sous-secteurs suivants :
    - les équipements et les services dédiés à l'énergie;
    - le pétrole et le gaz;
    - les produits chimiques;
    - les matériaux de construction;
    - les métaux et l'exploitation minière; et
    - le papier et les produits forestiers;
- adopte une méthode qui repose sur des recherches approfondies et une analyse fondamentale intégrant à la fois des perspectives en placement quantitatives et qualitatives;
- tire profit du prix des marchandises et met l'accent sur le secteur des ressources naturelles ou sur les sociétés particulières qui, bien qu'ils ne soient pas prisés, comportent un potentiel de reprise sur une période de un an à trois ans; et
- assure une diversification géographique et sectorielle adéquate et investit à long terme. Le Fonds surveille les modifications en ce qui a trait aux données fondamentales des sociétés.

Dans l'ensemble, le Fonds maintient un portefeuille composé de sociétés à faible et à forte capitalisation, diversifié selon les marchandises et les pays.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds intègre les facteurs ESG d'un point de vue sectoriel descendant en favorisant les sous-secteurs qui pourraient profiter des tendances d'accroissement de la demande et de l'évolution des attentes de la société, tout en sous-pondérant les sous-secteurs qui, selon lui, sous-évaluent les facteurs externes – comme les émissions de gaz à effet de serre – ou feront face à une destruction de la demande à long terme. Du point de vue ascendant, le Fonds vise à investir dans les sociétés qui s'améliorent sur le plan ESG, lesquelles devraient générer un rendement supérieur à celui de leurs pairs de l'industrie. Le Fonds noue avec les sociétés détenues un dialogue visant à aborder les risques et les occasions, comprendre la répartition du capital et aborder le rendement sur les plans environnemental et social.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif directement dans des métaux précieux comme l'or, l'argent et/ou le platine.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la

manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises	●		
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements au secteur des ressources naturelles.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
4 décembre 2018	Le Fonds, qui s'appelait alors Fonds canadien de ressources naturelles Investors, a été renommé Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie et a adopté une stratégie de placement mondiale (plutôt que canadienne).
28 juin 2024	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie à Fonds mondial de ressources IG Mackenzie.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Énergie (net, CAD) (55 %) et de l'indice de rendement total MSCI Monde Matériaux (net, CAD) (45 %).

L'indice de rendement total MSCI Monde Énergie (net, CAD) est un indice boursier qui englobe les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays des marchés développés. Tous les titres de l'indice sont classés dans le secteur de l'énergie selon la Classification industrielle mondiale standard (GICS®).

L'**indice de rendement total MSCI Monde Matériaux (net, CAD)** est conçu pour englober les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays des marchés développés. Tous les titres de l'indice sont classés dans le secteur des matériaux selon la Classification industrielle mondiale standard (GICS®).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II (*auparavant* Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie II)

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Depuis le 19 mai 2023 environ, toutes les séries du Fonds sont fermées aux nouveaux placements.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans les titres émis par des sociétés du monde entier actives dans les secteurs des ressources naturelles, ou qui fournissent des biens et services à ces secteurs.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds

- investit principalement dans les secteurs de l'énergie et des matériaux, qui comprennent les sous-secteurs suivants :
  - les équipements et les services dédiés à l'énergie;
  - le pétrole et le gaz;
  - les produits chimiques;
  - les matériaux de construction;
  - les métaux et l'exploitation minière; et
  - le papier et les produits forestiers;
- adopte une méthode qui repose sur des recherches approfondies et une analyse fondamentale intégrant à la fois des perspectives en placement quantitatives et qualitatives;
- tire profit du prix des marchandises et met l'accent sur le secteur des ressources naturelles ou sur les sociétés particulières qui, bien qu'ils ne soient pas prisés, comportent un potentiel de reprise sur une période de un an à trois ans; et
- assure une diversification géographique et sectorielle adéquate et investit à long terme. Le Fonds surveille les modifications en ce qui a trait aux données fondamentales des sociétés.

Dans l'ensemble, le Fonds maintient un portefeuille composé de sociétés à faible et à forte capitalisation, diversifié selon les marchandises et les pays.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds intègre les facteurs ESG d'un point de vue sectoriel descendant en favorisant les sous-secteurs qui pourraient profiter des tendances d'accroissement de la demande et de l'évolution des attentes de la société, tout en sous-pondérant les sous-secteurs qui, selon lui, sous-évaluent les facteurs externes – comme les émissions de gaz à effet de serre – ou feront face à une destruction de la demande à long terme. Du point de vue ascendant, le Fonds vise à investir dans les sociétés qui s'améliorent sur le plan ESG, lesquelles devraient générer un rendement supérieur à celui de leurs pairs de l'industrie. Le Fonds noue avec les sociétés détenues un dialogue visant à aborder les risques et les occasions, comprendre la répartition du capital et aborder le rendement sur les plans environnemental et social.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif directement dans des métaux précieux comme l'or, l'argent et/ou le platine.

On s'attend à ce que le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds dépasse 70 %. (Veuillez consulter les rubriques *Incidences fiscales* et Quels types de placements le Fonds fait-il? du présent prospectus

simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises	●		
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements au secteur des ressources naturelles.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 décembre 2016	Les frais annuels payables par la Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie ont été réduits
1er novembre 2017	La Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée a été remplacée au titre de conseiller en valeurs de la Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie par I.G. International Management Limited.
19 mai 2023*	La Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.
28 juin 2024	Le Fonds a changé son nom, passant de Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II à Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour le Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés du monde entier qui développent ou exploitent la science ou la technologie.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés au moyen d'une méthode axée sur la croissance par laquelle il :

- compare le cours de l'action d'une société avec les bénéfices et les flux de trésorerie de celle-ci;
- s'intéresse à l'équipe de direction de la société;
- évalue le potentiel de croissance de la société; et
- détermine si la société fonctionne dans un marché ample, à forte croissance.

Le Fonds peut investir dans des sociétés axées sur la science et/ou la technologie, y compris celles qui sont actives dans les domaines suivants :

- logiciels et services Internet;
- équipement de communication;
- ordinateurs et périphériques;
- équipement et instruments électroniques; et
- semiconducteurs et équipement pour les semiconducteurs.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			•
Entreprises à moyenne capitalisation			•
Entreprises à petite capitalisation			•

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements au secteur de la technologie.

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements au secteur de la technologie et a détenu jusqu'à 18,30 % de son actif net dans des titres d'Apple Inc., 14,91 % de son actif net dans des titres de Microsoft Corp. et 15,27 % de son actif net dans des titres de NVIDIA Corp. durant la période de 12 mois close le 31 mai 2024.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
23 octobre 2017	I.G. International Investment Limited a été remplacée comme conseiller en valeurs par Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée pour une partie ou la totalité de l'actif du Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie (connu alors sous le nom de Fonds global Science et Technologie Investors). Mackenzie Investments Asia Limited (Hong Kong) (« **MIAL** ») a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs de ces Fonds.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie (connu alors sous le nom de Fonds global Science et Technologie Investors).
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Fonds global Science et Technologie Investors à Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie.

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Depuis le 19 mai 2023 environ, toutes les séries du Fonds sont fermées aux nouveaux placements.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés du monde entier qui développent ou exploitent la science ou la technologie.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds sélectionne principalement des actions ordinaires de sociétés au moyen d'une méthode axée sur la croissance par laquelle il :

- compare le cours de l'action d'une société avec les bénéfices et les flux de trésorerie de celle-ci;
- s'intéresse à l'équipe de direction de la société;
- évalue le potentiel de croissance de la société; et
- détermine si la société fonctionne dans un marché ample, à forte croissance.

Le Fonds peut investir dans des sociétés axées sur la science et/ou la technologie, y compris celles qui sont actives dans les domaines suivants :

- logiciels et services Internet;
- équipement de communication;
- ordinateurs et périphériques;
- équipement et instruments électroniques; et
- semiconducteurs et équipement pour les semiconducteurs.

On s'attend à ce que le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds dépasse 70 %. (Veuillez consulter les rubriques *Incidences fiscales* et Quels types de placements le Fonds fait-il? du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	**Mixte**	**Croissance**
Entreprises à grande capitalisation			•
Entreprises à moyenne capitalisation			•
Entreprises à petite capitalisation			•

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements au secteur de la technologie.

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds a détenu jusqu'à 18,80 % de son actif net dans des titres d'Apple Inc., 15,94 % de son actif net dans des titres de Microsoft Corp. et 20,44 % de son actif net dans des titres de NVIDIA Corp. durant la période de 12 mois close le 31 mai 2024.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 décembre 2016	Les frais annuels payables par la Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie ont été réduits.
23 octobre 2017	I.G. International Investment Limited a été remplacée au titre de conseiller en valeurs de la Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie par I.G. International Management Limited.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs.
Mai 2018	La cote de volatilité de la Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie est passée de « Élevé » à « Moyen à élevé ».
28 juin 2022	Les frais de gestion annuels de la Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie ont été réduits de 5 pb.
19 mai 2023*	La Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour le Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier liées aux secteurs de la consommation de base et discrétionnaire.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit d'abord dans les secteurs offrant des produits de consommation de base et discrétionnaire comme l'automobile et les pièces d'automobile, les biens durables et le vêtement, l'industrie hôtelière, la restauration et les loisirs, les médias, le commerce de détail, l'industrie alimentaire et pharmaceutique, les aliments, les boissons, le tabac et les produits ménagers et personnels. Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés à grande capitalisation, mais également dans des sociétés à moyenne et à petite capitalisation.

On s'attend à ce que le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds dépasse 70 %. (Veuillez consulter les rubriques *Incidences fiscales* et Quels types de placements le Fonds fait-il? du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché Risque principal	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds limite principalement ses placements aux sociétés du secteur de la consommation.

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds a détenu jusqu'à 18,99 % de son actif net dans des titres d'Amazon Inc. durant l'exercice clos le 31 mai 2024.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Catégorie mondiale Produits de consommation Investors à Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie.
19 mai 2023*	La Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour le Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés internationales actives dans la mise au point, la production et la distribution de produits et services pour le traitement ou la prévention de maladies ou d'autres problèmes d'ordre médical.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds :

- investit dans différents sous-secteurs de la santé, notamment l'industrie pharmaceutique, les fournitures et l'équipement médicaux, les services de santé et la biotechnologie;
- choisit les actions en utilisant une méthode combinée d'analyse fondamentale scientifique et quantitative;
- investit dans des actions de sociétés qui sont dotées d'une équipe de direction solide, sont bien établies et présentent de bonnes perspectives quant aux bénéfices; et
- investit une partie de l'actif du Fonds dans des actions de sociétés plus innovatrices présentant un profil de croissance plus rapide que d'autres sociétés.

On s'attend à ce que le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds dépasse 70 %. (Veuillez consulter les rubriques *Incidences fiscales* et *Quels types de placements le Fonds fait-il?* du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		•	
Entreprises à moyenne capitalisation		•	
Entreprises à petite capitalisation		•	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds investit principalement dans le secteur des soins de santé.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de la Catégorie globale Soins de santé Investors à la Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie.
19 mai 2023*	La Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour les Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des actions ordinaires de sociétés mondiales principalement actives dans la distribution de produits et services servant à la construction d'infrastructures partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit d'abord dans des secteurs tels que les biens de production, l'approvisionnement et les services commerciaux, les transports, les services de télécommunications et les services publics. Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés à grande capitalisation, mais également dans des sociétés à moyenne et à petite capitalisation.

On s'attend à ce que le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds dépasse 70 %. (Veuillez consulter les rubriques *Incidences fiscales* et *Quels types de placements le Fonds fait-il?* du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation		●	
Entreprises à moyenne capitalisation		●	
Entreprises à petite capitalisation		●	

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds investit principalement dans les secteurs des produits et services liés aux infrastructures.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de la Catégorie mondiale Infrastructure Investors à la Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie.
19 mai 2023*	La Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour les Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

FONDS SECTORIELS MONDIAUX

Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie

Détail du Fonds

Type de fonds	Sectoriel mondial
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier actives dans le secteur des métaux précieux. Le Fonds peut également investir directement ou indirectement dans les métaux précieux.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de métaux précieux, et de sociétés qui fournissent des biens et services au secteur des métaux précieux. Le Fonds peut également investir dans d'autres titres liés au secteur, tels que des bons de souscription de métaux précieux et des titres à revenu fixe convertibles en titres relatifs aux métaux précieux. Le Fonds peut investir plus de 10 % de son actif, directement ou indirectement, dans des métaux précieux. Le Fonds essaie de minimiser le risque en diversifiant par pays, secteurs et titres.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds intègre les facteurs ESG d'un point de vue sectoriel descendant en favorisant les sous-secteurs qui pourraient profiter des tendances d'accroissement de la demande et de l'évolution des attentes de la société, tout en sous-pondérant les sous-secteurs qui, selon lui, sous-évaluent les facteurs externes – comme les émissions de gaz à effet de serre – ou feront face à une destruction de la demande à long terme. Du point de vue ascendant, le Fonds vise à investir dans les sociétés qui s'améliorent sur le plan ESG, lesquelles devraient générer un rendement supérieur à celui de leurs pairs de l'industrie. Le Fonds noue avec les sociétés détenues un dialogue visant à aborder les risques et les occasions, comprendre la répartition du capital et aborder le rendement sur les plans environnemental et social.

Le Fonds a reçu l'autorisation des organismes de réglementation d'investir jusqu'à 50 % de son actif net dans les métaux précieux, notamment l'or, l'argent, le platine, le palladium et le rhodium, et dans les certificats relatifs à ces métaux précieux. Il peut aussi acheter et vendre des marchandises qui consistent en de tels métaux précieux, pourvu :

- que les certificats d'or, d'argent, de platine, de palladium et de rhodium soient émis par un émetteur approuvé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières (aux fins de cette autorisation, toute banque figurant aux annexes I, II ou III de la Loi sur les banques (Canada) est considérée comme un émetteur approuvé de ces certificats); et
- qu'il n'achète pas de certificats d'un émetteur si, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de cette acquisition, devait être placé dans des titres et des certificats de cet émetteur.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières. Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Dispense d'application du Règlement 81-102*.

Style de gestion des titres de participation

	Valeur	Mixte	Croissance
Entreprises à grande capitalisation			●
Entreprises à moyenne capitalisation			●
Entreprises à petite capitalisation			●

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique Quels sont les risques de placement dans un OPC?. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises	●		
Risque de concentration	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds investit principalement dans le secteur des métaux précieux.

Le Fonds peut être exposé au risque de concentration – le Fonds a détenu jusqu'à 10,80 % de son actif net dans des titres d'Agnico Eagle Mines Ltd. durant l'exercice clos le 31 mai 2024.

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis mars 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
30 juin 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de la Catégorie mondiale Infrastructure Investors à la Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie.
19 mai 2023*	La Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie a été fusionnée avec le Fonds.

* Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur d'un changement pour les Fonds de la SFGI. Les séries du Fonds de la SFGI ont été fusionnées avec les séries correspondantes du Fonds le 19 mai 2023.

Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles fondamentaux IG

Portefeuille fondamental IG – Équilibré

Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance

Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu

Portefeuille fondamental IG – Croissance

Portefeuille fondamental IG – Revenu

Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu

Portefeuille fondamental IG – Accent revenu

Portefeuille fondamental IG – Revenu plus

Portefeuille fondamental IG – Équilibré

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Série B-REEI* Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série JSF-REEI* Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Les parts des séries B-REEI et JSF-REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

** Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille maintiendra une exposition équilibrée aux différentes catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe ou immobiliers	20 %-50 %
Actions	50 %-70 %

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Le Portefeuille modéré Alto a été fusionné avec le Portefeuille fondamental IG – Équilibré (connu alors sous le nom de Portefeuille équilibré Allegro) et a adopté les objectifs de placement et les stratégies de placement fondamentales ci-après : Investir principalement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, ou s'y exposer, à l'intérieur de fourchettes précises ou d'autres catégories d'actif, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille équilibré Allegro à Portefeuille fondamental IG – Équilibré.
19 mai 2023	La Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré a été fusionnée avec le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (60 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (40 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Série B-REEI* Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série JSF-REEI* Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Les parts des séries B-REEI et JSF-REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

** Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille procurera également une exposition aux titres à revenu fixe et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe ou immobiliers	5 %-35 %
Actions	65 %-85 %

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le Portefeuille pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et

stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Le Portefeuille modéré dynamique Alto, le Portefeuille modéré dynamique accent Canada Alto et le Portefeuille modéré dynamique accent Canada Allegro ont été fusionnés avec le Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de croissance équilibré Allegro à Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance.
8 février 2019	Le Portefeuille de revenu mensuel et de croissance mondiale Alto a été fusionné avec le Fonds.
19 mai 2023	La Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance et la Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II ont été fusionnées avec le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (75 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (25 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu régulier principalement au moyen de positions en titres mondiaux à revenu fixe. Le Portefeuille compte prendre ces positions en investissant principalement dans des OPC d'IG Gestion de patrimoine et/ou directement dans des titres.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille entend investir dans des fonds sous-jacents qui sont gérés par le gestionnaire. Ces fonds sous-jacents privilégient de façon générale les titres mondiaux à revenu fixe, y compris, mais sans s'y limiter, les titres de créance de gouvernements fédéraux et régionaux, les obligations et les actions privilégiées de sociétés bien notées ou moins bien notées, les obligations à rendement élevé, les billets à taux variable et les instruments du marché monétaire. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des créances hypothécaires et/ou des biens immobiliers. De plus, il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et/ou des fonds négociés en bourse, dans les limites permises par les règles.

Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition de l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation des éléments suivants :

- niveau des taux d'intérêt;
- environnement monétaire;
- environnement de crédit; et
- conjoncture économique et conditions des marchés.

Le conseiller en valeurs peut, à sa seule discrétion et sans préavis, remplacer les fonds sous-jacents du Portefeuille, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement du Portefeuille. À l'exception de l'actif détenu sous forme de liquidités et compte tenu de la répartition de l'actif des fonds sous-jacents, l'actif à long terme du Portefeuille devrait généralement être constitué, approximativement, à 90 % de titres à revenu fixe et à 10 % de titres du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations sur dérivés. Ces dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille Flex mondial à revenu fixe Investors à Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu.
1er avril 2021	PanAgora Asset Management, Inc. (Boston, Massachusetts) a été remplacée à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds par Corporation Financière Mackenzie.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice mondial de rendement total des obligations de premier ordre FTSE (CAD).

L'**indice mondial de rendement total des obligations de premier ordre FTSE (CAD)** est une mesure générale des marchés mondiaux des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille fondamental IG – Croissance

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Série B-REEI* Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série JSF-REEI* Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Les parts des séries B-REEI et JSF-REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

** Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille pourrait également procurer une exposition aux autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation, ou y est exposé, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents axés sur les actions et/ou directement dans des titres de participation. Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille sous-jacent en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière et/ou les devises.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le conseiller en valeurs peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Le Portefeuille dynamique Alto, le Portefeuille dynamique accent Canada Alto et le Portefeuille dynamique accent Canada Allegro ont été fusionnés avec le Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sousconseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Le Portefeuille de croissance Allegro est devenu le Portefeuille fondamental IG – Croissance.
19 mai 2023	La Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance et la Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II ont été fusionnées avec le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille fondamental IG – Revenu

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille entend investir principalement dans des fonds sous-jacents qui privilégient de façon générale les titres à revenu fixe canadiens, y compris, mais sans s'y limiter, les titres de créance de gouvernements fédéraux et régionaux, les obligations et les actions privilégiées de sociétés bien notées ou moins bien notées, les obligations à rendement élevé, les billets à taux variable et les instruments du marché monétaire. Le Portefeuille peut aussi investir dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des créances hypothécaires et/ou des biens immobiliers. De plus, il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et/ou des fonds négociés en bourse, dans les limites permises par les règles.

Le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents qui présentent la répartition cible suivante :

	Répartition ciblée
Fonds de revenu	90 %
Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie	10 %
	100 %

Le sous-conseiller en valeurs pourra modifier la répartition de l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation des éléments suivants :

- niveau des taux d'intérêt;
- environnement monétaire;
- environnement de crédit; et
- conjoncture économique et conditions des marchés.

Le conseiller en valeurs peut, à sa seule discrétion et sans préavis, modifier les fonds sous-jacents dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement du Portefeuille. Le sous-conseiller en valeurs gère l'actif investi par le Portefeuille conformément aux objectifs des fonds sous-jacents. À l'exception de l'actif détenu sous forme de liquidités et compte tenu de la répartition de l'actif des fonds sous-jacents, l'actif à long terme du Portefeuille devrait généralement être constitué, approximativement, à 90 % de titres à revenu fixe et à 10 % de titres du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des

obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de noter que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Le Portefeuille prudent Alto a été fusionné avec le Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille Flex à revenu fixe Investors à Portefeuille fondamental IG – Revenu.

Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série B-REEI* Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série JSF-REEI* Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Les parts des séries B-REEI et JSF-REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

** Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital et, accessoirement, un revenu.

Le Portefeuille maintiendra une exposition équilibrée aux différentes catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe ou immobiliers	30 %-60 %
Actions	40 %-60 %

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Le Portefeuille prudent modéré Alto a été fusionné avec le Fonds.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de revenu équilibré Allegro à Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu.
19 mai 2023	La Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu a été fusionnée avec le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (50 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (50 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés. L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille fondamental IG – Accent revenu

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série B-REEI* Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série JSF-REEI* Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

* Les parts des séries B-REEI et JSF-REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

** Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu. Le Portefeuille investira principalement dans des titres à revenu fixe ou s'y exposera. Le Portefeuille procurera également une exposition aux titres de participation et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe ou immobiliers	50 %-80 %
Actions	20 %-40 %

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de revenu Allegro à Portefeuille fondamental IG – Accent revenu. Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (30 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (70 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** mesure le rendement de 23 marchés développés à l'échelle mondiale est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés. L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille fondamental IG – Revenu plus

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu ainsi que la stabilité du capital et la croissance à long terme en investissant principalement dans des fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	50 %-80 %
Actions	20 %-40 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

À partir du 30 septembre 2021, les dérivés pourront être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents			●
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change			●
Risque associé aux placements étrangers			●
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2021	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2022	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de revenu plus Investors à Portefeuille fondamental IG – Revenu plus.

Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles à versements gérés IG

Portefeuille à versements gérés IG

Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG

Portefeuille à versements gérés et de croissance IG

Portefeuille à versements gérés IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série B-REEI* Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série JSF-REEI* Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Les parts des séries B-REEI et JSF-REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

** Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant un revenu constant et la stabilité à long terme du capital.

Le Portefeuille investira principalement dans des titres à revenu fixe, ou s'y exposera.

Le Portefeuille pourrait également procurer une exposition à des titres de participation et investir dans d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	60 %-80 %
Actions	20 %-40 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration ou les devises.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif, comme des produits de base.

Le Portefeuille investit dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice investissant dans des produits de base. Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Fonds peut avoir recours, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des produits dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (collar strategy), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes – elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des produits dérivés, le Fonds misera sur une approche souple en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des produits dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Les changements suivants ont été apportés aux objectifs de placement ou aux stratégies de placement fondamentales du Portefeuille à versements gérés IG (alors connu sous le nom de Portefeuille de revenu mensuel Alto) : Investir principalement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, ou s'y exposer, à l'intérieur de fourchettes précises ou d'autres catégories d'actif, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de revenu mensuel Alto à Portefeuille à versements gérés IG.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (30 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (70 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés. L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série B-REEI* Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série JSF-REEI* Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Les parts des séries B-REEI et JSF-REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

** Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant un revenu constant et, accessoirement, l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille maintiendra une exposition équilibrée aux différentes catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ou est exposé à ceux-ci, au moyen principalement de placements dans des fonds sous-jacents et/ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	30 %-50 %
Actions	50 %-70 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration ou les devises.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif, comme des produits de base. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille investit dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice investissant dans des produits de base. Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Fonds peut avoir recours, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des produits dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (collar strategy), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes – elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des produits dérivés, le Fonds misera sur une approche souple en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des produits dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille Risque secondaire		●	
Risque associé au remboursement anticipé Risque secondaire		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries		•	
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			•
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Les changements suivants ont été apportés aux objectifs de placement ou aux stratégies de placement fondamentales du Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG (connu alors sous le nom de Portefeuille de revenu mensuel et de croissance bonifiée Alto) : Investir principalement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, ou s'y exposer, à l'intérieur de fourchettes précises ou d'autres catégories d'actif, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de revenu mensuel et de croissance bonifiée Alto à Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (60 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (40 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés. L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : PORTEFEUILLES À VERSEMENTS GÉRÉS IG

Portefeuille à versements gérés et de croissance IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série B-REEI* Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série JSF-REEI* Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés**	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Les parts des séries B-REEI et JSF-REEI ne peuvent être achetées que dans le cadre d'un REEI.

** Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant un revenu constant et, accessoirement, la stabilité à long terme du capital.

Le Portefeuille maintiendra une exposition équilibrée aux différentes catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ou est exposé à ceux-ci, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	40 %-60 %
Actions	40 %-60 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration ou les devises.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif, comme des produits de base. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille investit dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice investissant dans des produits de base. Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Fonds peut avoir recours, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des produits dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (collar strategy), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes – elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des produits dérivés, le Fonds misera sur une approche souple en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des produits dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	**Risque secondaire**	**Risque faible ou pas un risque**
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
31 août 2017	Les changements suivants ont été apportés aux objectifs de placement ou aux stratégies de placement fondamentales du Fonds : Investir principalement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, ou s'y exposer, à l'intérieur de fourchettes précises ou d'autres catégories d'actif, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe.
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
1er novembre 2018	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de revenu mensuel et de croissance Alto à Portefeuille à versements gérés et de croissance IG.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (50 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (50 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés. L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles à croissance gérée IG

Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes

Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre

Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales

Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions

Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre

Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un potentiel de croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille sous-jacent en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière et/ou les devises.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le sous-conseiller en valeurs peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles sur les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2021	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2022	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de croissance retraite Investors à Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes.

Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu et la croissance à long terme en investissant principalement dans des fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions et aux titres à revenu fixe en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	20 %-50 %
Actions	50 %-70 %

Le sous-conseiller en valeurs rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles sur les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la

valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2021	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2022	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de retraite plus Investors à Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre.

PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : PORTEFEUILLES À CROISSANCE GÉRÉE IG

Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à contrer les effets de l'inflation en procurant une croissance du capital maximum et un potentiel de gains de change en investissant principalement dans des fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille sous-jacent en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière et/ou les devises.

De plus, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le sous-conseiller en valeurs peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le sous-conseiller en valeurs peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles sur les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui

peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
30 juin 2019	Corporation Financière Mackenzie a cessé d'agir comme sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2021	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.

Date d'entrée en vigueur	Événement
28 juin 2022	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de croissance Investors à Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales.

Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série JSF
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu et la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions et aux titres à revenu fixe en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	5 %-30 %
Actions	70 %-90 %

Le sous-conseiller en valeurs rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles sur les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un*

OPC? dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
28 juin 2021	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.

Date d'entrée en vigueur	Événement
28 juin 2022	Le Fonds a changé son nom, passant de Portefeuille de croissance plus Investors à Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions.

Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer une appréciation à long terme du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions et aux titres à revenu fixe en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou directement dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	20 %-50 %
Actions	50 %-70 %

Le sous-conseiller en valeurs rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG selon laquelle les titres sont évalués en fonction de leur notation de risque lié au développement durable, en tenant compte de l'amélioration de leur notation de risque lié au développement durable au fil du temps. Tous les autres facteurs étant égaux, le processus favorisera les titres ayant une meilleure notation de risque lié au développement durable. Cela se traduit généralement par des portefeuilles ayant une exposition réduite aux titres hautement controversés.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles sur les valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice composé de rendement total S&P/TSX (16 %), de l'indice de rendement total S&P 500 (CAD) (29 %), de indice de rendement total MSCI Marchés émergents (net, CAD) (3 %), de l'indice de rendement total MSCI EAEO (net, CAD) (12 %), de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (18 %) et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) (22 %).

L'**indice composé de rendement total S&P/TSX** est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada. L'**indice de rendement total S&P 500 (CAD)** est une mesure générale du rendement des marchés boursiers aux États-Unis. L'**indice de rendement total MSCI Marchés émergents (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 24 pays des marchés émergents. L'**indice de**

rendement total MSCI EAEO (net, CAD) est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 21 pays des marchés développés du monde entier, excluant les États-Unis et le Canada. L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure. L'**indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles à risque géré IG

Portefeuille équilibré à risque géré IG

Portefeuille accent croissance à risque géré IG

Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG

Portefeuille accent revenu à risque géré IG

PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : PORTEFEUILLES À RISQUE GÉRÉ IG

Portefeuille équilibré à risque géré IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer une croissance à long terme du capital et un certain revenu en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui offrent une exposition aux actions et/ou aux titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, en privilégiant les rendements ajustés en fonction du risque, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe ou immobiliers	10 %-50 %
Actions	50 %-80 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie (y compris des titres du marché monétaire ou des fonds de marché monétaire), en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.
Novembre 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille équilibré Maestro à Portefeuille équilibré à risque géré IG.
19 mai 2023	La Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG a été fusionnée avec le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (65 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (35 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

PORTEFEUILLES PATRIMOINE IG : PORTEFEUILLES À RISQUE GÉRÉ IG

Portefeuille accent croissance à risque géré IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent sur les marchés boursiers. Le Portefeuille investit également dans des fonds sous-jacents qui offrent une exposition aux titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, en privilégiant les rendements ajustés en fonction du risque, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents et/ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe ou immobiliers	5 %-40 %
Actions	60 %-90 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie (y compris des titres du marché monétaire ou des fonds de marché monétaire), en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du

Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.

Date d'entrée en vigueur	Événement
Novembre 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille accent croissance Maestro à Portefeuille accent croissance à risque géré IG.
19 mai 2023	La Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG a été fusionnée avec le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (75 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (25 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu et un potentiel de croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui offrent une exposition aux actions et/ou aux titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, en privilégiant les rendements ajustés en fonction du risque, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Titres à revenu fixe ou immobiliers	20 %-60 %
Actions	40 %-70 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie (y compris des titres du marché monétaire ou des fonds de marché monétaire), en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du

Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis juin 2014.

Date d'entrée en vigueur	Événement
1er novembre 2017	Corporation Financière Mackenzie a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour le Fonds.

Date d'entrée en vigueur	Événement
Novembre 2019	Le Fonds a changé de nom, passant de Portefeuille de revenu équilibré Maestro à Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG.
19 mai 2023	La Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG a été fusionnée avec le Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (55 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (45 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille accent revenu à risque géré IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série B Parts de série C Parts de série F Parts de série FT Parts de série JSF Parts de série TC Parts de série TJSF Parts de série TSF
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille ne sont pas acceptées aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à offrir aux investisseurs la stabilité du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des fonds sous-jacents qui offrent une exposition aux titres à revenu fixe. Le Portefeuille procurera également une exposition aux titres de participation et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe ou immobiliers, ou est exposé à ceux-ci, en privilégiant les rendements ajustés en fonction du risque, au moyen de placements dans des fonds sous-jacents ou de placements directs dans des titres. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe ou immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	50 %-80 %
Actions	20 %-40 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

En plus d'être exposé à des titres à revenu fixe et à des actions, le Portefeuille peut également investir dans d'autres catégories d'actif. Le Portefeuille est autorisé par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance pouvant atteindre 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille peut également détenir une partie de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie (y compris des titres du marché monétaire ou des fonds de marché monétaire), en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la

rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers		●	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (30 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (70 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information*

précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuilles Patrimoine IG : Portefeuilles Action climat IG

Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales

Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions

Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe

Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre

Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F Parts de série FT
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Ce Portefeuille n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série FT.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme au moyen d'une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale. Le Portefeuille investira principalement dans des titres de participation qui devraient réduire les risques associés aux changements climatiques ou à la transition vers une économie mondiale sobre en carbone ou qui devraient profiter des occasions qui en découlent, ou offrira une exposition à ceux-ci.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offre une exposition aux titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et d'autres fonds de placement qui, de l'avis du conseiller en valeurs, servent les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, particulièrement au chapitre de la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs adoptés par les Nations Unies pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Chaque ODD a ses propres cibles et indicateurs de progrès.

Le sous-conseiller en valeurs prévoit principalement effectuer des placements qui répondent à une ou à plusieurs des approches climatiques que voici :

1. placements dans des sociétés ou émetteurs hors pair, comme les sociétés ayant des politiques et des pratiques climatiques de premier plan par rapport à leurs pairs;
2. les placements thématiques dans des sociétés ou des instruments qui favorisent un virage vert, comme les sociétés produisant des solutions climatiques ou émettant des obligations vertes;
3. construction de portefeuille qui vise à privilégier les secteurs à faible intensité de carbone ou à éviter les émissions de GES élevées; et
4. utilisation de pratiques d'intendance (engagement et vote par procuration) qui font des politiques et des retombées climatiques une priorité.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière et/ou les devises.

Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Portefeuille investit dans un ou des fonds sous-jacents Mackenzie, qui acquerront et retireront du marché périodiquement des crédits carbone dans le but de neutraliser une partie ou la quasi-totalité de l'empreinte carbone du Portefeuille. Veuillez consulter la rubrique *Quels types de placements le Fonds fait-il?* sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent* document pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres de participation et d'autres catégories d'actif si le Fonds juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, à des fins de couverture ou autres. Le Portefeuille peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone	●		
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit		●	
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG	●		
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD).

L'**indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés et de 24 pays des marchés émergents.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F Parts de série FT
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Ce Portefeuille n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série FT.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme au moyen d'une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale. Le Portefeuille investira principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe qui devraient réduire les risques associés aux changements climatiques ou à la transition vers une économie mondiale sobre en carbone ou qui devraient profiter des occasions qui en découlent, ou offrira une exposition à ceux-ci.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offre une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et d'autres fonds de placement qui, de l'avis du conseiller en valeurs, servent les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, particulièrement au chapitre de la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs adoptés par les Nations Unies pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Chaque ODD a ses propres cibles, indicateurs et progrès.

Le sous-conseiller en valeurs prévoit principalement effectuer des placements qui répondent à une ou à plusieurs des approches climatiques que voici :

1. placements dans des sociétés ou émetteurs hors pair, comme les sociétés ayant des politiques et des pratiques climatiques de premier plan par rapport à leurs pairs;
2. les placements thématiques dans des sociétés ou des instruments qui favorisent un virage vert, comme les sociétés produisant des solutions climatiques ou émettant des obligations vertes;
3. construction de portefeuille qui vise à privilégier les secteurs à faible intensité de carbone ou à éviter les émissions de GES élevées; et
4. utilisation de pratiques d'intendance (engagement et vote par procuration) qui font des politiques et des retombées climatiques une priorité.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	5 %-40 %
Actions	60 %-90 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Portefeuille investit dans un ou des fonds sous-jacents Mackenzie, qui acquerront et retireront du marché périodiquement des crédits carbone dans le but de neutraliser une partie ou la quasi-totalité de l'empreinte carbone du Portefeuille. Veuillez consulter la rubrique *Quels types de placements le Fonds fait-il?* sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent* document pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe ainsi que dans d'autres catégories d'actif s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, à des fins de couverture ou autres. Le Portefeuille peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone	●		
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG	●		
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD) (70 %) et de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) (30 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés et de 24 pays des marchés émergents.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F Parts de série FT
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Ce Portefeuille n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série FT.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une stabilité du capital à long terme et un revenu au moyen d'une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale. Le Portefeuille offre principalement une exposition aux titres de participation et aux titres à revenu fixe qui devraient réduire les risques associés aux changements climatiques ou à la transition vers une économie mondiale sobre en carbone ou qui devraient profiter des occasions qui en découlent.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offre une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et d'autres fonds de placement qui, de l'avis du conseiller en valeurs, servent les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, particulièrement au chapitre de la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs adoptés par les Nations Unies pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Chaque ODD a ses propres cibles, indicateurs et progrès.

Le sous-conseiller en valeurs prévoit principalement effectuer des placements qui répondent à une ou à plusieurs des approches climatiques que voici :

1. placements dans des sociétés ou émetteurs hors pair, comme les sociétés ayant des politiques et des pratiques climatiques de premier plan par rapport à leurs pairs;
2. les placements thématiques dans des sociétés ou des instruments qui favorisent un virage vert, comme les sociétés produisant des solutions climatiques ou émettant des obligations vertes;
3. construction de portefeuille qui vise à privilégier les secteurs à faible intensité de carbone ou à éviter les émissions de GES élevées; et
4. utilisation de pratiques d'intendance (engagement et vote par procuration) qui font des politiques et des retombées climatiques une priorité.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	50 %-80 %
Actions	20 %-40 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Portefeuille investit dans un ou des fonds sous-jacents Mackenzie, qui acquerront et retireront du marché périodiquement des crédits carbone dans le but de neutraliser une partie ou la quasi-totalité de l'empreinte carbone du Portefeuille. Veuillez consulter la rubrique *Quels types de placements le Fonds fait-il?* sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent* document pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe ainsi que dans d'autres catégories d'actif s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, à des fins de couverture ou autres. Le Portefeuille peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone	●		
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG	●		
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert			●
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD) (30 %) et de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) (70 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés et de 24 pays des marchés émergents.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F Parts de série FT
Admissibilité aux régimes enregistrés*	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Canada)

* Ce Portefeuille n'acceptera pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série FT.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille prévoit offrir aux investisseurs une appréciation du capital à long terme au moyen d'une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale. Le Portefeuille investira principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe qui devraient réduire les risques associés aux changements climatiques ou à la transition vers une économie mondiale sobre en carbone ou qui devraient profiter des occasions qui en découlent, ou offrira une exposition à ceux-ci.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offre une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et d'autres fonds de placement qui, de l'avis du conseiller en valeurs, servent les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, particulièrement au chapitre de la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs adoptés par les Nations Unies pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Chaque ODD a ses propres cibles, indicateurs et progrès.

Le sous-conseiller en valeurs prévoit principalement effectuer des placements qui répondent à une ou à plusieurs des approches climatiques que voici :

1. placements dans des sociétés ou émetteurs hors pair, comme les sociétés ayant des politiques et des pratiques climatiques de premier plan par rapport à leurs pairs;
2. les placements thématiques dans des sociétés ou des instruments qui favorisent un virage vert, comme les sociétés produisant des solutions climatiques ou émettant des obligations vertes;
3. construction de portefeuille qui vise à privilégier les secteurs à faible intensité de carbone ou à éviter les émissions de GES élevées; et
4. utilisation de pratiques d'intendance (engagement et vote par procuration) qui font des politiques et des retombées climatiques une priorité.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Revenu fixe	20 %-60 %
Actions	40 %-70 %

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Portefeuille investit dans un ou des fonds sous-jacents Mackenzie, qui acquerront et retireront du marché périodiquement des crédits carbone dans le but de neutraliser une partie ou la quasi-totalité de l'empreinte carbone du Portefeuille. Veuillez consulter la rubrique *Quels types de placements le Fonds fait-il?* sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent* document pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe ainsi que dans d'autres catégories d'actif s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, à des fins de couverture ou autres. Le Portefeuille peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La valeur des titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent varie, ce qui fait fluctuer la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, la valeur du Portefeuille. Ainsi, les risques communément applicables aux fonds sous-jacents peuvent avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Ces risques peuvent ne pas être mentionnés dans cette section, mais ils sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?* dans la partie des renseignements généraux du présent prospectus simplifié. De plus, il est important de garder à l'esprit que la diversification que procure le Portefeuille peut contribuer à contrebalancer certains des risques qui peuvent être associés à un ou à plusieurs des fonds sous-jacents.

Voici certains des risques qui devraient s'appliquer directement à ce Portefeuille en raison de ses placements dans ses fonds sous-jacents :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone	●		
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions		●	
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG	●		
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries		●	
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD) (55 %) et de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) (45 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés et de 24 pays des marchés émergents.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Portefeuilles d’épargne-études Cible IG

Portefeuille d’épargne-études Cible 2030 IG

Portefeuille d’épargne-études Cible 2035 IG

Portefeuille d’épargne-études Cible 2040 IG

Portefeuille Nouveaux diplômés IG

PORTEFEUILLES D'ÉPARGNE-ÉTUDES CIBLE IG

Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Portefeuille à date cible
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme en appliquant une solution diversifiée à l'échelle mondiale aux fins du financement d'études postsecondaires qui devraient commencer vers 2030. Le Portefeuille établit des positions selon une trajectoire dynamique d'ajustement progressif qui modifie la répartition de l'actif cible au fil du temps en fonction de la date prévue de début des études postsecondaires. Pendant sa durée de vie, le Portefeuille cessera progressivement de mettre l'accent sur la croissance pour cibler la préservation du capital.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour réaliser son objectif de placement à l'approche de la date cible (2030), le Portefeuille modifie progressivement sa répartition de l'actif cible, passant d'une exposition principalement aux actions au cours des premières années à une exposition aux titres à revenu fixe ou aux titres du marché monétaire et équivalents de trésorerie.

Habituellement, le Portefeuille s'expose à ces titres de participation en investissant dans des fonds sous-jacents et/ou d'autres fonds de placement, y compris d'autres fonds de placement gérés par le sous-conseiller en valeurs. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

La répartition de l'actif, déterminée selon la trajectoire dynamique d'ajustement progressif, du Portefeuille sera rajustée trimestriellement. La répartition de l'actif peut donc changer en raison de cela, mais aussi en fonction des conditions de marché et de la valeur des titres sous-jacents.

Sous réserve de l'approbation du CEI, une fois que le Portefeuille atteint sa date cible du 30 juin 2030, on s'attend à ce que, pendant environ six mois, le Portefeuille soit fusionné avec report d'impôt au Portefeuille Nouveaux diplômés IG ou à un autre fonds semblable que nous gérons.

Les porteurs de parts seront avisés au moins 60 jours avant la date de fusion et informés du processus à suivre s'ils souhaitent faire racheter leurs parts du Portefeuille et recevoir des espèces plutôt que des parts du Portefeuille Nouveaux diplômés IG.

De façon générale, le sous-conseiller en valeurs gérera la pondération des catégories d'actif de façon à ce que le poids de chaque catégorie ne soit pas inférieur ou supérieur dans une mesure de plus de 10 % à la fourchette d'exposition cible de la catégorie d'actif qui est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Fourchette d'exposition cible de la catégorie d'actif

	Actions	Revenu fixe, marché monétaire et liquidités
Aujourd'hui à juin 2024	55 %-65 %	35 %-45 %
Juillet 2024 à juin 2026	45 %-55 %	45 %-55 %
Juillet 2026 à juin 2028	30 %-45 %	55 %-70 %
Juillet 2028 à juin 2030	10 %-30 %	70 %-90 %
Date de fin cible	5 %	95 %

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut investir dans des titres de n'importe quel OPC qui est un fonds négocié en bourse et qui, n'eût été leur inscription à la cote d'une bourse au Royaume-Uni, et non au Canada ou aux États-Unis, seraient par ailleurs qualifiés de parts indicielles aux termes du Règlement 81-102.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB	●		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries			●
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD) (60 %) et de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) (40 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD)** vise à représenter le rendement de l'ensemble des occasions qu'offrent les actions à moyenne et à grande capitalisation de 23 marchés développés et 24 marchés émergents.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

PORTEFEUILLES D'ÉPARGNE-ÉTUDES CIBLE IG

Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Portefeuille à date cible
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme en appliquant une solution diversifiée à l'échelle mondiale aux fins du financement d'études postsecondaires qui devraient commencer vers 2035. Le Portefeuille établit des positions selon une trajectoire dynamique d'ajustement progressif qui modifie la répartition de l'actif cible au fil du temps en fonction de la date prévue de début des études postsecondaires. Pendant sa durée de vie, le Portefeuille cessera progressivement de mettre l'accent sur la croissance pour cibler la préservation du capital.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour réaliser son objectif de placement à l'approche de la date cible (2035), le Portefeuille modifie progressivement sa répartition de l'actif cible, passant d'une exposition principalement aux actions au cours des premières années à une exposition aux titres à revenu fixe ou aux titres du marché monétaire et équivalents de trésorerie.

Habituellement, le Portefeuille s'expose à ces titres de participation en investissant dans des fonds sous-jacents ou d'autres fonds de placement, y compris d'autres fonds de placement gérés par le sous-conseiller en valeurs. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

La répartition de l'actif, déterminée selon la trajectoire dynamique d'ajustement progressif, du Portefeuille sera rajustée trimestriellement. La répartition de l'actif peut donc changer en raison de cela, mais aussi en fonction des conditions de marché et de la valeur des titres sous-jacents.

Sous réserve de l'approbation du CEI, une fois que le Portefeuille atteint sa date cible du 30 juin 2035, on s'attend à ce que, pendant environ six mois, le Portefeuille soit fusionné avec report d'impôt au Portefeuille Nouveaux diplômés IG ou à un autre fonds semblable que nous gérons. Les porteurs de parts seront avisés au moins 60 jours avant la date de fusion et informés du processus à suivre s'ils souhaitent faire racheter leurs parts du Portefeuille et recevoir des espèces plutôt que des parts du Portefeuille Nouveaux diplômés IG.

De façon générale, le sous-conseiller en valeurs gérera la pondération des catégories d'actif de façon à ce que le poids de chaque catégorie ne soit pas inférieur ou supérieur dans une mesure de plus de 10 % à la fourchette d'exposition cible de la catégorie d'actif qui est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Fourchette d'exposition cible de la catégorie d'actif

	Actions	**Revenu fixe, marché monétaire et liquidités**
Aujourd'hui à juin 2025	70 %-80 %	20 %-30 %
Juillet 2025 à juin 2027	65 %-70 %	30 %-35 %
Juillet 2027 à juin 2029	55 %-65 %	35 %-45 %
Juillet 2029 à juin 2031	45 %-55 %	45 %-55 %
Juillet 2031 à juin 2033	30 %-45 %	55 %-70 %
Juillet 2033 à juin 2035	10 %-30 %	70 %-90 %
Date de fin cible	5 %	95 %

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut investir dans des titres de n'importe quel OPC qui est un fonds négocié en bourse et qui, n'eût été leur inscription à la cote d'une bourse au Royaume-Uni, et non au Canada ou aux États-Unis, seraient par ailleurs qualifiés de parts indicielles aux termes du Règlement 81-102.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB	●		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries			●
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD) (75 %) et de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) (25 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD)** vise à représenter le rendement de l'ensemble des occasions qu'offrent les actions à moyenne et à grande capitalisation de 23 marchés développés et 24 marchés émergents.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

PORTEFEUILLES D'ÉPARGNE-ÉTUDES CIBLE IG

Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Portefeuille à date cible
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme en appliquant une solution diversifiée à l'échelle mondiale aux fins du financement d'études postsecondaires qui devraient commencer vers 2040. Le Portefeuille établit des positions selon une trajectoire dynamique d'ajustement progressif qui modifie la répartition de l'actif cible au fil du temps en fonction de la date prévue de début des études postsecondaires. Pendant sa durée de vie, le Portefeuille cessera progressivement de mettre l'accent sur la croissance pour cibler la préservation du capital.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour réaliser son objectif de placement à l'approche de la date cible (2040), le Portefeuille modifie progressivement sa répartition de l'actif cible, passant d'une exposition principalement aux actions au cours des premières années à une exposition aux titres à revenu fixe ou aux titres du marché monétaire et équivalents de trésorerie.

Habituellement, le Portefeuille s'expose à ces titres de participation en investissant dans des fonds sous-jacents et/ou d'autres fonds de placement, y compris d'autres fonds de placement gérés par le sous-conseiller en valeurs. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

La répartition de l'actif, déterminée selon la trajectoire dynamique d'ajustement progressif, du Portefeuille sera rajustée trimestriellement. La répartition de l'actif peut donc changer en raison de cela, mais aussi en fonction des conditions de marché et de la valeur des titres sous-jacents.

Sous réserve de l'approbation du CEI, une fois que le Portefeuille atteint sa date cible du 30 juin 2040, on s'attend à ce que, pendant environ six mois, le Portefeuille soit fusionné avec report d'impôt au Portefeuille Nouveaux diplômés IG ou à un autre fonds semblable que nous gérons. Les porteurs de parts seront avisés au moins 60 jours avant la date de fusion et informés du processus à suivre s'ils souhaitent faire racheter leurs parts du Portefeuille et recevoir des espèces plutôt que des parts du Portefeuille Nouveaux diplômés IG.

De façon générale, le sous-conseiller en valeurs gérera la pondération des catégories d'actif de façon à ce que le poids de chaque catégorie ne soit pas inférieur ou supérieur dans une mesure de plus de 10 % à la fourchette d'exposition cible de la catégorie d'actif qui est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Fourchette d'exposition cible de la catégorie d'actif

	Actions	Revenu fixe, marché monétaire et liquidités
Aujourd'hui à juin 2027	80 %-90 %	10 %-20 %
Juillet 2027 à juin 2030	70 %-80 %	20 %-30 %
Juillet 2030 à juin 2032	65 %-70 %	30 %-35 %
Juillet 2032 à juin 2034	55 %-65 %	35 %-45 %
Juillet 2034 à juin 2036	45 %-55 %	45 %-55 %
Juillet 2036 à juin 2038	30 %-45 %	55 %-70 %
Juillet 2038 à juin 2040	10 %-30 %	70 %-90 %

Fourchette d'exposition cible de la catégorie d'actif

	Actions	Revenu fixe, marché monétaire et liquidités
Date de fin cible	5 %	95 %

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut investir dans des titres de n'importe quel OPC qui est un fonds négocié en bourse et qui, n'eût été leur inscription à la cote d'une bourse au Royaume-Uni, et non au Canada ou aux États-Unis, seraient par ailleurs qualifiés de parts indicielles aux termes du Règlement 81-102.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB	●		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries			●
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD) (90 %) et de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) (10 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD)** vise à représenter le rendement de l'ensemble des occasions qu'offrent les actions à moyenne et à grande capitalisation de 23 marchés développés et 24 marchés émergents.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

Portefeuille Nouveaux diplômés IG

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille vise à procurer un revenu relativement stable tout en préservant le capital et en maintenant la liquidité en appliquant une solution diversifiée aux fins du financement d'études postsecondaires qui devraient commencer sous peu ou qui sont déjà en cours. Le Portefeuille offrira une exposition principalement aux titres à revenu fixe, aux instruments du marché monétaire et aux équivalents de trésorerie.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille obtient principalement une exposition à des titres à revenu fixe assortis d'une échéance relativement courte, titres du marché monétaire et/ou équivalents de trésoreries canadiens en fonction de l'évaluation faite par le sous-conseiller en valeurs du contexte des taux d'intérêt, des devises et du crédit, de la conjoncture économique générale et des conditions de marché. Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous ou une société affiliée, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter au passage sur les *Placements sous-jacents* à la rubrique

Frais pour obtenir de plus amples renseignements.

En général, le Portefeuille n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds applique une approche d'intégration des facteurs ESG. Le Fonds utilise un processus exclusif et des modèles quantitatifs pour analyser les sociétés, les gouvernements et les émetteurs, dans l'intention d'atténuer le risque et de tenir compte de la baisse des obligations. Pour les obligations de sociétés, les facteurs ESG comprennent généralement les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil d'administration et la structure de propriété. Pour les obligations gouvernementales, les facteurs ESG comprennent généralement l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité de revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation		●	
Risque ESG		●	
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change	●		
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé		●	
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang		●	
Risque associé aux séries			●
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds			●
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice des obligations à court terme FTSE Canada (rendement total).

L'**indice des obligations à court terme FTSE Canada (rendement total)** mesure le rendement d'une gamme largement diversifiée d'obligations canadiennes fédérales, provinciales, municipales et de sociétés de premier ordre dont l'échéance est d'un à cinq ans.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

Fonds en dollars US IG

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre

FONDS EN DOLLARS US IG

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Ne sont pas un placement admissible.
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans des actions d'émetteurs situés partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Le Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière et/ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or et/ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or et/ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.* Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration			●
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			●
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe			●
Risque de change		●	
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé			●
Risque associé aux taux d'intérêt		●	
Risque associé aux opérations importantes	●		
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang			●
Risque associé aux séries			●
Risque associé aux ventes à découvert		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 17,77 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice composé de rendement total S&P/TSX (5 %) et de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, devise locale) (95 %).

L'**indice composé de rendement total S&P/TSX** est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, devise locale)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés en devise locale.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

FONDS EN DOLLARS US IG

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Ne sont pas un placement admissible.
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans des actions d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds investira également dans des titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Actions	60 %-90 %
Revenu fixe	10 %-40 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

La composante en actions du Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or et/ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or et/ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			●
Risque associé aux marchandises		●	
Risque de concentration		●	
Risque associé aux titres convertibles			●
Risque de crédit	●		
Risque associé à la cybersécurité		●	
Risque associé aux dérivés		●	
Risque lié aux distributions			.
Risque associé aux marchés émergents		●	
Risque associé aux titres de participation	●		
Risque ESG			●
Risque associé aux FNB		●	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		●	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			●
Risque associé aux titres à revenu fixe	●		
Risque de change		●	
Risque associé aux placements étrangers	●		
Risque associé aux titres à rendement élevé		●	
Risque associé aux taux d'intérêt	●		
Risque associé aux opérations importantes		●	
Risque associé aux lois		●	
Risque de liquidité		●	
Risque de marché	●		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		●	
Risque associé au remboursement anticipé			●
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		●	
Risque associé aux placements immobiliers			●
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			●
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		●	
Risque associé aux prêts de premier rang		●	
Risque associé aux séries			●
Risque associé aux ventes à découvert		●	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		●	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		●	
Risque associé à l'impôt		●	
Risque associé à la reproduction d'une référence			●

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice composé de rendement total S&P/TSX (20 %), de indice de rendement total MSCI Monde (net, devise locale) (50 %), de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (20 %) et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD) (10 %).

L'**indice composé de rendement total S&P/TSX** est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, devise locale)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés en devise locale.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

L'**indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars américains.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

FONDS EN DOLLARS US IG

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Ne sont pas un placement admissible.
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds investira également dans des actions.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Actions	20 %-40 %
Revenu fixe	60 %-80 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

La composante en actions du Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or et/ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or et/ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AA ou une note plus élevée.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			•
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié aux distributions			
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change		•	
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé		•	
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux opérations importantes	•		
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque de marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang		•	
Risque associé aux séries			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		•	
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 10,56 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes**.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice composé de rendement total S&P/TSX (10 %), de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, devise locale) (20 %), de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (40 %) et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD) (30 %).

L'**indice composé de rendement total S&P/TSX** est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, devise locale)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés en devise locale.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

L'**indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars américains.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

FONDS EN DOLLARS US IG

Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Ne sont pas un placement admissible.
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un fonds diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital en dollars américains. Le Fonds investira principalement dans un portefeuille équilibré d'actions et de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Fonds offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des titres.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Actions	40 %-70 %
Revenu fixe	30 %-60 %

Le sous-conseiller en valeurs responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

La composante en actions du Fonds privilégie un style de placement axé à la fois sur la croissance et la valeur et maintiendra généralement un portefeuille composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds de placement, lesquels peuvent comprendre des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or et/ou l'argent, des dérivés dont les actifs sous-jacents sont l'or et/ou l'argent et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, certains fonds négociés en bourse aurifères/argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AA ou une note plus élevée.

Le Fonds peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs compte limiter le risque de change en couvrant presque entièrement les positions de change en dollars américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			•
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration		•	
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB		•	
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change		•	
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé		•	
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque de marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang		•	
Risque associé aux séries			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		•	
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice composé de rendement total S&P TSX (15 %), de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, devise locale) (40 %), de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (25 %) et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD) (20 %).

L'**indice composé de rendement total S&P/TSX** est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

L'**indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en USD)** suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars américains.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

Portefeuilles pour contribuables américains IG

Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

PORTEFEUILLES POUR CONTRIBUABLES AMÉRICAINS IG

Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible*
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (Toronto, Ontario)

* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR, les CELIAPP et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investira principalement dans des fonds négociés en bourse d'actions domiciliés aux États-Unis.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions et à d'autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des fonds négociés en bourse domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains. Le Portefeuille n'investira pas dans des fonds de placement canadiens, y compris des fonds négociés en bourse domiciliés au Canada.

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière et/ou les devises.

Le Portefeuille peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds négociés en bourse gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe.
Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			•
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB	•		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt		•	
Risque associé aux opérations importantes	•		
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque de marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries			•

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		•	
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 22,35 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes**.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

PORTEFEUILLES POUR CONTRIBUABLES AMÉRICAINS IG

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible*
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario)

* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR, les CELIAPP et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Objectif de placement

Le Portefeuille compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investira principalement dans des fonds négociés en bourse d'actions domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille investira également dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe domiciliés aux États-Unis et dans d'autres titres.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et à d'autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des fonds négociés en bourse domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains. Le Portefeuille n'investira pas dans des fonds de placement canadiens, y compris des fonds négociés en bourse domiciliés au Canada.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Actions	60 %-90 %
Revenu fixe	10 %-40 %

Le sous-conseiller en valeurs rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Portefeuille peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds négociés en bourse gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe.
Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.* Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			•
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB	•		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux opérations importantes	•		
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque de marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		•	
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 20,58 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le fonds au risque associé aux opérations importantes**.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (75 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (25 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information*

précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

PORTEFEUILLES POUR CONTRIBUABLES AMÉRICAINS IG

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible*
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario)

* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR, les CELIAPP et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Objectif de placement

Le Portefeuille compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu. Le Portefeuille investira principalement dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille investira également dans des fonds négociés en bourse d'actions domiciliés aux États-Unis et dans d'autres titres.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et à d'autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des fonds négociés en bourse domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains. Le Portefeuille n'investira pas dans des fonds de placement canadiens, y compris des fonds négociés en bourse domiciliés au Canada.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Actions	20 %-40 %
Revenu fixe	60 %-80 %

Le sous-conseiller en valeurs rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Portefeuille peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds négociés en bourse gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			•
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration			•
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit	•		
Risque associé à la cybersécurité		•	
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation	•		
Risque ESG			•
Risque associé aux FNB	•		
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché		•	
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac			•
Risque associé aux titres à revenu fixe	•		
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé			•
Risque associé aux taux d'intérêt	•		
Risque associé aux opérations importantes	•		
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque de marché	•		
Risque associé au gestionnaire de portefeuille		•	
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers			•
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres		•	
Risque associé aux prêts de premier rang			•
Risque associé aux séries			•
Risque associé aux ventes à découvert		•	
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		•	
Risque associé à l'impôt		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence		•	

Au 31 mai 2024, deux porteurs de titres détenaient respectivement 13,00 % et 11,02 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes**.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (30 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (70 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à

moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

PORTEFEUILLES POUR CONTRIBUABLES AMÉRICAINS IG

Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Nature des titres offerts	Parts de fiducie
Parts offertes	Parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible*
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (Toronto, Ontario)

* Sous réserve des règles sur les « placements interdits » dans les REER, les FERR, les CELIAPP et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille compte offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale procurant l'appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investira principalement dans un portefeuille équilibré des fonds négociés en bourse d'actions et de titres à revenu fixe domiciliés aux États-Unis et dans d'autres titres.

Pour modifier son objectif de placement, le Portefeuille doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Le Portefeuille offrira une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et à d'autres catégories d'actif en investissant principalement directement dans des fonds négociés en bourse domiciliés aux États-Unis. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains. Le Portefeuille n'investira pas dans des fonds de placement canadiens, y compris des fonds négociés en bourse domiciliés au Canada.

Dans des conditions normales du marché, il maintiendra généralement son exposition à des actions et à des titres à revenu fixe dans les fourchettes suivantes :

Catégories d'actif	Fourchette
Actions	40 %-70 %
Revenu fixe	30 %-60 %

Le sous-conseiller en valeurs rajustera le pourcentage du Portefeuille investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actif.

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille au sein des catégories d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Portefeuille peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds négociés en bourse gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut également investir directement dans des titres si le sous-conseiller en valeurs juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, et/ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre son objectif de placement général et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Portefeuille pourrait investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés au Portefeuille sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?*. Le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille :

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Risque lié aux crédits carbone			•
Risque associé aux marchandises		•	
Risque de concentration		•	
Risque associé aux titres convertibles			•
Risque de crédit			•
Risque associé à la cybersécurité	•		
Risque associé aux dérivés		•	
Risque lié aux distributions			•
Risque associé aux marchés émergents		•	
Risque associé aux titres de participation		•	
Risque ESG	•		
Risque associé aux FNB			•
Risque associé aux perturbations extrêmes du marché	•		
Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac		•	
Risque associé aux titres à revenu fixe			•
Risque de change	•		
Risque associé aux placements étrangers	•		
Risque associé aux titres à rendement élevé	•		
Risque associé aux taux d'intérêt			•
Risque associé aux opérations importantes		•	
Risque associé aux lois		•	
Risque de liquidité		•	
Risque de marché		•	
Risque associé au gestionnaire de portefeuille	•		
Risque associé au remboursement anticipé			•
Risque associé aux fiducies de placement immobilier		•	
Risque associé aux placements immobiliers		•	
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement			•
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres			•
Risque associé aux prêts de premier rang		•	
Risque associé aux séries			•
Risque associé aux ventes à découvert			•
Risque associé aux sociétés à petite capitalisation		•	
Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds		•	
Risque associé à la reproduction d'une référence			•

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Portefeuille a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) (50 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (50 %).

L'**indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD)** est un indice boursier qui couvre des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays des marchés développés.

L'**indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information*

précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Portefeuille.

Renseignements supplémentaires

Explication de certains termes utilisés dans le présent prospectus simplifié :

La **capitalisation** est la valeur des actions cotées en bourse d'une société. On établit la valeur en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. Il s'agit d'un moyen facile de comparer la taille d'une entreprise à celle d'autres entreprises cotées en bourse.

Le **compte admissible** désigne un compte détenant les titres d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans certains régimes enregistrés (autres qu'un REEE, REEI, CELI ou CELI collectif), dont les titulaires sont des résidents du Canada ou des États-Unis aux fins de l'impôt, et les comptes d'autres investisseurs, que nous pourrions autoriser de temps à autre.

Un **conseiller d'IG Gestion de patrimoine** ou **conseiller IG** désigne le conseiller IG de qui vous avez acheté vos parts.

La **contrepartie** est la personne (habituellement un courtier en valeurs ou un établissement financier) avec laquelle un OPC participe à des opérations sur dérivés, à des opérations de prêt, à des mises en pension ou à des prises en pension de titres.

Contribuable(s) américain(s) désignent les particuliers qui sont assujettis à l'impôt aux États-Unis sur leur revenu mondial (p. ex., citoyens des États-Unis ou détenteurs d'une carte verte des États-Unis). Les contribuables américains qui investissent dans des OPC canadiens devront respecter des obligations de déclaration spéciales, car les fonds communs de placement canadiens sont assujettis aux règles relatives aux sociétés de placement étrangères passives (« **SPEP** »). Un formulaire 8621 sera généralement exigé pour chaque OPC canadien de même qu'un formulaire pour chaque fonds sous-jacent qui est également considéré comme une SPEP.

Le **dépositaire** désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'entremise de CIBC Mellon Global Custody Services.

Les **dérivés** sont des instruments financiers dont la valeur est fonction de celle d'un autre titre, indice, indicateur économique ou instrument financier. Voici quelques exemples de dérivés :

- les **options**, qui sont des titres permettant à un OPC d'acheter ou de vendre un titre à un prix préétabli, à une date future, sans qu'il soit tenu de le faire;
- les **contrats à terme de gré à gré**, qui ressemblent aux options, mais qui obligent un OPC soit à acheter ou à vendre un titre ou des produits de base à un prix préétabli, à une date future, soit à échanger la valeur équivalente du contrat à terme de gré à gré en trésorerie. La contrepartie sera tenue de verser à l'OPC toute augmentation de la valeur du contrat, ou l'OPC devra verser à la contrepartie toute diminution de la valeur du contrat;
- les **contrats à terme standardisés**, qui sont des contrats à terme de gré à gré standardisés négociés sur des marchés à terme;
- les **swaps**, qui sont des arrangements en vertu desquels un OPC convient d'échanger les flux de trésorerie provenant de différents instruments financiers avec un tiers. Il peut par exemple s'agir d'un swap de taux d'intérêt lorsqu'un OPC convient d'échanger un taux d'intérêt fixe sur une obligation contre un taux d'intérêt variable sur une autre obligation d'un même montant, et les swaps sur défaillance lorsqu'une prime est versée par un OPC contre le droit de recevoir un paiement en cas de défaillances précises d'un émetteur d'obligations. Les distributions sont des sommes que les fiducies d'investissement à participation unitaire versent aux porteurs de parts.

Les **distributions** sont des sommes que les fiducies à participation unitaire versent aux porteurs de parts. Les fiducies à participation unitaire peuvent gagner des revenus de dividendes ou d'intérêts, et/ou d'autres formes de revenus de leurs placements. Elles peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Lorsqu'une fiducie à participation unitaire vous verse un montant tel qu'un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des distributions.

Un **échange planifié** est un transfert effectué au moyen d'une opération automatique qui consiste à déplacer de l'argent d'un fonds dans un autre fonds du même compte. Les deux fonds doivent appartenir à la même société émettrice de fonds et être détenus dans un compte à titre de prête-nom.

Les **émissions de gaz à effet de serre de portée 1** désignent les émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par une société.

Les **émissions de gaz à effet de serre de portée 2** désignent les émissions indirectes de GES provenant des activités d'une société, comme la pollution générée par la chaleur et l'électricité qu'elle achète.

Le **fiduciaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Les **fiducies d'investissement à participation unitaire** désignent une ou plusieurs fiducies d'investissement à participation unitaire dont le fiduciaire est La Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, y compris pour les Fonds privés Profil.

Les **Fiducies jumelées** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II
- Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II
- Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II
- Fonds international Pacifique IG Mackenzie II
- Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II

Le ou les **Fonds** désignent un ou plusieurs Fonds d'IG Gestion de patrimoine offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

Les **Fonds accent revenu** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.
- Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
- Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
- Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie
- Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie
- Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie
- Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie
- Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO
- Fonds américain à revenu élevé IG Putnam
- Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Revenu
- Portefeuille Pilier IG
- Portefeuille Nouveaux diplômés IG
- Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman
- Fonds de dividendes IG Mackenzie
- Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie
- Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada
- Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie
- Portefeuille à versements gérés IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance IG
- Portefeuille fondamental IG – Revenu plus
- Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie

Les **Fonds d'IG Gestion de patrimoine** désignent les fiducies à participation unitaire, y compris les Fonds de la famille Profil[MC] et tout autre OPC dont IG Gestion de patrimoine est le promoteur, qui est distribué par l'entremise de votre conseiller IG. Les Portefeuilles Patrimoine IG désignent les Portefeuilles suivants :

- Portefeuilles Action climat IG
- Portefeuilles fondamentaux IG
- Portefeuilles à croissance gérée IG
- Portefeuilles à risque géré IG
- Portefeuilles à versements gérés IG

Les **Fonds de marché monétaire** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie

Les **fonds de placement garanti** ou **FPG** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds de placement garanti IG/CV » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Un **fonds de référence** désigne un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui compte un historique de rendement de 10 ans, lequel est utilisé pour calculer le niveau de risque de placement d'un Fonds semblable.

Les **Fonds de revenu** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Portefeuille Pilier IG
- Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie
- Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
- Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
- Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie
- Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie

- Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie.
- Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO
- Fonds américain à revenu élevé IG Putnam

Les **Fonds de revenu REEI** désignent un ou tous les Fonds suivants :

- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie; et
- Portefeuille Pilier IG.

Les **Fonds de série REEI** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Portefeuilles fondamentaux IG
- Portefeuilles à versements gérés IG; et
- Fonds de revenu REEI

Les **fonds de type portefeuille** ou **Portefeuilles** désignent un ou plusieurs des Portefeuilles Patrimoine IG suivants qui sont structurés comme des fiducies de fonds commun de placement :

- Portefeuilles Action climat IG
- Portefeuilles fondamentaux IG
- Portefeuilles à versements gérés IG
- Portefeuilles à croissance gérée IG
- Portefeuilles à risque géré IG

Les **fonds distincts IG/CL** désignent la famille de fonds distincts appelés « fonds distincts IG/CL » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Les **Fonds en dollars US IG** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe
- Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre

Les **Fonds équilibrés** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman
- Fonds de dividendes IG Mackenzie
- Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie
- Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada
- Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie
- Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie

Les **Fonds IG Mackenzie** désignent un ou plusieurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine suivants (selon le contexte) :

- Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre
- Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Revenu plus
- Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld
- Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
- Fonds de dividendes canadiens IG Mackenzie
- Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
- Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie
- Fonds canadien petite capitalisation IG Mackenzie II
- Fonds de dividendes IG Mackenzie
- Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
- Fonds d'obligations tactique mondial IG Mackenzie
- Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie
- Fonds mondial IG Mackenzie
- Fonds mondial IG Mackenzie II
- Fonds mondial de ressources IG Mackenzie
- Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II
- Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie
- Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II
- Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines IG Mackenzie
- Fonds canadien d'obligations IG Mackenzie
- Fonds européen IG Mackenzie Ivy
- Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie
- Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada
- Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie
- Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie
- Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie
- Fonds d'actions américaines IG Mackenzie
- Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie
- Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie

- Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines IG Mackenzie II
- Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre
- Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre
- Portefeuille à versements gérés IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance IG
- Portefeuille équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent croissance à risque géré IG
- Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent revenu à risque géré IG
- Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie

Un **fonds principal** désigne un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui investit dans un fonds sous-jacent.

Les **Fonds privés Profil** ou les **Fonds** désignent l'un ou l'autre des Fonds suivants (offerts aux termes d'un prospectus simplifié distinct) :

- Fonds privé de répartition active Profil I
- Fonds privé de répartition active Profil II
- Fonds privé de répartition active Profil III
- Fonds privé de répartition active Profil IV
- Fonds privé de placements alternatifs Profil
- Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil
- Fonds privé d'actions canadiennes Profil
- Fonds privé de marchés émergents Profil
- Fonds privé de FNB Profil
- Fonds privé de titres à revenu fixe Profil
- Fonds privé d'actions internationales Profil
- Fonds privé à faible volatilité Profil
- Fonds privé d'actions américaines Profil

chacun étant une fiducie d'investissement à participation unitaire, et le terme « Fonds » désigne n'importe lequel d'entre eux.

Les **Fonds sectoriels mondiaux** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie
- Fonds mondial de ressources IG Mackenzie
- Fonds mondial de ressources IG Mackenzie II
- Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie
- Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II
- Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie
- Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie
- Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie
- Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie

Les **Fonds sectoriels mondiaux IG** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie
- Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie
- Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie
- Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie

Un **Fonds sous-jacent** désigne un fonds de placement dans lequel investit un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

GES signifie gaz à effet de serre.

Le **gestionnaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Le **gestionnaire du ou des fonds sous-jacents Mackenzie** désigne la Corporation Financière Mackenzie.

L'**heure de clôture** désigne l'heure à laquelle les ordres doivent être reçus pour être traités au prix du jour, soit habituellement 15 h (heure du Centre), ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire, si, par exemple, la Bourse de Toronto (TSX) ferme plus tôt pendant un jour ouvrable.

IG Gestion de patrimoine, nous, notre et **nos** désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une de ses filiales, y compris le gestionnaire, les conseillers en valeurs ou les placeurs principaux, selon le contexte.

Un **indice de référence** ou des **indices de référence** désignent le ou les indices servant à estimer raisonnablement l'écart-type d'un Fonds dont l'historique de rendement est de moins de 10 ans (ou dans le cas d'un nouveau Fond, un indice dont l'écart-type raisonnablement prévisible constituerait une approximation raisonnable).

L'expression **intégration des facteurs ESG** désigne un fonds qui prend en compte, de façon continue, les facteurs ESG dans le cadre d'un processus d'analyse et de décision en matière de placement dans le but d'améliorer les rendements ajustés en fonction du risque.

Un **jour ouvrable** désigne toute journée où un Fonds exerce ses activités et accepte des ordres d'achat et de vente de parts.

La **liquidité** signifie la facilité qu'a un OPC d'acquérir ou de vendre ses placements à une juste valeur marchande.

La **Loi de l'impôt** désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée de temps à autre.

Le **ménage** comprend les personnes qui habitent dans la même résidence principale et ont, généralement, le même conseiller IG, vous pouvez choisir d'y inclure, de la façon prescrite par les placeurs principaux, d'autres personnes et, dans certains cas, des sociétés et des fondations. Le placeur principal peut, à son entière discrétion, refuser d'inclure un compte dans un ménage et se réserve le droit de modifier les exigences relatives à l'inclusion dans un ménage ou d'y renoncer. Il vous incombe entièrement d'informer votre conseiller IG de toutes les personnes et de tous les comptes que vous souhaitez inclure actuellement ou ultérieurement dans votre ménage.

Une **mise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un OPC vend un titre à une contrepartie et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement supplémentaire sur ses titres en portefeuille.

Une **note désignée** signifie que les titres de créance d'une société ou d'un État ont reçu la note « A » (ou l'équivalent) ou une note supérieure d'une agence de notation désignée ou d'un membre du même groupe; qu'aucune autre agence de notation désignée ni aucun membre du même groupe n'a attribué à ces mêmes titres une note inférieure; et qu'aucune agence de notation désignée ni aucun membre du même groupe n'a annoncé que ces mêmes titres étaient susceptibles de voir leur note abaissée sous le seuil d'une note désignée.

Une **opération à court terme excessive** désigne une combinaison d'achats et de rachats de titres (y compris les échanges de titres entre des Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Une **opération à court terme inappropriée** est une combinaison de souscriptions et de rachats de titres (y compris l'échange de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Une **opération de prêt de titres** désigne une opération aux termes de laquelle un OPC prête des titres en échange d'une rémunération et d'une garantie.

Les **parts** désignent une ou plusieurs parts d'OPC de fiducies à participation unitaire offertes aux termes du présent prospectus simplifié. Les fiducies à participation unitaire pourraient également offrir, maintenant ou dans l'avenir, sans préavis, des parts de séries non offertes au détail qui peuvent être acquises uniquement par des investisseurs admissibles (comme les fonds distincts IG/CV, les FPG et d'autres fonds distincts offerts par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie [ou les sociétés membres de son groupe] et d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, selon le cas).

Un **placement détenu à titre de prête-nom** désigne un placement inscrit au nom du placeur principal concerné ou de ses fournisseurs de service, pour le compte de l'investisseur qui est le propriétaire véritable du placement.

Un **placement détenu au nom du client** désigne un placement inscrit directement au nom de l'investisseur, qui en est aussi le propriétaire véritable.

Les **placements du ménage**, aux fins de la détermination de l'admissibilité aux séries, incluent tous les placements dans des Fonds d'IG Gestion de patrimoine détenus par votre ménage dans des comptes auprès de VMGI ou de SFGI, des comptes du Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine pour lesquels vous ou un membre de votre famille agissez comme donateur ainsi que les placements dans des FPG et des fonds distincts IG/CV. Les placements du ménage sont calculés selon la valeur de vos placements admissibles en dollars canadiens (y compris vos placements admissibles détenus dans des comptes en dollars américains).

Les **placeurs principaux** désignent l'une ou l'autre entité suivante (ou les deux), selon le contexte :

- Services Financiers Groupe Investors Inc.; et
- Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Les **Portefeuilles à croissance gérée IG** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre
- Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions

- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre

Les **Portefeuilles à risque géré IG** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent croissance à risque géré IG
- Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent revenu à risque géré IG

Les **Portefeuilles à versements gérés IG** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille à versements gérés IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance IG

Les **Portefeuilles Action climat IG** désignent l'un ou l'ensemble des portefeuilles suivants :

- Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre

Portefeuilles d'épargne-études IG désigne l'un ou l'ensemble des portefeuilles suivants :

- Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG
- Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG
- Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG
- Portefeuille Nouveaux diplômés IG

Les **Portefeuilles IG Gestion de patrimoine**, les **Portefeuilles** ou les **fonds de type portefeuille** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille fondamental IG – Équilibré
- Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance
- Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Croissance
- Portefeuille fondamental IG – Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Accent revenu
- Portefeuille fondamental IG – Revenu plus
- Portefeuille à versements gérés IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG
- Portefeuille à versements gérés et de croissance IG
- Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre
- Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre
- Portefeuille équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent croissance à risque géré IG
- Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG
- Portefeuille accent revenu à risque géré IG
- Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre

Les **Portefeuilles équilibrés** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre
- Portefeuille fondamental IG – Équilibré, Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu et Portefeuille fondamental IG – Accent revenu
- Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions et Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre
- Portefeuilles à versements gérés IG
- Portefeuille équilibré à risque géré IG et Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG

Les **Portefeuilles fondamentaux IG** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille fondamental IG – Équilibré
- Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance
- Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Croissance
- Portefeuille fondamental IG – Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu
- Portefeuille fondamental IG – Accent revenu; et
- Portefeuille fondamental IG – Revenu plus

Les **Portefeuilles pour contribuables américains IG** désignent l'un ou l'ensemble des portefeuilles suivants :

- Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales

- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial d'actions
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial à revenu fixe
- Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

Un **porteur de parts** désigne une personne qui détient des parts d'une fiducie à participation unitaire, y compris un Fonds privé Profil.

Une **prise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un OPC achète un titre d'une contrepartie et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, l'OPC obtient un rendement supplémentaire sur ses titres en portefeuille.

Un transfert effectué dans le cadre d'un **programme de transferts systématiques (PTS)** consiste à déplacer, par une opération automatique, de l'argent entre deux Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le même compte ou dans un autre compte.

Le **programme Profil** désigne le programme Fonds privés Profil, un service de répartition d'actif conçu pour vous aider à maintenir dans votre portefeuille de placements une pondération fixée à l'avance de Fonds de la famille Profil. Vous trouverez plus de renseignements sur ce programme dans un prospectus simplifié distinct.

Le **promoteur** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Le **ratio des frais de gestion** ou **RFG** désigne les charges d'exploitation et les autres frais de chaque série en pourcentage annualisé de son actif net moyen pour l'exercice financier.

Le **régime de revenu enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Les FRV, les FRRI, les FRRP et les FRVR sont des exemples de régime de revenu enregistré.

Le **Règlement** désigne le Règlement 81-102, un règlement qui régit les placements et l'administration des OPC.

Les **règlements** désignent les règlements aux termes de la Loi de l'impôt.

Les **règles** désignent les règles de placement habituelles applicables à tous les OPC au Canada, y compris le Règlement, à moins qu'un OPC n'obtienne l'approbation des organismes de réglementation lui permettant de faire d'autres placements.

Régime collectif désigne un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt dont un employeur, un syndicat ou une association officielle composée d'au moins cinq membres est le promoteur, administré par un fiduciaire qui est membre du groupe IG Gestion de patrimoine.

Un **régime enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Voici quelques exemples de régimes enregistrés :

- Régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER ») et régimes enregistrés similaires, y compris :
  - compte de retraite immobilisé (« CRI »);
  - régime d'épargne immobilisé restreint (« REIR »); et
  - régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé (« REER immobilisé »).
- Fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR ») et régimes enregistrés similaires, y compris :
  - fonds de revenu de retraite immobilisé (« FRRI »);
  - fonds de revenu viager (« FRV »);
  - fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR ») réglementaire; et
  - fonds de revenu viager restreint (« FRVR »).
- régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI »);
- régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP);
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI);
- REER collectif; et
- CELI collectif.

Le **revenu tiré de titres de participation** désigne le revenu tiré de placements réputés avoir les caractéristiques de titres de participation, incluant, mais sans s'y limiter, le revenu provenant d'actions ordinaires qui versent des dividendes et d'actions privilégiées ainsi que les distributions provenant de fiducies de placement immobilier, de fiducies de revenu et de fiducies de redevances. Le revenu tiré de titres de participation pourrait également comprendre le revenu tiré de titres qui fournissent un remboursement de capital ou qui pourraient être convertis en titres de participation.

L'option d'achat **sans frais** ou **SF** renvoie à l'absence de frais d'acquisition à l'achat de parts et à l'absence de frais de rachat lorsque ces parts sont vendues; par ailleurs, d'autres frais s'appliquent. Par ailleurs, d'autres frais s'appliquent. Toutes les séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié ne le sont que selon un mode sans frais d'acquisition.

Une **série** désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de parts offertes par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, y compris toute autre série offerte au détail aux termes d'un prospectus distinct et toute autre série non offerte au détail.

Les **séries à distribution fixe** désignent l'une ou l'ensemble des séries suivantes :

- Série FT,
- Série TSF,
- Série TC et
- Série TJSF

Une **série non offerte au détail** désigne les parts qui peuvent être offertes à l'occasion sans prospectus par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine aux fins de placement par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'autres investisseurs institutionnels.

Le conseiller en valeurs désigne l'une ou l'autre des sociétés suivantes, ou les deux (selon le contexte) :

- Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (« **SGIIG** »); et
- Mackenzie Investments Europe Limited (Dublin, Irlande) (« **MIEL** »).

La **série REEI** désigne les parts offertes au détail par les Fonds de série REEI aux acheteurs qui sont admissibles au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées en vertu de la Loi de l'impôt. Les séries REEI offertes sont les suivantes :

- Série B-REEI et série JSF-REEI; et
- Parts d'OPC de série REEI (offertes par les Fonds de revenu REEI).

Un **sous-conseiller en valeurs** désigne un conseiller en placement dont les services ont été retenus par le conseiller en valeurs pour lui fournir des conseils en placement à l'égard d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine en particulier.

Les **subventions** ou les **bons gouvernementaux** désignent toute cotisation provenant de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité ou du Bon canadien pour l'épargne-invalidité du gouvernement du Canada ou de toute subvention ou obligation provinciale (bien qu'il n'existe actuellement aucun programme de ce genre).

Le **taux de rotation des titres en portefeuille** désigne la fréquence à laquelle un OPC modifie ses placements. Un taux de 100 % signifie que l'OPC a fait des opérations qui correspondent à l'achat et à la vente de la totalité de son portefeuille pendant l'année.

Les **taxes de vente** désignent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas.

Les **titres** désignent les parts émises par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, selon le cas.

Par **trajectoire dynamique d'ajustement progressif**, on entend une réduction de l'exposition aux actions au fil du temps.

Un ou des fonds sous-jacents Mackenzie désignent un ou des OPC gérés par la Corporation Financière Mackenzie dans lesquels investit un Portefeuille Action climat IG, y compris les Portefeuilles Action climat IG – Betterworld Canada I, les Portefeuilles Action climat IG – Betterworld Canada II, les Portefeuilles Action climat IG – Betterworld Canada III et les Portefeuilles Action climat IG – Betterworld Canada IV.

Une **vente planifiée** consiste à vendre des titres des Fonds au moyen d'un rachat périodique automatique. Le produit de la vente est affecté à la position de trésorerie d'un compte détenu à titre de prête-nom.

Prospectus simplifié

offrant des parts d'organisme de placement collectif des fiducies à participation unitaire d'IG Gestion de patrimoine

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants portant sur le Fonds en question :

- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire des Fonds déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

En écrivant à

IG Gestion de patrimoine
447, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

En nous appelant sans frais au

1-800-661-4578
1-888-746-6344 à l'extérieur du Québec

En vous adressant à votre conseiller IG

En communiquant avec nous à l'adresse

contact-e@ig.ca (pour le service en anglais)
contact-f@ig.ca (pour le service en français)

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant le Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants sur notre site Web ig.ca/fr ou à l'adresse www.sedarplus.ca.

IG WEALTH MANAGEMENT

ig.ca/ / f / / / in

MC Les marques de commerce, y compris celle d'IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.
« Prospectus simplifié » © Groupe Investors Inc. 2024 CF2998 (05/2024-W)